



Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Université A.MIRA-BEJAIA
Faculté des sciences économiques, des sciences de gestion et des sciences commerciales
Département de sciences économiques

MÉMOIRE

Présenté par

AGAB Akli

En vue d'obtention du diplôme de

Magister

En sciences économiques

Option : Économie et Géographie

Sujet

**DECENTRALISATION ET DEVELOPPEMENT
LOCAL EN ALGERIE :
cas de la wilaya de Bejaïa**

Soutenu le : 16 février 2015

Devant le Jury composé de :

| <i>Nom et Prénom</i> | <i>Grade</i> | | |
|------------------------|-----------------------|--------------------------------------|------------|
| Mr. ACHOUCHE Mohamed | Professeur | Université de Bejaia | Président |
| Mr. OUKACI Kamal | Maitre de conférences | « classe A » Université de Bejaia | Rapporteur |
| Mr. BELLACHE Yougourta | Maitre de conférences | « classe A » Université de Bejaia | Examineur |

2014

Remerciements

Je tiens à exprimer ici mes plus vifs remerciements à Monsieur, le Docteur, OUKACI Kamal pour ses orientations, ses encouragements, sa disponibilité et sa patience qui ont accompagné le déroulement de ce travail. La confiance indéfectible qu'il m'avait accordée m'était et reste encore une appréciable marge de liberté d'esprit, ce pourquoi je lui exprime mes sincères gratitude.

Je remercié les membres du jury, MM. Achouche Mohamed, Oukaci Kamal et Bellache Yougourta, d'avoir accepté de lire et de juger ce travail de recherche. Leurs remarques, conseils et critiques sont très précieuses et très instructives.

Que le professeur KHERBACHI. H trouve ici reconnaissance d'abord pour ses éclaircissements et orientations auteur de l'enquête du terrain ; puis, pour son aide documentaire. A monsieur le professeur DAHMANI. M, j'exprime toute ma gratitude pour les conseils qu'il ma prodigué.

Je tiens également à remercier les acteurs locaux, qui resterons anonymes pour des raisons de discrétion, qui ont accepté de m'accorder des entretiens. Comme je remercié les acteurs ayant répondues au questionnaire.

Les orientations et discussions fréquente avec Mr AKERKAR Arezki, enseignant à l'université de Bejaia, autour de plusieurs thématiques : *Economie territoriale, Développement local, gouvernance locale*, sont très instructives, qu'il trouve ici mes sincères remerciements.

De nombreuses personnes ont accepté de m'accompagner dans ce voyage difficile et dans cet itinéraire d'un combattant et leur présence a eu valeur de réconfort. Pour leurs soutiens inconditionnels, je remercié Riad, Abd-Errazak, Samir, Mekki, Abdenour, Sadek, Sofiane, Ferhat, Abbas.

Je Remercié les étudiants de France notamment Mokrane et Hamza pour leur précieuse aide documentaire.

Dédicaces

À ma famille, mes amis et mes collègues

Sommaire

Sommaire

| | |
|--|-----|
| Introduction générale | 01 |
| CHAPITRE I : Le développement local : quelques notions théoriques et pratiques | 08 |
| 1. Développement local : genèse et éléments de définitions..... | 09 |
| 2. Les acteurs de développement local..... | 16 |
| 3. Facteurs de développement local..... | 20 |
| 4. Le Financement et mesure du développement local : vers quels outils ? | 23 |
| 5. les enjeux du développement local..... | 27 |
| CHAPITRE II : La décentralisation au service du développement local: fondements théoriques | 31 |
| 1. Étude Conceptuelle, formes et justification de la décentralisation..... | 32 |
| 2. La justification du local à travers la vision de la décentralisation..... | 38 |
| 3. Théories économiques de la décentralisation..... | 43 |
| 4. La décentralisation : Avantages et limites | 48 |
| 5. Organisations et tendances internationales de la décentralisation..... | 53 |
| CHAPITRE III : DÉCENTRALISATION, GOUVERNANCE LOCALE ET DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE | 58 |
| 1. Quelques notions sur la gouvernance | 59 |
| 2. La bonne gouvernance..... | 64 |
| 3. Actions publique et démocratie participative..... | 69 |
| CHAPITRE IV : Décentralisation et développement local en Algérie | 82 |
| 1. L'expérience algérienne de la décentralisation..... | 82 |
| 2. L'expérience algérienne du développement local | 92 |
| 3. Les politiques d'aménagement du territoire en Algérie: quelle place pour l'échelon local ? | 103 |
| CHAPITRE V : Analyse socioéconomique du territoire de l'étude « la wilaya de Bejaïa » | 108 |
| 1. Présentation des caractéristiques globales du terrain d'étude..... | 108 |
| 2. Appréciation synthétique du développement de la wilaya de Bejaïa..... | 125 |
| 3. Mesure de l'effort d'investissement dans la wilaya de Bejaïa : quel bilan ?..... | 129 |
| CHAPITRE VI : Appréciation de l'implication de la décentralisation dans le développement local dans la wilaya de Bejaïa | 135 |
| 1. Méthodologie d'approche du terrain..... | 135 |
| 2. Traitement et analyse de donnée | 140 |
| 3. Défis et perspectives | 156 |
| Conclusion générale | 160 |

| | |
|---|-----|
| Références bibliographique | 163 |
| Liste des illustrations | 172 |
| Les annexes | 174 |

Liste des abréviations

Liste des abréviations

ANDI : Agence nationale du développement de l'investissement

ANGEM : Agence Nationale de Gestion de Microcrédit

ANSEJ : Agence Nationale de Soutien à l'Emploi de jeunes

APC : Assemblée Populaire Communale

APW : Assemblée Populaire wilayat

ADE : Administrations Déconcentrées de l'Etat

ANAT: Agence Nationale de l'Aménagement du Territoire

BW : Budget de Wilaya

BTP : Bâtiments et travaux publiques

BNEDER : Bureau National des Études pour le Développement Rural

CL : Collectivités Locales

CADDL : Conférence Africaine de la Décentralisation et du Développement Local

CGLU : Cités et Gouvernements Locaux Unies

CFPA : Centre de Formation Professionnelle et d'apprentissage

CID : code des impôts directs

CREAD : Centre de Recherche en Economie Appliquée pour le Développement

CTCA : code de taxe sur le chiffre d'affaire

DL : développement local

DDC : Département du développement et de coopération

DPSB : Direction de la planification et du Budget

FCCL : Fonds commun des Collectivités Locales

FMDL : Le Forum Mondial du Développement Local

FMI : Fond Monétaire International

FNL : Fond National du Logement

JORA : Journal officiel de la république algérienne

IDH : indice du développement humain

If : Institut du fédéralisme

ISP : Impôt sur le Patrimoine

NEI : Nouvelle Economie institutionnelle
TIC : Technologies d'information et de communication
OCDE : Organisation pour la Coopération et le Développement Economique
ONG : Organisation non gouvernementale
PAC : Plan d'Aménagement de la Commune
PDAU : Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme
PAS : Plan d'Ajustement Structurel
PAW : Plan de l'Aménagement de la Wilaya
PCD : Programmes Communaux du Développement
PIB : Produit intérieur brut
PIL : Programme d'Industrie Local
PME : Petites et moyennes entreprises
PNUD : Programme des Nations Unis pour le développement
PCSE : Le programme complémentaire de soutien à la croissance
PNDR : Plan national du développement rural
PNB : produit national brut
PPP : Partenariat publics-privé
PPDRI : Plan de proximité de développement rural intégré
PSDRH : Programme spécial de développement des régions des Hauts-palataux
PSDRS : Programme spécial du développement des régions du sud
PSRE : Le plan de soutien à la croissance économique
PVD : Pays en Voie du Développement
SAU : Surface agricole utile
SNAT : Schéma National de l'Aménagement du Territoire
SRAT : Schéma régional d'aménagement du territoire
TA : Taxe d'Assainissement
TF : Taxe Foncière
TAP : La taxe sur l'activité professionnelle
TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée
ZAP : Zones à promouvoir
ZET : Zone d'expansion touristique

Introduction générale

INTRODUCTION GENERALE

I. Introduction générale

Depuis le milieu du siècle dernier, le monde vit dans une ère de grands changements. C'est l'ère de la mondialisation. Ainsi, ce bouleversement est bien synthétisé par le philosophe **Marchal Mc Luhan**, selon lequel, « *la mondialisation est un village global* »¹. En effet, la mondialisation est le phénomène qui a caractérisé l'économie mondiale et qui en constitue l'une des tendances montantes et les plus importantes de ces dernières années. Les frontières géographiques ne constituent plus un obstacle pour les échanges commerciaux, de capitaux et de main d'œuvre, rendue possible notamment par les avancées réalisées dans les domaines de transports et des technologies d'information et de la communication (TIC). La mondialisation a induit ainsi une grande mobilité non seulement des entreprises, des capitaux et des personnes mais aussi une concurrence acharnée entre les territoires et espaces, lesquels développent des stratégies de valorisation des ressources naturelles et humaines afin d'être attractifs à l'égard des entreprises considérées comme source de création de richesses.

En effet, l'ouverture mondiale et la concurrence internationale ont conduit à la sélection des territoires les plus dynamiques et à la marginalisation des territoires les moins productifs. Dès lors l'enjeu principal des efforts de valorisation des ressources territoriales, par les acteurs locaux, est l'attractivité des investissements. Ainsi, des politiques d'attractivité ont été élaborées à tous les échelons, dans lesquelles les collectivités territoriales décentralisées sont investies de responsabilité de croissance économique et de développement, elles se voient par la suite attribuer la fonction de la dynamique territoriale. La satisfaction de cette dernière fonction, que toutes les collectivités territoriales cherchent à remplir avec efficacité, se fait sur la base de la « fabrication de différences »², qui doivent émerger du territoire. Les ressources du territoire doivent être valorisées par les acteurs qui y sont présents. C'est l'émergence, alors, de projet de développement local. Ce dernier, constitue un moyen de faire-face à la mondialisation, permettant ainsi, de « *penser global et d'agir local* ».

Le développement local s'appuie en effet sur l'aspect collectif et solidaire et permet de révéler au sein des territoires des ressources cachées. Il est de ce fait un processus, une démarche, une méthode³. Il est qualifié de processus car la construction territoriale par les acteurs s'inscrit dans une dimension temporelle et ainsi, elle devient spécifique à chaque territoire. C'est une démarche car le processus ne s'auto-enclenche jamais. Il doit exister une grande part de stratégie volontariste de la part des acteurs et, par-là il accorde une place

¹ Amel GUEHAIRIA : « *les acteurs de la mondialisation : Avantage et inconvénients* », Communication présentée au colloque international intitulé : « *Mondialisation et développement* » : Mondes d'hier et mondes de demain, Annaba (Algérie), 10 et 11 septembre 2007.

² Bernard PECQUEUR : « *le développement territorial comme préambule à l'économie sociale* », dans les cahiers de l'économie sociale N°3 : entreprendre autrement, « Economie sociale et développement local », colloque franco-québécois, 9,10 et 11 décembre 2002, Grenoble 2002, cahier coordonné par DEMOUSTIER Danièle, p.24

³ Ibidem, p. 23.

importante aux politiques publiques qui cherchent à capitaliser l'apprentissage collectif et de valoriser le savoir-faire local. Enfin, c'est une méthode car il permet d'observer les relations de coordination entre les acteurs de l'économie.

En effet, le développement local est depuis longtemps porté par l'Etat central. Le début des années 1980 a constitué un tournant historique en direction de la décentralisation qui est considéré comme un levier de la démocratie de proximité et un meilleur socle pour le développement local. Aux arguments politiques et administratifs classiques en faveur de la décentralisation se joignent aujourd'hui des préoccupations plus économiques¹ car « *l'hétérogénéité de nos territoires et les comportements engendrés par la crise conduisent à voir dans la décentralisation une politique économique, là où l'on se limite trop souvent à n'y voir qu'une stratégie politique ou juridique* » **GREFFE. X (1984)**. En effet, la décentralisation n'est pas un phénomène nouveau, c'est un phénomène ancien, ce qu'il y a de nouveau c'est son explosion au cours des 10 ou 20 dernières décennies². Ainsi, le monde redécouvre un outil phare de politique économique : la décentralisation, à laquelle d'imminentes organisations internationales (OCDE, BM, PNUD) lui ont consacré une importance primordiale. En plus de ça, elle se voit accordée des départements ministériels dans certains pays à l'instar du Bénin et du Sénégal.

La décentralisation en tant que un socle de développement local et facteur de la croissance administre la preuve de son efficacité notamment en Suisse, en Allemagne, en et aux États-Unis d'Amérique³. En effet, les pays industrialisés se sont tournés vers la décentralisation pour mieux gouverner les territoires ; par contre, les pays en développement l'ont considéré comme un instrument de lutte contre le sous développement. Il est vrai que la question de la décentralisation ne se pose pas partout avec la même acuité. Il est des pays à forte traditions d'organisation décentralisée de la vie économique, sociale et politique ou des entités territoriales possèdent suffisamment d'autonomie d'action et de décision vis-à-vis de l'Etat central à l'instar des États unis d'Amérique, des landers en Allemagne, des cantons en suisse. Alors que d'autres, marqués par l'omniprésence de l'Etat central (même déconcentrés), continuent à en débattre pour concilier deux courants opposés : la centralisation et la décentralisation, il s'agit notamment de la part des pays décolonisés.

Le projet du développement local, en Algérie, est principalement porté par l'Etat central durant toutes les années qui ont marqué la planification, « *s'est effondré dès que l'économie publique locale construite sur la base des entreprises publiques locales, essentiellement, dans les années 1970* ». (**M. Sadoudi, 2001**). Par ailleurs, les réformes institutionnelles et structurelles qui ont marqué le passage d'une économie centralement planifiée à une économie de régulation par le marché, n'ont concerné que le sommet de la hiérarchie administrative de l'Etat sans qu'elles soient suffisamment généralisées aux

¹ Xavier GREFFE : « *La décentralisation. La découverte* ». Paris 2005.

² Selon l'OCDE la zone africaine constitue une des terrains d'essai qui ont subi cette expérience, nous citons par exemple l'Ouganda, le Benin au cours de la décennie quatre-vingt.

³ Nous citons particulièrement l'Allemagne et ses LANDERS, la Suisse et ses CANTONS, la Hollande et ses PROVINCES, l'Angleterre et ses COMPTES qui constituent des exemples les plus édifiants en matière d'exercice du pouvoir local. In (J) GDANT : Aménagement et développement rural : un plaidoyer, édition, TECHNIQUES ET DOCUMENTATIONS LAVOISIER, 1987, p. 23.

structures territoriales de base particulièrement les communes (**R. Zouaimia : 2002, R. Khelloufi, 2005**). En effet, les bouleversements socioéconomiques générés par ce processus, induit par la nécessité impérieuse d'une insertion active, de l'économie algérienne au marché mondial pose aujourd'hui la question de mode d'organisation et de fonctionnement du développement local en Algérie. (**Y. Ben-Abdallah et K. Moulai ; 2012**).

Ces changements opérés à l'échelle nationale posent, en outre, la question du financement du développement local après le désengagement de l'Etat, suite à son insertion dans l'économie du marché. Celle-ci, se résume essentiellement dans la décentralisation effective de la gestion financière qui demeure encore de l'ordre du jour notamment dans le cas des collectivités locales qui voient les budgets publics locaux gérés par l'Etat central. Ainsi, depuis ses débuts le mode d'organisation de la décision économique en Algérie a été partagé en deux axes contradictoires : d'une part, un courant centralisateur correspondant à la volonté d'affirmer l'unité de l'Etat et de maîtriser centralement le processus de développement ; et, d'autre part, un courant prônant la décentralisation dans un objectif de promotion des initiatives locales et d'une meilleure adaptation aux conditions et exigences locales. Cette contradiction n'a jamais été clairement tranchée (**N. BOUZIDI, 2003**).

Or, contrairement au passé la logique du développement local, aujourd'hui, est centré sur la participation des acteurs locaux dans leurs diversité¹, publics ou privés, sociaux ou économiques, pour prendre à bras le corps la problématique du développement économique, social et culturel de leur territoire en mettant en valeur ses spécificités et les potentialités de leur espace, dans un cadre de liberté d'action, de concertation et de coopération rendu possible notamment par la décentralisation. Cette, nouvelle logique du développement local conçoit le territoire comme un « *l'espace d'action publique, de mobilisation politique et de changement économique* »². Cependant, dans le contexte de l'Algérie, la liberté d'action publique est détenue généralement par l'acteur public, évinçant par conséquent les autres acteurs qu'ils soient, élus locaux, entreprises et associations, dans l'espace d'action publique. (**M-Y. Ferfera, 2004 ; M-C, Belmihoub, 2004**).

Ainsi, dans ce travail nous nous intéressons à l'impact de la décentralisation sur le développement local. Celle-ci, nous interpelle par le fait qu'elle est l'une des conditions nécessaire, voire la condition essentielle, à l'émergence et à la réussite des projets de développement local. Il serait alors, enrichissant de connaître l'Etat des lieux de l'autonomie institutionnelle (décisionnelle) et financière des acteurs locaux (des collectivités locales) dans le cas de la wilaya de Bejaia, notamment, après la promulgation des lois n°11-10 et n°12-07 de 22 juin 2011 et de 21 février 2012, relatives aux codes de la commune et de la wilaya. (Étape actuelle de la décentralisation)

Dès lors tout au long de ce travail, la question principale à laquelle nous nous consacrerons réside dans la détermination de l'état des lieux en ce qui concerne la

¹ Mohamed Yassine FERFERA : « *Décentralisation, gouvernance et développement local : acteurs et logique* », Colloque International : « *La décentralisation au service du développement local* » Université Mouloud Mammeri, Tizi-Ouzou, 27-28 novembre 2004.

² Laughlin (J) ET Keating (M): « *The political Economy of Regionalism* », Robert Schuman Center.1997, p 11.

décentralisation et le développement local dans la wilaya de Bejaia. *Autrement dit, nous nous interrogeons quel est l'impact de l'étape actuelle de la décentralisation sur le développement local dans la wilaya de Bejaia ?* Il serait aussi question, dans ce travail, de traiter quelques questions subsidiaires qui ont trait avec la décentralisation et le développement local. Ces interrogations se traduisent dans les questions suivantes :

- Il s'agit actuellement de quelle forme (type) de la décentralisation ?
- Hormis, les collectivités territoriales, comment l'étape actuelle de la décentralisation a-t-elle affecté les autres acteurs locaux ?
- Comment les acteurs privés locaux-en l'occurrence, les entreprises- sont –ils affectés par l'étape actuelle de la décentralisation ?

Hypothèses de travail

Afin d'esquisser quelques éléments de réponses, notre travail s'appuiera sur les hypothèses suivantes, lesquelles nous tenterons de vérifier :

Hypothèse (1) La promulgation des lois : n°11-10 de 22 juin 2011 relative à la commune ; et la loi n° 12-07 du 21 février 2012 relative à la wilaya, n'octroie pas l'autonomie décisionnelle et financière nécessaire et effective aux collectivités locales, en Algérie.

Hypothèse (02) : Les élus locaux de la wilaya de Bejaia ne disposent pas de l'autonomie financière et institutionnelle (décisionnelle) leur permettant de mener (ou d'initier) des politiques du développement local. En d'autres mots, il s'agit d'une figure masquée de la déconcentration.

Hypothèse (03) : l'étape actuelle de la décentralisation impact négativement l'émergence de la gouvernance locale dans la wilaya de Bejaia.

II. Méthodologie et plan du travail

2.1. L'intérêt de l'étude

Notre choix pour ce thème se justifie par son intérêt, de vérifier l'autonomie décisionnelle (institutionnelle) et financière des élus locaux, surtout après la promulgation des lois : n°11-10 de 22 juin 2011 relative à la commune ; et la loi n° 12-07 du 21 février 2012 relative à la wilaya, deux cellules de base du développement local. En outre, d'autres arguments peuvent être avancés pour justifier le choix de ce sujet, ainsi nous retrouverons :

- D'abord, la tendance déficitaire des communes algériennes accentuée notamment au cours des années quatre vingt dix, passant d'une centaine de communes déficitaires à presque mille trois cents communes.
- Ensuite, la nature de l'économie algérienne dite « rentière » suscite la curiosité de tout chercheur de voir les sources, canaux et possibilités susceptibles de diversifier l'économie algérienne. Par conséquent, un développement local appuyé par une décentralisation effective constitue alors une alternative à l'économie basée sur la rente.

- Puis, la lutte contre le chômage constitue une des préoccupations des politiques économique. Ainsi, le développement local est source d'emploi, car les PME, acteur phare du développement local, permettraient non seulement de valoriser les ressources locales mais aussi de générer des emplois.
- Enfin, la stratégie du développement local constitue l'une des réponses les plus pertinentes aux espaces délaissés et marginalisés par la mondialisation. Seulement, « Penser global et agir local » permettra de tirer profit de la concurrence et de la compétitivité internationale.

2.2. Question de la méthode

L'approche que nous adoptons, en effet, pour vérifier les hypothèses mentionnées ci-dessus, consiste à opter pour une démarche méthodologique inductive. Alors pour ce faire nous avons effectué d'abord une recherche bibliographique qui constituera une revue de littérature sur le thème de la décentralisation et de développement local. Cette revue de littérature sera complétée, par la suite, par une enquête du terrain, laquelle consistera à confirmer ou infirmer nos hypothèses.

En outre, dans la présente recherche nous inspirons de l'école de la nouvelle économie institutionnelle, notamment, Oliver Williamson, North et Coase sur l'efficacité des institutions. De même, notre recherche consiste à traiter le développement local sous trois dimensions : d'abord, en matière de l'autonomie locale ; de gouvernance locale et enfin, de participation.

Nous retracerons les principales approches et conceptions du développement local, puis nous essaierons d'étudier les formes de la décentralisation, toute en expliquant les avantages et les inconvénients de celle-ci, telle qu'elles sont mentionnées dans la théorie économique. Nous procéderons, par la suite, à la présentation la démarche algérienne du développement local. Enfin, nous terminerons par une étude du terrain, qui a pour objectif d'éclaircir le poids de l'étape actuelle la décentralisation (n°11-10 de 22 juin 2011 relative à la commune ; et la loi n° 12-07 du 21 février 2012 relative à la wilaya).

2.3. Structure de l'étude

Pour mener à bien notre réflexion nous avons scindé notre travail en six chapitres. Les trois premiers chapitres servent de base théorique à notre travail, permettant ainsi au lecteur de se familiariser rapidement avec les notions du développement local, de la décentralisation et de la gouvernance locale. Par contre les autres chapitres constituaient la partie empirique complétant et explicitant la partie précédente, elle permettra donc d'apporter un perçu synthétique et pratique sur le développement local et la décentralisation à la fois en Algérie et dans la wilaya de Bejaia, pour mieux appuyer notre partie théorique.

Ainsi, le premier chapitre est intitulé, Développement local : quelques notions théoriques et pratiques. Celui-ci, permettra de cerner l'essence même du concept, ses origines et son émergence, nous détaillerons aussi les facteurs et les acteurs du développement local. Comme nous ne pouvons passer sans élucider la question de financement, de mesure et enfin des enjeux du développement local. Le second chapitre : la décentralisation au service du développement local : quelques fondements théoriques. Celui-ci, sera axé sur la notion, formes et justification de la décentralisation dans les théories de la pensée économique, il

serait question ici d'étudier l'impact de la décentralisation sur l'échelon local. Nous ressortirons tout de même les inconvénients et les avantages soulevé par la science économique tout en mettant en exergue la coopération internationale décentralisée, ses institutions, ses préoccupations et leurs domaines d'intervention. Nous appuyons notre travail par un troisième chapitre à travers lequel l'impact de la décentralisation sur la gouvernance locale sera analysé. Nous tacherons d'expliciter l'émergence et l'évolution de la notion de la gouvernance, notamment la gouvernance locale en touchant à son aspect multidisciplinaire. Puis, nous mettrons en exergue la notion de la bonne gouvernance en présentant les déterminants et les indicateurs retenus par les institutions internationales à l'instar de la banque mondiale (BM) et de l'organisation de coopération pour le développement économique (OCDE). Enfin, terminerons cette partie théorique par l'étude de la notion d'action publique et de la démocratie participative, leur implication dans la réussite des projets du développement local.

Le lecteur peut toucher directement au cas pratique de notre travail à partir du quatrième chapitre, qui constitue l'étude du cas de l'Algérie, à l'aide d'un certains nombre d'informations, textes juridiques, rapports, nous examinerons l'expérience algérienne du développement local. Avant toute chose, nous étudierons le processus de la décentralisation depuis les années 1960 à nos jours. Alors pour ce faire, nous interrogerons les textes des lois concernées, en s'appuyant principalement sur les lois actuelles – la loi 11-10 du 22 juin 2011 relative à la commune, et la loi 12-07 du 21 février 2012 relative à la wilaya- pour ressortir le cadre de la décentralisation institutionnelle (décisionnelle), à travers l'appréciation des prérogatives et marges de manœuvres attribuées aux institutions élues locales d'une part et l'analyse de la décentralisation financière, à travers l'observation de la fiscalité publique locale et les transferts effectués par l'Etat central vers l'échelon local, d'autres part. Enfin, en matière d'aménagement du territoire, ce serais un clin d'œil autour des plans et du cadre retenue par le planificateur national pour relancer la compétitivité du territoire.

L'étude de cas de la wilaya de Bejaia, dans le cinquième chapitre, est passionnante à plus d'un titre, nous présenterons d'abord un aperçu socioéconomique du territoire en proposant un aspect géographique, démographique et socioéconomique à travers lequel une comparaison intercommunale sera faite. Puis, nous nous arrêterons à l'aspect « développement », lequel sera un aperçu synthétique du développement dans cette wilaya. Enfin, nous terminerons par une analyse qui est portée sur l'emploi et la PME en se focalisant notamment sur les bases de données des directions exerçant au sein de la wilaya de Bejaia telle que la direction de la planification et du suivi budgétaire (DPSB).

Après avoir présenté notre territoire d'enquête, nous tenterons enfin dans ce dernier chapitre, intitulé « développement local et décentralisation dans le cas de la wilaya de Bejaia », à situer les types d'actions de valorisation des ressources locales menée notamment par les acteurs locaux, leurs durabilité et leurs dimension car la valorisation des ressources locales constituait un préalable pour toute action de transfert de compétences de l'Etat central à l'échelon local. Puis nous essaierons de vérifier l'autonomie locale, en se focalisant principalement sur les institutions élues locales (les élus locaux). Nous focaliserons effectivement sur l'autonomie financière des élus locaux dans le cadre de gestion des plans du développement et des budgets locaux, c'est-à-dire nous examinerons ici l'autonomie des élus

locaux en matière de liberté et de choix affectations et de distribution des finances publiques locales. Nous essaierons également d'étudier l'autonomie décisionnelle des élus locaux dans le cadre de la gestion publique locale, en examinant leurs prérogatives et marges de manœuvres dans la gestion du développement local dans cette wilaya.

Concernant la gouvernance locale, outre les élus locaux, il sera question ici de la participation des autres acteurs dans le processus de la gouvernance dans la wilaya de Bejaia tels que les administrations déconcentrées de l'Etat (ADE) les entreprises locales et les associations. Nous allons alors situer le rôle des ADE dans la prise de décisions au niveau local, leur implication et les difficultés qu'ils y rencontrent. Ainsi, dans le même sillage, nous essaierons de ressortir la place occupée par les entreprises locales, leurs implication ou pas dans la gouvernance, étant donné qu'elles constituent l'un des acteurs phares du développement local à travers leur valorisation économique des ressources locales. Nous tacherons aussi d'étudier la participation citoyenne dans la gestion publique locale, en d'autres termes, il sera question ici de la nature et des outils mis en œuvre pour appuyer la démocratie participative dans cette wilaya. Enfin, nous terminerons notre étude par une synthèse de quelques défis permettant d'instaurer une décentralisation au service du développement local dans la wilaya de Bejaia.

Chapitre 1

**LE DEVELOPPEMENT LOCALE :
QUELQUES NOTIONS
THEORIQUES ET PRATIQUES**

Introduction

L'accélération et la montée graduelle de la mondialisation a accentué la compétitivité et la concurrence entre plusieurs pays (et régions), entreprises (et firmes), espaces (et territoires), depuis pratiquement le début des années 1950 (*V. Baudrant, et J. Mary Henry ; 2006*). Ainsi, elle a conduit, à travers une sélection acharnée, à choisir certains espaces et à marginaliser d'autres. Dès lors, le développement local apparaît comme une réponse logique aux espaces marginalisés et délaissés par la mondialisation, à travers notamment des actions de valorisation des ressources locales menées principalement par les acteurs locaux qui sont en emprise directe sur leurs territoires. *Paul Prévost* a bien résumé ce constat en annonçant que « *le développement local est l'expression de la solidarité local créatrice de nouvelles relations sociales et manifeste la volonté des habitants d'une microrégion de valoriser les richesses locales, ce qui créeurs de développement économique* »¹. Ainsi, petit à petit, l'échelon local s'émancipait et deviendra autonome alors que dans le passé, il a demeuré sous l'emprise du cadre régional et/ou national tel qu'il a été mentionné notamment par *Paul Clavel* qui écrivait que « *le local a cessé d'être protégé du global par les instances nationales ou régionales : il est désormais en prise directe sur lui* »² (*Paul Clavel, 2003*).

Cependant, la montée en puissance des espaces locaux, ne renvoie pas à une dichotomie entre le local et le global, au contraire nous assistons, de plus en plus, à une complémentarité entre les deux dimensions. En effet, la prise en considération des problématiques, préoccupations et questions de dimension locale nécessite de tenir compte de la dimension global, en d'autres termes l'adoption de toute politique du développement doit être « penser global et mise en œuvre local ». Enfin, Plusieurs questions méritent l'attention de chercheur, citons quelques unes : quels sont les acteurs-meneurs du développement local ? Quels sont les canaux de son financement ? Lesquels des facteurs-sources justifient le développement local ?

En effet, l'étude de cette thématique nécessite la mobilisation d'un certain nombre de concepts, de généralités et d'outils pour les besoins de ce travail, donc, une approche plus globale serait nécessaire pour aborder ce thème. Ainsi, ce chapitre propose une approche d'analyse du développement local (ses acteurs, ses facteurs, son financement). En effet, nous allons nous efforcer dans la première section de donner un cadre théorique au sujet du développement local, en essaierons, d'abord, de présenter un bref aperçu autour de l'émergence du développement local d'une part et les notions qui sont en jonction de celui-ci, définitions et concepts dans une approche historique, d'autres part. Puis, nous présenterons, dans la deuxième section, les différents acteurs du développement local toute en s'appuyant sur la particularité et le poids de chacun dans la conduite de projet du développement local. La troisième section est consacrée à la justification du développement local, autrement dit les facteurs de développement local donnent de la clarification et un support à la dimension local du développement. Nous ne pouvons ignorer une des questions qui semble à notre égard le nerf du développement, c'est pourquoi alors nous avons consacré la quatrième section au

¹ Paul PREVOST : « *le développement local : contexte et définition* », cahiers de recherche IREC 01-03, institut de recherche et d'enseignement pour les coopératives de l'université de Sherbrooke (IRECUS), p.21.

² Bernard PECQUEUR : « *Le tournant territorial de l'économie global* ». Espaces et sociétés N° 124-125, p. 19.

financement du développement local. Enfin, la dernière section est consacrée à la fois à la mesure du développement local et à aux différents enjeux de celui-ci.

1. Quelques éléments de conceptualisation de la notion du développement local

La consultation des écrits portant sur la théorie du développement, ses origines, son émergence et ses prémices montre que le développement économique administre sa réussite dans la concentration de l'activité économique dans un espace déterminé. Dès lors, de grands ensembles industriels étaient édifiés et qui induisaient, par la suite, des effets d'entraînement sur d'autres territoires, conduisant à la propagation du développement. Ainsi, la conception du développement durant ses mêmes années était celle que le développement économique était induit par ce que François Perroux appelait « les pôles de croissance ». Dans ce sillage Ameziane Ferguène écrivait : « l'idée qui prévalait tout au long des années 1950, 1960 et 1970 est que le développement économique des nations repose sur les grands ensembles industriels dont l'essor s'inscrit dans le cadre de la stratégie industrielle de l'Etat »¹. Ainsi, nous avons assisté au cours des années 1970 à l'échec des pôles de croissance, avec la faillite du système fordiste qui bâtaît déjà ses derniers souffles, c'est dans ce contexte que s'est apparue une nouvelle stratégie du développement qui constitue la clé de la sortie de crise : celle du développement local.

1.1. Le développement local : Genèse et éléments définition

Le concept du développement local n'est pas le produit du hasard. Il existe, surement, des factures qui ont déclenché l'émergence de ce concept. Dans ce premier point, nous traiterons des éléments qui ont conduit à l'émergence du concept, puis nous explorerons les différentes appréhensions et définitions proposées et retenus pour le développement local, ce serait donc un clin d'œil autour de l'émergence de cette thématique.

1.1.1. Genèse du développement local

La notion du développement local trouve ses racines dans les travaux fondateurs d'imminents économistes, *John Friedman* et *Walter Sthor*² en fondant ce qu'on appelle communément « la théorie du développement endogène », et ce vers la fin des années 1950. C'est dans ce sillage que vois le jour le concept du développement local. En effet, ces derniers ont focalisé leurs recherches et investigations sur la démarche volontariste appliquée sur l'espace local, perçu comme un espace restreint. Ainsi, ils expliquaient le développement en s'appuyant sur les ressources locales, qui constituait à leur égard le facteur déclencheur de leurs analyses portant sur cette thématique. Une autre logique est prise en considération dans leurs travaux, alors par opposition aux stratégies portées par l'Etat central et qui sont dites du « développement par le haut », les stratégies du développement local sont dites du « développement par le bas ». En outre, selon Walter Sthor, le développement endogène est souvenu suite à la remise en cause des modèles du développement exogène et des pôles de

¹ Ameziane FERGUENE : « ensemble localisés de PME et dynamique territoriales : SPL et développement « par les bas » dans les pays du sud », colloque international sur « gouvernance local et développement territorial : le cas des pays méditerranéens », Constantine, les 26 et 27 avril 2003, Algérie, p.3.

² Ibidem, p.3

croissance, il est considéré comme étant un mode du développement ne disposant pas des inputs externes. Ce modèle du développement prend en considération plusieurs dimensions dans sa logique de conception, ainsi il retient la dimension historique, culturelle et institutionnelle de l'espace d'une part, et la dimension d'innovation de la sphère organisationnelle et institutionnelle sur le plan local.

Après avoir signalé et présenté un flash sur l'émergence du développement local, nous allons à présent décortiquer le concept lui-même. C'est dans le continu européen, au cours des années 1970, que le concept du développement local a administré réellement son apparition. Rappelons que le développement est un concept, introduit par *Karl Marx* dans l'expression : « développement des forces productives » puis il fut abandonné durant un siècle avant d'être réutilisé au lendemain de la seconde guerre mondiale pour mettre en valeur son contraire le sous-développement. Le concept de sous développement va connaître une fortune considérable et donner lieu, durant une trentaine d'année à l'exubérante littérature¹ qui accompagna la douloureuse naissance du tiers monde. Puis, l'an 1980 est considérée comme étant l'année-charnière dans la vie du concept de développement ; c'est en effet à cette époque que le concept de sous développement tombe en désuétude et se fait évincer par celui de développement local. Avec le recul que nous avons aujourd'hui, nous pouvons affirmer qu'il existe une forte relation entre sous développement et développement local, le développement local apparaissant comme une sorte d'antidote au sous-développement. En effet, le terme « développement local » nous renvoie à deux notions bien distinctes, celle du « développement » inscrivant essentiellement dans la durée, et celle du « local » s'inscrivant principalement dans l'espace, qui est le territoire local où s'administre et se situe la démarche du développement. Ainsi, le développement local est « *une démarche collective, c'est un éveil de capacités de chacun et une expression de démocratie réelle* »² qui s'inscrit sur un espace local où vivent et cohabitent plusieurs acteurs. C'est une démarche qui nécessite du temps afin d'éveiller et de mobiliser les capacités de chaque acteur et de connaître son opinion et son implication dans cette démarche. L'échec des stratégies du développement antérieur ont amené ce nouveau mode du développement : le développement local qui entre enfin dans la science économique « *comme une réponse à plusieurs problèmes* »³.

Exposant maintenant les différentes solutions amenées par le modèle du développement local. D'abord, celui-ci, constitue une alternative au système fordiste qui a démontré son échec. Pour une meilleure compréhension brève et synthétique du modèle fordiste, notons dans ce qui suit sa logique et ses axes directeurs. Le modèle fordiste constitue la suite logique du modèle tayloriste, celui-ci, a connu son âge d'or durant les trente glorieuses, il se caractérise par plusieurs particularités, d'abord par une production industrielle de masse, qui est à son tour accompagnée par la hausse des gains de la productivité et la

¹ Nous citerons les travaux de nombreux auteurs dont Nurkse, Lewis, Amin, Frank, Furtado, Prebisch, Rostow, Perroux.

² Pierre-Noel DENIEUIL: « *introduction aux théories et à quelques pratiques du développement local et territorial : analyse et synthèses bibliographique en écho au séminaire de Tanger (25 et 27 novembre 1999)* », document de travail N° 70, Bureau international de travail, Genève.

³ Mokhtar KHELADI : « *le développement local : une réponse à plusieurs problèmes* », contribution au colloque international intitulé « *développement local et gouvernance des territoires* » effectué, à Jijel, du 03 au 05 novembre 2008. Algérie, p 1.

standardisation des produits, enfin ce modèle est caractérisé par la dominance des grands pôles industriels implantés notamment près de grandes villes.

En effet, l'évènement qui a poussé ce modèle à démontrer ces derniers souffles est le choc pétrolier de 1973, dès lors plusieurs conséquences s'ensuivirent, d'abord, les gains de productivité réalisés auparavant se trouvaient absorbés par l'augmentation des prix du pétrole, conduisant ainsi à la détérioration des conditions de travail et à la diminution des revenus de la classe ouvrière. C'est dans ce contexte que le modèle fordiste a atteint ses limites en matière de production et se dirige tout droit vers la crise. En effet, c'est dans ce moment de l'histoire du développement économique que voit le jour le développement local caractérisé par son inscription dans un cadre non-interventionniste, et par l'intérêt porté sur la petite échelle, notamment sur la petite et moyenne entreprise (PME), caractérisé par une grande flexibilité et un fort degré d'innovation, le développement local permet d'éviter les facteurs d'échec du fordisme et se présente alors comme un modèle alternatif.

Précédemment, nous avons rappelé comment le développement local constitue une alternative au modèle fordiste. Exposant maintenant comment le développement local pourrait constituer une alternative à la mondialisation. Il est évident que cette dernière a connue une évolution sans précédent depuis les années quatre-vingts conduisant à l'abolition des frontières entre pays et groupes de pays, et à l'uniformisation des modes de production qui rendent par la suite le développement des nations tributaires de l'extérieur. Dès lors, une des conséquences immédiates est la montée des mouvements de la délocalisation des entreprises devenues « nomades » et qui partent à la recherche de meilleurs facteurs de production laissant par la suite l'espace local déserté et appauvri¹. Partant de cet impact négatif de la mondialisation sur l'espace local, les individus se sont abandonnés et livrés à eux-mêmes², alors pour y remédier, ils ont fait recours à la mobilisation collective et solidaire, et à la résurrection de la confiance entre eux afin de révéler les ressources locales et de les exploiter.

Ainsi, avec la montée en puissance des pratiques de valorisation économique des ressources locales, de nouvelles politiques dites « locales » s'étaient de plus en plus imposées à côté des politiques nationales et régionales. Le local et le global constituent ensemble une complémentarité et une dialectique : « peser global et agir local ». Ainsi, la valorisation des ressources locales constitue un des piliers permettant l'attractivité des entreprises et leur ancrage ensuite dans cet espace. Au fil du temps plusieurs modes se constatent tels que les districts industriels, les clusters, les milieux innovateurs, et les systèmes productifs locaux.

En effet, « dans le contexte d'une mondialisation économique, politique et culturelle qui manque de régulation, autre que financière et tend à niveler les différences, à déstructurer les identités, à ignorer les lieux d'arbitrage intermédiaires, le développement local prend tout son sens. Ni construction idéologique d'un système alternatif, ni repli frileux sur des territoires étriqués, il est le lieu d'articulation entre des approches sectorielles où apparaissent les interdépendances et où des solutions peuvent être trouvées au plus près des

¹ Selon la littérature économique portant sur la délocalisation, la France constitue un des pays qui ont subi les conséquences de la délocalisation des firmes vers la Chine tel que la hausse du taux du chômage

² Mokhtar KHELADI, 2008, op cit, p.6.

acteurs concernés »¹. En analysant cette citation, nous nous rendons compte d'une évidence claire notamment celle que développement local et mondialisation ne sont pas contradictoires. Au contraire, le local constitue un espace pertinent pour les acteurs cherchant à trouver des solutions à des problèmes globaux.

Nous avons retenu précédemment deux alternatives issues du développement local, celle suppléant au modèle fordiste et celle constituant une source de tirer profit de la globalisation. Exposant maintenant la dernière solution apportée par le développement local, celle de la lutte contre le chômage. Nous ressortons de la crise du fordisme des années 1970 deux conclusions hâtives mais évidentes, ni la grande entreprise, ni l'intervention de l'Etat n'ont pu éradiquer ce fléau. D'une part, l'Etat a perdu son action qui est la politique monétaire, d'autre part, les entreprises se délocalisaient à la recherche de meilleurs facteurs de production accentuèrent les taux du chômage déjà en hausse. C'est dans cette situation qu'a émergé la petite et moyenne entreprise PME qui essayait d'exploiter les ressources spécifiques locales dans un premier temps et de révéler les ressources cachées du territoire dans un deuxième temps. Enfin, en conclusion, les PME constituent un canal et source d'emploi.

1.1.2. Le développement local : Quelles définitions ?

Nous avons essayé précédemment de repérer et de synthétiser, globalement, l'essor et le contexte du développement local qui s'appuie sur une base fondamentale qui est celle de la valorisation des ressources locales. Ainsi, le développement local est dépendant des ressources locales valorisées solidairement par les individus pour apporter solution aux différents problèmes, du chômage, de la mondialisation et du développement. En effet, une des pièces maîtresse du développement local est la solidarité qui se tisse entre les individus dans le processus de valorisation des ressources locales. Dès lors, l'exploitation de certaines ressources locales en vue de la création de richesses, nécessite la mobilisation de l'ensemble des énergies présentes. Dans le souci de décortiquer la notion du développement local **Xavier Greffe (1982)** dans ses travaux l'aperçoit comme étant un « *un processus de diversification et d'enrichissement des activités économiques et sociales dans un territoire à partir de la mobilisation de ses ressources et de ses énergies. Il sera donc le produit des efforts de sa population, il mettra en cause l'existence d'un projet de développement intégrant ses composantes économiques, sociales et culturelles, il fera d'un espace de contiguïté un espace de solidarité active* »²

En outre, le développement local peut s'interpréter comme « *un processus émergent, endogène. Il est celui qui émerge des initiatives et de dynamisme des communautés locales. Il valorise aussi parfois des pratiques très imaginatives, les ressources humaines, financières et matérielles locales et, il suscite des comportements novateurs axés sur la prise en charge, la créativité et l'esprit d'entreprise (...) comme phénomène endogène, émergent, le développement local valorisera entre autre, l'entrepreneurship et les PME locales privés ou*

¹ Dinet Michel, union nationale des acteurs et structures de développement local (France), « **Pour une mondialisation de la fraternité. Fondements et axes des coopérations internationales** », Economie et humanisme (1999), N° 350, Lyon. Dans DENIEUIL Pierre-Noel (2005), op cit, p.44.

² Mokhtar KHELADI : « **le développement local** ». OPU. Alger, 2012, p.33

collectives comme source de création d'emplois, d'adoption d'une démarche entrepreneuriale de la part des principaux intéressés et l'adoption résolue de partenariats pour mobiliser les énergies et ressources. En mettant l'accent sur l'**autonomie**, la créativité et la solidarité, le développement local implique un changement dans la culture du développement »¹.

En effet, **Paul HOUÉE** nous donne une définition plus large en mettant l'accent cette fois-ci sur le rôle des acteurs locaux, il note que : « le développement local est une démarche globale de mise en mouvement et en synergie des acteurs locaux, pour la mise en valeur des ressources humaines et matérielles d'un territoire donné, en relation négociée avec les centres de décision des ensembles économiques, sociaux, culturels et politiques dans lesquels ils s'inscrivent »².

En outre, l'approche du développement local trouve sa spécificité dans le fait qu'elle valorise non seulement les relations marchandes, mais surtout les relations non marchandes, comme le note **Bernard PECQUEUR** « (...) mais, au-delà de renouveau possible des politiques publiques, l'enjeu du développement local est plus vaste. Il s'agit de mettre en évidence une dynamique qui valorise l'efficacité des relations non exclusivement marchandes entre les hommes pour valoriser les richesses dont-ils disposent (...) le champ du développement local déborde ainsi largement de la seule valorisation des biens et services marchands. Il intègre également les services publics sociaux et l'ensemble des activités aux frontières du marchand que couvre le vocable " économie sociale", comprenant notamment l'activité du monde associatif »³. De ses travaux, **Paul Prévost** rejoint **Bernard Pecqueur** dans sa conception du développement local, alors il écrit « ni mode, ni modèle, le développement local est une dynamiques qui met en évidence l'efficacité des relations non exclusivement marchandes entre les hommes pour valoriser les richesses dont ils disposent »⁴

Quant à l'appréciation de l'**OCDE**, celle-ci met beaucoup plus l'accent sur le poids exercé par les PME dans tout projet du développement local, elle précise que « le niveau local est l'environnement immédiat dans lequel la plupart des entreprises – et en particulier les petites – se créent et se développent, trouvent des services et des ressources, dont dépend leur dynamismes et dans lequel elles se raccordent à des réseaux d'échanges d'information et de relations techniques ou commerciales...Le niveau local, c'est-à-dire une communauté d'acteurs publics et privés offre un potentiel de ressources humaines, financières et physiques, d'infrastructures éducatives et institutionnelles dont la mobilisation et la valorisation engendrent des idées et des projets de développement » (**OCDE, 1990**).

Enfin, au fil des considérations cités ci-dessus, il apparut clairement que le développement local est émergé après l'échec des politiques dites d'en haut ouvrant ainsi une grande porte s'ouvre à l'échelon local. Les individus sont obligés d'assumer leur propre

¹ Paul PREVOST, Op cit. p.21.

² Paul HOUÉE : « **Le développement local au défi de la mondialisation** », Éditions l'Harmattan, Paris 2003 – cité par CASAGRANDE Claude : « **Le rôle des collectivités locales dans le développement local** », document consultable et téléchargeable sur le site : <http://ipc.sabanciuniv.edu>

³ Bernard PECQUEUR, « **le développement local, pour une économie des territoires** ».2ème ED Syros, Paris, 2000, p.14.

⁴ Cité par Paul PREVOST, in Cahier de recherche IREC 01-03 : « **le développement local : contexte et définition** ».

développement, en comptant sur leurs propres institutions locales, qui disposent alors de prérogatives et de plus en de liberté d'action et d'initiation. Dès lors, le rôle de l'Etat central, omniprésent et omnipotent, est rétréci donnant ainsi par la suite plus de prérogatives, du pouvoir décisionnel aux acteurs locaux.

1.2. Que devient l'Etat à l'ère de la décentralisation ?

L'accélération du phénomène de la mondialisation au cours des années 1980, et l'échec du modèle de production fordiste, qui a dominé les trois premiers quarts de XX^e siècle, a donnée naissance à différentes réformes à savoir, dérèglementation, dérégulation, décentralisation¹. Celles-ci, ont conduit au retrait de l'Etat dans la sphère économique, laissant ainsi sa dimension « nationale » de l'économie au profit d'autres démentions spatiales. Dès lors, les échelons infra-Étatiques (Régional, local) se trouvent, de plus en plus, impliqués dans l'économie, développant ainsi des stratégies de développement propres à elles et indépendante de celle de l'Etat central, à travers des mesures de « décentralisation » qui octroient à ces dernières une autonomie de décision et d'action.

Ceci, est rendu possible grâce au mouvement de la « décentralisation » concrétisé, graduellement, dans différentes régions et pays, beaucoup plus, dans les pays développés et moyennement dans les pays en voie de développement. Dès lors, le développement local est devenu en grand partie une affaire des acteurs locaux, ce qui a engendré, par la suite, un retrait de l'Etat central dans les affaires et problématiques locales. Par conséquent, ceci laisse aux acteurs locaux, une marge d'intervention, d'action et de coopération locale, voire mondiale. Ainsi, la dimension de l'espace est, désormais, remplacé par l'articulation global-local, « *le local et le mondial qui arrivent à entretenir des rapports conflictuels ou de coopération sans l'intermédiation de l'instance nationale* » (Kheladi, 2006 :3). Ceci dit que, la décentralisation a graduellement matérialisée la glocalisation et l'insertion des espaces locaux dans la mondialisation sans aucune médiation entre les échelons locaux. La coopération internationale décentralisée administre d'ailleurs cet état de fait, à travers laquelle des accords d'association et de coopération entres différentes collectivités du monde se sont multipliés de plus en plus durant ces derniers années. Contrairement aux expériences enregistrées dans plusieurs pays en matière de coopération décentralisée, les collectivités locales en Algérie demeure sous l'emprise de l'Etat central et ne s'inscrivent pas dans cette logique ou en d'autres termes dans la logique de « *penser global-agir local* ».

1.3. Plusieurs dénominations : un seul paradigme !

Tout au long de nos investigations autour de la notion du développement local, nous avons rendu compte de l'existence d'une multitude d'appellations désignant toutes le même paradigme, citant alors quelqu'une de ces appellations : ***Développement local, développement endogène, développement communautaire, développement par le bas***. Certes, chaque une peut se débaucher sur un axe de réflexion distinct mais elle se converge toute enfin sur un seul objectif qui est celui d'un développement de l'échelon local.

¹ Ibidem, p.31

- **Le développement par le bas**

La genèse de cette dénomination est née avec les travaux édifiés notamment par **W. STOHR (1984)** et **C. WEAVER (1983)**, qui constitue alors la réponse originale aux crises économiques de 1974 et 1979 et à l'échec des recettes Keynésiennes dans une économie ouverte¹ dont le développement sera alors impulsé à partir des possibilités locales. C'est un processus *ascendant* et non pas *descendant* ; c'est-à-dire il ne se décide pas de centre mais il est laissé à la volonté des acteurs locaux dans l'objectif de leurs actions qui vont entraîner à travers l'effet d'accumulation le développement national global.

- **Le développement communautaire**

L'attribution au développement le vocable « communautaire », renvoie à la communauté, aux citoyens qui, par leur synergie et conscience, prennent en main les problématiques de leur territoire en mettant en valeur son patrimoine et ses ressources originales. Dès lors le développement communautaire « *porte sur le développement d'un espace réduit, souvent confondu à un territoire en tant que entité géographique, économique, sociale et culturelle. Il est donc destiné à un territoire et une population possédant des spécificités ou particularités* » (M. Sadoudi, 2001 ; P2). Au moment où les acteurs locaux auraient conscience des spécificités locales « *le contexte est favorable aux politiques de décentralisation, qu'il s'agisse du renforcement des structures régionales et territoriales, de la montée des mouvements identitaires ou des revendications d'autonomie des régions* »² Enfin, Parmi ceux qui s'inscrivent dans cette dénomination, nous retrouvons beaucoup plus les sociologues, les anthropologues qui préconisent qu'à la communauté la nécessité de gérer eux-mêmes à travers des institutions -formelles ou informelles- forgées pour réguler le processus de production local.

- **Le développement endogène**

Le développement endogène, selon **John Friedman** et **Walter Sthor**, est aperçu du fait de la remise en cause des modèles du développement traditionnels (développement exogène et pôles de croissance) et est considéré comme tout mode de développement *n'ayant pas pour base des inputs externes*. Ce mode de développement se caractérise alors par une différenciation du développement dans l'espace, la prise en considération de l'histoire, de la culture et de l'institutionnalisme de territoire, et par une innovation dans la sphère organisationnelle et institutionnelle sur le plan local.

- **Le développement local**

L'une des problématiques qui a tant préoccupée les économistes du développement est la délimitation territoriale de l'échelon local, néanmoins, cela n'a pas empêché l'émergence de certaines tentatives de définitions et de conception comme **N. Bouzidi** qui stipule que « *la commune semble la mieux à même de répondre à la définition du local* », **BOUZIDI.N (2003, p115)**, étant donnée que celle-ci constitue la cellule de base des institutions de l'Etat, après

¹ P-H DERYCKE : « *le « local » dans l'analyse économique* », in A. MABILEAU : « *la recherche du « local »* », Edition l'Harmattan, Paris 1999, p 92-108.

² André Torre et Frédéric Wallet, (2011) : « *La gouvernance territoriale au service des processus et politiques de développement des territoires* », in Resmini L, Torre A. (eds), *competitivita Territoriale et politique*, Franco Angeli, Milan : Deterp.9

l'administration centrale et l'administration intermédiaire. En effet, toute au long de ce mémoire, nous référerons à l'appellation auquel le commun des économistes utilise, celle du « développement local ».

2. Les acteurs de développement local

Parmi les économistes, sociologues, juristes et politologues ayant écrit sur le thème du développement local, se convergent sur la pluralité d'acteurs et la diversité d'intervenants. En effet, « *le développement local implique que soient associés à la détermination des projets tous ce qui participent à la vie économique et sociale* » **GREFFE. X (1984, 153)**. Comme le note, d'ailleurs **X. Greffe**, tous ceux qui peuvent participer dans une activité économique et sociale constituent donc des acteurs du développement local, mais il ne nous précise pas d'avantage soit leur nombre, ni leur catégorie. Cependant, certains économistes insistent qu'il existait trois catégories qui mènent le projet du développement local, à savoir : les acteurs institutionnels, la communauté et les acteurs économiques.

2.1. Les acteurs institutionnels

Les acteurs institutionnels regroupent l'Etat et ses structures déconcentrés, les collectivités locales et leurs services techniques, ainsi que les organismes publiques et semi publics, jouant le rôle de maîtrise d'ouvrage, de maîtrise d'œuvre, de partenaire ou d'intervenant dans le développement local. **Xavier GREFFE**, en précisant une des orientations du développement local, estime que les pouvoirs publics locaux auraient une tâche essentielle qui est celle de mettre une sorte de feuille de route dans tout projet du développement local. A ce propos, il écrit : « *un autre thème du développement local réside dans la fonction d'animation économique et sociale que doivent exercer les pouvoirs publics locaux. Leurs responsabilités dans ce processus est grande car se sont souvent eux qui auront à cristalliser les projets, et à définir les moyens ou les relais financiers nécessaires* » **GREFFE. X (1984 ; p158)**. Enfin, l'architecture des acteurs institutionnels, en faisant référence notamment au cas algérien, est constituée de trois échelons que nous citerons à titre illustratif.

2.1.1. La commune : le socle (la base) de la décentralisation

Elle constitue la cellule de base de la décentralisation, « *C'est dans la commune que réside l'énergie d'un peuple* » affirmait **Alexis De TOCQUEVILLE**, depuis **1835**. Elle est en coopération, en concertation et en interaction directe avec les acteurs locaux. Certains auteurs n'hésitent pas à la qualifier de l'interface de la structure institutionnelle et administrative de l'Etat. Alexis de Tocqueville disait que « *les institutions communales sont à la liberté ce que les écoles primaires sont à la science ; elles la mettent à la portée du peuple ; elles lui en font goûter l'usage paisible et l'habituent à s'en servir. Sans institutions communales, une nation peut se donner un gouvernement libre, mais elle n'a pas l'esprit de liberté* » (*De la démocratie en Amérique, 1^{ière} partie, Chapitre V*). C'est alors dans la commune que s'apprend désormais la démocratie participative par les citoyens.

2.1.2. Les échelons intermédiaires

La région, le département, le canton, le l ander, ce sont par exemple des organisations institutionnelles donn ees aux  chelons interm ediaires de l'administration de l' Etat, pr ecis ement dans les  tats europ eens. En Alg erie (voire la figure ci-dessous), *la wilaya* est consacr ee par le l egislateur comme institution interm ediaire   la fois d econcentr ee et d ecentralis ee. Nous retrouvons  galement la *Daira*¹, dans l'architecture de l'administration alg erienne, cependant, celle-ci n'a pas eu beaucoup d'importance eu  gard d'autres institutions ; d'ailleurs, de tous les  crits qui se sont consacr es aux questions de la d ecentralisation, au droit public et aux institutions que nous avons consult e, celle-ci est peu cit ee, voire quasiment ignor ee.

Sch ema 1-1 : structure des  chelons interm ediaires en Alg erie



Source : construit par nous

2.2. Les acteurs  conomiques

A travers les petites et moyennes entreprises, guid ees par une logique de maximisation des profits, les acteurs  conomiques qui sont les entrepreneurs, organisent la production des biens ou des services, investissent et innovent au niveau local, participant ainsi   l'am elioration du bien- tre de la population locale, en lui offrant des emplois g en erateurs de revenus et des biens et services dont elle a besoin. En plus de ces entrepreneurs, **les banques et les bailleurs de fonds jouent un r ole important** dans le financement des investissements et la r ealisation des projets du d eveloppement local. En effet, la **PME** quant   elle est sans conteste l'acteur-phare dans tout projet du d eveloppement local, car elle tient une place importante dans tout projet du d eveloppement local, de ce fait « *de nombreux acteurs du d eveloppement local ont insist e sur l'impotence que repr esentent ici les capacit es d'entreprises locales* »  crit *GREFFE. X (1984, 154)*, puisque elle mat erialise et finalise les synergies et la collaboration des acteurs locaux. Ayant connue son th eatre du succ es en *Italie*, aux * tats-Unis d'Am eriques* et en *France*, celle-ci, a franchi le cap de la PME cr eatrice d'emplois, en devenant m eme la PME exportatrice, voire innovatrice, pour certaines d'entre elles.

¹ La daira qui regroupe dans chaque wilaya plusieurs communes

2.2.1. L'expérience italienne ou la troisième Italie !

Beccattini, dans ses écrits sur *le district industriels* a attribué une impotence cruciale à la PME dans l'essor de ce que on appel communément aujourd'hui *la troisième Italie*¹. Un cas d'école du « développement local » ce qui ait attiré l'attention du monde sur l'originalité de l'expérience italienne en la matière. Aujourd'hui, dans l'ensemble du pays plusieurs dizaines de districts industrielles ont émergé, répartis de la manière suivante² : textiles et vêtements (**41 clusters**) ; industrie mécanique (**35**) ; ameublement, carreaux de faïences et céramiques (**29**) ; cuire et chausseurs (**20**) ; aliments et boissons (**14**) ; instruments du musiques (**8**) ; autres activités industrielles (**7**) et services (**14**). Dans cette région pauvre d'Italie, les PME et les clusters ont poussé comme des plantes sauvages, en petite entreprises, sans vision planificatrices des autorités centrales, *avançant ainsi en fonction des solidarités familiales et des spécificités culturelles et locales*.

2.2.2. L'expérience française

La dénomination officielle de cette expérience est *pôles de compétitivité*, ne remonte pas plus loin que en 2005 et c'est une initiative de l'État. La France est l'un des trois pays où a émergé la réflexion sur la polarisation des industries suite aux travaux pionniers de *François PERROUX*. L'originalité de l'expérience française en la matière lui vient de sa *stratégie menée, à la fois de haut vers le bas et de bas vers le haut*. En effet, ces pôles sont orientés par l'État mais avec *la participation des acteurs locaux*. Des appels à projets sont lancés et ce sont les acteurs locaux : entreprises, centres de recherche, organismes de formation, établissement publics, organismes chargés du développement, collectivités locales se rencontrent pour s'accorder sur la décision de tous mettre en œuvre pour exploiter les pleins potentialités de leurs régions dans la filière de prédilection de la région. En 2005, il a été labellisé **66 pôles de compétitivités**, à travers tous le pays et le gouvernement a dégagé une enveloppe de 1,5 milliards d'Euro pour les accompagner sur trois ans (2006-2008)³.

2.2.3. L'expérience des États Unis d'Amérique

L'expérience américaine est bien illustrée par l'imminente économiste *Paul Krugman*. Celui-ci, se trouvait à l'origine à évoquer l'expérience de *la ville de Dalton* spécialisé dans la production des Tapis, dans ces travaux sur la concentration industrielle. Les exemples les plus évoqués par la plut part des économistes sont ceux de : Mathan (finances, arts, loisirs), Hollywood (Cinéma), Silicon Valley (électronique), San Diego (NTIC, Biotechnologies), Détroit (Automobile). Selon le rapport *ALCIMED*⁴, Le gouvernement fédéral et les gouvernements locaux interviennent de façon très active pour contribuer à l'émergence de

¹ Certains attribuent à *Michel Porter* le mérite et l'acharnement à invoquer, au cours des années **1970**, le modèle de la troisième Italie

² Institute for Industrial Promotion Research Department. Rome, 2007

³ Plus d'informations, consulter le site du ministère de l'industrie français www.mi.de.fr

⁴ Consultez le rapport de Cabinet Alciméd pour le compte du ministère français de l'économie : « *les clusters américains : Cartographie, enseignements, perspectives et opportunités pour les pôles de compétitivités françaises*. Paris, octobre 2008

clusters puissants et pour aider à la reconversion d'autres qui se trouvaient en situation d'épuisement.

2.2.4. L'expérience algérienne : un bilan mitigé

Les PME ont réalisé, en Algérie, une progression intéressante, cependant, si leurs nombre ne cesse de croître, elles sont peu performantes et n'arrivent pas toujours à explorer leur énorme potentiel de croissance. Selon les rapports du ministère de la PME et de l'artisanat, par secteur d'activité, les PME semblent se déployer sur des activités peu diversifiées : **BTP, commerce et distribution, industrie, hôtellerie et restauration**. Toutefois, le BTP reste le secteur le plus dynamique puisque sa part dans la population totale est passée de **6,78% en 1995 à 35% en 2010**. **Ahmed BOUYAKOUB**¹ explique cela par le fait que le marché de BTP est énorme et que l'économie enregistre un déficit important en termes de capacités de réalisation de gros chantiers, mais aussi, par le fait que les taux de profit dans ce secteur sont très élevés et la concurrence étrangère est quasiment absente².

2.3. La communauté : un acteur vague

La communauté est à la fois l'objet et le sujet de tout projet de développement local (**Pecqueur, 2004**), elle est constituée de l'ensemble des occupants vivants, agissant, partageant des valeurs et des responsabilités et subissant les handicaps d'un territoire donné. « *En d'autres termes, la communauté est constituée de personnes agissant individuellement ou en groupe structurés et organisés dans des associations et des organisations non gouvernementales pour défendre au mieux les intérêts de leurs territoire en vue d'améliorer les conditions de vie des citoyens, donc le bien être social, dans un cadre du développement durable.* » (**S-C. Chakeur**)³. La communauté peut s'organiser et se structurer, donnant naissance à d'autres formes telles que les associations, comités, les syndicats, les ONG. D'autres écrits préfèrent évoquer une autre notion qui est « la société civile » comme acteur du développement local. Nous nous sommes contentés de la communauté étant donné que la société civile constitue l'objet d'étude extra-économique, tel que le droit, la science politique.

¹ Ahmed BOUYAKOUB : « *les PME en Algérie : dynamisme et limites institutionnelle* ». In Bouyakoub, Madoui et alii : « *De la gouvernance PME/PMI, regards croisés France Algérie* », l'Harmattan, Paris 2008 p 119.

² Depuis quelques années, la venue des chinois en Algérie commence à provoquer une certaine concurrence notamment pour les grands chantiers

³ Article Sans Date et sans Lieu (ASDL)

Schéma 1-2 : Schéma récapitulatif des acteurs du développement local



Source : construit par nous-même

3. Facteurs (justification) du développement local

Les facteurs qui sont considéré comme source du développement local sont la spécificité et la décentralisation. Ces derniers constituent deux segments qui favorisent l'essor du développement local d'une ville, département ou d'une région ou territoire.

3.1. La(s) spécificité(s)

Les territoires et les espaces se diversifié et se différencies par plusieurs caractéristiques. Celles-ci, sont d'ordre géographique, économique, social et culturel, donnant ainsi aux territoires un facteur de compétitivité que certains économistes appellent communément « *la ressource spécifique territoriale* »¹. Celle-ci, ne se délocalise et ne se transmet vers d'autres territoires, ce qui fait d'elle une source de compétitivité territoriale². Cependant, la ressource construite (voire le schéma ci-dessous) peut subir de l'imitation par d'autres territoires conquérants.

Schéma 1-3 : types des ressources locales



Source : construit par nous-mêmes

3.1.1. La spécificité sociale : un facteur sociologique

Certains travaux de synthèse de référence nous ont permis de s'initier rapidement à la « *théorie des réseaux sociaux* ». Emmanuel LAZEGA cite notamment les travaux de Georg

¹ Pierre Antoine LANDEL et Kirsten KOOP : « *Le développement local : mécanismes, stratégies et gouvernance* », proposition de la communication, de l'animation locale à l'ingénierie territoriale. Agadir (Maroc), 2011, p 4

² En Algérie, le territoire de Kabylie contient à titre illustratif certaines ressources spécifiques telles que l'huile d'olives, les figuiers les cerises.

Simmel (1908) ou *Jacob Moreno (1934)*. Ceux-ci, stipulent que la spécificité ne se manifeste pas seulement dans l'aspect géographique (...), mais elle se voit également dans les caractéristiques sociales qui s'organisent en réseaux. Ce dernier, est « généralement défini comme un ensemble de relations d'un type spécifique (par exemple de collaboration, de soutien, de conseil, de contrôle ou d'influence) entre un ensemble d'acteurs. L'analyse des réseaux est une méthode de description et de modélisation de la structure relationnelle de cet ensemble »¹. Cela dit, que chaque réseau social possède des caractéristiques qui lui sont propres.

3.1.2. La spécificité culturelle : un facteur Anthropologique

Notre expérience de la lecture sélective de certains travaux s'inscrivant dans l'anthropologie culturelle, notamment ceux des ethnologues *Radcliffe-Brown, Firth, Barnes (1954)* ou *Bott (1971)*, sont à l'origine de l'important développement de l'analyse des réseaux sociaux auxquels on assiste depuis le début des années 1970². En effet, ces derniers constituaient la base de l'analyse structurelle de la dimension anthropologique du développement. Dès lors, il ressort que le projet du développement local est à la fois économique, social et culturel, la « reconstitution d'un tissu ne peut se faire en l'absence d'une dimension culturelle, d'un projet mobilisant des ressources locales et s'appuyant sur des savoir-faire, des traditions, des expériences » *GREFFE. X (1984, P150)*. Dans le même sillage, Sadoudi. M, à propos du développement local, il écrit : « le développement d'un espace réduit, souvent confondu à un territoire en tant que entité géographique, économique, sociale et culturelle. Il est donc destiné à un territoire et une population possédant des spécificités ou particularités » (M. Sadoudi, 2001 ; P2). Dès lors, tout projet de développement local trouve de l'appui et de source dans son identité culturelle, tel qu'il a été remarqué par *GREFFE. X (1986, p46)* qui écrit « les espaces du développement local sont à priori des espaces vécus auxquels on associe une identité culturelle et une originalité économique ». Ainsi, le patrimoine constitue une source au développement local lorsqu'une remise en valeur de sa spécificité est faite par les acteurs³.

3.1.3. La spécificité spatiale : un facteur spatiale

L'économie spatiale nous enseigne que l'espace peut revêtir l'aspect rural qui abrite généralement l'activité agricole (ou parfois le tourisme rural) ou urbain en accueillant en effet les activités industrielles et les services (commerce de services) et enfin, la littérature économique portant notamment sur l'économie spatiale nous révèle l'émergence d'un autre espace combinant les deux à la fois, celui-ci porte le vocable de l'espace « ru-urbain ». Chacun disposait des spécificités qui lui sont propres nécessitant par conséquent une

¹ Emmanuel LAZEGA : « *Analyse de réseaux et sociologie des organisations* », revue Française de sociologie, XXXV, 1994, 293

² Forsé Michel : « *Définir et analyser les réseaux sociaux* », les enjeux de l'analyse structurelle, Information sociales, 2008/3 n°147, p. 10-19.

³ Xavier GREFFE : « *La valorisation économique du patrimoine : mesure et outils* », bulletin du département des études et de la prospective N° 141, ministère de la culture et de la communication. Paris septembre 2003. Documents disponible sur <http://www.culture.gouv.fr/dep>

organisation institutionnelle adéquates aux potentialités et aux ressources que déposaient ces espaces hétérogènes.

- **L'espace urbain : source de croissance mondiale**

Des modèles d'analyse spatiales ont été mis en œuvre pour expliquer la structure des villes et la répartition des activités économiques¹. Le modèle spatio-temporel de **Burgess**² élaboré durant les années 1920, étudié la structure des villes américaines, en analysant l'espace urbain sous la logique « *centre-périphérie* », appliqué à la répartition des citoyens dans les villes américaine. Le modèle de **Hoyt**³, complète et enrichit la théorie de **l'école de Chicago**, en précisant que l'occupation de l'espace est organisé « *en auréoles décroissant autour du centre* »⁴. Cet espace, tel que analysé par les économistes comme **Paul Krugman** insistent que 80 % du PIB mondial est détenu par les villes. Dès lors, aujourd'hui la ville à évincer l'Etat dans les échanges mondiaux, constituant ainsi un acteur de la mondialisation. La ville peut constituer ses propres lois, initier ses propres coopération avec d'autres villes du monde !

- **L'espace rural : un espace tourmenté !**

C'est au précurseur de l'économie-géographique **Johann Heinrich Von Thünen** que revient l'honneur du traiter, dans une œuvre fondatrice la dimension spatiale de l'économie. Celui-ci, avait élaboré un modèle, selon lequel la variation des prix des produits agricoles est en fonction de la distance, il concluait au terme de son étude que l'espace rural est destiné aux activités agricoles. Les écrits portant sur l'économie rurale⁵, concluent que cet espace constitue un espace répulsif (exode rural, non attractivité des investissements) ce qui fait de lui un espace en crise. Dès lors des politiques ont été mises en œuvre pour y remédier, en Algérie nous citerons le plan national du développement rural (PNDR), les projets de proximités de développement rural intégré (PPDRI), qui ont des bilans en deçà des résultats escomptés. C'est pourquoi, une politique de décentralisation pourra constituer une alternative.

3.1.4. La spécificité historique : facteur Historique

Dans un article pionnier **Paul KRUGMAN**, expliquait que la spécialisation de la ville américaine, **Silicom Valley**, dès le début de 19^{ième} siècle, dans la production du tissu s'expliquait par le hasard historique. Le vécu de tout territoire, constitue donc une source du développement amenant certains économistes tel que **NEU. D** a affirmé que « *un projet de développement local s'inscrit toujours dans l'histoire du territoire* »⁶. Dans le même ordre

¹ Des explications et éclaircissements en la matière ont été apportées par F.M. EBRARD dans son ouvrage intitulé « *L'urbanisation du monde depuis 1950* », Éditions Anthropos. Le lecture pourra s'initier même aux logiques de l'économie urbaine.

² Sociologue Américain de l'école de Chicago

³ Economiste, auteur du modèle des auréoles, construit en 1933.

⁴ Anne MARIE et Gerin GRATALOUP : « *Précis de géographie* », éditions Nathan, Paris 1995, p 37.

⁵ Dans un ouvrage intitulé « *Tourisme et montagne* », B. DEBARBIEUK, nous explique la vocation et les orientations économiques de l'espace rural

⁶ NEU (DANIEL) : « *développement local et décentralisation : points de vue* », les notes méthodologiques n°4, Direction scientifique (GRET), mai 2003. P3. Accessible sur internet

d'idée **B. Kherdjemil** dans réflexion sur la réussite des districts industriels, celui-ci dit que cela est notamment dû à l'histoire du territoire et non à la main invisible. Dès lors, une décentralisation effective permettra aux acteurs locaux de mettre en valeur leur ressource locale, car ces acteurs se trouvaient en connaissance de potentiel et de patrimoine local.

3.2. La décentralisation : facteur institutionnel

Celle-ci, constitue l'une des leviers des politiques publiques qui a administré son succès dans plusieurs pays. Néanmoins, la nécessité de la décentralisation est évoquée déjà par **Alexis de TOCQUEVILLE**, dans son célèbre ouvrage, publié en 1848, qui s'intitule « *De la démocratie en Amérique* », insistait sur le rôle de la décentralisation en affirmant que « *chez les grandes nations centralisées, le législateur est obligé de donner aux lois un caractère uniforme qui ne comporte pas la diversité des lieux et des mœurs* ». Cela vaudra dire, que les Etats unitaires ont tendance à unifier les lois, or chaque Etat disposait de régions et d'espaces ayant des spécificités qui nécessitent par conséquent des législations spécifiques (adéquates), ce qui se concrétisera effectivement par la décentralisation.

4. Le financement du développement local : vers quels outils ?

Le financement du développement local constitue une des questions cruciales qui accompagne la réussite du projet de développement local. Cependant, ce qui est important est l'orientation de la stratégie de financement qui doit s'inscrire dans une logique locale en ciblant les secteurs-sources du développement local et en accompagnant les sources de compétitivité d'une ville et/ou d'une région pour l'inscrire dans le marché mondial (la mondialisation).

4.1. Vers de nouvelles finances publiques locales ?

Lorsque les collectivités locales se voient attribués, de plus en plus, de prérogatives, cela nécessitera de nouvelles sources de financement. Ainsi, **GREFFE. X (1986, P91)**, note, en analysant les réformes françaises de la décentralisation de 1982 que « *les lois sur la décentralisation ont défini une réorganisation sensible des finances publiques en prévoyant que tout transfert de compétences devra s'accompagner du transfert financier correspondant* ». Dès lors, en prenant le cas de la France, de nouvelles ressources, budgétaires et/ou fiscales, détenues auparavant par l'Etat ont été mises au profit des collectivités locales, telles que la *taxe sur les certificats d'immatriculation* aux régions, les *produits de la vignette et les droits de mutation et de succession sur les meubles* reviennent aux départements, soit **10 milliards** de francs. De même, plusieurs réformes fiscales s'ensuivent et s'inscrivent dans le même sillage, comme la dotation globale de la décentralisation mise en place en 1984.

Depuis les années 1990, l'Algérie se trouve face à la nécessité d'une réforme structurelle des finances publiques locales (**Ainouche, 1997 ; Moussa, 1998 ; Hammadou, 2005 ; Boumoula, 2011**). Cette exigence est accentuée après le déficit endémique et durable

des collectivités locales durant cette même décennie¹. Dès lors, des mesures voient les jours tels que la mise en place des fonds de solidarité des collectivités locales pour y remédier à cette situation. Ainsi, ceci a relancé, encore une fois, le débat autour de l'échelon local et prônant la décentralisation comme étant l'un des leviers et défis auxquels l'Algérie doit y recourir en accélérant les réformes sur la décentralisation².

4.2. Vers de nouveaux circuits financiers ?

Les institutions financières locales ouvraient-elles des perspectives plus substantielles que les ressources budgétaires ? Les institutions locales de financement contribuent, en mobilisant l'épargne locale, aux fins du développement local, tel qu'il a été mentionné par **GREFFE. X (1984, P45), territoires en France : les enjeux économiques de la décentralisation**, qui écrit « *Certaines expériences françaises ou étrangères ont prouvé qu'il existait une « épargne de proximité » susceptible de s'intéresser au développement local sans entrer en concurrence avec les autres formes d'épargne* ». Ces institutions contribuent à la redynamisation de certaines activités locales, menées par les PME, telle que l'artisanat, le tourisme.

Ainsi, l'épargne locale constitue un canal de financement et de révélations de ressources financières locales, cependant, en Algérie, le financement du développement local demeure sous l'emprise de l'Etat planificateur et centralisateur³, n'accordant pas plus d'intérêt aux initiatives privés qui pourrait exploiter les ressources financières locales. Ceci s'expliquait par la tradition centralisatrice de l'Algérie qui, malgré que « *le ministère de la planification n'existe plus, mais il y a dans chaque wilaya une direction de la planification (DPAT) ; l'administration est toujours aussi lourde, bureaucratique et papivore ; il y a des entreprises privés mais les banques sont encore publiques* » (**Kheladi, 2006**).

Dès lors, plus de marges de manœuvres, de liberté d'actions aux institutions financières peut constituer une solution aux questions de financement du développement local en Algérie⁴.

4.3. Quelques expériences internationales du financement du développement local : quels enseignements ?

L'approche en termes du développement local, qui se perçoit comme une parfaite symbiose entre l'espace et les différents acteurs qui y vivent, suppose que le territoire soit original, attrayant et productif, capable d'amorcer une activité économique.

¹ Selon les données du ministère de l'intérieur et des collectivités locales, le déficit a atteint un nombre de 146 communes en 1990, 1090 en 1996 et 1300 en 2000

² Le lecteur peut consulter quelques auteurs ayant participé à relancer les recherches sur la décentralisation en Algérie ; parmi ceux-ci, nous citons à titre illustratif et par désordre alphabétique : Mouloud Sadoudi, Youssef Ben Abdellah, Mohamed Yassine Ferfera, Tayeb Essaid, Mohamed Chérif Belmihoub, Kuidar Boutaleb.

³ Les banques demeurent en majorité publiques en Algérie, cependant le peu de banques étrangères existantes en Algérie ne finançaient que les investissements relevant de secteur de l'énergie, marginalisant ainsi les autres secteurs tels que l'industrie, l'agriculteur, les TIC.

⁴ Les auteurs ayant écrits sur les thématiques financière et monétaires en Algérie notamment celles qui relèvent de l'économie bancaire stipulent que l'indépendance de la banque d'Algérie constitue la clé pour amorcer la compétitivité bancaire en Algérie.

Dans une économie mondialisée, tout comme les entreprises qui investissent et y innovent pour maintenir leur existence et survie, les localités doivent s'adapter aux changements en modernisant les infrastructures de base et en accumulant davantage le capital social humain. Cependant, cette adaptation suppose de lourds investissements très coûteux qui dépassent souvent la compétence des localités.

L'investissement constitue en soi un moteur de croissance au niveau local. Dans ce sens, les collectivités locales s'efforcent de rendre leur territoire plus attractif en vue d'attirer de nouveaux investissements et de promouvoir l'entrepreneuriat et l'innovation. Grâce à des outils et des approches adaptés, le développement local peut devenir un nouveau domaine d'investissement important, dont les retombées sont tangibles pour toutes les parties prenantes : **emplois, revenus, croissance**, augmentation des actifs des **recettes fiscales** pour le secteur public, bénéfiques, nouveaux créneaux commerciaux et multiplication des possibilités d'investissement pour le secteur privé.

En raison des lourds moyens financiers et humains que nécessite l'approche du développement local, un partenariat à long terme entre le secteur public, privé et les institutions financières nationales et internationales s'avère d'une grande importance pour couronner de succès les actions entreprises en ce sens. Dans le cadre de ce partenariat, deux principaux rôles incombent au secteur public : assurer la fourniture de services publics économiquement sensibles, notamment en matière d'enseignement, d'aménagement, d'aménités et d'infrastructures ; et favoriser la collaboration entre les acteurs des secteurs privés et public, afin que les projets de développement soient réalisés de manière professionnelle.

Les outils disponibles pour financer le développement local varient sensiblement d'un territoire à un autre. Pour le réaménagement urbain, par exemple, certains pays utilisent des crédits d'impôts et des incitations fiscales, alors que d'autres ont recours à des subventions. L'Europe utilise des systèmes de garantie pour remédier aux difficultés rencontrées par les petites entreprises en matière de crédit, tandis que les Etats-Unis d'Amérique ont adopté une approche réglementaire de cette question. Certaines collectivités recourent à des incitations fiscales pour encourager l'investissement direct étranger, alors que d'autres offrent des subventions directes. Par ailleurs, certains pays émettent des obligations publiques pour financer des activités qui, dans d'autres pays, sont du ressort exclusif de gestionnaires de fonds privés.

Dans les pays à fortes pressions fiscales, le budget des collectivités locales dépend des recettes fiscales localement collectées. Dans ce cas de figure le développement économique local qui s'appuie sur des financements publics, vise à favoriser et à renforcer le développement des entreprises et du capital humain, car toute entreprise créée est susceptible d'élargir la base d'imposition des collectivités locales. Tandis que dans les pays où les prélèvements fiscaux sont plus faibles, le budget des collectivités locales est alimenté en grande partie par l'administration nationale, et le développement local est vu comme un moyen de remédier à des disparités sociales et spatiales, à travers des investissements

d'infrastructures destinés à favoriser l'investissement privé, et ce dans le but de réduire le taux de chômage.

Pour l'organisation de coopération et de développement économique (OCDE, 2007), les financements privés sont essentiels dans toutes les configurations pour assurer un développement économique à long terme qui soit financièrement et commercialement viable. Le développement économique local réside dans l'établissement d'une nouvelle relation entre le secteur public et privé. Les partenariats publics-privés (PPP), les incitations de natures fiscales, les crédits et les mécanismes à financement privé soutenant les efforts déployés par le secteur public, sont les dispositifs permettant de partager les coûts et les risques liés aux projets de développement. Les banques commerciales, les organismes d'investissement, les administrations et organismes publics nationaux sont également des partenaires financiers essentiels dans le cadre du développement économique local. De même, les organismes du développement, les banques de développement et les fonds régionaux spécialisés jouent un rôle clé. La plupart des ces entités s'emploient à mettre au point des financements spécialisés pour jeter une passerelle entre les subventions publiques et les financements exclusivement commerciaux, ou entre les actifs publics et les investissements privés. Les institutions financières internationales telles que *la Banque mondiale (BM)*, *la Banque asiatique du développement (BAD)* ou *la Banque africaine de développement (BAD)* sont également des partenaires essentiels pour le développement local. Etant des entités à but non lucratif, les institutions financières internationales peuvent fournir des capitaux à un coût abordable, tout en apportant une assistance technique, en promouvant de bonnes pratiques et en débloquent des subventions complémentaires.

4.4. La mesure du développement local : quel défi ?

La mesure du développement économique constituait une des problématiques à laquelle les « *économistes de développement* » ont consacré beaucoup d'écrits, analyses et études élaborant ainsi des indices de mesure tels que le *PIB*, *PNB*, *IDH* qui porte essentiellement sur les situations économique de pays et régions, cependant, aujourd'hui les efforts d'imminentes organisations économiques internationales à l'instar de l'OCDE, PNUD et BM portent graduellement sur la contribution des villes et des collectivités locales à la croissance et au développement socioéconomique. Cependant, dans les pays en développement, tel que l'Algérie, mesurer le développement d'une ville telle que Bejaia relève du parcours d'un combattant. Alors, d'autres outils ont été préconisés comme le souligne *BOUZIDI. N (2003 ; p 109)* qui écrit, « *il est aujourd'hui reconnu que le développement local se mesure aux effets économiques et sociaux de proximité qu'il produit, à l'impact qu'il exerce sur les conditions de vie des populations* »¹. En se référant par exemple à l'étude réalisée par le PNUD, le ministère de la solidarité nationale et l'ANAT en 2001² qui a débouché par l'élaboration la carte de la pauvreté en Algérie par commune, a

¹ Nadia BOUZIDI : « *la problématique du développement en Algérie : le rapport État-Collectivités locales* », Revue IDARA, volume 13, numéro 2, Alger 2003.

² RADP, Ministère de l'action sociale et de la solidarité nationale-PNUD, « *Carte de la pauvreté en Algérie* », ANAT, mai 2001, Annexe A5, pp. 87-88

utilisé essentiellement deux indices de mesure du développement local. Il s'agit d'abord de ration de richesse par commune qui est calculé par le niveau des recettes fiscales par habitant dont disposait chaque commune. Un autre indice synthétique est tout de même élaboré, et comprenant l'indice de l'éducation, celui de la santé, le logement et enfin le ratio de richesse.

5. Les enjeux du développement local

Nous allons aborder dans cette section tardée les principaux enjeux du développement local décentralisé. Ainsi, pour ce faire nous allons essayer de synthétiser les différents aspects qui en découlent, allant des actions relevant du développement socioéconomique jusqu'aux actions de coordinations de politiques publiques locales.

5.1. Répondre aux besoins des populations placées en situation de responsabilité

L'approche en termes de développement local, vise à impliquer davantage la population dans la sphère économique et en faire ainsi un facteur de développement endogène (*P-N. Denieul ; 2005*). Cependant, cette approche qui couvre aussi bien les villes que les régions rurales, prend une forme assez spécifique dans les zones urbaines, territorialement plus concentrées. Cela dit que le développement ne se conçoit plus comme un processus imposé du haut à des acteurs passifs qui se contentent de recevoir des informations, des services ou des équipements définis par des fonctionnaires ou par des experts qui connaîtraient mieux leurs besoins que les intéressés eux-mêmes (*DDC ; 2003*).

Cette responsabilisation collective des acteurs à la base de l'identification de leur stratégie de développement, dans l'énoncé des moyens au service de cette stratégie et dans l'affectation des ressources disponibles a également pour objectif de renforcer l'appropriation des équipements et d'améliorer ainsi leur entretien et leur pérennité. La participation financière des bénéficiaires concrétise leur implication et justifié le transfert de l'usufruit ou du droit de propriété de l'équipement en leur faveur.

5.2. Assurer un développement socioéconomique cohérent, négocié et durable à l'échelle d'un territoire.

Les actions de développement dans un territoire maitrisable par les acteurs qui vivent, bénéficiant directement des fonds d'investissement pour poursuivre des activités économiques et mettre en œuvre des ressources naturelles situées dans leur territoire. Toutefois, à travers une négociation entre les différents acteurs locaux, l'identification des projets à savoir ; infrastructures sociales, les équipements collectifs marchands et les activités économiques ; se faire au niveau local. Ainsi, « *il y a ainsi concordance forte entre une logique économique d'aménagement du territoire à l'échelle locale et une logique sociale d'espace organisé à partir d'un partage des rôles au sein des communautés et d'une négociation entre ses membres* » (*OCDE ; 2006*).

La décentralisation et l'autonomie des administrations des municipalités urbaines et rurales par rapport à l'administration centrale change considérablement la donne du développement local, par rapport à une approche de développement par le haut : Les stratégies et les plans du développement local peuvent être élaborés à une échelle qui prend davantage

en compte les régions naturelles ; les collectivités locales ont une taille qui peut leur permettre de négocier de façon plus efficace avec l'administration déconcentrée de l'Etat et les conseils communaux disposent d'une légitimité pour organiser la gestion des ressources naturelles entre les acteurs sociaux ou pour abriter la localisation des équipements publics

5.3. Inscrire la lutte contre la pauvreté et contre les inégalités ainsi que la promotion de genre dans les actions de proximité

L'approche participative du développement local conduit essentiellement à donner du pouvoir aux populations. Dans une optique de lutte contre la pauvreté et contre les inégalités, ceci oblige à inclure les catégories sociales défavorisées. Alors, l'effort consiste à amener les responsables ou les groupes domaniaux à placer à la table de négociation des représentants de l'ensemble de la société civile y compris les pauvres (*DDC, 2007*). Les actions conduites doivent se répartir de manière équitable entre les villages et entre les communautés, et qui souvent recoupe la recherche d'équité entre couches sociales.

5.4. Articuler les projets de développement local avec les politiques, les programmes sectoriels et les moyens de l'Etat dans une approche d'aménagement du territoire

A travers sa politique d'aménagement du territoire, les actions de l'Etat, qui sont nécessaire pour la transformation des espaces inertes en territoires attractifs, ne sont efficaces et pérennes que si elles sont prises en compte au niveau local. Les solidarités sociales et économiques qui s'y nouent favorisent l'appropriation des stratégies sectorielles par les bénéficiaires. Réciproquement, les actions du développement local sont plus efficaces si elles s'inscrivent dans des stratégies sectorielles qui procurent des orientations claires et garantissent des normes homogènes (*DDC ; 2001*). Ces programmes sectoriels sont généralement accompagnés de moyens techniques et financiers qui peuvent venir en renforcement du développement à la base.

Les programmes sectoriels mis en place par l'Etat, couvrent une série de besoins qui dépassent la compétence du local (infrastructures socioéconomiques, santé, éducation, formation). Cependant, les différents volets de ces programmes sectoriels peuvent être mis en œuvre les différents acteurs du développement local à savoir : l'administration centrale, les services déconcentrés de l'Etat, les collectivités territoriales et la société civile, particulièrement le secteur privé qui sera une partie active dans la sphère économique et participera davantage à la création des emplois et à la lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales.

5.5. Le développement local : une alternative à la mondialisation

L'idée d'un territoire vient de renaître paradoxalement par l'accélération du phénomène de la mondialisation qui a rendu le territoire comme l'un des éléments majeurs de la compétitivité des unités de production (*OCDE, 2006*). Ainsi, le développement local constitue une alternative à la mondialisation dans la mesure où il vise la redynamisation de territoire pour la création d'emplois locaux. En effet, certains de ces projets peuvent être sectoriels, par exemple les projets d'irrigation dans le domaine de l'eau ou les projets

d'électrification, mais dans tous les cas leur dénominateur commun demeure d'inscription territoriale. Toutefois, ces expériences- et c'est là l'une des conditions de leurs réussites- ne vise pas à la fermeture du pays sur lui-même. Au contraire, initié par des actions de coopérations internationales, elles s'inscrivent alors dans un développement ouvert sur l'extérieur et, à terme, il peut se matérialiser par un transfert de compétences.

En effet, la mondialisation induit des effets d'interpellation des populations locales, qui les conduit non seulement à coopérer, mais plus encore à s'ajuster en valorisant leurs ressources internes. Ainsi, « *les coopérations internationales deviennent le plus souvent une force d'interpellation des acteurs de proximité, des cadres jusqu'aux agents de terrain. Ainsi, le développement local ne se réduit plus à la stricte solidarité locale, mais implique un dialogue et une négociation entre les représentants des territoires et tous les niveaux d'intervention publique. Ainsi, dans le contexte d'une mondialisation économique, politique et culturelle qui manque de régulation, autre que financière et tend à niveler les différences, à déstructurer les identités, à ignorer les lieux d'arbitrage intermédiaires, le développement local prend tout son sens. Ni construction idéologique d'un système alternatif, ni repli frileux sur des territoires étriqués, il est le lieu d'articulation entre des approches sectorielles ou apparaissent les interdépendances et où les solutions peuvent être trouvées au plus près des acteurs concernés* »¹. Ceci, confirme le fait que le local constitue un espace privilégié d'interaction et de coopération entre les acteurs pour trouver enfin des solutions à des problèmes globaux en s'inscrivant dans la logique de « penser global et agir local ».

Conclusion

À l'issue de ce chapitre, orienté sur le développement local, ce qu'on peut retenir est que l'attribution de nouvelles compétences aux collectivités locales s'appuie, toujours, par la mise en œuvre de nouvelles sources de financements qu'elles soient fiscales ou budgétaires, surtout quand il s'agit de responsabilités économiques. Ainsi, l'expérience internationale de financement du développement local nous montre que hormis les ressources budgétaires, d'autres perspectives plus substantielles ont été mise en place par les institutions financières locales telles que « épargne de proximité ».

De plus, dans tout projet du développement local, les collectivités territoriales – notamment, la commune, cellule de base de la décentralisation- ait de plus en plus de d'autonomie, de prérogatives dans la gestion publique locale. En outre, les échelons locaux dans presque tous les expériences internationales observées se voient octroyer de plus en plus de liberté d'action et d'initiatives. Ainsi, il s'avère que ce sont seulement les acteurs locaux, dans leur diversité, qui comprennent, aperçoivent et dynamisent leurs territoires ce qui les mènent à mieux valoriser les ressources spécifiques et différentielles locales et voire dans une seconde étape à innover.

En effet, avec l'ouverture croissante des économies, le défi est de taille pour les gouvernements des pays ; soit ils subissent les effets négatifs de la mondialisation, déconcertant et appauvrissant les populations locales, ou bien, ils mobilisent tous leurs

¹ Dinet Michel, union nationale des acteurs et structures de développement local (France), « *Pour une mondialisation de la fraternité. Fondements et axes des coopérations internationales* », Economie et humanisme (1999), N° 350, Lyon. Dans DENIEUIL Pierre-Noël (2005), op cit, p.44.

facteurs de production pour influencer positivement le développement de la qualité de vie des citoyens. En effet, le développement local, défini comme un processus qui valorise toutes les richesses d'un territoire en vue d'un accroissement durable du bien-être de la communauté, semble offrir une base conceptuelle et pratique suffisamment riche pour appuyer la formulation de stratégies novatrices et bien adaptées de la part des communautés locales.

En outre, comme toute option qui vise à transformer en profondeur l'état d'une société, le développement local exige d'ores et déjà une volonté politique sans faille, des personnes compétents et formés, des ressources financières nécessaires pour financer les différents projets d'investissements et aussi une coopération élargie entre des différentes institutions et les groupes de populations habitants un espace donnée en vue de coordonner et de rationaliser l'emploi de leurs ressources pour construire un avenir meilleur.

Enfin, c'est ainsi, qu'intervient une donnée importante, celle de la décentralisation des décisions et des compétences au profit de l'échelon local. Celle-ci, constituent, à ce moment, un facteur-moteur du développement local offrant notamment aux acteurs locaux l'opportunité de gérer leur territoire, valoriser leurs ressources et participer à l'émergence d'une dynamique territoriale endogène. Ainsi, le deuxième chapitre est consacré à l'étude du lien « décentralisation et développement local ».

Chapitre 2

**LA DECENTRALISATION AU
SERVICE DE DEVELOPPEMENT
LOCAL : QUELQUES
FONDEMENTS THEORIQUES**

Introduction

Après avoir effectué la présentation des principales notions et caractéristiques relatives au développement local au cours du chapitre précédent, celui-ci focalisera entièrement sur l'étude de son facteur source, c'est-à-dire la décentralisation. Rappelons que c'est les spécificités locales qui ont conduit à l'implication de la variable spatiale dans l'analyse économique. Ce renouveau théorique de l'approche spatialisée de l'économie publique a considéré alors l'échelon local comme un centre de décision autonome dans la gestion publique locale.

Ainsi, la décentralisation est essentiellement justifiée à travers l'apport notamment de la nouvelle microéconomie de l'économie publique dans laquelle la théorie du fédéralisme financier qui a repris la contribution de R. Musgrave en matière des fonctions de l'Etat en niveau local. Celle-ci, avance l'argument principal selon lequel la décentralisation contribue principalement à une allocation optimale des ressources dans une organisation territoriale et en outre à l'efficacité de l'offre des biens publics.

En effet, une décentralisation effective s'inscrivant dans le cadre d'une gestion participative, peut constituer alors un facteur déterminant le succès de tout processus de développement local, dans la mesure où les acteurs locaux peuvent orienter leurs décisions vers l'exploitation d'activités qui sont propres aux spécificités de leur territoire.

Notre objectif tout au cours de ce chapitre est de présenter un cadrage théorique de la notion de la décentralisation, ses concepts, formes et son articulation avec le développement local. Pour ce faire, nous allons dresser la situation de la décentralisation et du développement local dans une perspective historique en touchant aux aspects suivants :

1. Étude Conceptuelle et formes de la décentralisation : l'étude des concepts en jonction avec la décentralisation et la présentation des formes de celle-ci, donne plus de clarté et de support au lien « décentralisation-développement local ».
2. La justification du local dans la logique de la décentralisation : la décentralisation comme forme d'organisation territoriale, présente un ensemble de liens avec plusieurs modalités organisationnelles, faisant référence au mode de régulation de l'action publique, qui lui sont comme des fondements, des compléments où allant jusqu'à être confondues avec elle. Nous essaierons de mettre en évidence, dans cette section, les variantes conceptuelles les plus importantes qui sont réellement des justifications de la décentralisation.
3. Théories économiques de la décentralisation : nous présenterons ici les différentes théories économiques ayant encadré et analysé la problématique de la décentralisation, cela est très important à plus d'une titre de fait qu'il nous permet de se en inspirer et d'encadré notre travail de recherche.
4. Avantages et limites de la décentralisation : ce titre présentera, d'abord, les arguments scientifiques en faveur de la décentralisation tels que vus par les économistes ayant penché sur ce thème. Ensuite, nous présenterons les limites inhérentes à la décentralisation, ceci est

très important du fait qu'il enseigne les failles et les vides auxquels il faut y remédier pour réussir la décentralisation et la mettre au service du développement local.

5. les organisations internationales en faveur de la décentralisation : vers plus de la décentralisation. Cette section sert à présenter les différentes organisations internationales qui sont destinés à encadrer la décentralisation et la coopération internationale décentralisée, laquelle constitue une des chances offerte notamment par la mondialisation pour partager entre les acteurs locaux, de différents pays et régions, leurs expériences.

1. Étude conceptuelle, formes et justification de la décentralisation

Dans l'objectif de faciliter une meilleure lecture et compréhension de ce présent travail, nous avons jugé important de toucher au concept de la décentralisation dans sa globalité et dans ses différentes variantes. Nous aurons aussi à faire ressortir les différentes notions notamment qui ont des liens avec la décentralisation et qui constituent réellement des justifications de la dimension locale, où l'articulation décentralisation-développement local est un aspect sur lequel sera mis l'accent tout au long de ce travail.

1.1. Le cadre conceptuel de la décentralisation

Pour mieux saisir la notion de la décentralisation à géométrie variable, nous allons en donner la définition pour pouvoir la distinguer de plusieurs conceptions connexes telles que la déconcentration, la délégation et /ou la subsidiarité. Nous allons aussi mettre en exergue la notion d'autonomie qui constitue le noyau de toute décentralisation effective. Plusieurs actions de décentralisation ont été mise en place dans plusieurs pays sans que de réelles prérogatives et pouvoirs s'ensuivent, laissant toujours l'échelon local sous la tutelle de l'Etat central, faute d'une autonomie des collectivités locales. C'est le cas par exemple de l'Algérie qui tarde encore à matérialiser une décentralisation effective.

1.1.1. Définition de la décentralisation

La décentralisation dans sa signification fait allusion à tout acte volontaire du passage d'une forme antérieure centralisée vers une nouvelle situation d'organisation de l'action publique partageant le pouvoir de décision entre différents niveaux d'administration. Cet acte volontaire se matérialise dans celui de vouloir décentraliser. En effet, dans la sociologie des organisations, « *décentraliser signifie restructurer l'autorité, celles-ci étant analysées comme la capacité de contrôler l'agenda de l'organisation. La propriété d'une hiérarchie est la centralisation. Toute hiérarchie se présente comme un système d'autorité caractérisé par deux traits : d'une part, l'asymétrie ($A \geq B, B \geq C$), d'autre part la transitivité (si $A \geq B$ et $B \geq C$ alors $A \geq C$). Une hiérarchie est donc un ordre linéaire et continu à partir d'un point central de référence. Décentraliser consiste précisément dans le fait de casser le caractère sériel d'un tel système, en introduisant des symétries et des intransitivités* »¹.

¹ J-C. THOEING : « *La sociologie des organisations face au local* », in A. MABILEAU : « *la recherche du local* », éditions l'Harmattan, Paris 1999, pp 152-165.

Chapitre II : La décentralisation au service de développement local : quelques fondements théoriques

A cet effet, la décentralisation, comme forme d'organisation, se distingue par une nouvelle propriété qui est celle de l'existence d'un ensemble d'éléments structurés et coordonnés sans un contrôle tout à fait centralisé, elle est acentrique par le fait qu'il y a plusieurs acteurs qui animent le système organisationnel et d'autorité, ce qui permet « *la formation d'un système politico-administratif territorial* »¹. Dans celui-ci, les collectivités territoriales exercent un pouvoir d'administration sur les citoyens à travers leurs représentants élus pour gérer les affaires locales.

Quant à la notion de la déconcentration, celle-ci signifie généralement le transfert par l'Etat central de certains services administratifs sans que une autonomie de gestion ne leur soit octroyée. Cependant, la décentralisation constitue un transfert de compétences et de responsabilité aux collectivités locales. Dès lors, la différence fondamentale qui distingue la décentralisation de la déconcentration est l'autonomie de gestion dont disposaient les collectivités locales. Les administrations déconcentrées de l'Etat ne disposaient pas de liberté d'action et de gestion, se contentant seulement d'assurer les missions qui lui ont été déléguées par l'administration centrale. Il s'avère que ces deux notions renferment deux logiques à la fois différentes mais complémentaires « *la décentralisation appelle de manière consubstantielle la déconcentration de l'Etat (...) la généralisation de la déconcentration doit permettre à l'Etat d'être un partenaire efficace et complémentaire des collectivités territoriale* »².

Ainsi, la décentralisation des activités publiques est en compatibilité avec une déconcentration de l'organisation de l'Etat qui complètent et remplissent les lacunes issues de la décentralisation à travers les services déconcentrés de l'Etat avec lesquels les collectivités locales y font recours pour obtenir des informations et de la collaboration dans la gestion des affaires locales. Ces moyens techniques et/ou humains octroyés notamment par les administrations déconcentrées de l'Etat sont susceptibles de réduire les inégalités territoriales. Au final, il semble que ces deux formes d'organisation de l'Etat permettent une division du travail dans la gestion des affaires locales.

Par ailleurs, une autre différence est distinguée, qui est d'ordre politique rendue possible par le fait de redistribution du pouvoir dans le cadre de la décentralisation à travers la dotation des organes élus d'une responsabilité morale et d'une autonomie de gestion dont ils peuvent jouir, contrairement à « *la déconcentration qui est un aménagement territorial de l'Etat et un aménagement pratique de la centralisation* »³. Enfin, que ce que nous entendons par la notion d'autonomie, qui l'une des caractéristiques fondamentale de la décentralisation ?

1.1.2. Définition de l'autonomie financière

Selon *F. Loïc* : « *pour qu'une collectivité ...dispose d'une autonomie ...il faut non seulement qu'elle puisse établir elle-même son budget, mais qu'elle dispose de ressources*

¹ Ibidem

² Jean-Benoît ALBERTINI « *la déconcentration, l'administration territoriale dans la réforme de l'Etat* », Éditions Economica, Paris 1997, p 7.

³ Annie GRUBER: « *la décentralisation et les instances administratives* », 2^{ème} édition Armand colin, Paris, 1996, p18.

Chapitre II : La décentralisation au service de développement local : quelques fondements théoriques

suffisantes et d'un véritable choix dans la détermination de ses dépenses »¹. De la lecture de cette citation, il semble que la notion d'autonomie est tributaire de la gestion financière des collectivités locales qui disposant par ce fait d'une liberté d'affectation de ses propres ressources. Ce glissement de l'autonomie envers l'autonomie financière est soulevé tout de même par **P.M. Gaudemet et J. Moulinier** qui notent ceci : « l'autonomie n'est réelle que si la collectivité (décentralisée) a des ressources propres abondantes (...), si elle dispose d'une grande liberté dans ces dépenses »². En effet, ces deux auteurs mettent également l'accent sur la disponibilité des ressources financières et la liberté d'action en matière de leur affectation (dépenses).

Par ailleurs, **Xavier GREFFE** distingue, trois situations possibles, à propos de l'autonomie, allant de « l'autogestion militante au libéralisme le plus sauvage »³ : une appropriation de devenir individuel et collectif par la réintégration des composantes abstraitement séparées. C'est tous les acteurs qui vont participer au développement national ; une décentralisation absolue des pouvoirs des agents. Nous pouvons entendre par là une certaine déréglementation où c'est le marché qui sera le régulateur essentiel de l'activité économique ; un rééquilibrage des pouvoirs. On fait référence dans cette situation notamment à la décentralisation politique où les échelons inférieurs, par le biais de l'élection de leurs représentants, auront la possibilité de prendre des décisions autonomes sur le plan économiques (le choix d'activité), social (la forme d'assistance) et politique (le choix des élus).

Ainsi, l'autonomie financière occupait constituait un objet d'intéressement de la science économique en touchant aux modes d'affectation (allocation) des moyens financiers dans une économie. En effet dans ses écrits portant sur l'autonomie locale **Alain GUENGANT** la définit en les capacités effective des collectivités locales de prendre en charge un ensemble de missions relatives aux affaires publiques afin de répondre aux besoins collectifs. Ainsi, selon cet auteur « l'autonomie financière permet aux autorités locales d'adapter le niveau des consommations publiques aux préférences exprimées, directement ou indirectement, par la population (...). En favorisant ainsi l'expression de la diversité des besoins collectifs à l'intérieur de l'espace national, la décentralisation territorial atteint son but »⁴. L'importance dont requiert l'autonomie financière fait d'elle un indicateur de la décentralisation (voir l'annexe 5) et constitue aussi une condition sin qua non pour satisfaire la demande locale.

1.1.3. La décentralisation dans l'économie publique

C'est dans l'apport de la théorie de l'économie des décisions publique, qui traite les fondements microéconomiques de la décentralisation, que nous retrouvons la remise en cause de la centralisation. En effet celle-ci, considère le planificateur central informé des

¹ Loïc. P, cité par Ali Ziane « *les finances publiques locales : analyse et perspective dans une économie en transition : cas de l'Algérie* » Thèse de Doctorat, Alger 2001, P2

² Gaudemet .P.M et Moulinier. J, cités par Ali Ziane. M.O, Op cit, p 6.

³ Xavier Greffe : « *la décentralisation* », éditions la découverte, Paris 1992, p. 116.

⁴ Alain GUENGANT, cité par Henri ISAIA et Jacques SPINDLER : « *Développement local et autonomie financière des collectivités locales : quelques réflexions sur les perspectives d'avenir* », in Isaia. Henri et Jacques SPINDLER : « *Histoire du droit des finances publiques, les grands thèmes des finances locales* », Éditions economica, Paris 1988, pp 543-599.

Chapitre II : La décentralisation au service de développement local : quelques fondements théoriques

préférences individuelles et des dotations des agents¹. Dès lors, il ressort que la décentralisation selon l'économie publique renferme deux significations distinctes qui concerne la détention de l'information ou qu'elle fait référence à l'exercice du pouvoir de décision.

En effet, la *décentralisation informationnelle* signifie que les paramètres qui sont à la base de la prise de décision sont à la disposition des différents agents constituant le système économique. De là, nous distinguons généralement une décentralisation par les prix, par les quantités ou encore mixte, c'est-à-dire combinant prix et quantités. Ces trois catégories de la décentralisation informationnelle renvoient à la nature de la relation entre le centre et la périphérie selon qu'elle concerne : la communication relative aux prix fictifs des factures de production, et des biens et services ; une transmission de données sur l'allocation des ressources aux entités périphériques ; un transfert de centre vers la périphérie de l'information relative aux prix (le vecteur de prix) et celle ayant trait à l'objectif de production à réaliser un moindre coût.

Cependant, la *décentralisation décisionnelle* ; renvoie à un système économique où les différentes composantes outre une autonomie effective dans la prise de décisions. Les acteurs infranationaux sont dotés de prérogatives dans la prise de décision dans le cadre des compétences qui leurs sont attribuées en matière de gestion publique. Il s'agit d'un transfert d'autorité et de responsabilité de l'Etat central vers les niveaux d'organisation infranationaux concernant un ensemble de tâches publiques. Ainsi, nous constatons l'existence de plusieurs échelons dans l'économie ce qui est expliqué par X. Greffe, selon lequel la décentralisation peut relever de différents ordres en l'occurrence : **Politique** : dans le but de rapprocher le centre de décision de citoyens ; **Géographique** afin d'éviter les distances qui multiplier les coûts et engendre les désajustements ; **Culturels** pour prendre en compte les spécificités et les différenciations des groupes de population ; **Economique** dans le besoin d'efficacité au sens de répondre d'une manière spécifique à chaque type de problème. Enfin, vu la multiplicité d'objectifs relevant de la décentralisation dans une économie, quelles sont alors les formes que peut revêtir la décentralisation ? Question à laquelle nous tenterons de répondre dans les éléments ci-après.

1.2. Les formes de la décentralisation²

La décentralisation, comme champs d'étude pluridisciplinaire, faisant l'objet de recherche et d'intéressement des économistes, des politologues, des juristes et des sociologues, constitue un concept polysémique. Ainsi, elle nous suggère une typologie de formes, en l'occurrence la décentralisation politique, administrative, financière et allant même à des significations telles que la dérégulation, la déconcentration, la concession, etc. ces différents types de la décentralisation peuvent revêtir des interactions en matière de leur sens ; c'est la raison pour laquelle une approche globale est plus pertinente pour pouvoir cerner, de façon plus ou moins précise, le concept de la décentralisation. Nous allons donc mettre en

¹ Claude PONDAVEN : « *Économie des décisions publiques* ». Éditions Vuibert, 1994, p 2.

² Xavier GREFFE : « *Economie des politiques publiques* », Éditions Dalloz, Paris 1997, p 358

Chapitre II : La décentralisation au service de développement local : quelques fondements théoriques

relief, dans ce point, les différentes formes de la décentralisation pour mieux situer notre cadre d'analyse, de point de vue d'une approche économique.

1.2.1. La décentralisation politique

Celle-ci se matérialise par un transfert de pouvoir de décision aux citoyens à travers l'élection de leurs représentants, ayant comme corollaire le pluralisme politique et le renforcement de la légitimité de la représentativité des gouvernants. Cette participation des citoyens et des élus à l'élaboration et à l'exécution des décisions publiques renforce la démocratie de la vie politique en permettant de mieux prendre en charge les besoins des administrés que dans le cas d'une décision centralisée des politiques publiques. En effet, la décentralisation dans sa forme politique consiste en un transfert de pouvoir, c'est-à-dire de compétences et de ressources financières nécessaires à son exercice, du niveau central (Etat) au niveau local (collectivités territoriales), et à des organes élus¹. Ainsi, elle permet aux représentants élus des populations, de disposer d'un vaste champ d'initiatives et de responsabilités (*Greffe, 1984*).

1.2.2. La décentralisation administrative

Celle-ci, attribue des compétences en matière d'exécution de tâches publiques à des autorités situées aux différents échelons de l'Etat. L'administration centrale délègue alors la responsabilité de la planification, de la gestion opérationnelle et, en partie, du financement, d'infrastructures et de prestations à des autorités subordonnées. Ainsi, nous distinguons généralement deux formes principales de décentralisation administrative :

- **La délégation** : celle-ci consiste en le transfert par le centre du pouvoir de décision et d'administration à des organismes qui sont tenus de lui rendre des comptes.
- **La dévolution** : elle consiste en un transfert du pouvoir de décision à des organes élus concernant le financement et la gestion des services publics dans le cadre des limites territoriales de leurs collectivités. En effet, elle représente la forme de décentralisation la plus forte.

1.2.3. La décentralisation financière

Dans le cas de la décentralisation financière, il est le fait d'attribuer une responsabilité financière à l'échelon local pour garantir l'accomplissement des tâches décentralisées d'une manière efficace. Elle signifie donc l'existence d'un pouvoir de décision sur la dépense publique locale et d'un niveau de ressources suffisant émanant d'une source locale ou des transferts de gouvernement central dans le cadre des subventions accordées. Dans sa conception économique, la décentralisation est considérée comme un moyen permettant de rendre optimale la production des biens collectifs (*Greffe, 1984*). Elle constitue de même un

¹ R .Adjaho, (2002) : « *Décentralisation au Bénin, en Afrique et ailleurs dans le monde. Etat sommaire et enjeux* », 1^{ière} édition, COPE, 194 pages, cité par G. Bernard HOUNMENO : « *Décentralisation, gouvernance participative et dynamique locale de développement : étude de cas en milieu rural au Bénin* », Thèse de Doctorat ès sciences économiques, université de Versailles Saint-Quentin-En-Yvelines, 2006, p 51.

outil de participation des citoyens qui assurent la cohésion de cette production avec les préférences des votants¹ (Shah, 1998).

1.2.4. La décentralisation du marché (ou économique²)

Celle-ci vise un transfert de responsabilités, et des fonctions administratives du secteur public vers le secteur privé à travers essentiellement la privatisation et la délégation. Alors certaines tâches jusqu'ici assumées par l'Etat sont déléguées à l'économie privée, à des coopératives, à des groupes d'intérêt, à des organisations bénévoles ou à d'autres organisations non gouvernementales. Le thème de la décentralisation économique comprend la question cruciale de savoir quelles tâches doivent être assumées par l'Etat et quelles tâches doivent être laissées à l'initiative privée. En revanche, les autres formes de décentralisation concernent la répartition des compétences au sein des structures de l'Etat. De ce fait, la décentralisation économique suit une logique différente. La décentralisation économique peut prendre deux formes principales.

- **La privatisation :** Elle constitue le transfert de la responsabilité, entière ou partielle, de la production de certains biens et services de l'Etat à des acteurs du secteur privé.
- **La dérégulation :** Celle-ci peut prendre la forme d'une réduction des barrières juridiques qui entravent la production de biens et services par le secteur privé ou d'un encouragement de la concurrence dans des domaines jusqu'ici réservés à l'Etat ou dominés par des monopoles régulés.

Enfin, il est important de souligner que les différentes formes de la décentralisation sont réellement imbriquées particulièrement pour les trois premières présentées ci-dessus. Il ne peut y avoir une existence sur le terrain de l'une sans la réalisation de l'autre. Dans une organisation territoriale, il y a donc une coexistence complémentaire de ces différentes formes pour pouvoir considérer le niveau local comme un champ d'action publique qui participe à la gestion des affaires des citoyens. Sans l'existence de ressources propres on ne peut pas prendre une décision qui relève fondamentalement d'un acte politique. L'inexistence des responsabilités ne peut permettre une quelconque décision et usage des ressources disponibles. L'absence de ressources financières freine l'exercice des responsabilités et ne donne aucune légitimité à l'action publique.

1.2.5. La décentralisation technique et territoriale

Après avoir exposé précédemment les trois formes les plus connues de la décentralisation et qui sont notamment la décentralisation politique, administrative et économique, nous allons découvrir maintenant deux autres formes, il s'agit de la

¹ Shah(1998) : « *Balance, Accountability, and Responsiveness ; lessons about Decentralization* », World Bank Washington, cité par G. Bernard HOUNMENO, (2006), p 51

² Département des affaires étrangères, Direction du développement et de la coopération (DDC) : *Décentralisation : « Document d'orientation »*. DDC, Berne 2001. Document accessible sur le lien suivant : <http://www.deza.admin.ch> ou sur celui-ci : e-mail : gouvernance@deza.admin.ch

Chapitre II : La décentralisation au service de développement local : quelques fondements théoriques

décentralisation territoriale et technique¹. En effet, la décentralisation territoriale constitue la forme la plus connue et renvoie à la dimension géographique, qui répond à deux principes fondamentaux, celui de l'élection et celui de l'autonomie de gestion qui se réalise dans l'administration locale, ce qui fait que « *l'administration territoriale décentralisée est organisée dans des collectivités locales ou territoriales* »². Quant à la décentralisation technique, celle-ci consiste en la mise en place d'établissements publics disposant de la personnalité morale et se chargeant de la gestion des services publics. En revanche, à la différence de la décentralisation territoriale, qui disposait de l'autonomie de gestion et de l'aspect démocratique (gérer par des organes élus), la décentralisation technique constitue le prolongement de l'Etat central, se trouvant ainsi astreinte de rendre des comptes à la tutelle qui la mit en place. En effet, nous nous rendons compte de l'existence de plusieurs formes de la décentralisation, allant d'une décentralisation effective, caractérisé par l'autonomie financière des collectivités locales et la gestion démocratiques (organes élus) jusqu'au degré zéro de la décentralisation, qui est la déconcentration des activités publiques, dont la désignation des établissements publics relève du ressort de l'Etat central. Enfin, la décentralisation contribue à la réhabilitation de l'échelon local dans l'économie à travers les différentes dimensions lesquelles constituent une justification de la décentralisation dans la science économique. C'est ce que nous allons découvrir dans la section suivante.

2. La justification du local dans la logique de la décentralisation

La décentralisation comme forme d'organisation territoriale, présente un ensemble de liens avec plusieurs modalités organisationnelles, faisant référence au mode de régulation de l'action publique, qui lui sont comme des fondements, des compléments où allant jusqu'à être confondues avec elle. Nous essaierons de mettre en évidence, dans cette section, les variantes conceptuelles les plus importantes qui sont réellement des justifications de la décentralisation.

2.1. La subsidiarité

C'est au cours des années quatre vingt, dans le cadre de le remise en cause de l'Etat providence que la question de la subsidiarité a vue le jour et trouvant ainsi sa justification par la redéfinition du rôle de l'Etat dans l'activité économique. Rappelons que la décentralisation signifié principalement la répartition des compétences entre différentes niveaux d'administration. C'est dans cette logique que s'inscrit la subsidiarité qui constitue un transfert de tâches et de missions, remplis auparavant par l'Etat, à l'échelon local. Ainsi, selon **X. Greffe**, l'Etat central délaisse au profit des collectivités locales (échelon inférieur) les tâches qu'elles peuvent accomplir d'une manière plus efficiente, car dans ce cas elles se trouvaient les mieux placées pour satisfaire les besoins de la population³.

A ce propos, le rapport Guichard donne une définition synthétique de principe de subsidiarité en considérant « *qu'il conduit à recherche toujours le niveau adéquat d'exercice des compétences, un niveau supérieur n'étant appelé que dans le cas où les niveaux inférieurs*

¹ Annie GRUBER : « *la décentralisation et les instances administratives* », 2^{ème} édition Armand Colin, Paris, 1996, p 18.

² Ibid.

³ Xavier GREFFE, (1992), Op cite, pp 32-33.

Chapitre II : La décentralisation au service de développement local : quelques fondements théoriques

ne peuvent pas exercer eux-mêmes les compétences. L'Etat doit aussi déléguer aux collectivités tous les pouvoirs qu'elles sont en mesure d'exercer »¹. En outre, sur le plan conceptuel, la subsidiarité est considérée comme une théorie quant « l'Etat providence niveleur et monopolisateur des initiatives, distributeur de service à tous indistinctement. Il pétrifié les solidarités solidaires et aplanit l'esprit d'initiative et l'initiative elle-même, non pas par un moyen direct et contraignant, mais en les rendant inutiles. Il tutelle au lieu d'interdire »².

2.2. La proximité

L'une des résultantes de la décentralisation est le rapprochement de l'administration des citoyens, en d'autres termes elle contribue à créer la proximité entre le gouvernant et les gouvernés. Ainsi, la proximité est définie comme étant « la représentation en charge de produire une légitimité nouvelle de la politique, d'abord de combler la distance qui s'installe entre citoyens et leurs représentants. La proximité entraîne la médiation comme nouvelle politique de réconciliation sociale, la démocratie participative, la réparation du lien social, le contingent »³. Ainsi, à travers la proximité la décentralisation réhabilite enfin la légitimité de l'administration locale, en écoutant les besoins et aspirations des citoyens et d'autres acteurs locaux (associations, entreprises, syndicats) et en œuvrant à la satisfaction des besoins exprimé localement. Enfin, la proximité⁴ sera aussi le moyen de légitimer l'Etat par la participation des citoyens localement à la gestion des affaires publiques, en créant une certaine flexibilité qui permet l'association des individus au processus de décision à travers leurs élus et la consolidation des liens sociaux.

2.3. La démocratie locale

La démocratie locale n'est qu'une conséquence logique et directe de la proximité existante entre le gouvernant et les gouvernés. Alors, la démocratie locale permet aux citoyens de prendre part effectivement dans la définition des choix et projets les concernant en exprimant leurs véritables besoins, et de rendre compte de l'action de leurs représentants ainsi que d'exercer un contrôle sur la fourniture des services publics⁵. Rappelant, qu'Alexis de Tocqueville, dans son étude intitulée « *De la démocratie en Amérique* », écrivait que la

¹ A. Delcamp : « *principes de subsidiarité et décentralisation* », in Nemery. J : « *le renouveau du l'aménagement du territoire* ». Éditions Économica, Paris, 1994, pp 563-581.

² G. PREVOST : « *Introduction à l'étude de concept de gouvernance* », revue IDARA, volume 11, numéro 1, Alger 2001, p 51.

³ Michel AUTES : « *les politiques publiques locales* », in « *les nouvelles politiques locales* », Éditions l'Harmattan, Paris 2001, pp 7-23.

⁴ C. DUPUY et A. BURMEISTER, dans leur définition du territoire comme un construit qui dépasse la simple conception de réceptacle d'activité économique, considéraient que « la proximité ne se limite pas une proximité purement géographique, physique. Elle ne se réduit pas à être voisin de, mais prend en compte les institutions, les organisations, la culture ; les dynamiques de proximité naissent notamment de la tension entre le local et le global » (cité par Hassen Zaoual : « *la socio-économie de la proximité, du global au local* », éditions l'Harmattan, Paris 2005, p 95)

⁵ Xavier GREFFE, (1997), Op cite, p 361.

Chapitre II : La décentralisation au service de développement local : quelques fondements théoriques

décentralisation est un facteur-source de la démocratie alors que la centralisation constitue un frein pour cette dernière¹.

Ainsi, la décentralisation constitue alors le moyen de répondre et de renforcer la démocratie locale, elle-même susceptible d'amener les citoyens à engager des actions en concertation avec leurs institutions élues dans la recherche d'un meilleur bien-être. Cet état de fait s'inscrit dans l'exigence de la transparence financière en permettant l'accès à toute information susceptible de rendre le citoyen plus responsable devant le service publique.

2.4. La gouvernance locale

Cet attribue de la gouvernance locale découle automatiquement de la décentralisation des charges et compétences publiques. Ainsi, « *la gouvernance peut être considérée comme le schémas sociopolitique qui résulte des efforts de toute les parties de la société* »². L'accent est mis dans cette définition principalement sur la contribution de tous les acteurs de la société dans leur diversité à la détermination d'un cadre social et politique régissant leurs relations économiques et sociales. Ainsi, la nature de la relation sociale et politique sera le fruit de la volonté et de l'action des composantes de la société. Cela a fait qu'il y a dans le domaine économique « *une nouvelle articulation entre l'Etat, la société et le marché permettant la réalisation d'une efficacité des structures économiques, la satisfaction des besoins sociaux et la promotion du bien-être des hommes* »³. Rappelant en outre que la gouvernance était l'objet d'étude de la banque mondiale au début des années 1990 après l'échec des programmes d'ajustement structurels. Pour la banque mondiale « *la gouvernance est une affaire de management ou de réformes institutionnelles en matière d'administration, des choix politiques, d'amélioration de la coordination et de fourniture de service public efficace* »⁴. Il ressort de cette définition que les termes de gouvernance la pluralité d'acteurs se coordonnant et se concertant, selon les nouveaux critères de management public, pour arriver à une offre de service publique efficace.

Dans le même sillage, « *la gouvernance politique ne peut-être considéré en terme de contrôle du gouvernement sur le reste de la société mais en terme de résultat du comportement d'une multitude d'acteurs* »⁵. Ainsi, ce n'est pas le gouvernement qui monopolise toute les décisions, puisque les acteurs locaux ont un champ d'intervention, et par conséquent ils participent à la gestion publique. Dès lors, la décentralisation amène « *le glissement de la fonction sociopolitique de l'Etat vers les institutions locales* »⁶. Ceci fait que la structure de système sociopolitique soit le résultat des « *efforts d'intervention de tous les acteurs impliqués* »⁷. Enfin, il ressort que toute action du développement locale serait le

¹ Alexis de TOCQUEVILLE cité par Xavier GREFFE, (1984), Op cit, p 9

² Eliassen. A-J et Kooiman. J. cité par Xavier GREFFE : « *la gestion publique* », Éditions Dalloz, Paris 1999.

³ Mohamed Chérif BELMIHOUB, Op cit, p 11.

⁴ Mohamed Chérif BELMIHOUB : « *la gouvernance et le rôle économique et social de l'Etat : entre exigences et résistances* », Revue IDARA, volume 11, numéro 1, Alger 2001, p 15.

⁵ Kooiman J, cité par Xavier GREFFE, (1999), Op cit, p 11

⁶ S. BIAREZ, cité par CAILLOSSE. J « *le local objet juridique* », in A. Mabileau, « *A la recherche du local* », Edition l'Harmattan, Paris 1999, p 111-151.

⁷ J. Kooiman cité par G. PREVOST, op cit, p 53.

Chapitre II : La décentralisation au service de développement local : quelques fondements théoriques

résultat logique de la participation des acteurs locaux dans l'édification des termes de la gouvernance socioéconomique du territoire locale.

2.5. La jonction entre le territoire et le développement local

La remise en cause de la centralisation dans la théorie économique a entraîné le renouvellement du débat autour de la dimension locale s'appuyant sur les acteurs locaux, notamment les collectivités locales, « *considéré comme un acteur autonome, par rapport à l'échelon central, qui participe à la régulation collective d'ensemble à travers les décisions et les choix effectués à son niveau* »¹. S'agissant précisément du développement local, la décentralisation peut être perçue comme le transfert de pouvoir de l'échelon central vers des échelons locaux, ce qui suppose une réelle autonomie de décision dans la programmation et la conduite du développement des collectivités et des territoires. « *Ce qui signifie dans le cadre national, non pas une quelconque indépendance du local vis-à-vis du centre, mais une réelle substitution des collectivités au centre et à ses prolongements (structures déconcentrées) dans la gestion et la conduite du développement local* »².

Rappelons que c'est la crise du fordisme des années 1970 qui a ouverte « *le passage d'une prétention de maîtrise rationnelle des processus historiques à une prise en compte des réalités immatrisables, de la confiance dans le central à la valorisation du local, de la confiance à l'égard de la classe politique à la modernisation s'appuyant sur les élus locaux* »³. Ainsi, la question de local sous-entend qu'il existe un territoire où seront réalisées les différentes actions émanant des initiatives locales. Le territoire n'est pas seulement le support d'activités économiques, mais il est aussi le cadre permettant une certaine cohérence et harmonie de toute démarche des acteurs locaux. Il est un construit historique selon François PERROUX, ce qui fait qu'il a une personnalité à appréhender pour pouvoir créer une richesse économique.

Dès lors, les territoires locaux sont considérés comme un facteur de développement, par leurs caractéristiques de support d'initiatives et de projets ainsi que leurs capacités à renforcer la cohésion économique. DA ce propos, **J-P WORMS** notait : « *entre le social, l'économie et le culturel se mettent en place des démarches transversales et cette transversalité se définit concrètement à partir d'une solidarité territoriale. Le territoire redevient un facteur d'activités nouvelles alors qu'on a souvent pensé que l'économie allait dans le sens de la délocalisation. On s'aperçoit aujourd'hui qu'il existe une valeur ajoutée économique liée à une nouvelle territorialité. La territorialité permet de créer une synergie en cassant les cloisonnements* »⁴. Ainsi, le territoire renvoie à la répartition des rôles entre le pouvoir central et les centres périphériques de décision à travers les découpages territoriaux et

¹ J-L THOENIG : « *La sociologie des organisations face au local* », in A. MABILEAU (sous la dir.), A la recherche du local, Éditions l'Harmattan, Paris 1999, pp 152-165.

² M. Sadoudi, 2001, Op cit, pp. 10-12

³ J. DANZELOT, cité par J-R. MOUROZ : « *Pouvoir local, régionalisme, décentralisation, enjeux territoriaux territoriaux et territorialité en Amérique latine* », Éditions Idéal, Paris 1989.

⁴ J-P WORMS, cité par H. ISAIA et J. SPINDLER : « *développement local et autonomie financière des collectivités locales : quelques réflexions sur les perspectives d'avenir* », A. ISAIA et J. SPINDLER (sous la dir), « *Histoire des finances publiques, les grands thèmes de la finance locale* », Éditions Economica, Paris 1998, pp 543-599.

Chapitre II : La décentralisation au service de développement local : quelques fondements théoriques

les modes de coopération entre ces échelons de puissance publique.¹ Il suppose qu'il y a des niveaux infra-étatiques qui ont une liberté d'action dans les limites que la loi définit ce qui concerne le champ de l'activité publique locale.

En effet, cette situation est qualifiée d'une nouvelle régulation territoriale où « *le territoire est devenu le nouveau cadre de la gestion des affaires locales et d'accomplissement d'une meilleure situation de bien-être souhaitable pour le citoyen* »². Cette nouvelle régulation territoriale s'inscrivait dans le cadre développement par le bas, selon **W. STOHR (1984)** et **C. WEAVER (1983)**, alors elle constitue la réponse originale aux crises économiques de 1974 et 1979 et à l'échec des recettes Keynésiennes dans une économie ouverte³ le développement sera ainsi impulsé à partir des possibilités locales. C'est un processus ascendant et non pas descendant ; c'est-à-dire il ne se décide pas de centre mais il est laissé à la volonté des acteurs locaux dans l'objectif de leurs actions vont entraîner par l'effet d'accumulation le développement national global. En effet, selon **J-C PERRAIN** « *l'optimisation de l'économie globale repose sur l'existence et sur la bonne gestion spatio-économique des organisations territoriales* »⁴. Ici, l'accent est mis principalement sur spécificités territoriales qui constituaient les ressources qui alimenteront ces nouvelles logiques de développement local.

Pour appréhender cette nouvelle logique de développement nous pouvons retenir la définition synthétique de **Xavier GREFFE** : « *le développement local est un processus de diversification et d'enrichissement des activités économiques et sociales sur un territoire à partir de la mobilisation et de la coordination de ses ressources et de ses énergies. Il sera le produit des efforts de la population, il mettra en cause l'existence d'un projet de développement intégrant ses composantes économiques, sociales et culturelles, il fera d'un espace de contiguïté un espace de solidarité active* »⁵. A partir de cette définition, trois remarques sur le développement local méritent d'être soulevées : il est le résultat de la mise en valeur des ressources spécifique de chaque localité ; il a une dimension économique, sociale et culturelle ; il répond à une logique économique, à une spécificité culturelle et à la réaction du tissu social ; c'est un espace de solidarité locale par la participation de tous les acteurs locaux qui sont en relation.

La décentralisation attribue aux collectivités locales un rôle important dans la conduite et la réussite du projet de développement local. Ces entités territoriales constituent le vecteur principal autour duquel vont se mobiliser les différents diffuseurs d'initiatives locales de développement. La responsabilité locale de développement est alors en partie de ressort des élus locaux qui doivent préparer l'environnement adéquat susceptible de susciter l'adhésion des porteurs de projets. Par la mise en œuvre de stratégies et de leur engagement actif, le rôle des acteurs locaux est prépondérant dans la réalisation et l'accomplissement de la dynamique

¹ M. AUTES, op cit, pp 7-23.

² S. BAIREZ, cité par M. AUTES, Op cit, p 111.

³ P-H. DERYCKE : « *le « local » dans l'analyse économique* », in A. MABILEAU : « *la recherche du « local »* », Éditions l'Harmattan, Paris 1999, p 92-108.

⁴ Xavier GREFFE : « *Territoires en France : les enjeux économiques de la décentralisation* », Éditions Économica, Paris 1984, p 159.

⁵ Ibidem

Chapitre II : La décentralisation au service de développement local : quelques fondements théoriques

du développement « *leur appartenance sociale, les réseaux d'alliance, les groupements d'intérêt multiples entre les composante de la société régionale et locale et son expression électorale, le jeu du ou des pouvoirs et de la régulation sociale, les permanences et les changements, les crises et les continuités* »¹. Dès lors, les nouvelles logiques s'inscrivant dans le cadre de la décentralisation deviennent un ensemble très complexe régi par des spécificités locales liées à un territoire et qui sont destinées à être valorisées par les acteurs locaux selon une logique de régulation propre à ce niveau de décision dans le but de développement par le bas.

En effet, dans le cadre d'un développement économique impulsé par le bas les collectivités locales jouent le rôle d'animateurs de la vie économique et sociale, et de catalyseur des initiatives locales. Ce qui se concrétise par la proximité entre les gouvernés et gouvernant et entre les acteurs locaux pour résoudre les problèmes productifs de leur territoire. Ceci, est redue possible par « *la décentralisation qui permet un transfert de responsabilités budgétaires susceptibles de garantir aux gouvernements locaux une autonomie décisionnelle et financière qui n'est pas exempte de contraintes économiques, institutionnelles et politiques* »². Cette décentralisation permettra aux collectivités locales la gestion des affaires territoriales en tenant compte de toutes les contraintes qu'elles peuvent rencontrer dans le champ de l'action locale et qui sont liées à leur environnement.

L'étude du sujet décentralisation à travers ses différentes formes et dimensions s'avère difficile et nécessite dès lors le recours à plusieurs disciplines afin d'appréhender ce paradigme à géométrie variable. En effet, la difficulté de son appréhension relève notamment à sa conception polysémique ; en d'autres termes la décentralisation peut prendre différents sens selon l'angle d'approche par laquelle on l'aborde, et demeure en relation avec d'autres notions telles que la subsidiarité, la proximité, la gouvernance, qui peuvent nuancer la compréhension de l'objet de la décentralisation.

En effet, l'introduction de la décentralisation dans la gestion de l'Etat constitue une innovation et un outil phare de politique économiques et de politique publique. Ainsi, elle a contribué à la réhabilitation de la dimension locale à travers l'intégration de l'espace économique comme variable importante dans l'activité économique. Dès lors, le local sera en emprise sur lui-même.

3. Théories économiques de la décentralisation

La décentralisation fut l'objet d'étude d'imminents courants de pensée économique qui lui ont accordée un intérêt depuis *la théorie standard* qui s'est connu sous le vocable « *théorème de la décentralisation* », jusqu'aux institutionnalistes qui, il y a lieu de préciser, qu'il n'ont pas pris la décentralisation comme objet d'étude, mais eux s'intéressaient au institutions d'une manière générale et à leurs relations avec l'économie.

¹ J. DANZELOT, cité par J-R MOUROZ, Op cit, p 16.

² J. MARCHAND : « *la nouvelle donne des comportements budgétaires régionaux depuis la décentralisation* », revue RERU, n°02, Paris 1997.

Puisque notre travail a pour objet d'analyser le lien « décentralisation-développement local », nous essaierons de présenter la portée des « lois » à l'économie, d'une manière générale, et de déduire, par la suite, le poids de la décentralisation dans le développement local.

3.1. Le modèle de Tiebout : la concurrence spatiale et la question de localisation des individus dans le cadre de mobilité territoriale

L'offre de service collectif par le gouvernement central est inefficace par son caractère d'uniformisation des prestations publiques. C'est pour cela qu'une offre décentralisée de biens, qui n'ont pas une dimension nationale, s'avère plus efficace puisqu'elle répond différemment à des sous-ensembles de la population d'un pays exprimant des besoins spécifiques ; ces dernières ont une plus grande possibilité d'être homogènes à l'intérieur de chaque collectivité territoriale¹.

Cette conception est le résultat énoncé par *Oates (1950)* qui a montré que les avantages d'une production décentralisée de services, ayant une aire de diffusion limitée à une fraction du territoire, sont mieux adaptés aux préférences locales, et par conséquent les autorités locales peuvent fournir une quantité optimale au sens de Pareto²

Ainsi le théorème d'*Oates* est la transposition à l'échelle locale du modèle de Samuelson, en montrant qu'une offre décentralisée de biens publics locaux, qui répond aux besoins de la population exprimés dans les différentes divisions du territoire national par le vote, peut constituer une solution **Pareto-Optimale**³. Toutefois, le bulletin de vote ne constitue pas l'unique mode de révélation des préférences au niveau local.

3.2. La théorie des clubs : la formation des espaces homogènes d'utilité collective

La constitution des clubs est considérée, à l'instar de la mobilité de la population, comme un mode d'expression des préférences spatiales. C'est une réponse au problème posé par l'économie normative en matière de révélation des préférences dans le cas des biens collectifs et une alternative aux limites de l'analyse de *Tiebout*.

3.3. Le théorème de la décentralisation

La décentralisation des activités publiques constitue le moyen nécessaire pour réaliser une offre de biens publique local efficace ainsi qu'une meilleure prise en charge des préférences locales, puisque chaque collectivité ou localité a ses spécificités, ses propres besoins et donc une demande particulière pour un type de bien. Cela est surtout dans le cas où on a des activités publiques de dimension locale, un coût d'information dans la prise de décision et qu'une centralisation s'avère moins efficace.

¹ P. BURGAT et C. JEANRENAUD : « *Principales orientations des recherches en économie publiques locale* », in BURGAT (p) et (C) JEANRENAUD (sous la dir) : « *services publics locaux, demande, offre et financement* », Ed economica, Paris, 1998.pp9-40

² Idem. pp 9-40.

³ P. H. DERYCKE : « *Espaces et dynamiques territoriales* », éditions Économica, Paris 1992, P 174.

Chapitre II : La décentralisation au service de développement local : quelques fondements théoriques

Alexis DE TOCQUEVILLE a déjà, en 1848, explicité qu'une centralisation des décisions ne prend pas en compte les disparités des besoins ; il notait que « *chez les grandes nations centralisées, le législateur est obligé de donner aux lois un caractère uniforme qui ne comporte pas la diversité des lieux et des mœurs* »¹. Cela constitue un argument ancien justifiant l'efficacité de la décentralisation. A premier coup, c'est sur le plan de l'uniformisation, qui fait abstraction de l'hétérogénéité des goûts et des préférences des collectivités dans un pays, que réside l'inefficacité d'une offre centralisée des services publics locaux.

L'idée de Tocqueville est reprise en 1972 par Oates, qui lui donne une consistance théorique, pour devenir ce qui est présenté depuis, dans la théorie économique, par les différents acteurs par le « *théorème de la décentralisation* ». Quel est donc l'énoncé ou l'analyse qui est développée dans ce théorème ? Oates annonçait que « *pour un bien public dont la quantité consommée peut-être définie sur des sous-ensembles géographiques, et dont le coût de production est le même au niveau central ou dans les sous-ensembles géographiques concernées, il sera toujours plus facile pour ces sous-ensembles de produire des quantités de biens publics optimales au sens de Pareto que pour le gouvernement central* »². Ainsi une offre décentralisée des biens est principalement justifiée par deux éléments : l'hétérogénéité territoriale des quantités d'utilités collectives demandées et l'importance du coût de production dans le cas d'une décision centralisée.

3.4. Le courant de pensée institutionnaliste : l'analyse économique des institutions

Etant donné que notre travail s'inspire de la nouvelle économie institutionnaliste, nous considérons indispensable de synthétiser les idées phares de la présente doctrine. Mais, avant de présenter ce ledit courant, nous allons rappeler, d'abord, l'apport et la contribution de l'ancienne économie institutionnaliste, considérée comme précurseur de l'analyse des institutions.

Selon l'un des initiateurs de la nouvelle économie institutionnaliste, *Douglass C. North*³ les institutions en vigueur doivent prendre en considération les caractéristiques de l'économie à laquelle ces lois ont été régies, à savoir la spécificité de l'*espace* en tant que somme d'Histoire, de traditions et d'héritage, propre à cet *espace*. Il est important de souligner que le raisonnement northien s'inscrit dans le cadre d'une économie de dimension « Nationale ». Par prolongement, nous essaierons d'appliquer ce même-raisonnement dans le cadre d'une économie locale, autrement dit, dans la dimension « locale », car notre sujet d'étude s'inscrit dans la dimension local de l'économie : « *le développement local* ». *North (1994)*⁴ nous attribuent la définition suivante « *les institutions sont des contraintes conçues*

¹ Alexis de TOCQUEVILLE, cité par P.H. DERYCKE et G. GILBERT, Op cit, p 33.

² W.E. OATES (1972) : « *fiscal fédéralisme* », cité par Xavier GREFFE, (1997), Op cit, P 360.

³ Douglass C. NORTH : « *les fondements de la nouvelle économie institutionnelle* », in centre international pour l'entreprise privé (CIPE), Washington DC, USA, p 4. Document accessible sur www.developmentstite.org

⁴ In Jérôme MAUCOURANT : « *Nouvelle économie institutionnelle ou socio-économie des institutions ?* » : Revue d'histoire des facultés de droit et de la culture juridique du monde des juristes et du livre juridique, 32(2012)407-424. Halshs-00804622, version 1-8 Apr. 2013, p 5.

Chapitre II : La décentralisation au service de développement local : quelques fondements théoriques

par l'homme. Elles sont constituées de contraintes formelles (...) informelles, et des spécifications quant à leur mis en application »

3.4.1. Définition des institutions : Que sont les institutions ?

Les institutions, de manière générale, sont considérées comme étant un système d'incitations qui dictent le comportement Humain, donnant des sanctions et des récompenses en échanges de certaines activités. Ces dernières sont composées de règles officielles telle que la constitution, les lois, les règles et règlementations ; et de normes de contraintes informelles telles que les normes de comportement, les conventions et codes de conduites (celles-ci sont aussi importantes mais difficile à modéliser ou à analyser) ; et enfin, la mise en application (la manière d'appliquer aussi bien les règles officielles que les normes informelles de comportement).

Ainsi, **Gustave Von Schmoller**, stipule : « Par institutions politique, juridique, économique, nous comprenons un arrangement pris sur un point particulier de la vie de la communauté, servant à des buts donnés, arrivé à une existence et à un développement propres, qui sert de cadre, de moule à l'action des générations successives pour des centaines ou des milliers d'années »¹ (**Gustav Von Schmoller, Principes d'économie politique, 1900**).

La lecture de la présente définition dégage quelques mots clés. D'abord, « arrangement », qui constitue une solution ou un compromis mis en œuvre par la communauté pour atteindre et concrétiser un « développement » propre à elle. En suite, ce compromis servira, comme étalon de mesure au futur, pour maintenir ce développement. Cela sous-entend que, les institutions résultent de l'activité humaine et en retour la façonnent et la contraignent.

3.4.2. L'Economie institutionnaliste

L'approche institutionnaliste se donne pour objet d'étude, le cadre institutionnel qui influence de façon spécifique le comportement de l'agent économique. En effet, la présente approche, mesure l'apport et l'impact des lois sur la croissance économique. Dans ces considérations, selon **Douglass North** : « Les institutions sont des ensembles de règles, de procédures d'observance et de normes comportementales morales et éthiques conçues afin de contraindre le comportement des individus dans le but de maximiser la richesse ou l'utilité des dirigeants »² (**Douglass C. North ; Structure and Change in Economics History ; New York, Norton, 1981**)

Contrairement aux définitions présentées précédemment, qui prennent en considération l'objet commun des institutions, celle-ci, met en exergue certains aspects spécifiques auxquelles aspirent les institutions. En effet, cette définition comporte le concept « la règle » qui sert d'étalon de mesure d'activité des agents économiques. Par exemple : la règle qui régit l'investissement, est connue sous le vocable « code des investissements », celle

¹ Gustav Von Schmoller : « *Principes d'économie politique* », 1900. In Ghislain DELAPLACE et Christophe LAVIALLE : « *Histoire de la pensée économique* ». Editions Dunode, Paris, 2008, p. 142

² Douglass C. North: "*Structure and Change in Economic History*"; New York, Norton, 1981. In Ghislain DELAPLACE et Christophe LAVIALLE. Op cit, p 142

Chapitre II : La décentralisation au service de développement local : quelques fondements théoriques

qui régit les échanges s'appelle « code de commerce ». L'autre concept important cité dans cette définition est : « richesse ». Celle-ci, constitue l'objet d'étude dont la science économique a le monopole, elle est constituée de l'ensemble des biens et services produits, généralement, par un pays, au cours d'une durée déterminée. La richesse est mesurée par différents indices, à savoir : le PIB, le PNB, IDH. Ces derniers permettent d'évaluer la croissance ou le niveau de développement d'un espace donné. Enfin, nous constatons que les institutions administrent l'activité économique en vue de garantir une croissance, voire assurer le développement.

3.4.3. La distinction entre la « vieille » et la « nouvelle » économie institutionnelle

Dans un ouvrage édité en 1975, qui s'intitule : *Marchés et hiérarchies (Markets and Hierarchies)*, **Oliver Williamson** a introduit l'expression « nouvelle économie institutionnelle » (*new institutional economics*) pour la distinguer de la « vieille économie institutionnelle » (*old institutional economics*), associée à des auteurs américains du début du XX^e siècle, dont l'intérêt pour les institutions était selon lui handicapé par des fondements théoriques insuffisants. Les chefs de file du courant de l'ancienne économie institutionnaliste, qui sont constitués de **Gustave Von Schmoller**, **Thorstein Veblen** et **John Roger Commons**, s'intéressent à la problématique de « l'intentionnalité » des institutions. Cependant, ceux appartenant à la nouvelle économie institutionnaliste, illustrés par **Oliver Williamson**, **Douglass North** et **Masanao Aoki**, se consacrent à la problématique de « l'efficacité des institutions »

a. L'ancienne économie institutionnaliste: De l'intentionnalité des institutions

Trois courants peuvent être distingués, qui sont actifs dans certains pays à la fin du XIX^e siècle et dans le premier tiers du XX^e siècle : la « jeune école historique » allemande, l'institutionnalisme américain et l'école autrichienne (**Karl Menger**, etc.)¹. Un point commun apparaît dans les courants institutionnalistes « anciens » : ces derniers, se focalisent sur la question de l'intentionnalité des institutions pour souligner que l'histoire des sociétés repose en grande partie sur des institutions qui ne sont pas créées de façon délibérée, mais résultent d'un processus non intentionnel engendré par les relations entre des individus qui poursuivent d'autres buts.

b. La nouvelle économie institutionnaliste : De l'efficacité des institutions ?

L'expression *new institutional economics* (nouvelle économie institutionnelle) est apparue, en 1975, sous la plume d'Oliver Williamson. Deux autres variantes importantes de cette approche sont dues à l'Américain **Douglass North** et au **Masanao Aoki**. Oliver Williamson a popularisé deux notions, dont l'impact a débordé la littérature académique, d'abord, à propos des firmes et ensuite à propos d'autres organisations : celles de « coûts de transaction » et de « gouvernance ». Les coûts de transaction, est reprise dans un article de **Ronald COASE**, en 1937, désignant tous les coûts de fonctionnement d'un marché liés à la recherche des meilleures conditions de transition et à l'établissement des contrats adéquats.

¹ Institutional Economics, 1934, p. 73. In Ghislain DELAPLACE et Christophe LAVIALLE. Op cit, p 14

Chapitre II : La décentralisation au service de développement local : quelques fondements théoriques

Quant à Douglass NORTH, celui-ci, a appliqué dans l'analyse des institutions la notion de maximisation sous contrainte empruntée à la microéconomie standard.

Selon la NEI, Les institutions contraignant « *les comportements des individus sont soit formelles telles que les constitutions, lois, les réglementations, soit informelles telles que les normes, les conventions, les codes de conduite ; c'est à travers des incitations plus que des obligations – autre emprunt à la microéconomie moderne - qu'elles influencent les actions des individus réunis en organisations dans un sens favorable ou non aux performances à long termes des économies* » (**North, 1981**)

La façon dont les organisations « jouent » dans le cadre des « règles du jeu » que sont les institutions rétroagit sur ces règles elles-mêmes, pour susciter un « **changement institutionnel** ». **Masanao AOKI** reprend l'objet d'étude de **NORTH** qui stipule que l'institution n'est plus alors comme chez North un ensemble de règles du jeu, mais l'équilibre résultant de « croyances partagées » sur la manière de jouer. Ces croyances évoluent à travers la répétition du jeu, ce qui donne naissance à une **diversité institutionnelle** ; une économie nationale ou un domaine de celle-ci est alors caractérisée par la plus ou moins grande complémentarité entre les institutions qui le composent. La problématique centrale de La NEI est donc « une institutions est-elle efficace ou non ? »

4. La décentralisation : avantages et limites

Nous essaierons, au cours de cette section de présenter, dans un premier temps les avantages de la décentralisation, suivant certaines littératures de l'analyse économique; puis, nous nous intéresserons aux limites, qui pourrait en découlerait.

4.1. Les avantages de la décentralisation

Plusieurs travaux et études consacrés à la décentralisation, dans ses dimensions économique et politique, précisent que celle-ci requit plusieurs avantages tels que le transfert de pouvoir aux acteurs locaux, le renforcement des capacités locales, l'apprentissage de la gouvernance participative, la lutte contre la pauvreté.

4.1.1. Le transfert de pouvoir aux institutions locales

Les écrits qui ont traité la dimension politique de la décentralisation expliquent que celle-ci est avant tout une réforme qui satisfait à la fois la volonté du gouvernement et des citoyens d'élargir le champ de la démocratie. Ainsi, la décentralisation « *consiste en un transfert de pouvoir, c'est à dire de compétences et de ressources financières nécessaires à son exercice, du niveau central (Etat) au niveau local (collectivité territoriale), et à des organes élus* » (**Adjaho, 2002**). En outre, « *Elle permet ainsi aux représentants élus des populations, de disposer d'un vaste champ d'initiatives et de responsabilités* » (**Grefe, 1984**).

La décentralisation est définie dans cette perspective, comme tout acte par lequel un gouvernement central cède formellement les pouvoirs aux acteurs et institutions de niveaux inférieurs, dans la hiérarchie politico- administrative et territoriale. **Agrawal et Ribot (1999)** insistent que ce transfert de pouvoir implique la création d'un cadre de prise de décision à l'intérieur duquel, une variété d'acteurs peut exercer une certaine autonomie.

Chapitre II : La décentralisation au service de développement local : quelques fondements théoriques

Dans ce sillage *Adjaho (2002)* précise que : « la décentralisation est aussi une technique d'organisation administrative par laquelle, l'Etat octroie à d'autres personnes morales de droit public, le soin de s'administrer elles-mêmes. Il s'agit pour l'Etat de créer d'autres entités infra étatiques (régions, départements ou communes), et de leur accorder dans le cadre de la loi, le droit de gérer leurs propres affaires. Ces entités infra étatiques sont des collectivités territoriales décentralisées ».

Ces travaux indiquent par ailleurs que le transfert de pouvoir peut être total. Dans ce cas, l'Etat cède complètement des pouvoirs exercés auparavant par lui. Il peut s'agir aussi d'un transfert partiel autrement dit d'un partage de pouvoir. Alors, L'Etat ne cède que d'une partie des pouvoirs concernés. La littérature économique de la décentralisation précise que ces deux cas existent dans de multiples domaines dans plusieurs pays.

Par sa dimension politique, la décentralisation traduit un cadre institutionnel et juridique à l'intérieur duquel, la fourniture à l'échelon local de biens collectifs peut s'opérer. Il s'agit d'une détermination légale de la sphère institutionnelle de production de ces biens. En effet, la dimension politique de la décentralisation donne un support institutionnel à sa dimension économique.

Cette appréhension qui positionne la dimension politique par rapport à la dimension économique de la décentralisation repose sur un cadre institutionnel qui lui donne un caractère légal. Un volet important d'une stratégie de décentralisation concerne en effet, l'élaboration d'un cadre juridique et réglementaire visant à aider les différents paliers de gouvernement à délimiter leurs rôles et responsabilités. « *Dans un processus de décentralisation, les grands principes sur lesquels doit reposer cette dernière doivent être enchâssés dans la constitution. Ces principes prennent en compte les droits et les responsabilités de tous les paliers de gouvernement, la description des rôles des principales institutions aux niveaux centraux et local et les conditions régissant l'établissement de règles détaillées et leur modification* » (*Ford, 1999*).

La dimension politique de la décentralisation fournit un cadre légal qui protège les pouvoirs transférés et les institutions locales dans les mécanismes liés à leur fonctionnement. Elle donne une légitimité aux institutions locales dans la production de biens collectifs sur leur territoire. A travers elle, il est concédé de façon légitime aux populations, un droit de regard dans la gestion des affaires locales, notamment grâce à leur participation à la prise de décisions et au contrôle de celles-ci.

4.1.2. Rapprochement des populations du centre de décisions

La décentralisation rapproche les institutions de pouvoir des citoyens. Selon *Stigler (1957)* un gouvernement représentatif est plus efficace quand il est plus près des citoyens. En effet, la décentralisation est considérée comme une manière de partager le pouvoir, les ressources et les responsabilités avec la population. Ainsi, elle permet de rapprocher géographiquement les prises de décision des populations défavorisées, voire de les rendre participatives (*Schneider, 1999*). En favorisant le rapprochement des institutions publiques des populations, elle les rend plus facilement comptables de leur gestion. La décentralisation permet ainsi, un contrôle de proximité des administrations publiques. Les services collectifs locaux sont en effet décidés par la demande et non suscités par l'offre. Il s'agit d'un contrôle

Chapitre II : La décentralisation au service de développement local : quelques fondements théoriques

démocratique lié à l'effort d'offrir un service qui concorde avec la demande de l'électorat (*Ebel et Yima, 2001*).

La décentralisation favorise par ailleurs une structuration organisationnelle au plan local, notamment, au niveau de la société civile et du secteur privé (*Requier-Desjardins, 2000*). En participant à la production locale de biens collectifs, les acteurs privés ou de la société civile sont souvent amenés à se structurer de façon formelle ou informelle en organisations ou en réseaux¹.

4.1.3. Facteur de participation et moyen de lutte contre la pauvreté au plan local

La gestion participative constitue un élément fondamental des politiques publiques dans plusieurs pays pour favoriser une gestion locale des ressources publiques. Agrawal et Ribot considère que « *La participation accrue des populations dans la prise de décisions publiques constitue un élément positif dans la mesure où, elle peut améliorer l'efficacité et l'équité dans la gestion des ressources locales. En favorisant une participation locale aux décisions publiques, la décentralisation renforce le rôle des échelons inférieurs du gouvernement, des structures locales et des acteurs de la société civile* » (*Agrawal et Ribot ; 1999*). Elle accroît la capacité des plus défavorisés à effectuer des choix car elle renvoie à la capacité des populations et des institutions qu'elles se donnent, de prendre en charge leurs propres affaires. La décentralisation constitue ainsi un facteur de renforcement du pouvoir des populations défavorisées qui accroît leur capacité de contrôle et de participation aux décisions.

Par le biais de participation, la décentralisation est considérée comme un moyen de lutte contre la pauvreté. Selon *A-K. Sen (1981)*, « *la pauvreté n'est pas seulement une question de faible niveau de revenu. Elle est aussi un manque de maîtrise des pauvres sur leur destin et les décisions qui les concernent. L'implication des populations locales dans la prise de décisions et la gestion des affaires les concernant, la décentralisation répond à une volonté de réduction de la pauvreté* ». L'implication des acteurs locaux dans les initiatives concourant à leur bien-être collectif répond à cet objectif.

La lutte contre la pauvreté constitue une mission qui relève du ressort des politiques locales. *M-V. Pauly (1973)* indique à cet effet que, « *c'est surtout à l'échelle locale que les acteurs se préoccupent davantage de la pauvreté. La décentralisation, en favorisant la participation des populations à la gestion des affaires locales et à leur contrôle concourt implicitement à la transparence de celle-ci* ». Ces considérations font alors de la décentralisation, un outil de promotion d'une gouvernance favorable à la lutte contre la corruption et la pauvreté.

4.1.4. Amélioration de l'action collective et apprentissage de la gouvernance

La décentralisation s'inscrit aussi dans une réflexion sur la gouvernance. « *Celle-ci ne se réduit pas à l'action des institutions gouvernementales nationales ; elle implique leur*

¹ L'émergence des associations, organisations travaillant pour le bien-être des citoyens et dans certains cas des entrepreneurs constitue une illustration de cette réalité.

Chapitre II : La décentralisation au service de développement local : quelques fondements théoriques

interaction avec non seulement les différents niveaux territoriaux, mais également l'ensemble des institutions représentatives de la société civile ainsi que le secteur privé qui doivent s'engager dans un partenariat pour le développement » (Shah, 1998).

Principalement, la décentralisation vise à atteindre l'un des principaux objectifs de la bonne gouvernance politique qui se traduit par la démocratisation ou le principe que, les hommes auront un mot à dire dans la gestion de leurs affaires. En ce sens, « *la décentralisation est une stratégie de gouvernance pour faciliter le transfert de pouvoir tout près de ceux qui sont le plus affectés par son exercice* » (Agrawal et Ribot, 1999).

En favorisant la participation des populations dans la gestion de leurs affaires et dans leur contrôle au plan local, la décentralisation crée les conditions de l'apprentissage de la gouvernance locale. Cela, lui confère une dimension cognitive et contribue à l'amélioration de l'action collective des acteurs. Schneider écrit que « *La participation et la possibilité de contrôle au niveau local peuvent en effet permettre une familiarisation avec les modes de fonctionnement, ainsi qu'un apprentissage de la gouvernance* » (Schneider, 1999)

La décentralisation améliore le processus de prise de décisions collectives en y impliquant différentes parties prenantes (gouvernement, administration, acteurs directement concernés et leurs organisations). Ce processus d'action collective donne l'occasion aux acteurs de se familiariser avec la pratique de la gouvernance au niveau local.

La littérature économique de la décentralisation fait sortir que celle-ci peut être appréhendée sous deux principales dimensions. Au sens économique, elle traduit une diminution de la sphère de production de biens collectifs afin de l'ajuster au mieux à la demande locale. Au sens politique, elle donne lieu à la création d'un cadre institutionnel légal d'exercice de responsabilités pour servir de support à cette production. Elle constitue un facteur de renforcement de la proximité entre populations locales et niveaux de décisions publiques. En améliorant la participation des populations aux prises de décisions publiques et au contrôle de la gestion locale, la décentralisation contribue à la lutte contre la corruption et la pauvreté. Ces éléments de participation font de la décentralisation, un facteur d'amélioration de la capacité d'action collective et un outil d'apprentissage de *la gouvernance participative* au niveau local.

4.2. Les limites de la décentralisation

Le processus de décentralisation peut donner lieu à des difficultés qui remettent en cause même son efficacité dans la poursuite des objectifs tels que la croissance économique, la satisfaction des besoins locaux, le choix des dirigeants, la lutte contre la corruption, le transfert de compétences. Nous avons pu, dans ce qui suit, synthétiser quelques limites inhérentes à la décentralisation.

4.2.1. Le risque de la « balkanisation » des collectivités locales

L'un des inconvénients soulevés est que « *La décentralisation peut favoriser la balkanisation des collectivités locales et donner lieu à des facteurs d'inefficacité* » (Berriet-Sollic et Trouvé, 2003). En effet, la décentralisation peut accentuer la performance de

Chapitre II : La décentralisation au service de développement local : quelques fondements théoriques

certaines territoires au détriment d'autres. Cela se produit dans le cadre d'une concurrence acharnée entre collectivités locales pour attirer la croissance sur les territoires les plus attractifs et marginaliser d'autres. Ainsi, dans le but d'attirer le maximum d'investissement sur leur territoire, les gouvernements locaux peuvent rivaliser entre eux, en allégeant les taux fiscaux ou en élevant les allocations. Ceci peut engendrer des déséquilibres économiques entre collectivités.

4.2.2. Le risque d'ignorance de l'efficacité de l'offre

L'un des fondements qu'on attribue à la décentralisation est l'efficacité. De ce fait, l'un des arguments souvent soulignés est que, les habitants de différentes juridictions ont différents goûts (préférences). Dès lors, La décentralisation permet de satisfaire les préférences des habitants à l'intérieur de chaque juridiction. L'offre décentralisée de biens collectifs pourra s'ajuster à la demande et par conséquent accroître le bien-être. Ce modèle est critiqué par beaucoup d'économistes, notamment par *Prud'homme (1995)* qui reproche le fait de se focaliser entièrement sur l'efficacité de la demande et d'ignorer l'efficacité de l'offre.

4.2.3. Le risque de rétrécissement du centre

La décentralisation modifie la frontière entre l'offre centrale et l'offre locale de services publics, réduisant la part du centre. Le résultat est le rétrécissement dans le rôle du gouvernement central. Ce retranchement entraîne des coûts qui peuvent être élevés. En effet, il peut occasionner le départ des meilleures compétences, l'ébranlement du sens du service public, la dislocation des réseaux, le sacrifice des investissements dans certains domaines, notamment, la recherche, le développement. Il n'est pas évident que ces coûts associés à la perte de technologie et d'expertise soient compensés par un potentiel progrès dans le secteur privé ou dans les bureaucraties de gouvernement local.

4.2.4. Le risque de la corruption

La décentralisation peut aussi accroître le niveau général de la corruption. Dans un contexte décentralisé en effet, la corruption pourrait se retrouver plus répandue au niveau local qu'au niveau national, du fait par exemple du clientélisme que pourrait favoriser la proximité entre l'administration et les citoyens. Cela, pourrait accroître les coûts en termes d'efficacité dans la fourniture des services publics.

4.2.5. Le risque de marginalisation des territoires

Dans la mise en œuvre de la décentralisation, plusieurs facteurs peuvent constituer des limites à la poursuite des objectifs visés. La concurrence entre territoires peut en effet engendrer l'appauvrissement et la marginalisation de certains au profit d'autres. Le manque d'honnêteté dans la conduite des affaires locales peut aussi occasionner des difficultés de différentes natures. Il s'agit par exemple de la recherche de rente, le marchandage politique, la corruption. La méconnaissance par les élus et les populations des règlements institutionnels définissant les mécanismes d'exercice de pouvoirs et de compétences transférés peut par ailleurs donner lieu à des situations d'incohérence dans la gestion des affaires publiques locales.

5. Organisations et tendances internationales de la décentralisation

Nous essaierons à travers cette section de présenter une brève synthèse des tendances internationales de la décentralisation, telle qu'elle a été menée d'abord dans les pays développés notamment dans l'union européenne et puis dans les pays en voie de développement qui redécouvrent ce moyen de politique du développement. La coopération internationale décentralisée constitue un des outils de coopération internationale pour le développement rendue possible par plusieurs institutions et organisations internationale que nous allons découvrir ci-après.

5.1. Les tendances internationales de la décentralisation : vers plus de décentralisation !

Nous avons remarqué au cours de ces dernières années, beaucoup plus dans les pays en développement¹, une *tendance à décentraliser*, à des degrés variables et en fonction des priorités divers. Les appareils de l'Etat ont tendance à s'alléger grâce, notamment, à la fois la décentralisation et la privatisation.

Selon la **DDC**², la décentralisation en Amérique latine est intimement liée à la démocratisation des structures politiques et à la lutte contre la pauvreté. Dans les pays d'Europe centrale et de l'Est, le passage d'une économie de plan à une économie de marché a aussi induit le retrait de l'Etat-central, omniprésent et omnipotent, laissant ainsi plus de tâches au « local » qui était, souvent, ignoré et délaissé. De même, dans les pays centralisés d'Asie, c'est le besoin d'améliorer les services locaux qui constitue la préoccupation principale.

Cela dit que, de plus en plus, les pays inscrivent leurs politiques publiques dans la tendance de la décentralisation. Ce processus de décentralisation avait atteint des stades avancés dans les pays développés, tel que la Suisse, l'Allemagne, la grande Bretagne, la France (qui s'est rattrapée ces dernières années, puisqu'elle s'inscrivait dans la tradition Jacobine et unitaire). Quant aux pays émergents tel que les BRICS³ (Brésil, Russie, Inde, Corée du Sud et l'Afrique du Sud), la Chine (ayant une tradition communiste et centralisatrice), de plus en plus, s'avancent dans le processus de la décentralisation. Enfin, les pays en développement, après l'adaptation des programmes d'ajustement structural, ils octroient graduellement, plus d'importance, que dans le passé, à l'échelon local en renforçant dans le processus de la décentralisation⁴. Comme, d'ailleurs, le note Pecqueur qui souligne que « *le contexte récent qui voit les Etats d'Afrique francophone cheminer, tant bien que mal, vers une décentralisation administrative et politique est pourtant significatif d'un intérêt nouveau porté aux questions du local* » **Pecqueur. B (2005, P1)**. Ceci dit, que les Etats de

¹ Le monopartisme de presque tous les Etats africains à parti unique s'est effrité au profit d'autres tendances.

² DDC, (2001). Op cit, p. 21

³ Veuillez consulter l'article de Christina W. ANDREWS et de Michel .S VRIEES : « *Des attentes nombreuses pour des résultats variables : la décentralisation et la participation au Brésil, au Japon, en Russie et en Suède* », Revue internationale des sciences administratives (RISA), 2007/03. Vol. 73, p. 469-497. DOI : 10.3917/risa.733.0469. Article disponible en ligne à l'adresse : <http://www.cairn.info/revue-internationale-des-sciencesadministratives-2007-3-page-469.htm>

⁴ Daniel NEU : « *Développement local et décentralisation, Points de vue* », les notes méthodologiques n° 4, Direction scientifique GRET, mai 2003. P5

l'Afrique francophone ont eu conscience de l'apport de la décentralisation pour l'émergence des projets du développement local.

5.2. Les organisations internationales en faveur de la décentralisation

La décentralisation est devenue une des préoccupations prioritaires de plusieurs organisations internationales, à l'instar de la Banque Mondiale, des Banques de Développement Régionales, du *PNUD*, de l'*OCDE* et de la plupart des bailleurs de fonds. Plusieurs formes d'organisation et de coopération, en faveur des territoires, sont émergés et évoluées donnant ainsi sens et appui au territoire. Parmi les formes d'organisation qui se sont concrétisées nous trouverons : *CGLU*, *CADDL*, *FMDL*.

5.2.1. Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU)¹

Aujourd'hui nous assistons à une tendance montante des actions, accords et coopérations internationales décentralisée entre cités et villes, à travers le monde. C'est ce qu'a administré l'expérience de « *cités et gouvernements locaux unis* »² qui regroupe les différents gouvernements des villes et cités à travers le monde. En effet, cette organisation internationale, se trouvant à Barcelone, regroupe des associations et des villes dans 136 pays³ se consacrant aux domaines relevant de la démocratie locale, de la décentralisation et de la coopération décentralisée en vue de contribuer au développement local et d'améliorer les services urbains tels que l'accès à l'eau potable, à l'habitat, aux transports et à planification. Outre les missions citées précédemment les cités et gouvernements locaux unis (CGLU) assure également la représentation des autorités locales du monde auprès des institutions internationales pour défendre leurs valeurs (la paix, la solidarité) et leur rôle dans les grands dossiers de la gouvernance mondiale qui les concernent. CGLU est engagé aussi dans différents partenariats avec l'organisation des Nations Unis (ONU) et certaines de ses agences.

En outre l'organisation a pour finalité de promouvoir la décentralisation et le renforcement du rôle des collectivités locales dans l'amélioration des conditions et du cadre de vie des populations africaines en relayant les préoccupations et programmes de l'Union Africaine en direction des collectivités et communautés locales, et en portant à la connaissance de ces instances les attentes des populations. C'est la raison pour laquelle CGLU souhaite être reconnue d'utilité publique par la Commission de l'Union Africaine, et travaille également en vue de la mise en place d'un Haut Conseil des Collectivités Territoriales au sein des instances de l'Union Africaine⁴. CGLUA assure également la promotion des associations nationales de collectivités ou leur renforcement dans chaque pays, afin qu'un dialogue structuré puisse s'organiser entre les gouvernements centraux et les collectivités locales sur la conduite des politiques de décentralisation.

¹ Cette organisation se trouvait en Espagne, AVINYO 15, 08001 BARCELONA. Pour plus d'information, consulter le site : www.cities-localgovernments.org

² Voir le site www.uclg.org pour se mettre au courant des publications et activités de l'organisation.

³ Pour plus d'information, consulter le site : www.cities-localgovernments.org

⁴ Voir le site www.uclg.org pour se mettre au courant des publications et activités de l'organisation

Chapitre II : La décentralisation au service de développement local : quelques fondements théoriques

L'Algérie n'est pas encore inscrite dans cette tendance et voir même très loin de s'inscrire dans une organisation institutionnelle sous forme des gouvernements locaux. A présent le l'Algérie est astreinte de d'accélérée le processus de la décentralisation donnant aux échelons locaux plus de prérogatives, notamment dans le cadre de la coopération l'internationale.

5.2.2. Conférence africaine de la décentralisation et du développement local

Des tentatives de coopération et de regroupement international viennent de s'émerger et voir le jour dans les pays en développement. Il s'agit notamment de la conférence africaine de la décentralisation et du développement local (CADDL) qui rassemble principalement les ministres des pays africains qui prennent aux mains les problématiques qui relèvent de la décentralisation et de la gouvernance locale¹. Cette organisation de coopération internationale décentralisée est initiée et composés essentiellement des ministres de la décentralisation, de développement local des pays membres afin de promouvoir notamment le développement local en Afrique et contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations et de la démocratie locale. Enfin l'Algérie ne figurait pas parmi les pays membres de cette organisation internationale à vocation du développement et de coopération décentralisée.

5.2.3. Le forum mondial du développement local (*Global forum on local development*)

Le forum mondial du développement local regroupe des collectivités locales de différents pays et régions du monde, qui collaborent pour *renforcer le potentiel de performance de système de leurs collectivités locales*² pour atteindre les objectifs millénaire du développement (OMD). Le forum regroupe en plus des collectivités locales des chercheurs et experts qui contribuent à l'analyse des problématiques, obstacles et préoccupations de l'échelon local, des chefs d'état et de gouvernement, des ministres, des représentants, des organisations internationales, des partenaires donateurs clés, des dirigeants de sociétés civiles ainsi que des dirigeants du secteur privé

Plusieurs axes et objectifs ont été tracés par ce forum tel que la contribution des collectivités locales à réaliser et à tirer profit des objectifs millénaire du développement (OMD) en évaluant ceux qui sont déjà en compatibilité avec l'échelon local ; les dynamiques politiques et institutionnelles qui influencent la mise en œuvre des réformes de la décentralisation et leur impacts sur l'efficacité des collectivités locales ; les moyens clés pour donner davantage de pouvoir aux collectivités locales afin de promouvoir le développement économique local intégré et à grande échelle³. Les collectivités locales et les investisseurs potentiels ; le rôle des collectivités locales pour réussir la gestion des ressources naturelles ; apporter des réponses au changement climatique.

¹ Pour plus de détails et d'informations, consultez le site de l'organisation : www.caddl.fr

² Le site de cette organisation mettent au profit des lectures des informations, documents de synthèses et brochures afin de les mettre au courant les chercheurs, acteurs et tout lectures des activités du forum mondial du développement local. Pour plus de détails voir www.uncdf.org

³ Les exemples les plus réussi, selon le Forum Mondial du Développement Local (FMDL) ce sont ceux de l'Inde, du Brésil et de l'Indonésie.

Enfin, ce forum tirera des conclusions de l'expérience importante des pays les moins avancés, et des pays aux revenus moyens, pour mettre en lumière les pratiques prometteuses, et les défis et opportunités présents afin d'optimiser le système de collectivités locales et d'obtenir des résultats au niveau du développement local. Ce forum constitue une opportunité de coopération aux collectivités locales à travers le monde. Cependant, les collectivités locales de l'Algérie tardent à s'inscrire dans la coopération internationale décentralisée ratant ainsi une opportunité de tirer profit de la mondialisation de l'économie.

5.2.4. L'association internationale du développement (AID)

L'Association internationale de développement (IDA) de la Banque mondiale, fondée en 1960, vient en aide aux pays les plus pauvres du monde en accordant notamment des prêts sans intérêt et des dons pour financer des projets et des programmes qui stimulent la croissance économique, réduisent la pauvreté et améliorent la vie des pauvres. L'Association internationale de développement (IDA) est l'une des principales sources d'assistance des 81 pays les plus pauvres au monde, dont 39 se trouvent en Afrique¹. En effet, depuis 1960, cette organisation relevant de la Banque mondiale a soutenu des activités de développement dans 108 pays². Enfin ses engagements ont régulièrement augmenté et s'élevaient annuellement à environ 15 milliards de dollars en moyenne ces trois dernières années, dont la moitié destinés à l'Afrique.

5.2.5. Le programme des nations unies pour le développement (PNUD)

Le programme des nations unies pour le développement (PNUD) est l'une des organisations internationales ayant pour vocation d'appuyer notamment la décentralisation, la participation citoyenne, l'emploi, la préservation des ressources naturelles, la transition énergétique notamment au niveau local³. Par ailleurs d'autres actions font l'objet d'intéressement du PNUD tels que la facilitation de la création et la gestion des connaissances dans le domaine du développement local ; Assurer le contrôle qualité du programme développement local, y compris des projets en matière de soutien au développement local intégré et durable et aux plateformes d'articulation des territoires et de l'initiative conjointe migration et développement; Assurer que la formulation, mise-en-œuvre et gestion des différentes étapes du cycle de programme/projet sont effectuées en conformité avec la stratégie d'intervention du PNUD ; Assurer une gestion basée sur les résultats et répondant aux standards du PNUD⁴;

En outre, le programme des nations unies pour le développement accompagnera les initiatives d'autres agences de l'Organisation de Nations Unies (ONU) dans le cadre des actions suivantes⁵ : la coordination des initiatives en portefeuille avec celles des projets des autres agences des Nations Unies, dans le cadre des programmes en cours; appuyer les actions de coordination de la coopération de la communauté internationale dans le domaine du

¹ Plus d'information à ce propos, voir le site de la banque mondiale : www.wb.com

² Idem

³ Consultez le site officiel du PNUD pour plus de détails et d'informations : www.undp.org

⁴ Idem

⁵ Voir le site de l'organisation des nations unies (ONU) : www.onu.org

Chapitre II : La décentralisation au service de développement local : quelques fondements théoriques

développement local, notamment dans les régions d'intervention identifiées; participer à l'identification d'opportunités de financement dans le domaine du développement local, et préparer des dossiers ou documents de projet pour l'initiation de nouveaux projets ; servir de point focal avec le siège du PNUD et son bureau régional sur toutes les questions liées au développement local ; faciliter la création et la gestion des connaissances dans le domaine du développement local.

Conclusion

Nous constatons à travers les éléments de la littérature portant sur les conceptions de la décentralisation, en particulier celles liées à sa dimension économique, que celle-ci constitue essentiellement un facteur d'efficacité dans la gestion publique locale. Ainsi, elle contribue au rapprochement des populations des niveaux de prise de décision les concernant et à leur participation dans la gestion publique locale. En effet, l'intégration de la dimension spatiale dans l'analyse économique, après la crise de l'Etat providence, a contribué à l'émergence de nouvelles formes institutionnelles relevant de l'organisation de l'Etat. Il s'agit notamment de la décentralisation qui est considérée comme un outil de la politique économique et un levier pour une gestion publique efficace.

Dès lors, les politiques économiques, mise en oeuvre dans plusieurs pays, privilégie une gestion publique décentralisée permettant l'émergence des initiatives du développement par le bas au détriment d'une gestion jacobine centralisatrice. De plus en plus de compétences ont été donc transférées au niveau local qui est devenu alors en emprise sur lui-même.

Par ailleurs, plusieurs théories ont administré la justification de l'organisation décentralisée dans la gestion publique. L'honneur revient d'abord au chef de file de l'économie publique, R. Musgrave, dans un travail fondateur sur les trois fonctions de l'Etat moderne au niveau local, devenu par la suite l'objet d'étude du fédéralisme fiscal. D'autres travaux pionniers s'ensuivent plus tard à l'instar du théorème de la décentralisation d'Oates (1972), du modèle du Tiebout, la théorie des clubs et enfin le modèle de l'électeur médian et les modèles d'interactions politico-économiques, qui intègre enfin l'échelon local dans les théories économiques.

Enfin, l'étude des tendances internationales de la décentralisation montre bien l'importance accordée à cette dernière. D'ailleurs, de plus en plus les pays octroient davantage de prérogatives et de compétences à l'échelon local (collectivités locales, gouvernements locaux, länder) dans le but de stimuler une dynamique économique locale (emplois, exportation). Celle-ci, contribue à « penser global et à agir local », elle contribue et constitue au même temps l'un des segments de la gouvernance locale, de la démocratie locale. Ces dernières feront, d'ailleurs, l'objet du chapitre suivant dans lequel nous essaierons de ressortir et d'étudier les deux corollaires de la décentralisation, c'est-à-dire la « Gouvernance locale et Démocratie participative ».

Chapitre

3

**DECENTRALISATION,
GOUVERNANCE LOCALE ET
DEMOCRATIE PARTICIPATIVE**

Introduction

Depuis les années 1990 nous avons assisté au renouvellement du débat autour des questions de la gouvernance, par d'imminentes institutions internationales (FMI, BM, PNUD, OCDE et ONU). Dès lors plusieurs acteurs de statut différents qu'ils soient privés (firmes, sociétés de services) ou publics (collectivités locales, laboratoires de recherches publics), ou sociaux doivent se coordonner pour de meilleurs résultats économiques de leurs territoires. En effet, la gouvernance territoriale constitue une notion complexe. Cette complexité se manifeste notamment dans l'orientation territoriale des mécanismes de coordination centrés principalement sur les acteurs se trouvant dans le territoire. Elle se manifeste, également, dans la pluralité d'acteurs existant sur le territoire et qui sont de plusieurs natures, économique, politique et sociale. Ceux-ci, aspirent de plus en plus une meilleure prise en charge de leurs préoccupations, chose qui se concrétise par l'orientation et le pilotage, notamment par les acteurs institutionnels.

Dès lors la décentralisation des pouvoirs publics constitue à la fois un facteur de la gouvernance locale et de la démocratie participative. D'une part, elle favorise la gouvernance parce que les acteurs du développement local auraient la possibilité d'administrer eux-mêmes. D'autre part, elle favorise la démocratie participative par le fait que les citoyens participent à la gestion de développement local.

Il est important de souligner pour que les mécanismes de coordination puissent émerger, permettant par-là l'émergence d'une gouvernance territoriale, l'ensemble des acteurs doivent partager certaines caractéristiques. Celles-ci, peuvent être physiques comme elles peuvent être mentales. C'est alors la proximité, dans toutes ces formes, qui constitue un socle à la gouvernance territoriale et favoriserait l'émergence des mécanismes de coordination entre acteurs.

En outre, les projets du développement local ne sont pas du ressort des acteurs privés uniquement. Le plus souvent, ce sont des actions combinées d'acteurs publics et privés qui mettent en commun leurs énergies et se coordonnent pour la réalisation d'un projet se répercutant favorablement sur le bien-être des citoyens et de l'ensemble des acteurs. Ce partenariat supposerait l'existence d'une force qui puisse assurer l'équité, la transparence, et l'implication effective de l'ensemble des acteurs auteur des projets de développement. Ce rôle est notamment assuré par l'existence d'une démocratie participative.

Le présent chapitre est consacré à ces deux composantes, gouvernance locale et démocratie participative, qui sont à la fois en relation avec la décentralisation et source du développement local. Pour ce faire, nous allons consacrer ce chapitre aux points suivants :

1. Quelques notions sur la gouvernance : ce titre examine, d'abord, la notion de la gouvernance locale telle qu'étudie à la fois par la science économique et la science politique qui détaille la question de la coordination des acteurs. Puis, nous essaierons de cerner les liens les synergies entre ce triptyque gouvernance locale, décentralisation et développement locale.

2. La bonne gouvernance. Plusieurs institutions internationales telles que la banque mondiale (BM), l'OCDE, le PNUD et les Nations-Unis (ONU) insistent sur l'urgence et la nécessité de la notion de bonne gouvernance. C'est pourquoi, d'ailleurs, nous avons choisi de présenter la notion, ces caractéristiques et ces indicateurs pour mieux cerner cette notion. Nous essaierons, enfin, de ressortir les enjeux de la gouvernance locale.

3. Action publique et démocratie participative. Nous étudierons la notion de « l'action publique », ses enjeux et sa relation avec la démocratie participative.

1. Quelques notions sur la gouvernance

L'évolution qu'a connue ce concept « gouvernance », depuis surtout les années 1990¹, a donné lieu à une importante somme de littérateurs émanant de différentes disciplines des sciences sociales, notamment, dans la science économique, la science politique et la sociologie. Dans notre tentative de définition de ce terme, nous nous contenterons de ce que apportent les deux disciplines : la science économique et la science politique

1.1. Histoire du concept « gouvernance »

Le souci de comprendre, de mesurer et d'articuler la gouvernance au développement économique nécessite de mobiliser plusieurs disciplines à savoir la science juridique, la sociologie politique et la science économique. Ce qui fait de ce sujet précisément un thème multidisciplinaire. Or, mettre le sujet dans un contexte historique –en un cli d'œil- nous permettra de y voir claire.

En effet, étymologiquement, le mot gouvernance trouve son origine dans la langue française, au 13^{ème} siècle. D'ailleurs, les termes gouvernance, gouverner et gouvernement, n'étaient pas réellement distincts (sur le plan sémantique) renvoyant tous à la métaphore de « gouvernail » d'un navire, ces notions signifiaient précisément « *l'action de piloter quelque chose* »².

En effet, dès l'émergence de l'Etat moderne à partir du 16^{ème} siècle, les notions de gouvernement et de gouvernance vont connaître une certaine disjonction. Ainsi, le concept de gouvernement serait repris, en délaissant celui de gouvernance, notamment dans les réflexions de *Machiavel*³ portant sur l'Etat et dans celles de *Jean Bodin* portant sur la souveraineté absolue⁴. Dès lors, à partir de ces travaux se forgeait progressivement la notion de l'Etat exerçant son pouvoir sur une population, dans un territoire bien déterminé. Dans ce contexte, la notion de gouvernement est assimilée « *aux réflexions sur l'autorité de l'Etat comme totalité* »⁵. De même la gouvernance est prise dans le sens de la science de gouvernement, c'est-à-dire conçue comme la manière de gérer la chose publique.

¹ Ce sont ces trois organisations internationales: La Banque Mondiale (*BM*); puis, l'*OCDE* et enfin, le l'*ONU* qui ont accordée, les premières un intérêt primordial pour la Gouvernance.

² Ibid. p. 27

³ Machiavel, « *le prince* », 1513

⁴ Jean Bodin, « *les six livres de la république* », 1576

⁵ Jean Pierre Gaudin, (2002) : « *Pourquoi la gouvernance ?* », Paris, Presse de la FNSP, coll. La bibliothèque du du citoyen, p, 28.

Cette conception sera apparentée beaucoup plus à la notion de gestion et non à celle du pouvoir. Petit à petit, elle sera reprise par le monde anglo-saxon, notamment aux États-Unis qu'elle connaîtra son âge d'or, en intégrant le cadre d'analyse des politiques publiques, de la gestion et voire de la sociologie des organisations. Ainsi, en 1990, la notion de gouvernance réapparaît sans qu'elle soit le fait d'un seul théoricien ou d'une seule école particulière, la notion de gouvernance réapparaît à l'intérieur d'un courant de pensée hétéroclite au sein d'un monde en pleine transformation¹.

Au cours de cette période il est devenu nécessaire de repenser les rapports entre les différents acteurs soit au niveau de l'entreprise, dans l'État ou dans le monde. Cette nouvelle approche qui préconise l'horizontalité de la décision plutôt sa dimension ancienne à caractère central (c'est-à-dire verticale). En effet, l'approche horizontale privilégie la coopération et la concurrence entre les acteurs. Ainsi « *la gouvernance, ce serait donc tout bonnement de l'action publique en réseaux, une pratique relationnelle de coopérations non prédéfinies et toujours à réinventer, à distance des armateurs hiérarchiques du passé et des procédures routinières.* »².

La résurrection de ce concept revient aux travaux faits par la Banque mondiale au cours des années 1990³. En vue de remédier aux échecs des programmes d'ajustement structurel menés dans le cadre des stratégies de libéralisation établies depuis les années 1980, dès lors la notion de la gouvernance apparaît comme le moyen lui permettant de redonner la légitimité à ses interventions⁴. En reprenant le fil conducteur des travaux conduits de la Banque mondiale, allant de la gouvernance à la bonne gouvernance, plusieurs mots-clés seraient annexés à cette dernière, à l'instar de l'efficacité, la responsabilité, la transparence et l'État de droit⁵. Ces derniers constituent l'approche normative de la gouvernance qui est celle la « bonne gouvernance ». D'ailleurs, plusieurs économistes ont coulé beaucoup d'ancre – notamment ceux appartenus à l'école de la nouvelle économie institutionnelle-, afin de démontrer l'impact des institutions sur la croissance économique. Parmi eux nous citons R. COASE (1937, 1960, 1988), D-C. NORTH (1973, 1991, 2005) et O. WILLIAMSON (1975, 1994).

Enfin, progressivement, à partir de 1995, plusieurs institutions d'obédience onusienne, telles que la conférence des nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED), l'organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'organisation de coopération pour le développement économique (OCDE), l'organisation mondiale du commerce (OMC) et le fonds monétaire international (FMI) vont recourir à leurs tours à cette notion « la gouvernance ».

¹ James Rosenau et Ernest Czempiel, (1992) : « *Gouvernance without Government* », Cambridge University Presse.

² Jean Pierre Gaudin, Op cite.p.43

³ Notamment dans ses rapports : « *L'Afrique subsaharienne : de la crise à une croisade durable* (1989), *Governance and development* (1992) et *Governance. The World Bank Perspective* (1994).

⁴ Bannie Campbelle, (2000) : « *Gouvernance : un concept apolitique* », communication prononcée lors du séminaire d'été du Haut Conseil de la coopération Internationale, Dourdan (France), 29 août 2000. Disponible sur le site du Centre d'Études International et mondialisation (CEIM), de l'université du Québec à Montréal, à l'adresse suivante : <http://www.ceim.uqam.ca/textes/gouvernanceHCCI.htm>

⁵ Idem

1.2. De strict sens de la gouvernance

Le terme gouvernance renvoie à la métaphore du gouvernail d'un navire, cette notion signifié « *L'action de piloter quelque chose* »¹. Ainsi, le contexte de néolibéralisme prônant la réforme de l'Etat suppose de nouveaux modes dans l'élaboration des politiques publiques, centrées sur la négociation et le partenariat. Dès lors, le concept de la gouvernance conduit donc à repenser les relations entre les acteurs économiques, sociaux et politiques sur le mode d'interaction fondant sur le principe de « *la relativisation de la puissance publique à différents niveaux, local national et international* »²

Ayant investis le champ des sciences politiques, la gouvernance constitue l'instrument privilégié sur lequel repose l'action publique en apportant des alternatives aux modes et modèles du gouvernement. Dans le passé, « *la science politique a pensé l'action de gouvernement dans des termes d'un déterminisme strict entre l'institution gouvernementale et ces pratiques, à partir de seul principe d'autorité. Or, la notion de gouvernance rend compte d'une rupture dans cette conception en introduisant la possibilité d'une variété des modalités de l'action gouvernementale* »³. Dans le même sillage, la gouvernance s'efforce à remédier à la crise de gouvernement, en trouvant des moyens et nouveaux outils de pilotage de la société, ainsi sa problématique s'inscrit dans le contexte de « *l'incapacité à mettre en vigueur la réglementation, le refus de groupes de reconnaître la légitimité, la mauvaise appréciation des relations entre les moyens et les fins, l'absence de compétences et d'instruments de gouvernement* »⁴. En d'autres termes, elle est considéré comme étant « *all this interactive arrangements in wish public as well as private actors participate aimed at solving to the institutions within which these governance activities take place and the stimulation of normative debates on the principals underlying all governance activities* »⁵. En effet, la dimension de la gouvernance qui est prise en considération dans cette conception est celle des rapports organisationnels qui s'émergent entre l'acteur publique et l'acteur privé.

1.3. De la notion de « gouvernance » à celle de la « gouvernance locale »

La gouvernance permet est une articulation des « *Processus politiques et sociaux d'intégration, d'élaboration des projets collectifs, d'agrégation de différents intérêts recomposés et présentés sur une scène extérieure* » (Patrick-Le Galès, 2002). L'accent est mis ici sur les coordinations et la coopération des acteurs réalisant des projets collectifs et ayant des intérêts différents. En outre, la gouvernance locale est définie comme « *un processus de construction d'une compatibilité entre différentes proximités institutionnelles unissant des acteurs (économiques, institutionnels, sociaux...) géographiquement proches, en vue de la résolution d'un problème productif inédit-ou, plus largement, de la réalisation des projets locaux de développement se succédant et/ou se combinant dans la durée.* » (J-P. Gilly

¹ Jean-Pierre Gaudin, (2002) : « *Pourquoi la gouvernance ?* », Paris Presse de FNSP, coll. La bibliothèque du citoyen, 2002, p.27.

² Jean-Pierre Gaudin, (2002), Op cite. P. 37

³ Jean Pierre GILLY, Isabelle LEROUX et Frédéric WALLET, (2004), « *Gouvernance et proximité* », dans PECQUEUR B, ZIMMERMANN J-B. (sous la direction de) (2004), « Economie de proximité », Hermès, Lavoisier, Paris. p. 33.

⁴ Jean Pierre GILLY, Isabelle LEROUX et Frédéric WALLET. (2004), op cit, p. 189.

⁵ Voir Philippe Schmitter (2001), cité par Patrick-Le Galès (2003), p. 34

et J. Perrat, 2002). Il ressort de cette définition que l'accent est mis sur le processus de confrontation et/ou de coopération qui s'émergent entre différents acteurs ayant pour objectif de résoudre un problème productif. Ainsi, c'est aux acteurs que revient le rôle de définir la trajectoire du développement qui s'inscrit bien sûr dans la durée.

En effet, la trajectoire du développement qui se dessine par les acteurs est tributaire de l'instabilité et de la stabilité entre les acteurs. Il doit avoir un « compromis » permettant d'évincer l'incertitude inhérente à l'action collective réduisant ainsi les rivalités et conflits. Alors « *peuvent se mettre en place un système d'interdépendances sociales et un système de règles voire de représentations communes générant des régularités productives localisées. (On parlera alors de structures de gouvernance)* » (J-P. Gilly et J. Perrat, 2002, P6). Cependant, lorsque les rivalités s'émergent et altèrent par la suite le compromis, cela mènera à la crise de la gouvernance locale.

Ainsi, plusieurs acteurs participaient à la gouvernance locale, il peut s'agir des acteurs économiques tels que les entreprises et groupes d'établissement, ou d'acteurs institutionnels tels que les collectivités locales, l'Etat et les chambres de commerce, ou d'acteurs sociaux tels que les syndicats et associations. En effet la gouvernance ne se limite pas seulement les acteurs économiques, sociaux ou politiques, au contraire elle relève de la combinaison de ces trois catégories d'acteurs.

Dès lors, la gouvernance locale devient complexe de faite de l'interaction de plusieurs acteurs à vocations différentes. Celle des acteurs économique diffère de celle des acteurs sociaux. C'est à ce moment crucial de la gouvernance locale qu'apparaît le rôle des acteurs institutionnels (des acteurs clés) notamment par le biais d'institutions formelles d'animation, qui structurent les mécanismes de coordination. Trois structures de gouvernance peuvent être distinguées. La gouvernance privée, pilotée par les acteurs privés qui impulsent les mécanismes de coordination et de de création de ressources, c'est cas par exemple de la firme motrice. La gouvernance privée collective : piloté par une institution formelle qui regroupe des opérateurs privés. Nous notons dans ce cas l'exemple des chambres de commerce et d'industrie, les syndicats professionnels, voire toute formes de clubs privés. Enfin, la gouvernance publique : celle-ci est piloté par l'Etat, les collectivités locales ou les autres formes d'inter-collectivités. Sont caractérisés par leur mode de gestion qui se diffère de celui des acteurs privés, il s'agit de la production de biens et services collectifs utilisables par tous les acteurs sans rivalités ni exclusion.

La gouvernance est utilisée aujourd'hui dans le contexte de « *légitimer de nouveaux rapports entre la politique et l'économie* »¹

Enfin, la gouvernance territoriale est définie comme « *un processus dynamique de coordination (hiérarchie, conflit, concertation) entre des acteurs publics et privés aux identités multiples et aux ressources (au sens très large : pouvoirs, relations, savoirs, statuts, capitaux financiers) asymétriques autour d'enjeux territorialisés. Elle vise la construction collective d'objectifs (agencement des procédures, des apprentissages, des connaissances, des*

¹ Jean Pierre Gaudin, (2002), Op cite. P. 11

savoir-faire et informations) multiples qui reposent sur des apprentissages collectifs et participent des configurations/innovations institutionnelles et organisationnelles au sein des territoires » (Rey-Valette et al. 2011 : 5). Contrairement aux définitions synthétique, cette définition étendue joue un rôle analytique mais également méthodologique au sens où elle permet de donner à la gouvernance un caractère étendu, relevant de l'aspect multi-acteurs ou multi-niveaux, de l'importance de partenariat ou de pilotage.

1.5. Le triptyque « développement local, décentralisation et gouvernance locale » : Quel lien ?

Le développement local est indissociable à la fois de la décentralisation et de la gouvernance locale. Une décentralisation réelle, effective et avancée constituera une assise pour la gouvernance locale, elle-même, va contribuer graduellement à l'essor et à l'émergence des initiatives locales du développement menées par les acteurs locaux.

1.5.1. La décentralisation un des facteurs de la gouvernance locale

L'objectif ultime (final), du processus, du développement local, selon *la DDC*, est d'améliorer les conditions vie de la société locale de manière participative. La gestion participative est concrétisée, alors, selon la *DDC*, par un « *processus de négociation qui ont lieu entre les acteurs locaux de la société civile, du secteur public et de secteur privé dans le but de répondre aux divers défis auxquels la région fait face* »¹. La gestion participative permet d'une part, l'utilisation efficace et durable des ressources et, d'autre part, le renforcement de la bonne gouvernance locale. Le principal objectif du développement local est de permettre aux acteurs locaux de travailler conjointement pour améliorer l'économie locale. Le développement local vise à accroître la compétitivité et à promouvoir une croissance participative durable.

Ainsi, la participation des acteurs locaux qu'ils soient du secteur public, privée ou de la société civile dans la prise de décision est redue possible par un processus de décentralisation avancée (B. Pecqueur, 2005)

1.5.2. Le lien entre le développement local, la décentralisation et la gouvernance locale

L'importance de la décentralisation, des processus de développement local et, par conséquent, le recours croissant aux stratégies de développement local a accentué la nécessité d'une bonne gouvernance à tous les échelons gouvernementaux. Alors que les stratégies de développement traditionnelles ont le plus souvent reposé sur les systèmes nationaux et les aptitudes des hauts fonctionnaires, le succès des stratégies de développement local dépendent largement de l'existence de systèmes institutionnels locaux et régionaux appropriés ainsi que du cadre et du savoir faire à tous les échelons gouvernementaux. A défaut d'autorités locales décentralisées qui remplissent leur rôle correctement, le développement local est irréalisable.

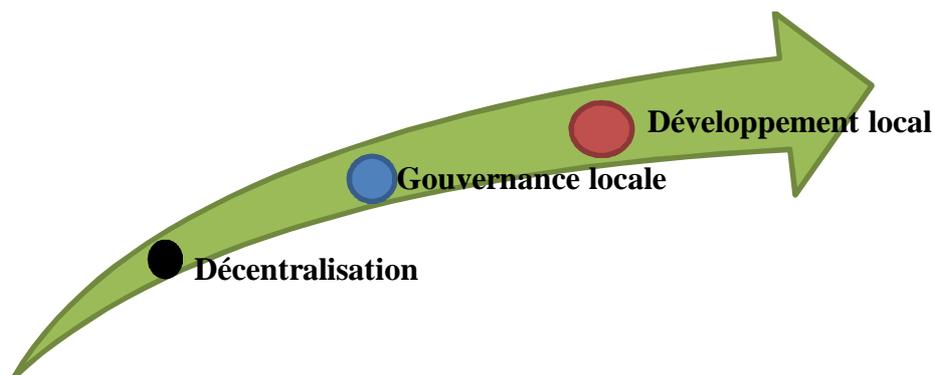
¹ Direction du développement et de de coopération (DDC) : « *Décentralisation et gouvernance locale* », « *Module 1 : Définitions et concepts* », Ressources thématiques, Section Gouvernance. Document de travail sur la gouvernance locale. Novembre 2007. P 10.

L'existence d'une bonne gouvernance –un élément clé de la gouvernance locale- à tous les échelons présente de nombreux avantages : elle stimule la prise en compte des intérêts locaux, augmente l'interaction entre les parties prenantes, renforce le pouvoir des groupes de citoyens locaux et de la population en général et favorise les retombées dans d'autres domaines politiques. Le niveau de coopération et de coordination requis peut toutefois être difficile à atteindre et coûteux à maintenir en place, en particulier dans les pays à revenu faible ou moyen.

L'approche développement local dépend énormément de la participation d'un grand nombre de parties prenantes à tous les échelons pour identifier les perspectives et les menaces locales et élaborer les stratégies correspondantes. Cette participation peut prendre la forme d'élections régionales ou locales, de rencontres stratégiques ou d'échanges d'expériences. De ce fait, le succès du processus de développement économique local est étroitement lié à la coopération horizontale entre les autorités locales et d'autres acteurs locaux. L'aptitude des autorités locales à encourager la participation des diverses parties prenantes joue donc un rôle crucial.

L'environnement local influence clairement le potentiel de la réussite d'une stratégie de développement économique local. Toutefois, même si le DEL est un programme qui est mise en œuvre par les collectivités locales et qui, en quelque sorte, leur appartient, l'environnement national et régional dans lequel s'inscrit la localité aura un impact considérable sur sa capacité à améliorer la croissance économique et l'emploi. L'approche DEL en tant que telle est la tendance vers une décentralisation croissante de l'administration favorise la création d'institutions régionales et locales susceptibles à l'avenir de faciliter la réussite du DEL.

Schéma 3-1 : lien décentralisation, gouvernance locale et développement local



Source : Construit par nous

II. La bonne gouvernance

Après la présentation de la notion de la gouvernance territoriale, il nous est possible de passer à une autre dimension qui est celle de la « bonne gouvernance ». Celle-ci, est qualifiée d'approche normative initiée principalement par la banque mondiale depuis les années 1990.

Ainsi, les Nations-Unis défini la bonne gouvernance comme étant « *A multifaceted compound, and leadership behavior in the exercise of social, political, economic and managerial/ administrative authority in the running of public or private affairs* »¹. Il ressort de cette citation l'utilisation de l'autorité politique, économique ou administrative pour gérer les affaires d'une communauté. Selon *Misuraca Gianluca. C (2007)*, par définition, la bonne gouvernance renvoie à l'aspect positif de la gouvernance. Ainsi, Elle correspond à l'allocation et à la gestion des ressources de sorte qu'elles répondent à des problèmes collectifs. En effet, pour mieux appréhender cette notion, nous allons faire recours à certains paramètres, indicateurs et caractéristiques élaborés par des instances internationales telles que le programme des nations unis pour le développement (PNUD, 1997), l'organisation de coopération pour le développement économique (OCDE, 2001) et la banque mondiale (BM, 1999).

2.1. Les caractéristiques de la bonne gouvernance

Nous avons accoutumé à attribuer la notion de bonne gouvernance à l'Etat. Néanmoins, les avancés réalisés dans littérature économique portant sur l'économie territoriale à permet le prolongement de cette dernière aux autres espaces infranationaux tel que les régions, le département et/ou la commune. Ainsi, nous allons sans tarder résumer les principales caractéristiques de la bonne gouvernance en se focalisant sur le rapport de l'OCDE de 2006. Voici donc les principales caractéristiques :

a. La participation : celle-ci, peut être directe ou par le biais des institutions ou représentants intermédiaires légitimement désignées. Son essence se trouve dans fait de remédier aux inconvénients et lacunes de la démocratie représentative. En effet, la participation concrétise le principe de la démocratie participative en incluant et en permettant l'association de tous les acteurs dans la prise de décisions les concernant.

b. La transparence : elle n'est possible si seulement si les décisions, actions et gestion du territoire soit conforme à la réglementation. Une autre dimension est prise en compte dans la transparence, celle de la disponibilité et d'accès à l'information sans ni entraves ni difficultés afin de réussir et de mener à bien les décisions et les actions pises.

c. L'efficacité et l'efficience : elles renvoient aux mécanismes de coordination entre acteurs qui devaient être efficaces et aspirent aux meilleurs résultats. En effet, partant du principe de la rareté des ressources, la contrainte qui se pose nécessite que les ressources utilisées produisent des résultats supérieurs aux efforts consentis (efficience).

d. La convergence des intérêts : la multiplicité des acteurs du territoire entraînant la multiplicité des aspirations et points de vue nécessite qu'il y ait une convergence entre les intérêts souhaitables à réaliser. Il est, de ce fait important qu'un consensus auteur de ce qu'est le plus bénéfique pour l'ensemble des acteurs du territoire soit trouvé, mais aussi que les moyens et les actions soient définies pour l'atteinte des objectifs.

¹ Gianluca. C MISURACA: « *E-Governance en Africa, from theory to action* », a handbook on ICTS for local governance, AFRICA WORLD PRESS (Trenton, New Jersey) and International Development Research Centre (Ottawa, Canada), 2007, p. 16.

e. la responsabilité : cette caractéristique renvoie au fait que les acteurs locaux devaient montrer plus de responsabilité envers les autres acteurs, dans l'exercice de leur pouvoirs. Celle-ci, trouve sa réussite notamment dans le cadre de la transparence de l'Etat de droit.

f. la réceptivité : celle-ci, relève du processus de régulation ainsi que des différentes institutions qui devaient avoir une plus grande réceptivité des décisions et d'actions, et par conséquent une plus grande habilité à répondre aux besoins des parties prenantes dans les meilleurs délais.

g. Equité et intégration : celles-ci, se concrétisent par le sentiment d'appartenance exprimée par les acteurs envers leur territoire. L'expression du sentiment envers le territoire signifie selon l'OCD la prise de conscience, de responsabilité car seule les acteurs peuvent maintenir et garantir le bien être dans leur territoire

h. l'Etat de droit : ceci signifie l'application de la réglementation et l'existence d'un cadre légal juste et équitable non partial. En effet, la notion de l'Etat de droit englobe la protection des droits de l'homme, la liberté et l'indépendance du système judiciaire, mais aussi la lutte contre la corruption.

2.2. Les indicateurs de la bonne gouvernance

Après la présentation des caractéristiques de la bonne gouvernance retenue par l'organisation de coopération pour le développement économique (OCDE, 2006), nous allons à présent synthétiser les indicateurs de la bonne gouvernance en se focalisant sur le rapport de la banque mondiale de 1999 (BM, 1999).

a. la liberté de parole et responsabilité : elle nécessite de la part des gouvernements d'être à l'écoute et de rendre compte à travers des bilans et des réunions d'information. Cet indicateur est mesuré à partir d'une série de variables rendant compte du degré de liberté politique, des droits publics et humains, et de la situation de la démocratie à travers laquelle les citoyens peuvent choisir leur gouvernement.

b. stabilité politique et absence de violence : cet indicateur mesure la probabilité d'une révolte de la population et de déstabilisation de gouvernement en place notamment à travers la menace terroriste, et de son renversement.

c. fonctionnement de l'Etat : cela renvoie à l'efficacité des pouvoirs publics, notamment à travers leur crédibilité et détermination à appliquer correctement et efficacement des politiques publiques, leur capacité à être indépendant et capables de gérer les pressions, ainsi que par leur capacité à offrir et à améliorer la qualité du service publique fourni.

d. qualité de la réglementation : elle vise à mesurer le poids de la réglementation dans le fonctionnement du marché notamment à travers la mise en place de politiques qui entravent son bon fonctionnement à l'instar des contrôles des prix.

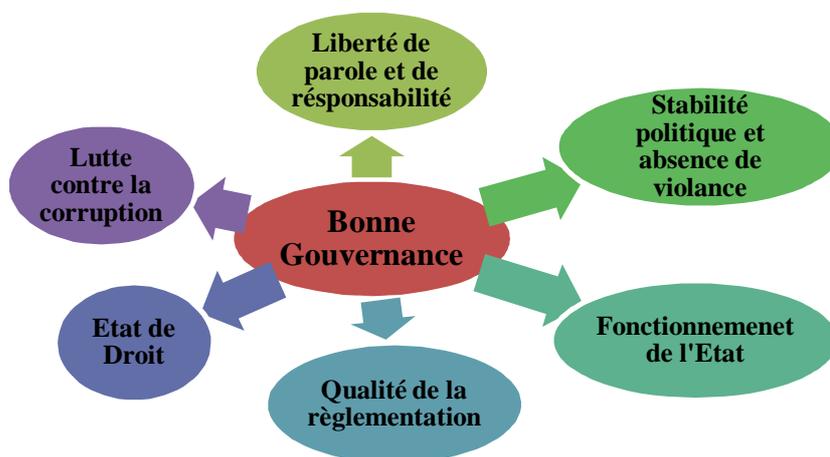
e. Etat de droit : il représente l'ensemble des indicateurs qui reflètent la confiance des citoyens dans leur réglementation mais surtout dans son application avec impartialité. Ceci est

perceptible à travers la qualité du système judiciaire, du niveau de délinquance et de la criminalité, et la capacité de l'Etat à faire respecter les contrats.

f. lutte contre la corruption : la corruption renvoie à l'usage du pouvoir public à des fins privés. C'est un abus de pouvoir pour des fins personnelles. Elle renseigne grandement sur l'état de la transparence et la possibilité de réaliser des affaires en dehors du cadre réglementaire. La corruption conduit souvent à l'exclusion de certaines tranches de la société dans tous les domaines et à renforcer le sentiment de l'injustice sociale.

L'ensemble de ces indicateurs permet de visualiser la situation des territoires (quelque soit leurs dimensions) concernant la gouvernance territoriale. Si ceux-ci sont tous positifs, alors nous pouvons parler d'une situation de bonne gouvernance. Dans le cas contraire, nous constaterons l'absence de celle-ci. L'amélioration du processus de gouvernance territoriale devient ainsi un élément important dans l'instauration de cette bonne gouvernance. Des enjeux sont alors mis en relief.

Schémas 3-2 : Indicateurs de la bonne gouvernance



Source : construit par nous

2.3. Évolution des cadres de la gouvernance territoriale

La gouvernance locale est devenue un enjeu pour la mise en œuvre des politiques publiques et une nécessité pour les acteurs du développement local dans leurs diversités tels que les collectivités locales, les services décentralisés de l'Etat, syndicats, coopératives, chambres consulaires, voire les citoyens. Traiter de la gouvernance locale ne va de soi. L'accent est mis sur le dialogue, la participation, la coopération et la concertation à divers échelles territoriales. Cette gouvernance locale impose une évolution des politiques publiques (*Leloup, 2005*) au profit de formes de coordination multiples entre acteurs divers, publics et privés, dispersés et organisés. Définis par *Gaudin (1998)* comme « un processus de coordination multi-niveaux et multipolaires », la gouvernance territoriale fait de la participation un principe central.

2.3.1 Amélioration de l'action publique

La décentralisation a nettement amélioré la gestion territoriale de l'Etat (**B. Pecqueur, 2004**). Dans certains cas d'exemples de pays, les fonctions de lever l'impôt sont passés du gouvernement central aux autorités régionales et locales. Cette décentralisation a profondément modifié le système de gestion de l'Etat. Il en résulte une nouvelle répartition des tâches et du produit de l'impôt entre les différentes administrations, mais de plus, les relations entre institutions sont devenues plus souples. Plusieurs acteurs dans leurs diversités, public ou privés, entreprises ou associations constituent progressivement un nouveau réseau décisionnel au sein duquel ils débattent ensemble des problèmes communs et proposent encore des solutions. Le fonctionnement de ces nouvelles formes de gestion publique présente un certain nombre de caractéristiques importantes.

2.3.2. La coopération horizontale

Les mécanismes de coopération horizontale et verticale entre les acteurs publics se mettent en place et les partenariats avec d'autres acteurs deviennent chose courante. Selon les degrés de la décentralisation, les autorités locales établissent les liens institutionnels nécessaires entre élus, avec le gouvernement central et les partenaires sociaux et les ONG, afin d'assurer une répartition maximale de leur part au processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques publiques (**L. Grenier, 1999**).

En effet, pour faciliter cette évolution certains gouvernements centraux s'engagent fermement à créer de nouvelles structures spatiales de gestions territoriales telles que les cadres intercommunaux, plates-formes régionales et les pactes territoriaux (**F.R. Gallegos, 2005**). Ainsi, ces nouvelles structures devraient autoriser un aménagement de l'espace mieux coordonné et une répartition plus logique de transparence concernant l'emploi des ressources publiques sur l'ensemble des territoires concernés et aussi plus de transparence quant à l'emploi des ressources. Enfin, dans ce contexte qui leur est de plus en plus favorable, les autorités locales doivent à présent renforcer encore leurs propres capacités d'élaboration et de mise en œuvre des politiques.

2.3.3. La participation

Dans le cadre de ces nouvelles institutions fondées sur le principe de décentralisation, on met de plus en plus l'accent sur la participation des citoyens. Par le passé, une des principales critiques qui était adressées à l'administration publique, en matière de politique publique était qu'elle était lointaine et mal adaptée aux réels besoins de ses administrés. D'où les demandes, de plus en plus, pressantes pour que les représentants de la population locale et des acteurs économiques locaux soient consultés sur les politiques publiques dont ils peuvent, grâce à leurs connaissances, accroître la pertinence.

Ces vingt dernières années de nombreuses tentatives ont été prises par les pouvoirs publics pour promouvoir la participation, « *la démocratie associative* » et « *la démocratie participative* » (**R. Le Floch, 2004**). Mais il s'avère à l'examen qu'elles ont rarement abouti à mettre en place le type de gestion équilibrée, participative et intégratrice escompté.

L'approche partant de la base est néanmoins de plus en plus ancrée dans le système général de gestion territoriale.

2.3.4. Nouvelles structures publiques

En effet, dans ce contexte, les négociations et les contrats jouent un rôle de plus en plus crucial dans l'établissement des nouvelles structures de gestion et la transformation des relations inefficaces en partenariat interinstitutionnel dynamique (*L. Garnier, 1999*). Bon nombre de pays réfléchissent à la nécessité de mettre en place de nouveaux processus de gestion public entre les ministères sectoriels, entre les différents niveaux d'administrations et entre les pouvoirs publics et les acteurs du secteur privé/associatif (dont certains sont davantage en position de force que d'autres).

L'hypothèse sur laquelle repose cette attitude nouvelle est qu'un processus de négociation qui valorise, d'une part, la mine d'informations disponibles au niveau local et, d'autres parts, la vision en principe plus large du gouvernement central peut permettre de mieux évaluer les besoins relatifs et donc de répartir les ressources de façon plus efficace et plus contrôlée. Sur ce plan, les théories des contrats, qui tiennent compte des contraintes que les institutions et l'information font peser sur les interactions entre agents économiques, ainsi que du rôle du partage des risques, apparaît de plus en plus comme un instrument utile pour évaluer l'efficacité et l'efficience des institutions, pour analyser les performances des partenariats et pour identifier les améliorations possibles.

Ces changements qui touchent la gouvernance territoriale sont au cœur du processus décisionnel (c'est-à-dire de la décentralisation). Pour évaluer les politiques territoriales et formuler des recommandations visant à améliorer leur efficacité, il est donc indispensable de commencer par comprendre les changements apportés aux structures de gestion publique et les retombées que ceux-ci peuvent avoir sur les résultats des politiques adoptées. L'établissement d'un processus d'examen est donc un élément clé de l'analyse de la politique publique, pour identifier les tendances de la gestion territoriale et les meilleures pratiques.

III. Action publique et démocratie participative

Les cinq composantes de la gouvernance, dont la combinaison produit des régularités socioéconomiques, ses structures, ainsi que les modes de développement local qui en résultent, ne peuvent se dissocier de la proximité.

3.1. De la politique publique à l'action publique

Les changements (économique, politiques, sociaux) qui prennent une tournure de plus en plus mondialisée ont conduit à l'apparition de ce que nous qualifions de « contre-force », pas nécessairement contradictoires à la logique de mondialisation, mais plutôt complémentaires. Ces contre-forces résident dans l'émergence des dynamiques territoriales qui sont de plus en plus cadrées dans une logique de coordination avec la dynamique globale. Elles réfèrent par conséquent aux relations global-local. Les dynamiques territoriales créent, comme le souligne *Bernard Pecqueur (2004)*, « un espace ouvert d'action publique entre

l'Etat et les acteurs individuels »¹. L'action publique réfère alors à la coordination entre le niveau central et l'ensemble des acteurs au niveau local. Ceci, (la coordination au niveau local) a pour conséquence de faire évoluer la conception de la politique économique (publique), conçue traditionnellement comme une action exogène visant à modifier les flux macroéconomiques en vue d'un déplacement des équilibres (*B. Pecqueur, 2004, p. 41*) vers la prise en compte de la gestion de la multifonctionnalité territoriale, c'est-à-dire vers l'intégration des principes de gouvernance de sorte que les processus de décision au niveau local découlent moins de l'intervention d'une instance centrale, d'une imposition plurielle et relèveraient plutôt d'une autonomie locale régulée.

Ainsi, c'est la concrétisation de passage des politiques publiques à l'action publique. Celle-ci se voit alors comme une implication des acteurs locaux dans le processus de décision et d'action et non une instance coercitive extérieure. Elle peut, par conséquent, concerner les acteurs privés dès lors qu'ils se coordonnent pour produire de service collectif *Pecqueur. B (2004, p. 42)*. En d'autres mots, le passage de la politique publique à l'action publique nécessite la mise en place de mécanismes de gouvernance territoriale, garants d'une coordination entre les acteurs.

L'action publique peut revêtir divers formes. Ces dernières sont structurées par les différentes formes de la gouvernance qui renseignent sur la nature de la coordination qui prévaut. Quatre formes sont alors distinguées : la gouvernance privée, la gouvernance collective, la gouvernance publique, et la gouvernance mixte.

Dans le sillage de l'action publique dont les frontières ne cessent de s'élargir, les différences entre l'Etat central et ses collectivités locales ne résident pas dans la différence de taille, mais plutôt dans la différence de nature. L'Etat central paraît alors comme une instance supérieure extérieure coercitive. Par contre les collectivités locales paraissent moins comme une instance coercitive, mais comme des acteurs locaux avec qu'il est possible de négocier et de s'associer en vue d'une coordination des actions. L'action publique s'exprime alors à travers la gouvernance territoriale.

3.2. De l'action publique et ses conditions de succès

Avant d'aborder le cœur de sujet, il conviendrait de rappeler brièvement les fondements de la bonne gouvernance sur lesquels repose l'action publique : la transparence dans la gestion des affaires publiques ; la démocratisation et la participation de la société civile ; la décentralisation de la décision publique ; et la recherche systématique d'une amélioration de l'efficacité et de l'efficience organisationnelle, tels sont les fondements conceptuels et opérationnels du modèle de bonne gouvernance.²

Afin de concrétiser le passage de la politique publique à l'action publique, il conviendrait de séparer les trois fonctions de celle-ci : notamment la fonction d'élaboration

¹ Bernard PECQUEUR (2004), op cit, p. 41.

² M-C BELMIHOUD (2004) : « *Modernisation de l'administration publique : éléments de réflexion autour de la notion de gouvernance et des conditions de son implantation au niveau local* » dans FERGUENE Améziane (Ed) (2004), op cit, p112.

des politiques publiques, la fonction d'exécution, et la fonction d'évaluation. L'action publique est alors « *un moment privilégiée* », pour reprendre l'expression de *M-C Belmihoud (2004)*, de concertation, de partenariat, d'apprentissage collectif et de *démocratie*. Ce moment privilégié doit être présent tout au long des trois phases de la politique publique, et particulièrement lors de la phase d'évaluation ou un dialogue plus large s'installe entre l'Etat central au travers de ces administrations déconcentrées ou décentralisées et la société civile (les associations, les organisations non gouvernementales, les organismes privés,...)

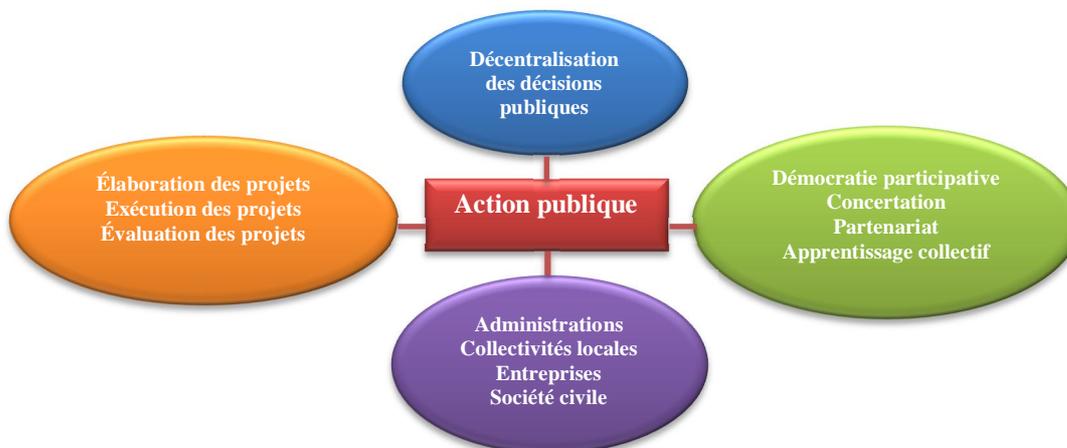
Additivement à la présence des constituantes de l'action publique en tant que moment privilégié, trois conditions sont nécessaires pour le succès de l'action publique. Premièrement, l'existence d'une démocratie participative dans l'élaboration des politiques publiques. En plus, de l'Etat et ses administrations, la participation et l'implication de l'ensemble des acteurs (collectivités locales, associations, organismes parapublics, entreprises,...) dans les trois phases des politiques publiques permet une amélioration appréciable des résultats dans la mise en œuvre des politiques. Dans le cas contraire, l'absence ou la défaillance de ces acteurs conduit à un processus monolithique dominé par le formalisme et l'autosatisfaction (*M-C. Belmihoud, 2004*).

Deuxièmement, cela suppose l'existence d'un projet de développement économique, social et politique suffisamment élaboré et porté sur une élite politique, économique et sociale publique et/ou (ceci suppose une concertation et la participation de toute les catégories et de tous les acteurs concernés). L'action publique qui cristallise ce projet de développement, doit alors s'appuyer sur une décentralisation poussée et s'inscrire dans un cadre local-global de sorte à prendre en considération tous les niveaux de développement territorial (local, régional, voir même national). Mais également ces indices au niveau international.

Enfin, l'action publique doit être accompagnée d'un cadre institutionnel adéquat et cohérent. Les institutions d'accompagnement de la démarche permettant l'organisation du processus concrétisant le passage de la politique publique à l'action publique. Elles permettront de soutenir la dynamique du développement créée et surtout d'en faciliter l'organisation notamment à travers l'encouragement de la démocratie participative et de la concertation, la collecte d'information, le diagnostic des problèmes à résoudre, le dépistage des besoins locaux, la proposition et l'étude dans un cadre concerté de solutions. L'efficacité des institutions, notamment au niveau local, est une condition importante pour le succès de l'action publique.

Comprise dans ce sens, l'action publique nécessiterait ainsi une efficacité et une efficacité des institutions au niveau local. Ces dernières doivent par conséquent satisfaire un certain nombre de rôles pour parvenir à un développement dont la gouvernance territoriale est une condition nécessaire.

Schéma 3-3 : Passage de la politique publique à l'action publique



Source : construit par nous

3.3. Les structures locales et leur rôle dans le processus de développement

La gouvernance territoriale constitue, à partir de l'analyse des politiques publiques, une condition essentielle au processus de développement. Elle serait par conséquent portée par l'ensemble des acteurs constituant des structures portant le développement au niveau local. Ces structures fondent alors « *les collectivités humaines locales* »¹ perçues comme des organisations qui regroupent un collectif d'acteurs (privé et publics) et qui définissent et mettent en œuvre les actions de développement dans un cadre géographique déterminé. (L. Garnier, 1999). Ces organisations engagent des actions caractérisées par une certaine durabilité, une territorialité, et s'inscrivent dans une dimension collective conduisant à l'amélioration des conditions d'existence des acteurs du territoire (entreprises, citoyens, les collectivités elles-mêmes). Elles ont ainsi un rôle dans le développement local. Ce rôle se traduit notamment à travers une fonction de médiation entre les acteurs, une fonction de construction progressive des partenariats, ainsi que des modalités organisationnelles.

3.3.1. La fonction de médiation des structures locales

Au-dessus de la fonction de médiation proprement dite, celle-ci recouvre en réalité deux autres fonctions préalables à la médiation entre les différents acteurs (porteurs d'idées divergentes). La première fonction est « partenariale ». Elle permet d'associer et de réunir les acteurs autour d'un ou plusieurs projets de développement en mettant à profit leurs compétences. La seconde est une fonction « prospective » qui permet de gérer stratégiquement le territoire à travers une planification des actions à faire. Ce qui suppose une réflexion préalable sur les problèmes à traiter. Enfin, la fonction de « médiation » proprement dite va permettre de faire converger l'ensemble des intérêts individuels au moyen d'une négociation et d'une discussion autour des conséquences des choix optés dans les deux premières fonctions. L. Garnier (1999) recoupe à ce propos l'expression des *Comités des Bassins d'Emploi* (1991). Il note notamment « à travers cette fonction, une structure locale

¹ GARNIER L. (1999) : « *une expression organisationnelle du développement durable* », dans BENHAYOUN G. GAUSSIER N. PLAQUE B. (sous la direction de) (1999), op cit, p. 134.

se retrouve donc dépositaire des ambitions d'un territoire »¹. Elle est donc porteuse du développement local.

La fonction de médiation contribuerait dans ce sens à l'instauration d'une gouvernance territoriale ou l'ensemble des acteurs, soit représentée et respecte les intérêts de chaque acteur et où des objectifs et des moyens sont fixés en de la réalisation du développement.

3.3.2. La fonction de construction progressive des partenariats

Une structure locale poursuit l'objectif de mettre en place des actions de développement, disparates, puis de mettre ces actions en cohérence et les formaliser dans le cadre d'un dispositif de développement. Cela est nécessaire car ce n'est pas l'ensemble des acteurs qui adhèrent, dès le début, et associent leurs énergies dans des partenariats pour la réalisation des projets de développement. Il faudrait que les structures locales démontrent au préalable l'intérêt de ce projet pour les acteurs, notamment dans sa capacité à répondre à leurs besoins. Nous pouvons alors retracer la construction des partenariats en cinq étapes successives.

Premièrement, les structures locales doivent mettre en place des actions de développement disparates dans le but de capter l'attention des acteurs, mais elles doivent également veiller à l'intensification de ces actions jusqu'à ce qu'elles atteignent un nombre important. Deuxièmement, lorsque ces actions atteignent un nombre suffisant, elles concourent vers la constitution d'un dispositif de développement local qui contribue à améliorer la satisfaction des besoins des collectivités humaines locales. Troisièmement, le dispositif de développement génère une certaine cohésion économique et sociale de fait de la satisfaction des besoins et de l'amélioration des conditions de vie en général. Quatrièmement, l'usage répétitif de dispositif, et donc le recours fréquent des acteurs à ces actions harmonisées pour la résolution de certains problèmes, associés à une perspective temporelle, donne un sens dynamique et utilitaire à la construction de partenariat. Enfin, la cinquième, étape consiste à l'association effective de l'ensemble des acteurs autour d'un projet fédératif, et la mise en place d'une véritable communauté d'intérêts (*L. Garnier, 1999*).

3.3.3. Les modalités organisationnelles

Dans le courant traditionnel, certains auteurs à l'instar de *Vachon (1993)* et *Werner (1994)* (*cités par L. Garnier, 1999, p.141*) présentent le processus de développement comme un processus linéaire où les étapes sont successives de sorte que la mobilisation procède l'étape de la concertation, et où les objectifs sont classés dans un ordre hiérarchiques de préférence. Dans cette manière (linéaire), la fonction de médiation des structures locales rend plus opérationnels les projets de développement en permettant la mobilisation et une concertation croissantes et effectives des acteurs locaux. Ceci, fait que l'étape de la médiation combine entre deux choses.

D'abord, elle combine entre les actions et le temps. Il est question ici de construire des outils de développement et de les placer dans une perspective temporelle de long terme afin

¹ Garnier. L. (1999), op cit, p.135.

de constituer un dispositif, qui se transformerait par la suite en un projet de développement qui couvrirait l'ensemble des besoins des acteurs locaux.

Ensuite, elle combine entre les actions et le partenariat. La médiation permet de trouver des solutions à travers les acteurs locaux eux-mêmes. Elles ne sont pas imaginées, selon **L. Garnier (1999)**, « en dehors » des acteurs. Le partenariat va permettre de spécifier les actions nécessaires au dispositif de développement.

Cette double combinaison permet ainsi une construction progressive du projet de développement tout en assurant une certaine cohésion économique et sociale, mais, elle permet surtout de combiner une logique partenariale avec une logique territoriale de la médiation afin de favoriser les partenariats et la concertation.

3.4. Démocratie participative et développement local

Comme nous l'avons souligné plus haut en traitant des politiques publiques, celle-ci ont été pendant longtemps et même jusqu'à présent dans certains pays, uniquement du ressort des instances supérieures représentant l'Etat. Elles ne permettent pas en ce sens de concrétiser les objectifs de développement attendus, car elles excluent d'avance toute forme de participation citoyenne à l'élaboration des politiques publiques devant évoluer vers de l'action publique. La solution réside alors dans la « démocratie participative ». Celle-ci est perçue, selon l'expression de **R. Le Floch (2004)**, comme une « *quête d'un remède pour la citoyenneté* »¹. Elle viserait par conséquent de repêcher une citoyenneté déclinante et désintéressée par les projets de développement, notamment les politiques publiques.

Comme l'indique **R. Le Floche (2004)**, la démocratie participative, lorsqu'elle est réussie, tend souvent vers des formes de « cogestion », c'est vers l'extension des responsabilités attribuées auteur de ce « co » que s'oriente l'idéal de la démocratie participative, et non vers l'autonomisation. Elle serait ainsi le lieu de l'expression, du débat, et de l'oralité pour permettre l'émergence d'idées nouvelles contribuant au développement de l'ensemble des acteurs.

La démocratie participative au niveau local renvoie à une « *gestion participative locale* »². Cela, revient à restituer les relations entre l'Etat et la société dans une perspective horizontale communicationnelles et démocratique, et à observer les mécanismes de fonctionnement et de médiation émergente entre les deux catégories (**F.R. Gallegos, 2005**). L'espace public et l'innovation institutionnelle permettent alors de cerner ces relations et d'observer ces mécanismes.

La participation des citoyens au niveau politique est supposée existante à travers l'échange et la décision concernant la matérialisation des intérêts de leur communauté politique. Reprenant **Stewart (2001)**, **F.R. Gallegos (2005, p. 528)** souligne que la démocratie participative suppose la constitution d'une série de cadres et de dispositifs garantissant des

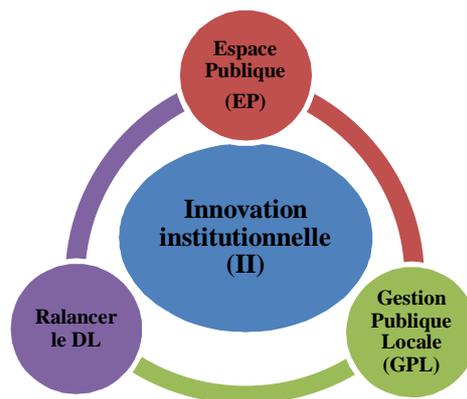
¹ Le Floch. R. (2004) : « *Démocratie participative : attendus et contradictions* », Economie et Humanisme, numéro 371, décembre 2004, p.94.

² GALLEGOS. F.R. (2005), « *Dispositifs délibératifs pour le développement local en Equateur : le cas des municipalités indigènes* », dans BACQUE M-H, REY H. SINTOMER Y. (sous la direction de) (2005), op cit, p.

processus de discussion et de réflexion dont puisse résulter une vision plus précise des conflits sous-jacents d'une problématique déterminée et de la façon de les aborder. La notion d'espace public renvoie précisément à ce type de cadre de réflexion synonyme d'un espace de participation des citoyens au niveau politique, de dialogue et d'interactions entre les différents acteurs. L'espace public paraît ainsi comme une instance de médiation entre les acteurs qui se caractérise par une forme institutionnalisée.

Quant au processus d'innovation institutionnelle, celui-ci fait référence à l'articulation progressive entre le système politique, l'activité publique des citoyens et les organisations sociales dans la perspective d'une gestion légitime des problèmes publics **Gallegos F.R (2005, p. 258)**. Dans ce cadre, il existe des dispositifs spécifiques favorisant la participation des acteurs dans l'élaboration des politiques publiques tout au long des étapes de celle-ci, et conduisant à l'amélioration de la gestion publique. **F. R. Gallegos (2005)** note à propos de ce processus d'innovation institutionnelle que « *le caractère institutionnelle de la politique apparait comme le responsable de positionnement de la qualité et des contenus qui soutiennent les politiques de régulation économique et de redistribution de la richesse sociale* »¹. L'innovation institutionnelle va permettre effectivement de développer des processus participatifs incluant les citoyens dans l'espace public afin de discuter et de réfléchir sur des stratégies visant à relancer le développement local et à améliorer les conditions de vie des citoyens. La participation citoyenne au développement local permet de spécifier la dynamique des acteurs locaux tant comme le moteur et l'expression de ce développement. L'encouragement des initiatives de collaboration et de « face-à-face » entre les acteurs est une condition de l'instauration d'une démocratie participative favorisant la négociation et la réflexion sur les problèmes de développement entre acteurs, toutefois, il faudrait surmonter les obstacles à la démocratie.

Schéma 3-4 : Innovation institutionnelle (IN)



Source : Construit par nous meme

¹ Gallegos F. R. (2005), op cit, p. 258.

3.5. Les instances de la démocratie participative : aspects théoriques et pratiques

Les comités de quartiers et les ateliers de citoyens et les associations constituent des espaces de concertation et des moyens de d'action publique participative au sein desquels les différentes aspirations des acteurs locaux seraient confrontées aux institutions de gestion publique. Ces institutions constituaient alors des espaces de « démocratie continue » (R. Le-Floche, 2004) qui intègre globalement l'ensemble du champ social participant à l'énonciation des grandes étapes de la politique publique.

Les comités de quartiers constituent des espaces de proximité par excellence, regroupant principalement tous les habitants dans leurs homogénéité et dans leurs diversité socioéconomiques et culturelles, se consacrant aux projets de proximité tels que l'aménagement de l'espace local (aire de jeux et de loisirs, aménagement d'un parc), la mise en place des normes et règles de gestion des espaces de proximité ; l'allocation de l'enveloppe budgétaire annuelle¹. Ainsi, ces espaces de proximité permettent l'apprentissage de la démocratie participative, à travers les missions des comités qui s'enrichissent donc peu à peu allant de simples initiatives jusqu'à devenir des principalement espaces d'animation sociale et de concertation au sein des quartiers lesquels leurs champs d'interventions tend à s'élargir (D. Huron, 2000).

En effet cette institution de proximité par excellence constitue un outil de management public mis entre les mains des élus locaux, qui deviendrait des animateurs et constituaient par la suite le tri d'union entre ces comités et les instances municipales. Quant aux citoyens, ceux-ci servent de faire le lien entre le comité de proximité et les services de la ville. « *L'animation des comités a peu à peu évolué au cours de ces dernières années, laissant une place grandissante aux citoyens (habitants) qui se sont de plus en plus emparé des comités. Aujourd'hui, ces espaces sont cogérés et co-animés par l' élu pilote et les groupe de volontaire appelé « collectif de gestion », l' élu pilote tend à s'effacer de plus en plus devant les habitants* »².

Concernant le processus prise de décision, celui-ci, retient essentiellement trois acteurs concernés, il s'agit notamment des comités de quartiers, les élus locaux et les services techniques concernés. La première étape tranchée est après une sélection des projets et leur inscription dans l'enveloppe budgétaire. Après discussion, notamment sur le caractère d'intérêt général que revêtent ces projets, un certain nombre de projets est retenu, et transmis ensuite aux services techniques, afin qu'ils en étudient la faisabilité. L'information constitue en effet un outil important au sein de ce processus, à ce propos les comités de citoyens élaborent des comptes rendus, des bases de données qui seraient ensuite communiqués aux habitants de quartiers concernés, ils sont parfois même communiqués aux services techniques

¹ Huron. D, (2000), « *Le dilemme de la relation élu-citoyen : accroître la légitimité de la politique mise en œuvre ou renforcer la participation des habitants ?* », Quatrièmes rencontres Villes-Management, Démocratie et Management local, 16-17 novembre 200, Nancy.

² Lamarzelle. D, (2000), « *Management territorial et démocratie participative : l'action publique face à des exigences contradictoires* », quatrième rencontres villes-Management, démocratie et management local, 16-17 novembre 2000, Nancy. P.10-18

et aux élus locaux afin qu'ils puissent décortiquer les préoccupations citoyennes (**D. Huron, 2000**).

Une fois les préoccupations sont délimités, après plusieurs allées et retours entre ces instances, le processus de décision arrive à sa fin finalement à son terme à travers la rédaction d'une synthèse des décisions par le comité de quartier en concertation avec les services techniques et transmis aux institutions élues (conseil municipal, l'assemblée populaire communale) qui valide les décisions (ou le budget participatif). Dans le souci de transparence dans la gestion publique les institutions élues présentent aux comités de quartiers et aux habitants à chaque fin de l'exercice budgétaire les bilans de la mise en œuvre des projets de proximités (**D. Lamarzelle, 2000**).

Comme il a été signalé précédemment les décisions des comités de quartiers concernent presque tous les projets d'aménagement de proximités comme la réfection de trottoirs, pose de clôtures ou de potelets, embellissement d'un carrefour, aménagement de sécurité, amélioration de l'éclairage public. Généralement ces décisions sont regroupées selon trois catégories. Celles relatives à l'amélioration de l'espace public (embellissement, création d'espaces verts, d'espaces de jeu); celles relative à la sécurisation de l'espace public (sécurité des piétons, amélioration de l'éclairage public); et enfin, les décisions relatives aux réfections de trottoirs qui concernent des portions presque individualisées des trottoirs des quartiers.

Cependant, certains obstacles et lacunes pèsent encore sur le fonctionnement du comité du quartier à l'instar de la légitimité des décisions prises (**D. Lamarzelle, 2000**). En outre, il est parfois, difficile pour les services techniques et pour les élus locaux de répondre aux demandes des habitants lorsque ces derniers ne constituaient une union; il arrive parfois de faire face aux phénomènes de « *lobbying de voisinage* » qui pourrait avoir un effet de « *nimbysme inversé* », qui est contraire aux principes de la démocratie participative. Certaines préoccupations des habitants portent parfois sur un intérêt individualiste, dès lors le fonctionnement des comités peut donc confronter, voire encourager les habitants à avoir une position très individualiste, et par la suite ne s'intéresser qu'aux travaux qui touchent leur rue, sans vision collective du quartier. Loin d'être des espaces du débat public au sein desquels l'énonciation de l'intérêt général se construit par la confrontation des points de vue, cette instance peut donc parfois apparaître comme de nouveaux moyens pour les habitants de faire entendre leurs revendications individuelles (**D. Huron, 2000**).

Une autre instance de la démocratie participative est les ateliers citoyens d'élaboration budgétaire: ils sont composés principalement d'habitants volontaires¹, des élus dont la délégation concerne le thème de l'atelier et des représentants des services des secteurs en question. Les ateliers de citoyens peuvent regrouper plusieurs domaines selon les ateliers créés, nous enregistrons alors l'atelier dédié à « *la jeunesse, les sports, l'école* », un atelier

¹ L'expérience montre que le nombre d'habitant participant aux ateliers de citoyens est nettement inférieur à ceux des comités des quartiers parce que ces deux dispositifs n'ont pas les mêmes échelles: les comités de quartier sont des dispositifs *de proximité* décisionnaires, alors que les ateliers citoyennes concernent généralement la ville dans son ensemble et peut aborder des questions autres que celle y référant à l'économie de proximité.

touche les questions relative à « *la solidarité, l'enfance, les retraités* », l'atelier affecté à « *l'aménagement urbain, Transport, vie économique, et enfin, des ateliers qui touche à « la citoyenneté, sécurité, vie quotidienne, quartiers* ».

Concernant leurs missions, selon les expériences pratiques, les ateliers budgétaires sont chargés de déterminer les priorités de la ville en matière d'investissement pour les exercices budgétaires à venir, et de les différencier selon leur horizon temporel. Ils sont appelés à demander des dossiers, des études prospectives, des informations, des chiffrages de services, puis d'élaborer à partir de ces informations des propositions concrètes, des propositions d'orientations.

En effet, l'animation de cette instance de la démocratie participative revient principalement aux élus locaux et parfois conjointement avec les citoyens issues de ces ateliers. Cependant, la marge des ateliers citoyens¹ dans l'élaboration du budget participatif est très restreinte. Enfin, le moment fort de l'action publique est celui dans lequel les élus locaux vont soumettre les orientations budgétaires aux citoyens (habitants). Cette fois-ci, un représentant d'atelier présente les travaux devant les élus locaux et les habitants participants. À la suite des séances de concertation les institutions élus peuvent intégrer ou pas les propositions issues des ateliers citoyens. Enfin, ces dernières seraient mis au courant des orientations des projets du développement retenus.

Les orientations auxquelles sont axés les ateliers citoyennes sont communément d'ordre général tel que le budget d'aide social, la police de proximité et l'aménagement des espaces. Il s'agit parfois de propositions d'actions particulières comme la rénovation des locaux de proximité de jeunes, la promotion des sites internet de la ville, de programmes spécifiques pour les spectacles jeune public.

Les ateliers citoyens locaux constituent des espaces de concertation et de coopération regroupant à la fois les élus locaux, les techniciens et les habitants pour éclairer la trajectoire des institutions élues (ou de la politique publique locale). Parfois cette instance de démocratie participative est grevée de certaines limites et inconvénients inhérent notamment au fait que les citoyens éprouvent certaines difficultés à contenir et à comprendre les orientations et axes issus généralement du langage technique ou économique, à la fois des élus et des services techniciens. Ce qui les évince par conséquent des débats publics locaux.

3.6. Les obstacles à la démocratie participative

Bien que la gestion au niveau local, notamment des projets de développement, apparaisse moins complexe que celle au niveau national (plus grande échelle), il n'en reste pas moins que la complexité de la gestion elle-même et du gouvernement local en particulier, combinée à l'incapacité de citoyen « du base »² d'appréhender cette même complexité le poussant à se désintéresser du processus de gestion (*O. Thomas, 2003*), constituent des

¹ Contrairement aux comités de quartiers, dans les ateliers citoyens, seules les membres et les instances élues locales qui seraient informés des activités entreprises.

² THOMAS.O. (2003), « *Gouvernement des villes et démocratie participatives : quelle antinomies ?* », Pouvoirs Locaux 2003/1, n°104, p.146.

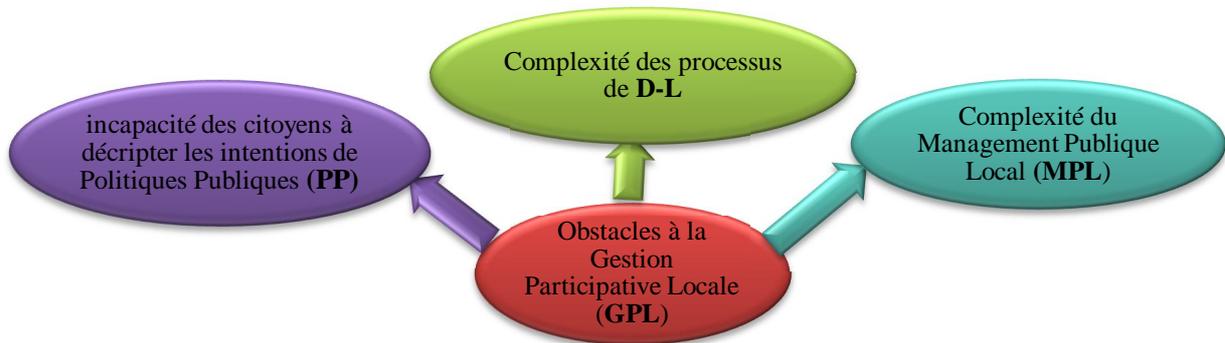
obstacles importants pour la mise en place d'une démocratie participative contribuant à la gouvernance territoriale.

La complexité à laquelle sont confrontés les citoyens, faisant qu'ils sont incapables de la saisir, se traduit notamment en termes de la complexité cognitive et technique du management public local, de la qualité des informations parvenant aux citoyens, du manque d'un langage commun entre citoyens et gouvernements locaux, et le recours de plus en plus fréquent à des experts conduisant à accentuer l'incapacité des citoyens.

La complexité cognitive et technique du management public local s'exprime à travers l'impossibilité, de plus en plus forte, des citoyens à décrypter la vraie intention des politiques publiques, les laissant ainsi dans l'impossibilité d'y adhérer et de se mobiliser tant celles-ci restent obscures à leur égard. La qualité des informations parvenant aux citoyens, quant à elle, fait que ceux-ci ne peuvent prendre part à la gestion locale s'ils ne disposent pas des informations nécessaires à la compréhension des politiques publiques et de leurs objectifs. Une information de qualité permettrait à chaque citoyen d'avoir une vision critique de développement local mis en place. Afin de comprendre le contenu des informations liées à la gestion de la localité, il conviendrait d'adopter un langage commun entre l'ensemble des acteurs, compréhensible notamment de la part des citoyens. Ceux-ci ne peuvent pas comprendre le langage, souvent utilisé par les décideurs locaux, trop technique et complexe. Enfin, la non-participation des citoyens à l'élaboration des projets de développement à cause de ces obstacles constitue un autre obstacle les entravant de faire le pas vers la démocratie participative. Un autre obstacle réside dans le recours des décideurs locaux à l'avis d'experts en la matière. Les décideurs locaux arbitrent toujours favorablement pour les avis des experts et négligent ceux des citoyens directement concernés par les projets de développement. Ainsi, les élus locaux utilisent les avis des experts pour justifier le plus souvent leurs décisions et leurs actions.

Au vu de ces obstacles, le citoyen « de base », se voit alors désintéresser de prendre part, à travers la démocratie participative, à l'élaboration et à l'étude des projets de développement le concernant. Il se trouve ainsi dans une situation d'asymétrie de l'information, le poussant davantage à faire confiance « par défaut » aux élus locaux. Cette situation de non-existence d'une démocratie participative entrave alors sérieusement le processus. Cette situation de non-existence d'une démocratie participative entrave alors sérieusement le processus de gouvernance territoriale dans le sens où il n'y a pas de contre force pour infléchir les décisions des gouvernements locaux et de préserver les intérêts de l'ensemble des acteurs concernés, en premier lieu ceux des citoyens.

Schéma 3-5 : Obstacles à la démocratie participative



Source : Construit par nous

Conclusion

A l'issue de cette brève revue de littérature consacrée à la gouvernance locale, nous avons pu cerner quelques notions essentielles liées à la démocratie participative, et à la politique publique et au développement local. La démarche de la gouvernance territoriale, se basant sur la mise en compatibilité des différents intérêts des acteurs, nécessite pour les mettre en place un climat de dialogue, de concertation et de médiation. Ce climat est alors constitué par la démocratie participative. Elle viserait notamment à la réhabilitation du citoyen et de son implication dans les différentes phases des politiques publiques de développement, allant de l'élaboration à l'évaluation. Cette implication est alors une condition nécessaire pour permettre le passage des politiques publiques aux actions publiques, synonyme d'une gestion locale participative. Cependant, il existe certains obstacles qu'il faudrait éviter, notamment par l'élaboration d'un langage commun entre les acteurs, la clarification et la lisibilité des informations fournies aux acteurs et l'instauration de plus de transparence dans la gestion des affaires publiques, qui entravent par conséquent le processus de gouvernance perçu comme une condition nécessaire à la réussite des projets de développement local.

Enfin, la compréhension de la problématique du « développement local et décentralisation », et de ce que ce lien signifie et englobe, se facilitera d'avantage par l'étude d'un cas pratique. C'est pourquoi nous avons choisi de consacrer le chapitre suivant à l'étude du cas de l'Algérie qui mérite à plus d'un titre l'intérêt du chercheur.

Chapitre **4**

**DECENTRALISATION ET
DEVELOPPEMENT LOCAL EN
ALGERIE**

Introduction

Au lendemain de son indépendance l'économie algérienne héritière de l'économie coloniale se trouvait ruinée et anéantis dans son ensemble affichant donc un bilan alarmant. Dès lors c'était le développement dans sa dimension national qui a primé sur la dimension locale afin d'éradiquer les lacunes de l'économie extravertie et les inégalités territoriales provoquées principalement par la métropole (la France). Alors, depuis 1962, des efforts considérables ont été menés pour y remédier à cette situation à travers la mise en place de programmes et des plans du développement, allant de plans du développement de grande envergure et de dimension nationale, tels que les plans quadriennales, quinquennales et les différents programmes spéciaux, jusqu'à des actions de dimension locale portés principalement par les entreprises publiques locales (EPL) ainsi que par les plans d'industries locaux (PIL).

C'est dans ces conditions que s'étaient émergé les premières actions portant sur le développement local mené essentiellement dans un cadre caractérisé par la centralité de la décision dans la gestion administrative et territoriale de l'Etat. Dès lors, les premiers pas vers la décentralisation et d'attribution de prérogative à l'échelon local ont été matérialisé par l'ordonnance de 1967, mettant la commune en avant. Puis d'autres actions telles que les découpages administratifs de 1974 et de 1984 ainsi que la promulgation, en 1990, des nouveaux codes de la commune et de la wilaya censés concrétiser la notion de la décentralisation, ont été menées.

Enfin la révision du code communal et de la wilaya, par les lois actuelles -loi 11-10 et 12-07- s'inscrit ainsi dans l'évolution de ce processus de la décentralisation qui répond à une autre logique du développement local, notamment celle de la concertation et de la coopération entre divers acteurs , publics ou privés, sociaux ou économiques, pour prendre à bras le corps la problématique du développement économique, social et culturel de leur territoire en mettant en valeur ses spécificités et les potentialités de leur espace, dans un aire de liberté d'action et d'innovation.

Notre objectif tout au cours de ce chapitre est de dresser un état des lieux de la décentralisation et du développement local, en Algérie, les lois en vigueur, les stratégies de développement menées depuis l'indépendance à ce jour, les outils de financement de développement local et la place accordée aux collectivités locales dans la gestion de ces politiques de développement. Pour ce faire, nous allons dresser la situation de la décentralisation et du développement local dans une perspective historique-institutionnelle en touchant aux aspects suivants :

1. L'expérience algérienne de la décentralisation : persistance du centralisme affirmé. Nous présenterons au cours de cette section l'évolution du processus de la décentralisation, en se focalisant sur la promulgation des lois portant sur les collectivités locales. Ses aspects sont particulièrement intéressants puisque l'objectif de ce titre est l'analyse du lien du développement local-décentralisation en Algérie à travers les différentes réformes menés depuis l'indépendance jusque au jour d'aujourd'hui.

2. L'expérience algérienne du développement local. Nous essaierons tout au long de la présente section de présenter un flash autour des politiques du développement menés en Algérie, depuis l'indépendance, à ce jour tout en précisant notamment l'importance accordée à l'échelon local dans la conduite et la gestion de celui-ci. Notre objectif est de situer, bien sûr, la nature de ce développement : en est-il décentralisé ou au contraire, il demeure toujours centralisé ? Cette section sert en outre à étudier les outils de financements du développement local ; quelles mesures et quelles limites qui en découlent des instruments adoptés ?

3. Les politiques d'aménagement du territoire en Algérie : quelle place pour l'échelon local ? Nous essaierons au cours de cette section de présenter la logique de l'aménagement du territoire et sa conduite à différents niveaux. Puis, nous effectuerons une lecture critique de la loi portant Aménagement du territoire en Algérie.

1. L'expérience algérienne de la décentralisation : persistance du centralisme affirmée

La réussite du développement local nécessite plus de décentralisation donnant par-là plus de prorogatives aux échelons territoriaux inférieurs, notamment à la wilaya et à la commune. Cette dernière est consacrée en Algérie par l'ordonnance n°67-24 du 18 janvier 1967 portant *code communal*, et par la loi n° 90-08 du 07 avril 1990 modifiant et complétant l'ordonnance de 1967. Dans l'optique de décentralisation en faveur du développement, les lois n°90-09 du 07 avril 1990 portant code de la wilaya et n°90-31 du 04 décembre 1990 relative aux associations, ont été promulguées et révisées. Enfin, les réformes actuelles, par le biais des lois 11-10 et 12-07 portants codes communal et wilaya, s'inscrivent dans le processus de la décentralisation, Ainsi, les voies vers plus d'initiatives locales ont été ouvertes en Algérie

1.1. La phase de centralisme affirmée

La période postcoloniale relevant à la fois de l'organisation de l'Etat et du développement est caractérisée par un « *centralisme exagéré de la décision* »¹ (B. Arhab, 2004). En effet, c'est la charte communale de 1966 révisée et corrigée par le code communal de 1967² qui considère la commune comme étant la cellule de base de la décentralisation. Les prémisses de la décentralisation se dessinent encore par le code de wilaya de 1969³. Dès lors la commune se voit attribuées des missions importantes dans les domaines de l'équipement et l'animation économique ; du développement agricole, industriel et artisanal, de la distribution et des transports, du l'habitat et du logement ; du tourisme ; de l'animation culturelle et sociale. Pourtant, « *pendant toute cette période de planification impérative, même si l'objectif de décentralisation était clairement affiché à travers la volonté d'y associer les échelons inférieurs en mettant en place les structures nécessaires, ces dernières sont fonctionnées dans un cadre particulier emprunt de la mainmise de l'Etat central sur les collectivités locales. Leurs programmes d'actions économiques et sociales étaient inscrits dans le processus de planification globale et soumis à l'approbation des représentants de*

¹ ARAHAB. (B) : « *La décentralisation comme moyen de mobilisation pour le développement* », dans FERGUENE Ameziane (Ed) 2004, op cit, p. 163-170.

² Ordonnance 67-24 du 27 janvier 1967, portant code communal

³ Ordonnance 69-38 du 23 mai 1969 portant code de wilaya

l'Etat à différents niveaux »¹. Cet état de fait est expliqué principalement par les empreintes de l'héritage colonial caractérisé par le jacobinisme et les idées de l'Etat omniprésent et régalien (Y. Ben Abdellah et K. Moulai, 2012)

1.2. Les réformes des années 1980 : prémisse de processus de la décentralisation

Demeuré sous un centralisme exagéré de l'Etat, les collectivités locales vont connaître une autre phase de décentralisation caractérisée par la souplesse dans le processus de prise de décision, « *C'est dans l'entrechoc du système économique planifié et de la réforme libérale que la question du devenir du local et de son corollaire, la décentralisation, a surgi* » (M. Sadoudi, 2001, P 2). Alors, dans sa modification par la loi de 1981², le code communal institue le principe de l'intercommunalité, qui octroie la possibilité aux communes de créer des entreprises intercommunales, mais donne aussi un droit de regard et de contrôle au wali sur les entreprises communales. D'ailleurs, ce dernier est doté du pouvoir de dissoudre toute entreprise communale jugée inefficace. En outre, cette période a connue aussi un autre tournant territorial, notamment par la mise en place en 1984 d'un nouveau découpage territorial. L'Algérie compte désormais, 48 wilayas composées respectivement de 166 daïras et de 1541 communes.

1.3. Les réformes des années 1990

Le fil conducteur de la réforme de l'Etat se poursuit par la promulgation d'un code communal³ et de wilaya⁴. Ces dernières constituent donc le prolongement des réformes déjà entamées. En effet, la commune sauvegarderait l'option d'élaboration et d'exécution du budget retraçant sa politique du développement, mais se voit privée de l'option de créer des entreprises publiques locales (EPL). Quant aux programmes communaux du développement (PCD), ceux-ci, continuent à être l'instrument privilégié de l'intervention de l'Etat au niveau local, « *le programme public des PCD fait l'objet d'une autorisation de programme global par wilaya, notifié par le ministère chargé des finances après concertation avec le ministère chargé des collectivités territoriales. Ce programme articulé autour des actions prioritaires notamment d'AEP, d'assainissement, de voirie, de réseau et de désenclavement et établis par les services compétents de la wilaya après avis des services techniques locaux concernés, est réparti par chapitre et par commune au sein de la wilaya en privilégiant les communes les plus défavorisées notamment dans les zones à promouvoir* »⁵

Concernant, l'échelon territorial intermédiaire, qui est la wilaya, celle-ci est dotée d'autonomie financière et de personnalité morale, ce qui sous-entend que, l'organe représentatif de la wilaya qui est l'assemblée populaire de Wilaya (APW) disposait de l'autonomie décisionnelle. Cependant, « *le fait que la wilaya soit une collectivité, Cela est vite contredit par le qualificatif de « circonscription administrative de l'Etat », c'est-à-dire un*

¹ M. Sadoudi, (2001), « *Décentralisation et développement local en Algérie* », université de Tizi-Ouzou, p. 11

² Voir la loi 81-09 du 04 juillet 1981 modifiant et complétant l'ordonnance 67-24 portant code communal

³ Consultez la loi 90-08 du 07-04-1990, portant code de la commune

⁴ Consultez la loi 90-09 du 07-04-1990, portant code de la wilaya

⁵ Décrit exécutif 98-227 du 07-06-1998 relatif aux dépenses d'équipement de l'Etat. Cité par M. Sadoudi, 2001

prolongement de l'administration centrale au niveau local »¹. Dans le même ordre d'idées, nous constatons au cours de cette même période un contrôle resserré sur la commune et la concentration du pouvoir de décision au niveau de l'organe déconcentré de la wilaya (le Wali) qui ne laisse que peu de prérogatives aux autorités locales décentralisées et aux élus. En effet, cela signifie que « *l'évolution du modèle algérien d'administration reste « indécise » entre la décentralisation et la déconcentration* »². Enfin, le fait le plus marquant de la réforme entreprise en Algérie demeure, l'émergence de la participation citoyenne et associative dans le développement local rendue possible par la loi 90-31 du 04 décembre 1990 relative aux associations, qui a amené par la suite la création de presque 60 000 associations entre 1990 et 1997³.

1.4. Les réformes actuelles : une lecture critique

Les réformes opérées au cours des années 90, qualifiées de lentes (S. Boumoula, 2008 ; K. Boutaleb, 2006 ; M-C. Belmihoub, 2004) et grevées de lacunes, ont entraîné, par la suite, la réforme nécessaire des ledits codes. Dès lors, les lois *11-10 et 12-07* relatives à la commune et à la wilaya s'inscrivent dans cette démarche d'évolution du processus de la décentralisation. Nous allons sans tarder essayer d'analyser ces deux textes de lois, en essayant de toucher sommairement à l'aspect institutionnel et financier.

1.4.1. Le code de la wilaya : regard critique

La wilaya⁴ constitue la seule institution administrative territoriale où cohabitent un organe élu directement par les citoyens de la wilaya, en l'occurrence l'assemblée populaire de wilaya et un organe nommé par la plus haute autorité administrative de l'État, en l'occurrence le wali. De ce fait, la wilaya est la seule l'institution où se conjuguent les systèmes de décentralisation et de déconcentration. Dès lors, nous nous interrogerons est ce que cette cohabitation de deux système de gestion est réellement au service du développement local ? ; Et, est-il au service des élus locaux, un des acteurs primordial, du développement local ?

1.4.1.1. L'intervention de l'autorité de tutelle et du wali dans l'organisation et le fonctionnement de l'assemblée populaire de la wilaya⁵

Malgré la consécration de la wilaya en Algérie par le législateur comme entité décentralisée⁶ et autonome, celle-ci demeure sous l'autorité à la fois du wali et de la tutelle

¹ Y. Ben Abdellah et K. Moulai, (2012), « *le changement institutionnel dans une économie de rente : cas de l'Algérie* », colloque international, « Algérie : cinquante ans d'expériences de développement. Etat-Economie-Société. P 12

² Ibidem, p. 13

³ B. Arhab, Op cit, pp. 163-170

⁴ Dénommée également « *échelon intermédiaire* » ; entre l'administration centrale : les ministères ; et les collectivités locales : communes, daïras.

⁵ Ce titre est inespéré de l'article de Rachid KHELLOUFI : « *Réflexions sur la décentralisation à travers l'avant projet du code de la wilaya* », In revue IDARA, N°30, Alger 2005. P 247

⁶ **L'article 01 de la loi 12-07** portant code de la wilaya lui attribue la personnalité morale et financière, on y lit : « *la wilaya est une collectivité territoriale de l'Etat, elle est dotée de la personnalité morale et financière...(..).* » ; De même, **l'article 03** du même code lui attribue la qualité d'une collectivité territoriale décentralisée « *la wilaya en sa qualité de collectivité territoriale décentralisée, dispose d'un budget propre pour*

(ministère de l'intérieur, souvent). Ceci, nous pousse à s'interroger sur l'impact que peut avoir cette intervention sur cet échelon intermédiaire : en est-il nécessaire et/ou utile ?

a. De l'intervention de la tutelle : l'inefficacité de la décentralisation-déconcentration

Si l'intervention permanente de l'institution désignée, qui est le wali, dans les missions et prérogatives de l'institution élue, qui est l'assemblée populaire wilayal, est l'une des lacunes qui grèvent auparavant la loi 90-09, portant code wilayal (*Khelloufi, 2005*), cette même situation est constatée dans le code de wilaya actuel (la loi 12-07 portant code de wilaya) qui octroie aux élus locaux un rôle consolatoire et les laisse par conséquent sous la tutelle du wali. Analysant l'interaction décentralisation-déconcentration, ce même auteur ajoute « *Sur le plan administratif, la déconcentration n'est qu'un aménagement territorial de l'administration territoriale de l'État, un aménagement pratique de la centralisation ; elle n'a pas de valeur démocratique car la relation qui s'établit entre l'autorité supérieure et l'autorité déconcentrée est une relation d'ordre qui implique l'obéissance du subordonné local* » *KELLOUFI. R (2005, P. 243)*. Ceci dit que les administrations déconcentrées de l'État constituaient le prolongement de l'administration centrale, qui est constituée de différents ministères, leurs rôles consistaient à exécuter et/ou appliquer les mesures relevant de leurs tutelles et ne disposant pas par la suite de prérogatives de concertation, de collaboration avec les institutions élues.

b. De l'intervention du Wali : quid de la décentralisation !

Le législateur à travers la *loi 12-07* de février 2012 portant code de la wilaya, attribue au wali beaucoup de compétences par rapports aux institutions locales élus, notamment l'assemblée populaire de wilaya (APW), au moment même où la tendance internationale de la gouvernance locale octroyait aux acteurs locaux notamment les élus locaux, de plus en plus, de prérogatives, de faveurs et d'autonomie. L'un des spécialistes de l'économie publique, *GREFFE. X (1986, P96)*, stipule que « *la redéfinition du rôle des collectivités territoriales conduit logiquement à repenser le statut de leurs principaux acteurs : les élus et les fonctionnaires locaux* ». Cela sous entend, que les acteurs locaux auraient plus de prérogatives dans la gestion publique locale, ce qui n'est pas le cas des élus locaux en Algérie. Ce mode de gouvernance dessiné en Algérie et qui octroie aux administrations centrales plus de prérogatives, opérées par le biais de Wali, laisse l'Algérie dans la basse échelle de la décentralisation.

1.4.1.2. Les outils de financement de la wilaya : quels enseignements ?

Selon l'actuel code wilayal, les outils de financement attribués pour la wilaya demeurent les mêmes que ceux d'auparavant, le budget de wilaya (BW), les programmes sectoriels du développement (PSD), qui sont sous l'emprise de différentes directions déconcentrées de l'État, elles-mêmes, sous l'autorité du Wali.

financer les actions et programmes adoptés par l'assemblée populaire de wilaya, notamment ceux relatifs : au développement local et à l'assistance aux communes(....) ». ».

a. Le Budget de wilaya (BW)

Élaboré et présenté par le wali selon *l'article 160 de la loi 12-07* relative au code de Wilaya, reprenant l'énoncé des lesdites lois : « *le projet du budget de la wilaya est préparé et présenté par le Wali, à l'assemblée populaire de la wilaya qui le vote et l'adopte dans les conditions prévues par la présente loi. Il est approuvée par le ministre chargé de l'intérieur, conformément aux dispositions de l'article 55 ci-dessus* ». Cela, laisse constater une décentralisation financière rigide, de fait que les assemblées élus ne conserve qu'un rôle d'approbation, l'éloignant ainsi de la gestion des finances publiques locales. Hormis, l'aspect de l'affectation de la dépense publique, qui est de ressort de l'institution désignée (les administrations de l'Etat, le Wali), la valeur affectée aux budgets de Wilaya reste insignifiante eu égard des montants affectés aux autres outils de financements. En matière, de gestion de Budget de Wilaya (BW), le Wali demeure toujours l'unique ordonnateur de toutes les dépenses effectuées par la wilaya (CNES, 2001).

b. Les plans sectoriels du développement (PSD)

Ceux-ci, constituent l'outil de financement de différents secteurs économiques existant au sein de la wilaya. En effet, ils accaparent des montants financiers importants par rapports aux autres plans du financement développement local. Les PSD sont gérés, simultanément, par les administrations déconcentrés de l'État notamment par Wali qui demeure toujours le seul ordonnateur des dépenses effectuées par la wilaya (CNES, 2001). En effet, cet outil de financement de l'action publique détenue par les administrations de l'État accapare des montants significativement supérieurs par rapport à ceux affectés aux institutions élues. Ceci, laisse insignifiant l'action publique locale menée par les institutions élues locales qui sont au cœur du développement local et de la dynamique territoriale. Notons que les économistes du développement¹ insistaient sur le poids, le rôle et l'importance que devaient avoir cet acteur local qui se trouvait pivot de la dynamique territoriale².

1.4.2. Le code communal : analyse critique

L'étape actuelle de la décentralisation telle qu'elle a été décennie dans les textes de lois régissant les collectivités locales est caractérisé par l'hégémonie de la tutelle sur les assemblées élus. Si les lois de 90-08 et 90-09 n'ont pas accéléré le processus de la décentralisation (M-C. Belmihoub ; 2004), (Y. Ben-Abdellah et K. Moulai, 2011), l'étape actuelle, hormis quelques améliorations, elle s'inscrit dans la même démarche. Ainsi, la réforme de l'administration (État) demeure dans l'ordre du jour. Nous essaierons de voir quelles sont les carences du ledit code en matière de politique de développement locale, d'aménagement du territoire ? De même, nous voulons voir si la commune a-t-elle effectivement acquis l'autonomie décisionnelle et financière en matière de la gestion publique locale ?

¹ Tels que Bernard Pecqueur, Xavier GREFFE, Pierre-Antoine LANDEL, Alain DUBRESSON, Ferguène AMEZIANE, J-P. GILLY et J. PERRAT, Kuider BOUTAEB, Youcef BENABDELLAH, Mouloud SADOUDI.

² Plus de précisions seront apporté dans le chapitre 6 (qui est un cas pratique) concernant les carences de la décentralisation financière. Nous y même retrouvons des entretiens réalisées à la fois auprès des représentants des administrations locales et des élus d'institutions locales.

1.4.2.1. De l'absence de la spécificité

Tous lecteurs du code communal, de l'Algérie, se rendra compte d'une vérité imminente, qui est celle que les textes de lois n'ont pas pris en considération les spécificités locales de chaque régions, wilaya, ceci dis que le législateur n'a pas pris en mesure les diversités des espaces et territoires hétérogènes. En effet, *Alexis du Tocqueville* nous explique dès 1848 que « chez les grandes nations centralisés, le législateur est obligé de donner aux lois un caractère uniforme qui ne comporte pas la diversité des lieux et des mœurs ». Ceci montre la persistance de la tendance centralisé de la gestion publique, en Algérie, au moment même où plusieurs expériences internationales de la décentralisation, soit en Suisse, en Allemagne et même, en France (connue pou sa culture de pays unitaires) ont de plus en plus, accordée plus de prérogatives à l'échelon local. Même, la chine décrit comme un État de traditions communiste, attribue aux collectivités locales plus de pouvoirs décisionnels, financiers et administratifs. D'autres exemples de pays en développement s'inscrivaient dans cette démarche telle que, le Sénégal, le Bénin, le Liban qui sont évolués en matière de l'autonomie locale.

1.4.2.2. De la suprématie de la tutelle : Quid de l'autonomie de la commune !

Considérée comme étant la cellule du base de la décentralisation, « Dans le passé, les communes ont longtemps été placées, en effet, dans des rapports de type quasi hiérarchique avec la Wilaya. En dépit des pouvoirs explicites qui leur avaient été conférés par la loi, les autorités communales s'étaient accoutumées à observer une attitude de soumission aux décisions et instructions émanant de la « tutelle », et étaient considérées de ce fait comme de simples prolongements locaux des services de l'État. » Affirme **BOUTALEB. K (2006 ; 06)** Peu de prérogatives ont été octroyées à la commune, dans l'aspect décisionnel, financier, ce qui la laisse dans une situation de simple relai administratif de l'administration centrale. Alors que celle-ci, constitue la vitrine de l'administration central et l'institution la plus proche des citoyens, « C'est dans la commune que réside l'énergie d'un peuple » avait écrit depuis 1835 **Alexis De TOCQUEVILLE**.

1.4.2.3. La commune et l'aménagement du territoire

Les prérogatives de la commune en matière d'aménagement du territoire et la mise en œuvre d'infrastructure sont évoqué et institutionnalisés et donnant suite à quelques articles régissant ce levier de la politique publique. Ainsi, selon *les articles 03, 107 et 108* de la loi *11-10* portant code communal, il ressort que la commune doit inscrire les mesures et les lignes directrices de sa politique d'aménagement du territoire local dans le cadre du schéma national de l'aménagement du territoire. Alors la commune demeure à présent sous la tutelle concernant la stratégie d'aménagement de l'espace communal, de choix d'infrastructure. Ceci dit, que la commune est dépourvue du pouvoir décisionnelle en matière du choix des espaces à aménager, de la primauté des infrastructures locales à mettre en œuvre, des aspirations d'autres acteurs locaux (citoyens, entreprises, associations), des choix-sources de la compétitivité et d'attractivité spatiale établis par les élus locaux pour développer leur territoires. Cependant, la lecture de *l'article 118* de la même loi nous met devant un autre constat. Celui-ci, stipule que la commune au contraire peut initier des actions, programmes et

plans liées à l'aménagement d'infrastructures mais cette fois-ci « dans le cadre de ses compétences », précise le législateur. En effet, étant donné que, les ressources financières dont disposent les communes en Algérie et qui sont en majorité déficitaires et tributaires des affectations de l'Etat central (M-C. Ainouche, 1997 ; M. Ahmed Zaid, 2007 ; S. Boumoula ; 2011), elles ne sont pas à présent en mesure d'initier des projets d'infrastructures et/ou d'aménagement du site en comptant seulement sur leurs propres capacités financières, ce qui les contraint par conséquent à s'inscrire durablement dans l'option et dans le cadre du schéma national d'aménagement du territoire (SNAT) et non dans la logique locale qui est propre à elle, à ces caractéristiques et ses spécificités. Dès lors, la commune se trouvait astreinte de compléter, d'adopter et de suivre la logique de planificateur national et s'éloignant donc des logiques de planification locales. En revanche, une autonomie communal en matière d'aménagement du site¹, de choix d'infrastructure constitue un élément révélateur des spécificités locales, de sa compétitivité, s'il s'agissait d'un espace rural, celui-ci nécessitera par conséquent des infrastructures spécifiques adéquats pour relancer le développement rural², par contre, s'il s'agissait d'un espace urbain, des choix et mesures d'aménagement vont avec³ pour initier, accompagner et sauvegarder la dynamique urbaine⁴ et l'attractivité de la ville.

1.4.2.4. La commune et les politiques du développement local : quel rôle ?

La conduite de la stratégie du développement local par l'institution locale qui est l'élu, un pivot et un meneur par excellence de la politique publique, le rend responsable et redevable envers les acteurs locaux. En matière, du pilotage de la politique du développement local par la commune, en Algérie, le législateur l'a institutionnalisé dans deux articles de lois. En effet, Les articles 109 et 111 portant code communal associé seulement la commune en amont dans l'initiation des politiques du développement locales. De ce fait, le premier article stipule qu'elle est consultée dans le but de la sauvegarde des terres agricoles et en matière d'impact éventuel sur l'environnement. Or concernant le choix des secteurs auxquelles l'importance doit-être accordée, la commune se trouvait écartée au profit de la tutelle, malgré la proximité de la commune des acteurs locaux, de la logique locale et de ses spécificités et caractéristiques. Toutefois, certains prorogatives sont octroyés à la commune, ce qui s'observe notamment dans l'article 111 qui stipule que la commune peut initier des plans du développement et encourager l'investissement dans le cadre de ses potentialités. Dès lors, la question de financement de la politique du développement local est, encore une fois, fait surface et devient de l'ordre du jour.

¹ Le lecteur peut consulter, A. PLANEL : « *La commune et l'aménagement du site* », pour plus de précisions, orientations en matière d'enjeux et rôle de l'aménagement du site par la commune et ses résultats sur la dynamique locale du développement.

² Dans un ouvrage intitulé « *Tourisme et montagne* », B. DEBARBIEUK, nous explique en un clin d'œil l'apport, l'impact et voir même l'implication directe des infrastructures sur l'émergence du tourisme de montagne dans les espaces ruraux en constituant un élément d'attractivité et de la dynamique du développement rural.

³ Des explications et éclaircissements en la matière ont été apportées par F.M. EBRARD dans son ouvrage intitulé « *L'urbanisation du monde depuis 1950* », Éditions Anthropos. Le lecteur pourra s'initier même aux logiques de l'économie urbaine.

⁴ Certains imminents économistes préfèrent la dénomination « *villes* » au lieu « *urbain* » ; nous retrouvons à ce propos Masahisa Fujita Paul KRUGMAN, Jean François THISSE

En conclusion, la conduite réussie de toute politique publique¹ par cette institution : la commune, nécessitera de lui transférer les ressources financières nécessaires, adéquates et suffisantes pour mener à bien son rôle et concrétiser le principe de l'autonomie financière, un des piliers de la décentralisation financière. En revanche, agir autrement laissera le processus de la décentralisation financière inachevée, en d'autres termes il s'agit d'une figure masquée de la décentralisation. Enfin, une réforme du code communal doit s'appuyer, revoir et remédier aux principes de financement des collectivités locales, c'est-à-dire une réforme touchant principalement aux finances locales.

4.2.5. Les ressources communales : le nerf de l'économie locale !

Le financement de la commune est consacré par les *articles 151* et *152* du même code. L'article 151 stipule que la commune peut exploiter ses services publics (recettes) et ses dépenses sous forme de Budget communal, disposant même, selon *l'article 152*, de fonder des budgets autonomes pour certains services publics exploités en régie. Cependant, la réalité du terrain indique que les communes ne prennent pas les mesures nécessaires pour exploiter les ressources communales (*M. Ahmed Zaid, 2007 ; Boumoula, 2008 et 2011*), telles que les ressources domaniales et autres ressources relevant de la fiscalité locales. Ceci, est expliqué, entre autres, soit par l'incompétence des élus locaux soit par le rétrécissement des prérogatives de l'institution élue. En effet, en dépit des efforts consentis par la tutelle pour assurer l'encadrement des collectivités locales (voir article 131 du même code) ces lacunes persistent encore au sein des communes, en Algérie.

a. Les plans de développement et fonds de solidarité

Plusieurs plans, programmes et outils de financement ont été mis au profit de la cellule de base de la décentralisation, la commune, tels que les plans communaux du développement (PCD) et le fonds commun des collectivités locales (FCCL) pour maintenir la dynamique locale du développement. Ces outils sont-ils réellement efficaces ? Concrétisent-ils la logique de la décentralisation financière, ou en d'autres mots, sont-ils effectivement entre les mains des élus locaux ? Nous nous limitons dans notre analyse à ces deux plans du développement vu leurs importances et leur efficacité dans le financement du développement local.

a-1. Les plans communaux du développement (PCD)

Les plans communaux de développement (PCD), constitue un des outils privilégié de financement du développement économique, social et culturel de la commune, créée en 1973². En effet, au cours de cette période « *les PCD correspondent à une phase d'approfondissement de la cohérence du développement local planifié. Ils sont une tentative de franchissement des limites inhérentes à la nature des Programmes Spéciaux et sont présentés comme une réponse appropriée aux insuffisances des programmes d'Équipements Local des communes* »³ Concernant les procédures d'élaboration, de conduite et d'exécution, « *le programme public*

¹ Consultez Michel MOUGEOT : « *Théories et politiques économiques régionales* » pour mieux cerner l'enjeu et le rôle des politiques économiques locales et à forte raison régionale dans le développement économique.

² Voir le décret exécutif n° 73/139 du 09-08-1973.

³ M. Ecrement, (1986), Op cit, p. 180-190

des PCD fait l'objet d'une autorisation de programme global par wilaya, notifié par le ministère chargé des finances après concertation avec le ministère chargé des collectivités territoriales ». ¹

Cependant, après plusieurs réformes le constat demeure le même en la matière, d'ailleurs à ce propos, en évaluant les affectations financière **N. BOUZIDI** affirme que « *les enveloppes financières sont décidées centralement et octroyés aux échelons locaux par déconcentration. Le pouvoir de décision reste du domaine exclusif des organes centraux et ce en dépit de la reconnaissance officielle de la nécessité d'une décentralisation effective* » ². Ainsi, cette situation n'est que une des illustrations de chevauchement des rôles, missions et prérogatives, des assemblées locales décentralisées (APC et APW) et le Wali, lequel demeure toujours le seul ordonnateur et le gestionnaire des plans communaux de développement (PCD), et depuis 1988, il est chargé de la répartition des subventions d'équipements accordées par le Fonds Commun des Collectivités Locales (FCCL) (**CNES, 2001**).

En matière d'activités et besoins couverts par les PCD, à la différence des autres plans, son champ d'intervention s'est rétréci comparativement aux périodes précédentes pour ne concerner que l'alimentation en eau potable, l'assainissement, la voirie, la collecte des déchets, les réseaux et le désenclavement (ouverture de pistes). Enfin, privilégié cet instrument constitue un des outils permettant aux acteurs locaux, notamment les citoyens d'accéder directement aux besoins les concernant ³ (infrastructures de proximités) et renforcera en outre l'action publique locale menée notamment par l'institution élue locale, qui est l'assemblée populaire communale (APC).

a-2. Le fond commun des collectivités locales (FCCL)

Crée par le décret N° **86-266** du 04 novembre 1986 conformément aux **articles 266,267 et 268** du code communal. Celui-ci, est instauré dans le souci d'assoir l'équilibre au sein des collectivités locales, le fond commun des collectivités locales répond à un principe fondamental, celui de la solidarité. Principalement, il permet le transfert de ressources financières aux collectivités locales ayant exprimées un déficit ou un manque en matière de financement. De la lecture du code communal nous avons essayé de résumer les principales action remplis par ce fonds, voici donc ses missions : assurer aux collectivités des dotations du service public obligatoires ; procéder à la répartition de la côte part des ressources fiscales affectées à la péréquation ; accorder des concours financiers aux collectivités locales dans une situation difficile ou en cas d'événements imprévisibles, ou calamiteux ; leurs consentir des subventions pour la réalisation de projets d'équipements et d'investissements ; garantir le versement à leur budget du montant prévisionnel des recettes fiscales ; entreprendre et réaliser toutes études, enquêtes et recherches liées à la promotion des équipements et

¹ Décret exécutif 98-227 du 07-06-1998 relatif aux dépenses d'équipement de l'Etat. Cité par M. Sadoudi, 2001. P. 12

² N. BOUZIDI, (2003), Op cit, P112.

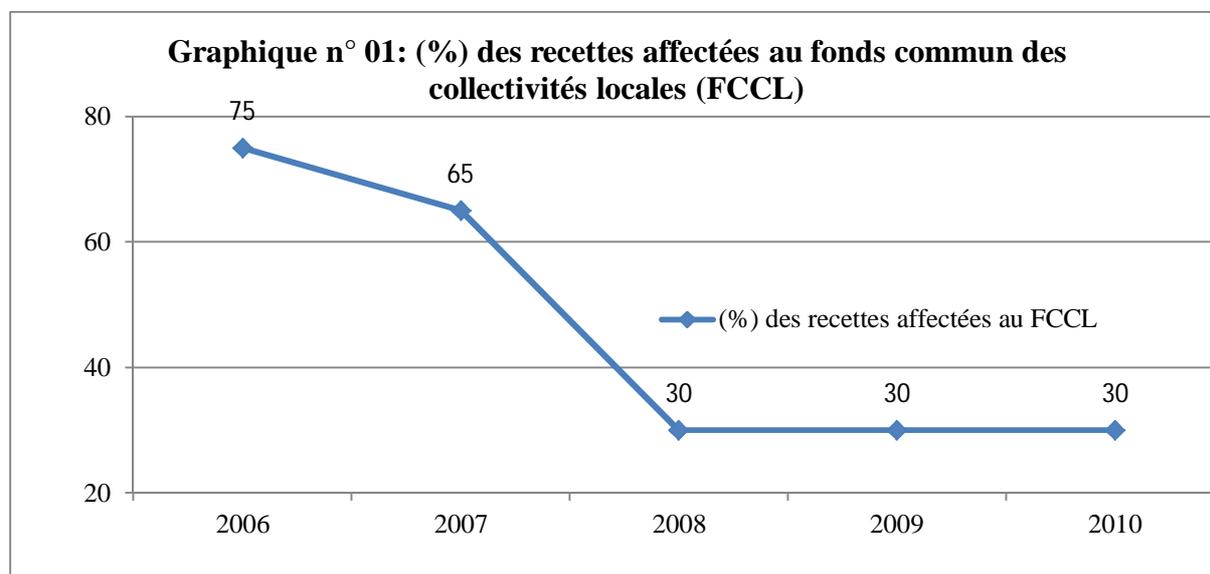
³ Le professeur Mohamed DAHMANI est de cet avis, concernant l'efficacité des PCD. Celui-ci a affirmée, en un clin d'œil, leur efficacité rendue possible bien sure de fait de la proximité des APC meneurs et gestionnaires des PCD des besoins et des aspirations des acteurs locaux (entretien, 2014)

d'investissements locaux ; entreprendre toute action de formation et de perfectionnement au profit des fonctionnaires et de l'administration locale ; favoriser des actions d'informations et d'échange d'expériences et de rencontres.

En effet, parmi les fonds constituant le FCCL, nous distinguons principalement deux fonds :

- **Le fond communal de solidarité (FSC) :** celui-ci représente le fond le plus important du FCCL, il reçoit des recettes ayant des cotes parts soit de 25% par rapport à la somme des affectations financières reçues par les collectivités locales.
- **Le fond de garantie des collectivités locales (FGCL) :** celui-ci a pour fonction de garantir les prévisions fiscales des communes. Les affectations à ce fonds proviennent essentiellement des communes selon certains paramètres.

Enfin, ce fonds, n'a pas échappé à la régulation des autorités centrale, qui s'occupait de l'affectation des fonds. À ce propos *N. BOUZIDI* note que « *L'institution (déjà très ancienne) d'un fond de compensation des collectivités locales (FCCL) ne constitue pas une réponse suffisante ; puisque les élus locaux ne participent pas à la gestion de ce fonds qui relève de strictes prérogatives du seul ministère de l'intérieur* » *BOUZIDI. N (2003, p114)*. D'ailleurs nous avons remarqué en matière des affectations des ressources que les collectivités locales reçoivent peu des ressources, eu égard à celles qui sont détenues par l'Etat central. (Voir le graphique ci-après).



Source : élaboré par nous à partir des données de S. Boumoula (2011), p. 54

Le graphique ci-dessus nous montre en effet l'évolution des parts, en millions du dinar, attribué aux collectivités locales par le fonds commun des collectivités locales. Pour seulement, cette période, s'étalant entre 2006 à 2010, une baisse remarquable a été enregistrée. A ce propos, pour l'année 2006, un montant de 104 310 millions de DA, soit un taux de 75 % du total reçu par le FCCL. Une baisse légère s'est produite en 2007 et estimé à 5% par rapport à la portion précédente, soit un montant 114 484, 5 millions du DA affecté aux collectivités locales. C'est à partir de 2007 que les parts attribuées aux collectivités locales ont

connues un baisse tout à fait significative, pour les années 2008, 2009 et 2010, le pourcentage a diminué jusqu'à 30 % et stabilisé pour toute les années citées précédemment. En fait, ceci est dû essentiellement à la mise en place en 1995 d'un nouveau système d'affectation des recouvrements.

b. La fiscalité locale : nécessité d'une réforme en profondeur ?

La réforme de la fiscalité locale était depuis le début des années 90 à l'ordre du jour (**Ainouche, 1997 ; Boumoula, 2011**). Malgré l'affirmation de la décentralisation financière en Algérie, et ce depuis des décennies les communes n'ont pas eu ce pouvoir. Même « *Actuellement la rigidité des textes qui régissent les finances locales s'opposent à une possibilité d'une mobilisation importante des ressources au niveau local. Les communes n'ont pas autorité pour prélever des impôts locaux exception faite de certains textes communales même les impôts locaux dont bénéficie la commune sont décidé par le pouvoir central.* » **BOUZIDI. N (2003, P111)**. C'est donc le problème de la réforme de la fiscalité locale qu'il s'agit de prendre en charge effectivement, une réforme dont la nécessité depuis 3 décennies est constamment soulevée tant par les travaux consacrés au développement local que par les réclamations des élus locaux.

En conclusion, de la lecture de ces deux codes, nous constatons le chevauchement des pouvoirs et responsabilités entres les institutions locales centralisées et décentralisées. **N. BOUZIDI** stipule, en analysant le rapport État- Collectivités locales, que « *depuis ses débuts le mode d'organisation de la décision économique en Algérie a été partagé en deux axes contradictoires. Cette contradiction n'a jamais été clairement tranchée* »¹. Ce constat est toujours vivant et demeure valable pour la situation actuelle.

2. L'expérience algérienne du développement local

Nous essaierons tout au long de la présente section de présenter un flash auteur des politiques du développement menés en Algérie, depuis l'indépendance, à ce jour tout en précisant l'importance accordée à l'échelon local dans la conduite et la gestion de celui-ci. Notre objectif est de situer, bien sûr, la nature de ce développement : en est-il décentralisé ou au contraire, il demeure toujours centralisé ? Cette section sert en outre à étudier les outils de financements du développement local ; quelles mesures et quelles limites qui en découlent des instruments adoptés ?

2.1. Les stratégies du développement local en Algérie : mythes ou réalités ?

Plusieurs stratégies du développement ont été successivement mise en œuvre, en Algérie, depuis l'indépendance, scindés en celles qui s'inscrivaient dans l'ère du centralisme affirmé et celles qui se situèrent après l'ouverture de l'économie algérienne. Dès lors, il nous a paru primordial de voir quelle est l'importance attribuée à l'échelon local à travers ces différentes politiques du développement ? Au-delà des limites, quels enseignements pourront nous en tirés ?

¹ Nadia BOUZIDI : « *La problématique du développement en Algérie : le rapport État-Collectivités locales* », Revue IDARA, volume 13, numéro 2, Alger 2003, p 111

2.1.1. Le développement local dans l'ère postcoloniale

Après l'indépendance l'économie algérienne héritière de l'économie coloniale se trouvait ruinée et anéantis affichant un bilan alarmant. Dès lors c'était le développement dans sa dimension national qui a primé sur la dimension locale afin d'éradiquer les lacunes de l'économie extravertie et les inégalités territoriales provoquées par la métropole (la France), d'ailleurs comme « *en témoigne notamment les différents « programmes spéciaux » élaborés et mis en œuvre à la fin des années 960/ début des années 1970 et destinés aux régions pauvres et enclavées du pays.* »¹.

En matière d'autonomie locale, la charte communale de 1966 révisée par le code communal de 1967² et le code de wilaya de 1969³ n'octroyés pas assez de prérogatives aux échelons locaux. En effet, malgré que la commune s'était dotées des missions importantes dans les domaines de l'équipement et l'animation économique ; du développement agricole, industriel et artisanal, de la distribution et des transports, du l'habitat et du logement ; du tourisme ; de l'animation culturelle et sociale, néanmoins, « *pendant toute cette période de planification impérative, même si l'objectif de décentralisation était clairement affiché à travers la volonté d'y associer les échelons inférieurs en mettant en place les structures nécessaires, ces dernières sont fonctionnées dans un cadre particulier emprunt de la mainmise de l'Etat central sur les collectivités locales. Leurs programmes d'actions économiques et sociales étaient inscrits dans le processus de planification globale et soumis à l'approbation des représentants de l'Etat à différents niveaux* » (M. Sadoudi, 2001, p11).

2.1.2. Le développement local dans le cadre des industries industrialisantes

Dès les premières années de l'indépendance jusqu'au milieu des années 1970, la stratégie algérienne du développement, menée notamment par l'Etat central, est centrée sur la réduction des inégalités régionales. En effet, « *ces programmes, Programmes Spéciaux à partir de 1966 et Programme d'Équipement Local des Communes à partir de 1970, servent de substitut à une politique d'aménagement du territoire* »⁴ Et avec le deuxième plan quadriennal (1974-1977) « *l'Etat, à travers son dispositif de planification, a mis en œuvre un programme du développement local contenant un ensemble de projets industriels (de petites entreprises) destinées aux territoires locaux symbolisés par les Communes et les Wilayas qui va jeter les bases de l'économie publique locale* »⁵. Ensuite, la mise en action du second plan quadriennal a consisté en la prise en charge de « *la problématique du développement local*

¹ M. Sadoudi, (2001), Op Cit, p. 7

² Ordonnance 67-24 du 27 janvier 1967, portant code communal

³ Ordonnance 69-38 du 23 mai 1969 portant code de wilaya

⁴ M. ECREMENT. (1986), « *Indépendance politique et libération économique : un quart de siècle du développement de Algérie* », Entreprise Algérienne de Presse (Alger), Office des Publications Universitaires (Alger) et Presses Universitaires de Grenoble (France), p. 160.

⁵ M. Sadoudi : « *Problématique de la réforme des entreprises publiques en Algérie* », In revue d'économie et des statistiques appliquées. INPS, n°03-2003.

dont le programme des industries locales en est la principale expression. Ce dernier programme a consisté en un portefeuille de quelques 690 projets. »¹

Au cours de cette décennie, le développement local a été pris à bras le corps par les entreprises publiques locales appartenues aux communes, alors durant cette décennie « on parle d'entreprises communales et aussi d'entreprises de wilaya et d'entreprises régionales (quand celle-ci activent au niveau territorial supérieur qu'est la wilaya ou encore au niveau d'une région, d'un ensemble de wilaya) »², mise en action notamment par les programmes d'industries locaux (PIL).

2.1.3. Le développement local dans l'ère La restructuration de l'économie algérienne

L'économie de l'Algérie se trouvant déjà à la croisée des chemins, durant cette décennie, avait pris un tournant remarquable s'accroissant notamment après la crise économique qui secoua le pays. En effet, « La crise du développement national de la fin des années 1980 a entraîné celle du développement local »³, accompagné par conséquent par des mesures de la restructuration des entreprises publiques locales, ce qui affiche déjà le début de la fin de l'ère de l'économie administré et annonce les prémises d'une nouvelle ère d'orientation économique. En outre, les efforts consentis au cours de cette décennie, à travers l'instauration des programmes d'équipements locaux et l'introduction des modifications institutionnels, le développement local demeure encore centralisé. Enfin, L'Etat et les collectivités locales se sont dotés de deux instruments d'aménagement du territoire, il s'agit notamment du plan d'aménagement de la wilaya (PAW), du plan d'aménagement de la commune (PAC)⁴ et de la création de l'agence nationale de l'aménagement du territoire (ANAT)⁵

2.1.4. L'Ajustement structurel : ou la rupture avec le développement local !

Entre 1993 et 1998, le modèle de développement algérien a été abandonné car l'Algérie était soumise au Plan d'Ajustement Structurel (PAS) sous la direction du Fond Monétaire International (FMI). L'adoption de la thérapie du choc dictée par le FMI, qui consiste en la minimisation des dépenses publiques dont le but est principalement d'assurer l'équilibre budgétaire n'a pas épargné les collectivités locales qui se trouvent avec des plans du développement (PCD) trop rétrécis, voir même marginalisés. En outre, nous notons, également, que plusieurs entreprises publiques locales créées déjà par l'ordonnance n° 71/74 du 16/11/1971, ont été dissoutes⁶, par la loi N° 90/11 du 21/04/1990, comme il a été mentionné par M. Sadoudi, en écrivant : « Les mesures d'assainissement, de restructuration

¹ Ali Tehami : « le programme algérien des industries locales ». SNED/ OPU, Alger, 1979. P 49, 50. Cité par M. Sadoudi, 2001.

² M .Sadoudi, (2003) : « *Problématique de la réforme des entreprises publiques en Algérie* », In revue d'économie et des statistiques appliquées. INPS, n°03-2003. P. 07

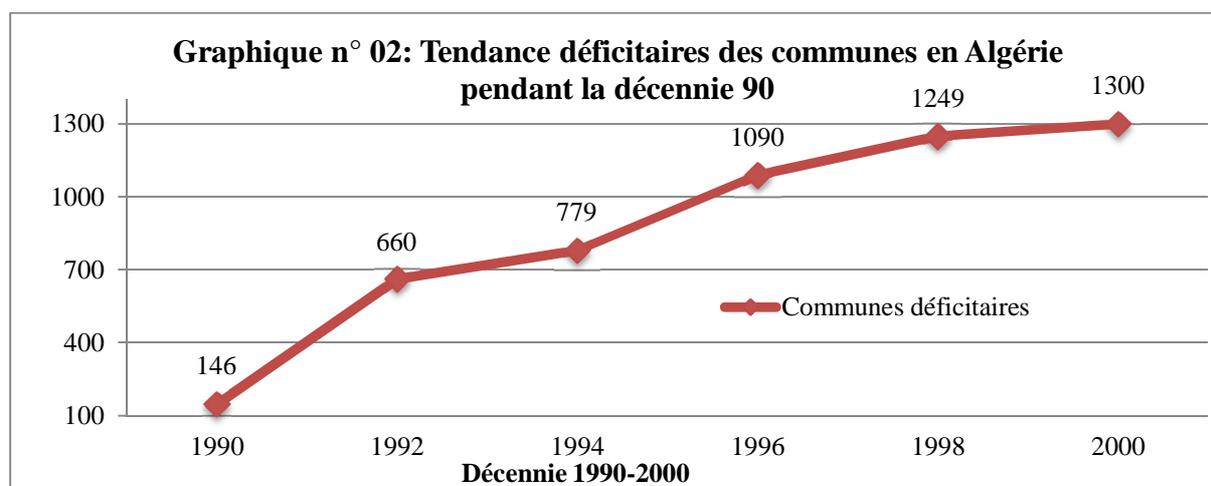
³ M. Sadoudi, (2001), Op cit, p 08-10

⁴ Ministère de l'équipement et de l'aménagement du territoire (MEAT), rapport « *demain l'Algérie* » tome I « *l'Algérie aujourd'hui* » 1994, p.73

⁵ Plus d'informations, consultez la loi n° 88-02 du 12 janvier 1988

⁶ N. Lebed., 2004, « *le droit administratif : l'action administrative* », Ed, Lebed, p. 256

et d'ajustement structurel mise en application essentiellement dans la première moitié de la décennie 1990 ont vite fait mettre hors circuit la grande majorité des entreprises locales et régionales, car incapables d'intégrer les impératifs et exigences du marché» (M. Sadoudi, 2001, p. 08). Parmi celles qui se sont dissoutes, il y en a eu particulièrement des entreprises de l'habitat et du transport, ce qui a accentué la hausse du taux de chômage, déjà en hausse stipulent certains économistes. Cette période est marquée, aussi, par la fermeture des supermarchés, souk el fellah et des sociétés de développement rural. Devant cette vérité amère, la plus part des collectivités locales algériennes se sont retrouvées face à un taux de chômage très élevé, une économie paralysée et un état social assez critique. D'ailleurs, elles s'inscrivent dans une tendance déficitaire toute au long de cette décennie (Voire le graphique ci-dessous).



Source : élaboré par nous-mêmes à partir des données assorties de N. BOUZIDI (2003 ; 113)

Ainsi, comme le note **GUENDOUI. B(1999)** : « l'option pour une régulation de l'économie nationale par le marché et le processus de désengagement progressif de l'État dans les différents secteurs économique confirmant la tendance à la minimisation des rôles des politiques de développement », ceci dit, que l'État est de plus en plus désengagé dans la conduite des politiques de développement, conséquence immédiate des thérapies de choc initiés par le FM. Cette situation, a contraint l'État à assoir une rigueur dans la gestion des ressources de l'Etat qui passe par le retour à l'équilibre budgétaire et à la maîtrise des dépenses publiques, « cette démarche se répercute directement par la diminution sensible des budgets alloués aux collectivités locales. Celles-ci, initient à leur tour des mesures d'austérité dont l'objectif principale est le désinvestissement par la réduction du nombre de projets de développement »¹. Cet état de fait auquel s'est heurté les collectivités locales s'est fait vite sentir dans « les plans de développement, qui étaient des instruments privilégiés de l'action étatique au profit des populations, sont en train de devenir de simple programmes économiques sans ambition, mal ressentis par les responsables locaux car ne prenant pas en compte les vraies préoccupations exprimées par les comités de villages eux-mêmes »²

¹ B. Guandouzi et Kabri. K (1999) : « les retombés de l'ajustement structurel sur le développement local en Algérie : cas de la wilaya de Tizi-Ouzou », cahiers du CREAD n°46-47, 4^{ème} trimestre 1998 et 1^{er} trimestre 1999, pages 135-152.

² Ibidem

A ce sujet A. DJENANE note que « le désengagement de l'Etat met fin aux subventions à caractère social et impose une austérité aux institutions publiques. Le secteur des infrastructures sociales, économique et administratives et des moyens de réalisation voient leurs dépenses passer de l'indice 100 en 1987 à l'indice 42 en 1995 »¹, cela montre le poids des mesures d'austérité sur le plan économique et social qui s'est matérialisé par la chute brutale des dépenses publiques accordée à ces deux secteurs aussi importants.

2.1.5. Le développement local dans le cadre des politiques de relance économique

Les programmes mis en place dans le cadre de la relance économiques s'inscrivent tous dans une logique des plans quadriennaux tel que connus dans l'ère de l'économie centralisée (surtout, pendant les années soixante-dix). La conduite de ces plans a-t-elle associé les acteurs locaux notamment les collectivités locales ? Ou est-elle de ressort des instances centrales ?

2.1.5.1. Le plan de soutien à la croissance économique (PSRE)

Ce programme s'inscrit sur la période allant de 2001 à 2004, et est destiné à stimuler la demande intérieure et, à terme, la croissance économique par l'investissement de l'Etat. Cette politique s'est faite, par le lancement de grands chantiers dans des secteurs nécessitant une main d'œuvre abondante tel que le bâtiment, l'agriculture et les infrastructures de base. Coté financement, en 2000, était estimé à **20 milliards** de dollars, ainsi, l'enveloppe budgétaire allouée à l'opération a été d'une importance sans précédent : **525 milliards** de dinars (7,2 milliards de dollars). Parmi les objectifs ciblés, on recense **114 milliards** destiné à l'appui au développement local, effort qui restent minimes par rapport aux autres secteurs (travaux publics 1868 millions de Da, Hydraulique : 4 386 millions de Da)², toutefois, on a enregistré des effets positives sur la finance locale. En effet, ce programme vise à remédier à la situation socioéconomique détérioré (crise) en Algérie durant cette période, qui est caractérisé par la perte du pouvoir d'achat, taux de chômage élevé. Toutefois, aucune initiative d'associer les échelons locaux durant la mise en œuvre de ce plan, étant donné que c'est eux qui parvient à cerner les types, genres et nature de projets les concernant.

2.1.5.2. Le programme complémentaire de soutien à la croissance (PCSE)

Après le PSRE, l'État algérien élabore et mis en œuvre le Plan Complémentaire de Soutien à la Croissance Économique (PCSE) d'une durée s'étalant entre 2005 et 2009. Ils visent à travers ce second plan le soutien des résultats réalisés grâce au PSRE et leur consolidation. Le PCSE s'est réparti en cinq volets : l'amélioration des conditions de vie, le développement des infrastructures, le soutien à la croissance économique, la modernisation du service public et la promotion des technologies de l'information et de la communication. Afin de les concrétiser, le plan complémentaire mise notamment sur la modernisation de l'agriculture, la mise en place de technopoles, ainsi que le renforcement et le soutien aux

¹ A-M Djenane : « *Ajustement structurel et développement des services publics dans une région montagneuse : la wilaya de Bejaia* », Cahiers du CREAD n° 50, 4^{ème} trimestre 1999, pages 155-173.

² Ministère des finances, Direction générale du budget.

PME-PMI. En effet, le PSCE totalise une somme de **14 000 milliards¹** de dinars, répartis sur plusieurs secteurs d'activité. L'observation de répartition des crédits de paiement par secteur indique que ceux qui ont trié à l'habitat, à l'amélioration du cadre de vie de citoyen et au développement des infrastructures ont bénéficié de la moitié des crédits².

En outre, Il y a lieu de noter la priorité est donnée au rééquilibrage territorial (à travers le développement et la modernisation de réseaux routiers³ et ferroviaire). Nous observons que au titre de soutien économique, l'agriculture et le développement rurale bénéficié, aussi, de près de la moitié des crédits relatifs aux actions économiques dont la part globale est consolidée au profit de l'investissement et de la production créatrice de richesse⁴. En fin, les échelons locaux restent écarté de toute initiative de gestion de ces projets et demeurent la priorité exclusive de l'État centrale.

2.1.5.3. Les programmes spéciaux (PSDRHP, PSDRS)

Cette fois-ci, la politique keynésienne adopté par l'Algérie se poursuit encore à travers des plans spéciaux. Ceux-ci, consistent à redynamiser les régions et territoire considéré comme étant les plus démunis, pauvres, eu égard du reste du territoire. Il s'agit notamment, de quelques wilayas du sud et des hauts-plateaux auxquelles un intérêt spécial a été accordé par l'Etat. Dès lors, il nous est apparu important de s'interroger sur l'impotence accordée par l'Etat à l'échelon local dans le cadre de cette intervention ? En a-t-il associée les acteurs locaux, notamment les collectivités locales ? Y en-a-t-il une prise en considération des spécificités locales ?

2.1.5.3.1. Le Programme spécial du développement des régions du sud (PSDRS)

Nous recensons un montant de 377 milliards⁵ de dinars attribué aux wilayas suivantes : Adrar, Laghouat, Biskra, Bechar, Tamanrasset, Ouargla, Illizi, Tindouf, El oued et Ghardaïa. Parmi les impotents montants alloués, on recense près de 19 milliards⁶ de dinars attribués dans le cadre des programmes communaux de développement (PCD), somme qui reste insignifiante comparativement à celles qui sont gérés par l'État central.

2.1.5.3.2. Le Programme spécial de développement des régions des Hauts-palataux (PSDRH)

Ce programme complète les lacunes du programme plan spécial au développement des régions du sud, et il est évalué à 620 milliards de dinars, dont en recense **36,8 milliards dinars⁷**, soit 6 % de l'enveloppe globale attribués comme programmes communaux de développement (PCD), somme toute à fait insignifiante par rapports aux autres montants

¹ Ministère des finances, Direction général du Budget in KHEDDACHE. N-D : « *Dépenses publiques et croissance économique : impacts et limites. Cas de l'Algérie* », Mémoire de Magistère, Option Analyse économique, Université BEN YOUCEF BEN KHADDA- Alger, 2008/2009

² Ibidem

³ Cela s'est concrétisé par la réhabilitation du réseau routier (CW, CC) 6 000 KM

⁴ Selon le document de présentation de la présentation de la loi de finance complémentaire pour 2005.

⁵ KHEDDACHE N-D. Op cit

⁶ Selon le document de présentation de la présentation de la loi de finance complémentaire pour 2005. Op cit

⁷ KHEDDACHE. N-D. Op cit

alloués aux autres secteurs, de fait que, les collectivités locales qui connaissent mieux leurs territoires.

En conclusion, en dépit des efforts fournis dans le cadre des différents programmes de développement, les résultats au niveau local en matière du développement se font longs à ressentir. Des budgets importants sont alloués aux différents projets à l'instar de ceux inscrit dans le Schéma National de l'Aménagement du Territoire (*SNAT 2025*) dont l'objectif lié, tel que mentionné dans le Projet SNAT -2025- en 2004, est « *de programmer des équipements collectifs et de mettre en œuvre des politiques de développement régional et local* »¹. Ces équipements doivent être programmés en fonction des besoins des acteurs locaux, autrement dit, leur définition doit être faite en association avec les acteurs locaux aptes à susciter des projets du développement en concordance avec les objectifs du Schéma National. Cependant, force est de constater que le financement de ces équipements est entièrement sur fonds centraux. Cela laisse, par conséquent, la problématique du financement des projets de développement local toujours problématique.

2.1.6. Le développement local dans l'ère actuelle

Contrairement au passé, aujourd'hui le développement local a pris un autre tournant, sa problématique s'inscrit dans une autre voie « *celle de : la libéralisation de l'initiative privée et de la construction d'un tissu de PME/PMI capables de répondre aux préoccupations des populations locales et des territoires ; la décentralisation et la démocratisation de la gestion du développement* »². Ainsi, c'est avec cette option que la question de décentralisation a administré sa vocation et sa pertinence. Le développement local et la décentralisation ne sont plus un projet porté par l'Etat central, mais devient désormais une revendication politique et citoyenne. (*M. Sadoudi, 2001 ; K. Boutaleb, 2006 ; Ben Abdellah, 2012*). En effet, « *la constitution qui consacre dans seizième article la décentralisation comme principe fondamental de la gestion des affaires publiques avec comme souci majeur l'émergence d'une démocratie de proximité* »³.

Ainsi, la logique du développement local est centré sur la participation des acteurs locaux dans leurs diversité, publics ou privés, sociaux ou économiques, pour prendre à bras le corps la problématique du développement économique, social et culturel de leur territoire en mettant en valeur ses spécificités et les potentialités de leur espace, dans un aire de liberté d'action, de concertation et de coopération rendu possible notamment par la décentralisation. Cependant, dans le contexte de l'Algérie, la liberté d'action publique est détenue généralement par l'acteur public, évinçant par conséquent les autres acteurs qu'ils soient, élus locaux, entreprises et associations, dans l'espace d'action publique. (*M-Y. Ferfera, 2004 ; M-C, Belmihoub, 2004*).

¹ Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (2004), « *Projet SNAT 2025 : Jeux des Acteurs et éléments de régulation* », mission1, rapport 5, ABI 21, p.3.

² M. Sadoudi, (2001), Op. cit. p. 09

³ Ahmed Zaid-Chertouk. M : « *le développement local à travers une analyse critique des finances communales de la wilaya de Tizi-Ouzou* », In Revue Campus, Université de Tizi-Ouzou 2007, P13

2.2. La problématique de financement du développement local en Algérie

L'évaluation du processus de la décentralisation en Algérie, montre que plus d'efforts restent à faire, elle demeure toujours inachevée. En effet, la décentralisation financière constitue l'exemple par excellence, des carences observées, en la matière. Or, pratiquement dans toutes les expériences de décentralisation menées montrent, précisément, l'importance de l'autonomie financière des collectivités locales, constituant ainsi l'enjeu voir même le nerf de la décentralisation. Ainsi, dans une étude récente réalisée par **S. Boumoula**, en 2008 et en 2011, sur la décentralisation financière en Algérie conclut que « *seule l'Etat détient le pouvoir de créer, et de lever l'impôt* »¹, laissant ainsi les échelons locaux comme un simple prolongement de l'Etat central au niveau local.

L'économie des finances publiques nous enseigne que le pouvoir fiscal relevant d'une commune est principalement déterminé selon deux critères. Le premier est qualifié de pouvoir normatif, dans ce cas la commune dispose de la faculté de créer un impôt et d'en fixer le taux. Le deuxième est dit pouvoir budgétaire, celui-ci consiste en la faculté de recevoir et d'utiliser librement cet impôt. Ainsi, la maîtrise de l'assiette (recette) fiscale par la commune nécessitera *in situ* de disposer du pouvoir de créer spontanément et de déterminer elle-même son champ d'application, ses bases et son montant « *Or le pouvoir de décision que les communes se voient reconnaître en matière d'impôts locaux n'a jamais une telle étendue* »², ainsi, les communes ne peuvent créer elles mêmes des recettes fiscales pour financer leurs budgets. Cela sous entend que le système fiscal local dépend donc exclusivement de la volonté du pouvoir central

La notion de l'impôt local n'est pas encore de mise en Algérie car les collectivités locales sont bénéficiaires d'impôts qui leurs sont allouées en totalité, et sont répartis entre la wilaya, la commune et le fond commun des collectivités locales, précise l'auteur. L'étude citée ci-dessus indique en effet que : « *le système est donc resté tel quel dans l'organisation des budgets locaux. Or le schéma de répartition entre les différents budgets (Etat, wilaya, commune et le FCCL) tel qu'il existe aujourd'hui fait ressortir que seul l'Etat détient le pouvoir de créer, et de lever l'impôt. Les communes se limitent quant à elles au droit de recevoir une part de ce que collecte le système national des impôts. Enfin, même si la loi 90-08 révisée récemment par la loi 11-10 du 22 juillet 2011 (dernier code communal) dans ces articles 86 à 109 énonce que les communes sont bénéficiaires d'un transfert de moyens et de compétence, il est difficile de parler de décentralisation, dans de telles conditions !* »³

Par ailleurs, l'étude a parvenu à dégager certains défis et recommandations, relevant de la fiscalité locales, auxquels le législateur doit y recourir pour remédier aux carences qui grèvent les finances publiques locales. Commenant d'abord par « *La redistribution de la fiscalité et les communes doit s'accompagner en outre d'un système de transparence absolue, quant aux destinataires de l'impôt et aux usagers auxquels est réservé cet impôt, cela*

¹ Samir Boumoula, (2011) : « *La fiscalité locale en Algérie : Nécessité d'une réforme en profondeur* », revue nouvelle économie, N° 04, septembre 2011.p. 56

² Ibid. P. 45.

³ Ibid. p. 57

passera nécessairement par la révision de la fiscalité locale et la reconsidération du FCCL par la réduction des concours de ce dernier ; la part des ressources qui doivent revenir aux communes doit correspondre aux charges nouvelles qu'implique les compétences octroyées ; les ressources des communes doivent être mobilisées localement par les élus locaux, ce qui les responsabilisera davantage. »¹.

2.2.1. Les affectations exclusives aux collectivités locales

Ce sont généralement les ressources domaniales, le crédit bancaire et les taxes qui constituent les ressources des collectivités locales, mais « *ce sont les recettes fiscales qui prédominent dans les ressources budgétaires des communes à concurrence de plus de 90%* »². En effet, il ressort de l'observation de l'assiette fiscale, en Algérie, que ces ressources sont partagées principalement entre l'Etat et les collectivités locales. La lecture du code des impôts indirects nous permet de faire sortir les catégories et les différents taux et montants retenus et applicables dans le système fiscal. Ainsi, parmi les taxes revenant exclusivement aux collectivités locales nous enregistrons principalement la Taxe sur l'Activité professionnelle (TAP). Celle-ci, frappe à hauteur de 2 %³ essentiellement toute personne physique ou morale exerçant une activité. En matière de son affectation, les communes reçoivent une part de lion, soit 65 %, par contre un taux de 29,5 % revient aux wilayas, enfin, une portion de 29,5 % est attribuer au fonds commun des collectivités locales (FCCL).

Le versement forfaitaire (VF) est imposable sur les traitements, salaires, indemnités, émoluments et avantages en nature à hauteur de 6%, de même, les pensions et rentes sont grevés d'un taux estimé à 1%. Les ressources forfaitaires sont transmises en totalité aux collectivités locales, ils sont affectés à hauteur de 70 % au FCCL et les 30 % restantes reviennent aux communes. La taxe sur l'habitat est imposée sur tous les locaux à usage d'habitation, son montant annuel est fixé à 300 DA pour les locaux à usage d'habitation et 1200 DA pour les locaux professionnels. La taxe d'assainissement revient intégralement aux communes. Elle est pratiquée seulement dans les communes disposant d'un service d'enlèvement des ordures ménagères. Son montant est fixé à 300 DA par foyer situé dans une commune de moins de 50.000 habitants ; 400 DA par foyer situé dans une commune de plus de 50 000 habitants ; 800 DA par local commercial, non commercial ou assimilé situé dans une commune de plus de 50 000 habitants ; entre 2 000 et 4000 DA fixé par le président de l'APC avec l'autorité de la tutelle des propriétaires des locaux.

Nous enregistrons de même une taxe dont les revenus sont affectés entièrement à la commune, qui est la taxe foncière, son taux varié entre 3 à 10 %. En outre, la taxe de versement de l'égout est grevé d'un montant qui varié entre 2,35 DA jusqu'à 15,28 DA. Cette taxe est incluse dans la facture d'eau et versée par la suite, par l'organisme de gestion des ressources hydriques, à la commune. Enfin, nous enregistrons d'autres taxes dont les ressources reviennent intégralement à la commune, il s'agit de la taxe sur les permis immobiliers, elle

¹ Ibid. p. 57

² M. Ahmed Zaid, (2007), « *le développement local à travers une analyse critique des finances communales de la wilaya de Tizi-Ouzou* », In Revue Campus, université de Tizi-Ouzou. P20

³ Ministère des finances, direction générale des impôts, « *code des impôts directes et taxes assimilées* », Alger, pp.87-94

constituée principalement des permis de construire, de lotir et de démolir ; enfin, la taxe sur les plaques et affiches professionnelles et la taxe sur les spectacles dont le montant à verser varié entre 500 et 1500 DA.

2.2.2. Les affectations partiales aux collectivités locales

A coté des taxes dont les collectivités locales reçoivent la totalité des revenus, ils existaient aussi des taxes dont les collectivités locales ne perçoivent qu'une partie, il s'agissait notamment des taxes et impôts telles que la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), l'impôt sur le patrimoine (IP), la vignette automobile et la taxe à l'abatage. Voyant voir maintenant en détails les taux, montants et affectations de ces impôts et taxes.

Considérée comme étant l'un des impôts le plus rentable, la TVA frappait généralement le consommateur lors de chaque transaction en s'appliquant globalement aux opérations revêtant un caractère industriel, commercial ou artisanal sauf les opérations relevant du cadre de commerce du détail. En effet, Trois taux d'imposition sont retenu dans la TVA : un taux de 7 % pour les opérations de premières nécessité ou celles relevant du cadre social ; un taux de 14 % pour les biens et services qui représentent un intérêt particulier sur le plan économique, social ou culturel et compris les travaux immobiliers ; enfin, un taux de 21 % est établis pour les opérations ne relevant pas des deux taux précédemment cités. Notons que les revenus de cette taxe reviennent à hauteur de 85 % au budget de l'Etat et 6 % pour celui de la commune.

L'impôt sur le patrimoine alimente le budget de l'Etat à hauteur de 60 % et celui de la commune à hauteur de 20 %. Selon l'article 222 du code des impôts directs, cet impôt frappe toute personne physique et/ou morale disposant un patrimoine immobilier dépassant le montant de 30.000.000 DA, son taux d'imposition varie entre 0,25 % à 1,5 %. La taxe sur l'abatage est déterminée par Kg de viande des animaux abattus, son taux est de l'ordre de 3,5 DA/Kg de viande abattue est affectée pour la commune. Le fonds de protection zoo-sanitaire reçoit 1DA/Kg. Quant à la vignette automobile, celle-ci est payée par tout propriétaire de véhicule du tourisme, agricole ou utilitaire. 80 % de cet impôt aliment le fonds commun des collectivités locales et les 20 % restant sont attribués au budget de l'Etat. Enfin, nous enregistrons d'autres taxes dont les ressources reviennent partiellement à la commune, il s'agit de la taxe de séjour dans les établissements touristiques dont le montant applicables variés entre 20 jusqu' à 200 DA par personne/jour.

Recettes fiscales des collectivités locales

Recettes exclusives aux collectivités locales

- ✓ Taxe foncière (TF)
- ✓ Taxe sur l'activité professionnelle (TAP)
- ✓ Taxe d'assainissement (TA)
- ✓ Taxe de versement d'égout (TVE)
- ✓ Taxe d'habitation
- ✓ Taxe sur les permis immobiliers
- ✓ Taxe sur les plaques et les affiches professionnelles
- ✓ Taxe sur les spectacles

Recettes partielles aux collectivités locales

- ✓ Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)
- ✓ Taxe à l'abatage
- ✓ La vignette automobile
- ✓ L'Impôt sur le patrimoine (ISP)
- ✓ Taxe sur les pneus neufs
- ✓ Taxe de séjour dans les établissements touristiques

Source : construit par nous.

2.2.3. Analyse critique du financement du développement local

L'étude effectuée par *Samir Boumoula (2011)*, sur la fiscalité publique locale ressortit les lacunes grevant ainsi le système fiscal relevant de divers impôts directs et/ou indirects. D'ailleurs, les constats et conclusions sont partagés par *Ahmed Tessa (2006)* qui par exemple, en examinant la réforme fiscale de 1992 écrit : « *la réforme fiscale de 1992 qui a bouleversé le système fiscal dans son ensemble n'as pas répondu aux attentes légitimes des collectivités locales qui sont contraintes de survivre grâce à quelques subventions accordées par le pouvoir central* »¹, d'ailleurs la situation financière d'une grande partie des collectivités locales, en Algérie, dépend de la péréquation financière de l'État.

En s'appuyant sur les travaux précités nous synthétisons la situation du financement des collectivités locales, à travers un aperçu critique sur les taxes et impôts revenant à ces dernières. C'est le cas par exemple de la taxe sur l'activité professionnelle (TAP) qui voit son taux diminuer de 6 % jusqu'à 2 %, privant par conséquent les collectivités locales d'importantes ressources financière qui pourrait constituées un des leviers dans tout projet du développement local. A ce propos, Ahmed Tessa précise que c'est le cas des impôts et taxes directs ou indirects, les taux d'impositions sont jugés réduits et peu suffisant pour les collectivités locales, celui-ci note : « *en 1996, la TANC (taxe sur l'activité non commerciale) mise à la charge des titulaires de professions libérales (médecins, avocats...) était calculé au taux de 6 % ; redevienne TAP, son taux est ramené de 2,55 % à 2 % par la loi de finance complémentaire pour 2001 ; ce qui n'a pas été sans conséquences financières pour les collectivités locales* »².

Un autre segment qui pourrait apporter de nouvelles ressources aux collectivités locales est celui de la généralisation sur tout le territoire de certaines taxes. Un exemple frappant, celui de la taxe sur l'habitat qui touche seulement les wilayas d'Alger, d'Oran, de Constantine et d'Annaba. Dès lors les recettes fiscales qu'elle génère ne profitent qu'aux collectivités locales des wilayas précitées. Suivant le même ordre d'idée, l'exemple de l'impôt sur le patrimoine qui a connu une baisse de 0,25 % privant ainsi le local de plus de ressources fiscales. Après la mise en œuvre de loi de finance complémentaire de 2001 le versement forfaitaire à enregistré quant à lui une baisse importante. Celui-ci, sera supprimé définitivement par la loi de finance de 2006. La taxe sur la valeur ajoutée, un des instruments de la fiscalité le plus rentable, est accaparé par l'Etat à hauteur de 83 %, le reste est partagé entre FCCL qui détient les 11 % et la commune qui garde les 6 % restantes.

Il y a lieu de souligner la baisse considérable des recettes publiques locale causé par l'octroi des exonérations fiscales accordées aux titulaires des projets s'inscrivant dans le cadre des dispositifs ANSEJ, ANDI, CNAC et ANGEM. En effet, « *Bien que l'exonération fasse l'affaire de son bénéficiaire, la collectivité locale perd considérablement de ressources et*

¹ Ahmed TESSA (2006), « *la fiscalité : un instrument de financement du développement local* », Université de Bejaia, Communication présenté lors du colloque international : « *Articulation Espace-local-Espace mondial* », Bejaia 21 et 22 juin 2006, Université de Bejaia, Laboratoire Recherche et Développement, p. 77.

² Ahmed TESSA (2006), op cit, p. 81.

n'est pas indemnisée de ce manque à gagner jugé important. Les subventions étatiques octroyées sont insuffisantes par rapport aux pertes subies. »¹. Enfin, nous constatons que la nécessité de la réforme fiscale demeure dans l'ordre du jour pour reprendre l'expression de **Mohand Chérif Ainouche**².

3. La politique d'aménagement du territoire en Algérie : y a-t-il implication des acteurs locaux ?

Puisque la nature n'a pas gâté tous les espaces, l'Algérie, à l'instar d'autre pays, a mis en place des politiques d'aménagement du territoire, depuis le début des années 1980³, qui est vite abandonné⁴, conséquence immédiate de la crise économique qui a touché l'Algérie, à parti du milieu des années 80. Puis, avec la hausse des prix du pétrole, au début des années 2000, l'Algérie s'est fixé une autre stratégie d'aménagement, matérialisé par le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT-2025), élaborée en 2004, et s'étend à l'horizon de 2025. En effet, ce qui est important pour nous et qui relève de notre thématique est la prise en charge des spécificités et logiques locales. Par conséquent le SNAT, en prend-t-il en considérations dans sa logique ? Associé-t-il les collectivités locales dans sa conduite ou au contraire il obéit à une vision centralisée ?

3.1. Les acteurs et niveaux d'aménagement du territoire

L'aménagement du territoire est l'un des leviers de la politique publique. Il est mené essentiellement par État et en second position par les collectivités locales et les entreprises. En effet, la mission première de toute action relevant de l'aménagement du territoire est le renforcement de la compétitivité territoriale, à travers l'installation des infrastructures telles que les routes, les ports, les aéroports et les barrages. Il serve en outre à mettre en œuvre l'équité territoriale –en d'autres termes l'équilibre territorial- en désenclavant les espaces délaissés tels que les espaces ruraux et le désert. Alors, pour ce faire plusieurs instruments, plans et programmes ont été pensés, en Algérie⁵, à plusieurs niveaux (commune, wilaya et régions) pour la gestion du territoire et la concrétisation de l'équilibre régional, nous en avons donc retenus :

- **Le Plan d'aménagement communal (PAC)** : celui-ci, est destinée à l'échelon communal, il serve alors de moyen de planification accordé aux élus et à l'administration locale. Dans le même échelon, un autre plan est mis en place, est le plan d'occupation des sols (POS), qui est mis à la disposition de la commune.
- **Plan directeur d'aménagement et d'urbanisme : (PDAU)** : celui-ci, est conçu pour servir de guide aux acteurs locaux (élus, administrations, entrepreneurs) d'une commune ou d'un groupement de communes ; son caractère global et complet, en fait de lui un authentique projet d'aménagement et du développement local.

¹ S. Boumoula, (2011). Op cit, p 52.

² AINOUCHE. M-C, (1997) : « *Nécessité d'une réforme structurelle des finances publiques locales* », in revue CNEAP, n°12, Alger, 1997

³ ANAT : « *SNAT 2000* », document, 1988.

⁴ Il s'agit de Schéma National d'Aménagement du Territoire *SNAT- 2000*, conçu en 1988.

⁵ Consulter Mohamed DAHMANI : « *Planification et aménagement du territoire* », OPU, Alger, 1985 pour mieux cerner la thématique de l'aménagement du territoire.

- **Le schéma régional d'aménagement du territoire (SRAT) :** il est mis en œuvre pour plusieurs wilayas, ayant les mêmes caractéristiques, et s'inscrivant dans la même stratégie du développement. En effet, celui-ci regroupe des wilayas ayant une vocation de pôle de compétitivité. À titre d'exemple la wilaya de Bejaia comptait parmi les wilayas à vocation de production agroalimentaire.
- **Le schéma national d'aménagement du territoire (SNAT) :** celui-ci, s'inscrit dans une logique nationale, à vocation d'équilibre national. Dès lors, il a eu une grande importance en matière de grandes infrastructures comme ports, aéroports, routes nationales, barrages, centre de recherche. En effet, l'expérience internationale d'aménagement du territoire¹ nous enseigne que les schémas nationaux doivent combler les lacunes des échelons locaux tels que les routes nationales et les barrages qui relèvent pas du ressort d'une ou de plusieurs wilaya constituant un pôle d'activité. Enfin, l'objectif ultime est de relancer la croissance économique du territoire dans son ensemble².

3.2. La logique du SNAT-2025- : ou une logique centralisatrice

Les objectifs phares dont il s'est fixé, le SNAT-2025³ sont ; d'abord, le désenclavement des hauts-plateaux et du grand Sud ; et l'équité territoriale. Néanmoins, La planification en Algérie n'a pas échappé à une vision centralisatrice. Les autorités centrales tiennent alors une place directrice, dans la conduite et la mise en œuvre du SNAT, par rapport aux autorités locales, malgré que la décentralisation soit considérée par les spécialistes de l'économie publique comme une politique d'aménagement du territoire⁴. D'ailleurs, « *dans le schéma de planification qui a prévalu jusqu'à la réforme de la fin de la décennie 1980, le développement local était inscrit dans une démarche déconcentration des pouvoirs de l'Etat central vers les collectivités territoriales* » (M. Sadoudi, 2001, P11). L'expérience d'aménagement du territoire en France, notamment après la loi de 1982, nous enseigne que les infrastructures important et relevant des échelons locaux sont de plus en plus délaissées à ces derniers (c'est-à-dire la région, le département et la commune).

3.3. La loi portant aménagement du territoire en Algérie : essai d'une lecture critique

En matière d'aménagement du territoire l'État central maintiens son hégémonie, de planificateur, de décideur et du gérant du premier ressort en la matière. Toutefois, il associe les collectivités locales, comme organe consultateur, dans la mise en œuvre de la politique d'aménagement du territoire. Selon **l'article 2 de loi n°01-20 du 12 décembre 2001 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire** : « *la politique nationale*

¹ Les États Unis d'Amérique, le Japon et l'Allemagne constitue un des exemples par excellence en matière d'aménagement du territoire. Nous citons le barrage OVER, routes nationales de 24 mètre de largeur tel que la R-N 21 aux USA ; les centres de recherche, les grands ponts antisismiques au Japon ; les espaces verts en Allemagne.

² Voir Matouk BELATAF : « *Aménagement du territoire et localisation industrielle : quelques aspects théoriques et pratiques* », OPU, Alger mars 2009

³ Loi **01-20** du 12 décembre **2001** relative à **l'aménagement et au développement durable du territoire**, du Journal officiel de la république algérienne n° 77, du 15 décembre 2001. Consultable sur : www.mete.dz

⁴ Parmi les moyens de l'aménagement du territoire, nous citons les moyens financiers et humains (aides directes et indirectes, fonds) ; l'un des moyens politico-administratifs est **la politique de la décentralisation**, qui constitue d'attribuer à l'échelon local (wilaya et commune) la faculté de mettre en œuvre les infrastructures locales (routes, parcs)

d'aménagement du territoire et du développement durable du territoire est initiée et conduite par l'État. Elle est conduite en relation avec les collectivités territoriales, dans le cadre de leurs compétences respectives, ainsi qu'en concertation avec les agents économiques et sociaux. Les citoyens sont associés à son élaboration et à sa mise en œuvre, conformément à la réglementation en vigueur ».

En effet, le wali tiens un rôle primordial en matière d'aménagement du territoire par rapport à l'institution élue (APW), comme nous l'avons observé dans *l'article 54 de la loi n° 01-20 du 12 décembre 2001 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire* qui dicte que : « *le plan d'aménagement du territoire de wilaya est initié par le wali* ». Toutefois, un rôle consultatif est attribué aux élus locaux, selon *l'article 55* qui énonce : « *le plan d'aménagement du territoire de wilaya est élaborée pour la période couverte par le schéma régional d'aménagement du territoire. Il est soumis à l'approbation du conseil populaire de wilaya* »

En revanche, une volonté d'associer les acteurs économique par l'État est affichée, en matière de d'élaboration des plans d'aménagement du territoire, néanmoins, celle-ci reste restreinte et partielle, comme il a été mentionné par le législateur dans *l' Article 59* : « *la mise en œuvre des schémas, schémas directeurs et plans d'aménagement peut donner lieu, et notamment dans les zones à promouvoir, à des contrats de développement liant l'État, et/ou les collectivités territoriales et les agents et partenaires économiques. Le contrat de développement est une convention associant l'État et une ou plusieurs collectivités territoriales, et un ou plusieurs agents et partenaires économiques, dans des actions et programmes définis à partir des schémas directeurs et des plans d'aménagement, pour des périodes déterminées* ».

Enfin, nous constatons, que la conduite de la politique d'aménagement du territoire nécessite plus de responsabilités, de consultation et de concertation avec les acteurs locaux, eux-mêmes, considérés comme acteurs du territoire et porteurs du développement. D'ailleurs, le nouveau management public considère la participation et la concertation comme étant le pivot (base) de toute politique publique.

3.4. Le découpage territorial en Algérie : nécessité d'un nouvel ordre territorial

La théorie économique a tenté déjà, à travers la théorie des clubs, d'expliquer la logique à suivre dans toute stratégie visant le découpage territoriale, en s'appuyant essentiellement, sur les raisons et paramètres économiques c'est-à-dire sur la vocation, spécificité et caractéristique économique des espaces et territoires¹ en question. En outre, « *L'expérience à travers le monde est riche en la matière, différents pays ayant adopté différentes formes d'organisations territoriales, chacun essayant de puiser dans ses héritages historiques pour assurer une meilleure cohésion des structures territoriales dans la diversité et dans la complexité de leur continu* »². Les entités territoriales impliquées dans le

¹ J. LABASSE : « *organisation de l'espace* », paris 1966

² P.COULBOIS et J. JUNG : « *Aménagement du territoire : une méthode. Les exemples de l'Allemagne, de l'Autriche et de la Suisse* », La documentation française, Paris, 1994. G. Marcou : « *Aménagement du*

développement local en Algérie sont la commune et la wilaya (un ensemble de communes) elles sont délimitées géographiquement, mais les critères de leurs délimitations ne sont jamais clairement affichés. S'agit-il simplement d'entités physiques/géographiques ou plus que cela, d'entités socioéconomiques et culturelles ?

En effet, le découpage mis en œuvre en Algérie ne s'inscrivait pas dans cette démarche, il s'appuyait beaucoup plus sur des factures plus sociaux que économiques¹. Dès lors « *un découpage des circonscriptions administratives fondées sur le principe de complémentarité entre communes riches et communes pauvres est recherché* » **BOUZIDI. N (2003. P 114)** permettant d'atteindre un équilibre territoriale, voir même une compétitivité territoriale.

Conclusion

Un demi-siècle après son indépendance et après plusieurs expériences de développement, l'Algérie peine toujours à trouver son rythme ou son mode de développement. L'histoire algérienne du développement a démontré, qu'après avoir centrée ces efforts sur les projets de grandes envergures puis de coupler cette stratégie avec les échelons locaux, dont les résultats étaient peu satisfaisants, l'Algérie a dû marquer un changement de direction. En effet, elle a dû abandonner son système de fonctionnement centralisée vers un système plus ouvert sur le niveau local. D'ailleurs, la promulgation 30 ans après, le 07 avril 1990, des lois portant respectivement sur le code de la commune et le code de la wilaya marque ce revirement. Ceci, a doté ces deux entités locales des utiles juridiques pour aller vers une politique de développement local.

Encore, une fois, les lois 11-10 et 12-07 respectivement du 22-06 2011 et 21-02-2012 modifiantes et complétant les lois n° 90-08 et 90-09 relatives respectivement à la commune et à la wilaya, n'ont pas accordé, ni à la commune, ni à la wilaya des prérogatives nécessaires et adéquates, permettant la gestion autonome de leurs territoires. Celle-ci, demeure au jour d'aujourd'hui, sous la tutelle de l'Etat central représenté par ses directions déconcentrées. En effet, considérée comme l'école de la décentralisation, la commune demeure comme un simple cadre spatial et non comme un niveau spécifique de décision.

D'ailleurs, cet état de fait, est confirmé par les derniers programmes de développement mis en œuvre en Algérie : PSRE, PCSE, PSDRS et PSDRH. En effet, en dépit des prérogatives dont dispose la commune en matière de gestion, d'imposition et de financement, ces programmes ont été marqués par une gestion centralisée au niveau local, ceci est notamment dû à la détention des moyens financiers par l'Etat central lui conférant ainsi un pouvoir d'influence important sur les autres acteurs, notamment les collectivités locales. Il est apparu que l'Etat, représenté par ses différentes directions, est perçu comme l'acteur dominant dans la gestion du développement local. Les élus locaux constituent des acteurs relais et peuvent faire évoluer le système comme ils peuvent le bloquer. Quant à la société

territoire en France et en Allemagne », La documentation française, Paris, 1994. Cités par M. Sadoudi : « La décentralisation et développement local en Algérie », 2001

¹ Direction de l'urbanisme et de la construction de Bejaia : « *PDAU intercommunal de Bejaia* ». Rapport d'orientation : Bejaia un portail de l'Algérie sur le monde

civile, celle-ci apparaît comme l'acteur dominé et n'a aucune participation dans la gestion de ce mode de développement.

En outre, nous concluons que la logique de l'aménagement du territoire, en Algérie, est conduite par les autorités centrales, n'accordant qu'un rôle de consultation aux collectivités locales, de même, d'autres acteurs ont été marginalisés, telles que les entrepreneurs, les associations, eux qui sont des acteurs de la dynamique territoriale. Malgré, l'existence de plusieurs plans d'aménagement (PAC, PDAU, SRAT), le SNAT, jouit d'une importance capitale mais demeure un instrument centralisé.

L'étude de cas de l'Algérie en matière de décentralisation est très importante à plus d'un titre ; néanmoins ce constat demeure global, général et pourrait être grevé de lacunes. Dès lors, dans le souci de remédier nous constatons, conclusions et points de vue, nous avons alors zoomer plus en s'intéressant à une étude cas constituant par excellence un Espace Local : il s'agissait de la wilaya de Bejaia. Enfin, le chapitre suivant sera, donc, consacré à l'étude de cas de la wilaya de Bejaia.

Chapitre 5

**ANALYSE SOCIOECONOMIQUE
DU TERRITOIRE DE L'ETUDE
« LA WILAYA DE BEJAÏA »**

Introduction

La présentation de la wilaya de Bejaia, aire de notre étude, est nécessaire. Il ne s'agira pas d'en faire une monographie complète, ni d'essayer d'en cerner les particularismes, mais seulement de mettre l'accent sur quelques points essentiels pour avoir une connaissance correcte de la région. Nous nous intéressons, particulièrement à la situation géographique et à l'organisation administrative en mettant l'accent en évidence sur les caractéristiques géographiques et démographiques puis aux infrastructures de base et aux principales activités économiques.

Quant nous aurons assimilé cet aspect de la région, nous fournirons quelques données nécessaires, en exploitant les bases de données disponibles, pour cerner les possibilités de développement et qui constituent une source de croissance pour ce territoire. Il s'agit de mettre en exergue les caractéristiques essentielles de la wilaya et le rôle qu'elles jouent dans la vie socioéconomique. En effet, ces dernières constituent en outre un outil de mesure de développement local dans la wilaya de Bejaia. Dans cette optique, nous avons organisé le présent chapitre en trois sections.

1. Présentation des caractéristiques globales du terrain de l'étude : « la wilaya de Bejaia ». La première section est consacrée à la présentation de terrain d'étude. D'abord, nous commencerons par la présentation des caractéristiques globales de la wilaya ; puis, nous tacherons de présenter les différents secteurs socioéconomique que compte la wilaya. L'observation des indicateurs socioéconomique nous paraît nécessaire pour mieux mesurer, approximativement, le développement socioéconomique de la wilaya, d'une part ; et d'autres parts, cela nous permettra de sélectionner les secteurs « sources » de croissance que dispose cette dernière.

2. Appréciation synthétique du niveau de développement de la wilaya de Bejaia. Nous essaierons toute au long de cette section de présenter la situation des communes de la wilaya de Bejaia en s'appuyant sur certains études menés par les organismes officiels, tel que les ministères, et par les organisations internationales, tel que PNUD et la banque mondiale.

3. Mesure de l'effort de l'investissement dans la wilaya de Bejaia : quel bilan ? Nous essaierons, au cours de cette section, de cerner l'orientation des projets d'investissement et leurs financements, en s'appuyant sur les dispositifs et outils mis en place par quelques organisme et institutions tels qu'ANSAJ, ONDI et ANGM

1. Présentation des caractéristiques globales du terrain d'étude : « La willaya de Bejaia »

Afin de mieux connaître la wilaya de Bejaia, qui est notre champ d'investigation, nous ne pouvons aller son faire une description globale. Il ne s'agit pas ici de faire une monographie exhaustive de la wilaya de Bejaia mais, de présenter les principales caractéristiques d'ordre général –des caractéristiques touchant essentiellement à la géographie de la wilaya de Bejaia, sa population et les principaux secteurs socioéconomiques. Nous exploiterons à cet effet les données fournies par la Direction de la Planification et de Suivi du

Désigné administrativement par le numéro 06, la wilaya de Bejaia est née du découpage administratif de 1974 (J.O.R.A. n° 55 du 09 juillet 1974). Lors de sa création, elle a été subdivisée en 28 communes, organisées en 5 daïras. Elle comporte depuis le découpage administratif du 07 février 1984 (DPSB/Bejaia, 2014), 52 communes constituant 19 daïras et est délimitée par cinq wilayas : Jijel à l'Est, Sétif et Bordj-Bou-Arreridj au Sud, Tizi-Ouzou et Boira à l'Ouest. Au Nord, c'est la mer Méditerranée qui la délimite.

Le territoire de la wilaya de Bejaia s'étend sur une superficie de 322 348 Ha, soit 3 223 Km², se répartissant comme suit :

| Sols | Superficie (Ha) | (%) |
|--|-----------------|-------|
| Superficie agricole utile | 130 348 | 40.45 |
| Pacage et parcours | 30 859 | 09.57 |
| Terres improductive des exploitations | 3 587 | 01.11 |
| Superficie forestière | 122 500 | 38 |
| Terres non agricoles | 35 054 | 10.87 |
| Total | 322 348 | 100 |

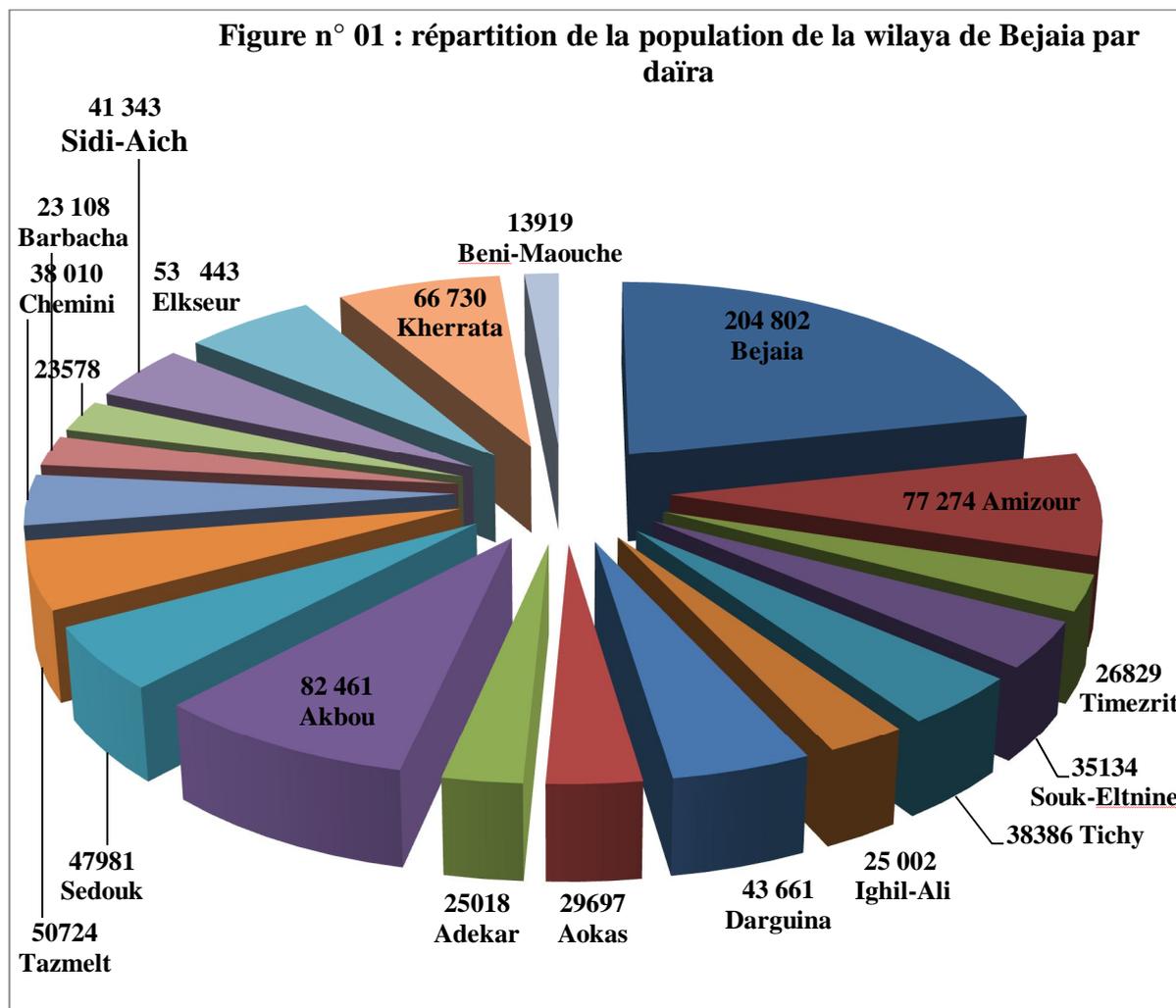
Source : DPSB (Bejaia), 2013

1.1.2. Démographie de la wilaya de Bejaia

Les données de la direction de la planification et du suivi budgétaire de la wilaya de Bejaia indiquent que la population totale issue du RGPH¹ de 2008 est estimée à 912 579 habitants. Au 31/12/2013, elle a atteint 947 100 habitants. En effet, la wilaya de Bejaia se caractérise par une densité de la population de 294 habitants/Km². Cependant cette densité n'est pas uniforme sur tout le territoire. Il existe des communes dont la densité est parfois neuf fois supérieure à la densité moyenne tel est le cas par exemple des communes de Bejaia (1 537 hab/km²), de Sidi-Aich (1856 hab/km²) et d'Akbou (1060 hab/km²). Cependant, dans d'autres communes la densité se trouve divisé par douze comme c'est le cas des communes de Toudja, d'Ighil Ali, et de Beni-Ksila tablant respectivement sur des taux de 61 ,51 et 25 hab/km².

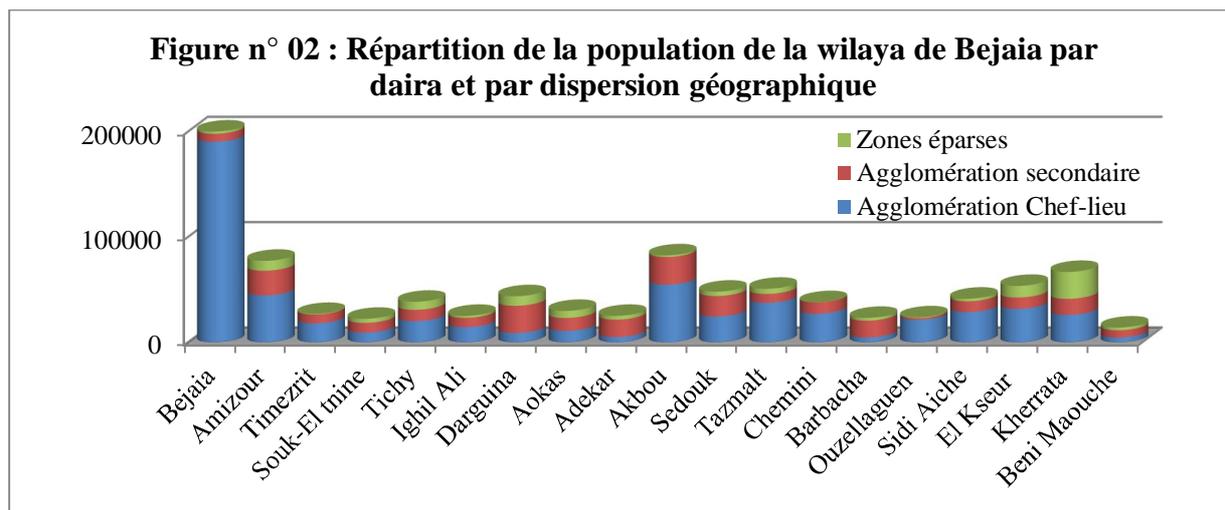
Spatialement, la population de la wilaya de Bejaia se répartit sur 19 daïras selon des densités différentes tenant compte de chacune d'elles (zone urbaine ou rurale). Nous remarquons, comme cela est visible dans la figure n° 01 que près d'une quart de la population se concentre dans la commune de Bejaia, chef lieu de la wilaya. Les communes d'Akbou, Amizour, Kherrata et El-kseur constituent les communes les plus peuplées après le chef lieu Bejaia. Cela est dû notamment à l'existence d'un tissu important de petites et moyennes entreprises (PME) employant un nombre important d'individus. Il est également à noter que la majeure partie de la population de ces communes est concentrée dans les zones urbaines autour des emplois.

¹ Recensement général de la population et de l'habitat



Source : élaborée par nous, à partir des données de la DPSB(Bejaïa)/2013

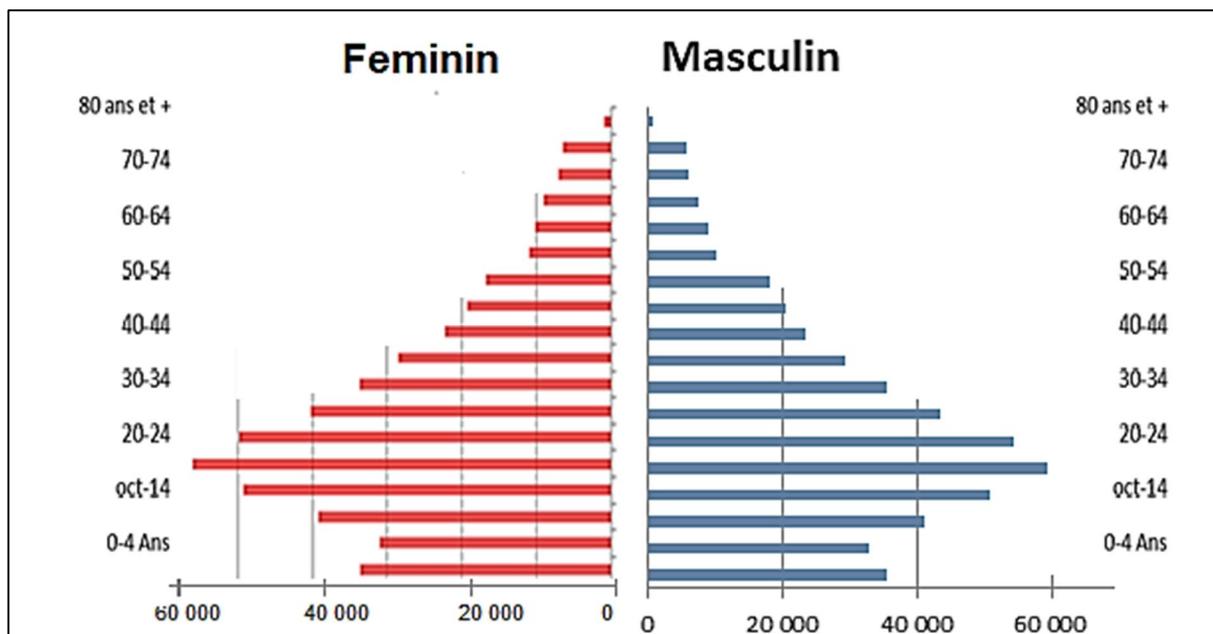
De même, comme le montre la figure 1, la population de la wilaya de Bejaïa se caractérise par sa forte concentration dans les agglomérations d'habitations. En effet, 87,59% de la population, soit 809 580 habitants vivent dans les agglomérations dont 566 355, soit 61,27% vivent dans les chefs-lieux de daïras. Plus du tiers d'entre eux (34,34%) vivent dans les zones urbaines.



Source : construit par nous, à partir des données de la DPSB (Bejaia), 2013

Quant à la structure d'âge de la population de la wilaya de Bejaia, celle-ci, se caractérise par la dominance de la catégorie des jeunes. Cette dernière, âgée de moins de 30 ans, représente environ 519 640 individus, soit 56,22 % de la population totale. La wilaya de Bejaia dispose ainsi d'une force montante importante. La figure ci-dessous représente la pyramide des âges de la wilaya de Bejaia, en donne un aperçu.

Figure n°3 : pyramide des âges de la population de wilaya de Bejaia



Source : DPSB (Bejaia), 2013

1.2. Présentation socioéconomique de la wilaya de Bejaia

La présentation socioéconomique du terrain de l'étude a fait ici l'objet d'une section à part vu l'importance particulière qu'ont les secteurs socioéconomiques dans le développement et la prospérité de la wilaya, ces secteurs sont considérés à la fois comme des secteurs clés et des objectifs en soi à atteindre. Par cette organisation, nous voulons présenter les potentialités

du développement, notamment productives et entrepreneuriales, dont dispose la wilaya de Bejaia. Ainsi, nous débiterons par un exposé des secteurs sociaux qui sera suivi de la présentation des secteurs économiques

1.2.1. L'éducation, la formation professionnelle et l'enseignement supérieur

Nous présenterons ci-dessous les données clés de ces trois secteurs qui, notons-le, sont fortement liés et complémentaires.

a. L'éducation dans la wilaya de Bejaia

La wilaya de Bejaia, selon la DPSB (2013), présente une assez bonne carte scolaire vu le bon déroulement des rentrées scolaires chaque année et la réalisation d'infrastructures pédagogiques pour répondre à la demande. Ceci est confronté, en ce qui concerne, le niveau de primaire, par le taux de scolarisation satisfaisant des enfants de 6 ans et des 6-15 ans qui sont respectivement de **97, 17 % et 94,4 %**. Pour le cycle moyen, l'encadrement est jugé satisfaisant, vu que chaque enseignant encadre 14 élèves, cependant il est à noter que le taux de déperdition scolaire, qui est de **07,30 %**, est tout de même assez important pour ce niveau. Enfin, le niveau secondaire, de **50** infrastructures pour accueillir les **44 197** élèves, se caractérise par la dominance de sexe féminin (**57%**). ce niveau présente, tout comme le cycle moyen, un taux de déperdition important puisque près de **07,59%** des élèves quittent définitivement les lycées.

Le tableau suivant résume les principaux indicateurs du secteur de l'éducation, pour les trois cycles d'enseignement

Tableau n°01 : Principaux indicateurs de l'éducation pour les trois cycles dans la wilaya de Bejaia

| | Niveau primaire | Niveau moyen | Niveau secondaire |
|--|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Nombre d'établissement | 558 | 153 | 54 |
| Effectif des élèves/ Nbre filles | 74 502/35 590 filles | 62 760/30 166 | 44 197/25 275 |
| Effectif des enseignants/ dont femmes | 4 218/ 1764 femmes | 4575/2744 | 2923/1637 |
| Taux d'encadrement | 18 élèves/ enseignant | 14 élèves/ enseignant | 16 élèves/ enseignant |
| Nombre de salles/ Nbre utilisées | 4 273/3706 utilisées | ND | ND |
| Taux d'occupation des classes | 21 élève/ classe | ND | ND |
| Taux de participation des filles | 47,77 % | 48, 06% | 57,19 % |

Source : élaboré par nous à partir des données de la DPSB/Bejaia (2013)

b. La formation professionnelle

La wilaya de Bejaia dispose de 25 établissements de formation publics qui ont pu accueillir, au titre de l'année 2013, un nombre de 9455 stagiaires. Les établissements publics de formation, d'une capacité théorique de 8768 places, sont principalement des CFPA¹ au nombre de 24 dont 6 annexes et d'un INSFP. A ces centres de formation publics, s'ajoute 24 établissements privés de formation dans différents métiers (coutures, coiffures, cuisine, hôtellerie, informatique, gestion, hygiène et sécurité) totalisant 1540 places théoriques et 3 autres établissements classés hors secteurs, avec une capacité d'accueil de 355 places, que sont l'Ecole Paramédicale d'Aokas, la chambre de commerce et d'industrie de Bejaia ainsi que l'école maritime de Bejaia.

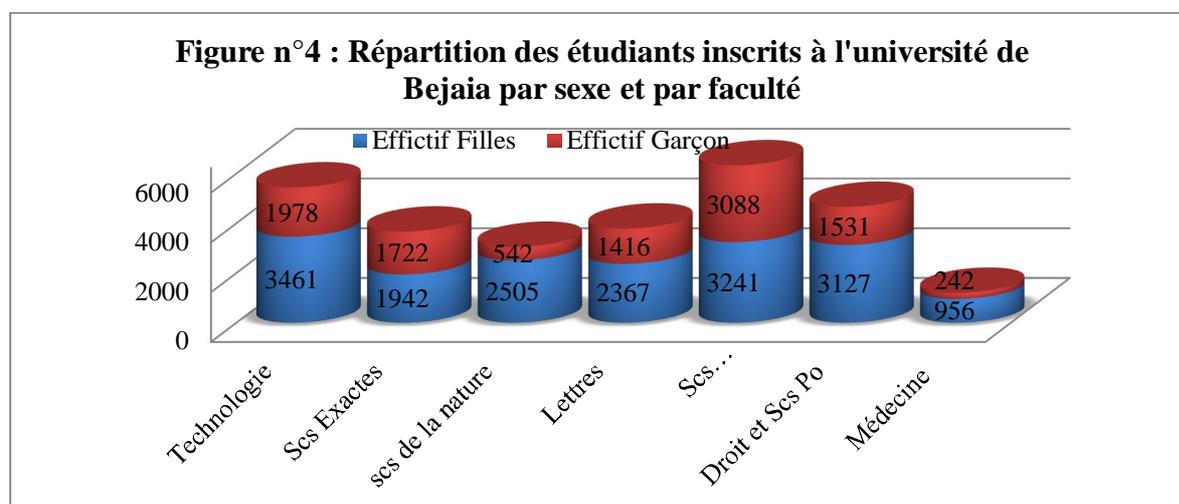
c. L'enseignement supérieur à Bejaia

Les données de la DPSB/Bejaia (2013), indiquent que l'université de Bejaia a accueilli au titre de l'année universitaire 2012/2013, 41 699 étudiants dont 40104 en graduation, 1595 en post-graduation. Dans l'effectif total, le sexe féminin représente environ 59%.

L'université de Bejaia est constituée de 02 campus universitaires (Aboudaou et Targa Ouzemmour). Elle dispose 11 résidences universitaires pour l'hébergement de 20 272 étudiants ainsi que d'une flotte roulante de 272 bus assurant le transport de 25 549 étudiants abonnés.

L'université totalise une infrastructure de 76 amphithéâtres (18 208 places) et de 528 salles de TD (24 120 places) offrant ainsi une capacité d'accueil théorique de 42 328 places pédagogiques. Elle dispose aussi, de 157 laboratoires, de 6 bibliothèques (3750 places), de 2 auditoriums, de 19 centres de calcul, de 4 salles d'internetconcernant l'encadrement pédagogiques, l'université de Bejaia est dotée d'un corps de 1440 enseignants (dont 634 sont des femmes) composé de 80 professeurs, 1356 maitres assistants et 4 assistants.

Les 41 699 étudiants inscrits sont répartis sur les différentes facultés dont dispose l'université. La figure 4 ci-dessous donne un aperçu sur cette répartition



¹ Centre de Formation Professionnelle et d'apprentissage

Source : Élaboré par nous à partir des données de la DPSB/Bejaia (2013)

1.2.2. La santé, la culture, la jeunesse et les sports

Nous essaierons de présenter les principales données concernant les trois secteurs, la santé, la culture, la jeunesse et les sports.

a. La santé

En matière de santé, la wilaya de Bejaia est dotée de plusieurs infrastructures, administrativement hiérarchisées et réparties sur tout le territoire, dans le but d'avoir une hiérarchisation des soins plus efficaces et se rapprocher davantage de la population. La wilaya de Bejaia est dotée de :

- 01 CHU d'une capacité de 570 lits
- 05 établissements publics hospitaliers (EPH), d'une capacité de 903 lits
- 01 établissement hospitalier spécialisé (EHS), d'une capacité de 60 lits
- 51 polycliniques et 203 salles de soins ;
- 241 pharmacies (dont 23 publics et 218 privés)

En matière de l'encadrement sanitaire dans les deux secteurs (voire le tableau ci-dessous), la wilaya de Bejaia dispose d'une couverture satisfaisante. Certains indicateurs corroborent cette situation, comme le montre d'ailleurs ces indices : l'indice d'un médecin généraliste pour 1000 habitants est de 0,73 ; l'indice de médecins spécialistes pour 100 habitants est de 0,46 ; indices de médecins spécialistes et généralistes pour 1000 habitants est de 1,19 ; l'indice de dentistes pour 1000 habitants est de 0,37. L'indice de pharmaciens pour 1000 habitants est de 0,25 ; l'indice d'agents paramédical pour 1000 habitants est de 2,98

Tableau n°2 : encadrement sanitaire dans les établissements publics et privés dans la wilaya de Bejaia

| | Médecins spécialistes | Médecins généralistes | Chirurgiens dentistes | Psychologues | Agents paramédicaux |
|------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|--------------|---------------------|
| Établissements Publics | 223 | 536 | 147 | 43 | 2 748 |
| Établissements Privés | 214 | 152 | 206 | ND | 77 |
| Total | 437 | 688 | 553 | 43 | 2825 |

Source : établis par nous-même, à partir des données de la DBSB/ Bejaia, 2013

Autres indicateurs sanitaires

- Nombre de lits pour 1000 habitants 1,72
- Taux de mortalité infantile (‰) est de 12,28
- Taux de mortalité générale 3,56 ‰
- Taux de mortalité néonatale 11,37 ‰
- Taux de natalité 16,67 ‰

b. La culture

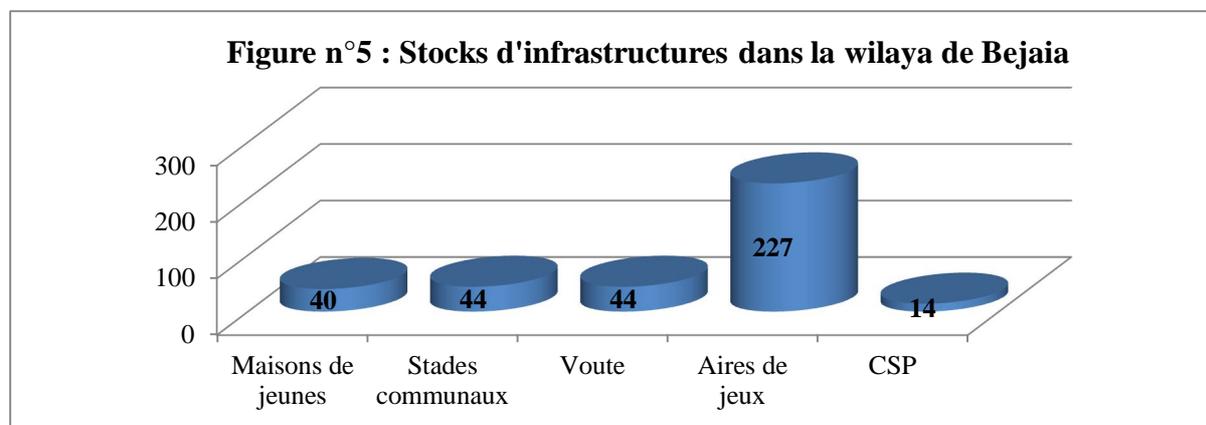
La wilaya de Bejaia disposait d'un capital culturel riche, acquis à travers son héritage historique, ce qui lui a légué des monuments et sites historiques. Nous citerons parmi ces monuments et sites : le fort de Yemma Gouraya, Bordj Moussa, Bab El-Bahr, Bab-Lfouka, la Casbah, les remparts Hammadites... (Dans la commune de Bejaia), la maison de Congrès de la Soummam (située à Ifri Ouzellaguen), les ruines de Tiklat, Lessouar et les citernes d'Arouia (sis à la commune d'Elkseur), le pont Aqueduc (à Toudja)...

À cet héritage historique, s'ajoute d'autres infrastructures plus modernes, il s'agit notamment des maisons et centres de cultures, des bibliothèques des théâtres, des musés et des cinémathèques, au total la wilaya de Bejaia compte :

- 1 maison de la culture (700 places) et 01 théâtre régional (400 places) à Bejaia
- 01 musée à Bejaia (Musé Bordj Moussa) ;
- 23 centres culturels et 09 cinémathèques (toutes fermés) dans différentes communes
- 23 bibliothèques municipales

c. La jeunesse et les sports

Le secteur de la jeunesse et des sports dans la wilaya de Bejaia est bien doté en termes d'infrastructures (voire le tableau ci-dessous). En plus, d'important effectif d'encadrement 232 couvrant toute la wilaya. Toute fois, ce stocks d'encadreurs reste minime par rapport au nombre d'habitant que compte la wilaya.



Source : établis par nous-même, à partir des données de la DPSB/Bejaia, 2013

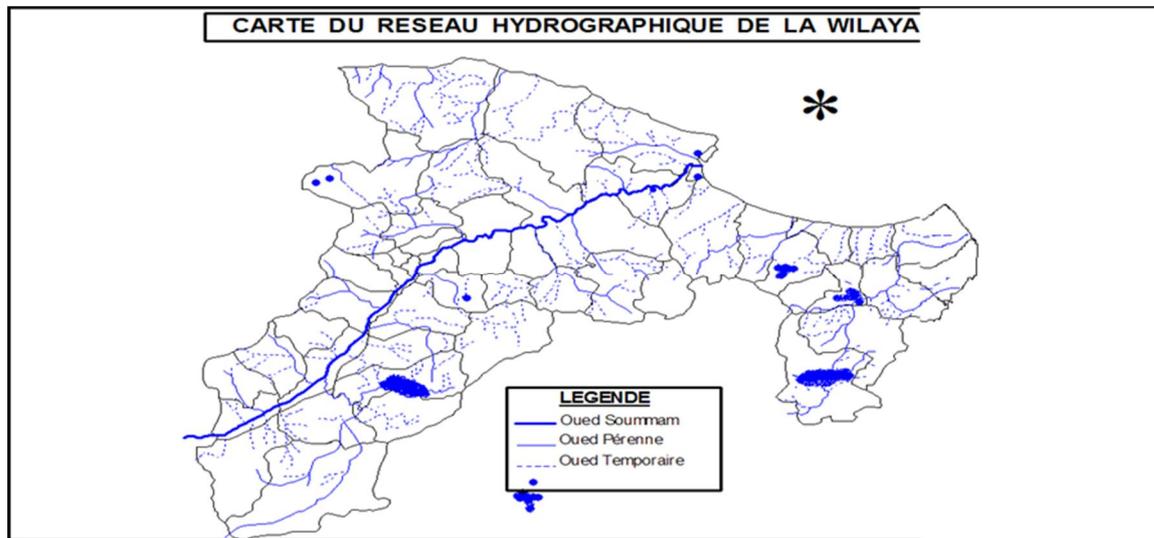
1.2.3. Ressources hydriques, agriculture et la pêche

Le stress hydrique¹ et l'eau constituaient une des problématiques de 20^{ième} siècle. Ainsi, cette ressource naturelle a mérité le vocable de ressource stratégique à côté de l'or noir. En revanche, faisant partie des wilayas côtières et d'une région assez arrosée², Bejaia se caractérise par une richesse hydraulique importante : ses belles plages, ses oueds et ses lacs. Les plus importants sont oued Soummam, oued Djemaa, oued Zitouna, oued Boussellam,

¹ La Palestine, Israël constituent l'un des pays qui souffrent de stress hydrique

² Les quantités importantes de pluie que reçoit la wilaya sont estimées à de 600 à 1.100 mm

oued Amassin et Agerion (voir la carte). Parmi les barrages et les lacs existants à travers la wilaya, deux qui sont d'une grande importance. Il s'agit de barrage d'Ighil-Emda (Kherrata) d'une capacité de 110 millions de m³ destiné à la production de l'énergie électrique, le barrage de Tichy-haf d'une capacité de 100 millions de m³.



Source : Direction d'hydraulique (Bejaia), 2012

L'agriculture constitue un des secteurs stratégique¹ et problématique notamment pour les pays en développement². Ainsi, en l'Algérie, les économistes ont en a consacré beaucoup d'écrit à ce sujet³. La wilaya de Bejaia s'étend sur une superficie totale de 3 223,48 Km², soit 322 348 ha. Elle se caractérise par le fait que près de 89 % de sa surface, soit l'équivalent de 287 294 ha, est agricole. Cependant, la Surface Agricole Utile (SAU)⁴, qui présente seulement **130 348 ha**, dont 5% de la surface est irriguée, est caractérisé par sa haute valeur agricole, notamment dans les terres de la vallée de la Soummam qui pénètrent dans certains endroits jusqu'à 4 Km en direction des piémonts. Cependant, en dépit de la fertilité de ces terres et des ressources hydriques abondantes (voire la carte) la wilaya de Bejaia n'est pas une wilaya à vocation agricole car l'exploitation actuelle des terres est loin de consommer toutes les potentialités dont elles recèlent vu le caractère traditionnel de l'agriculture.

S'agissant des principales cultures exploitées dans la wilaya, nous constatons la prédominance de la culture d'oliviers, des fourrages et des figuiers. La figure ci-dessous donne un aperçu sur les principales productions agricoles dans la wilaya de Bejaia.

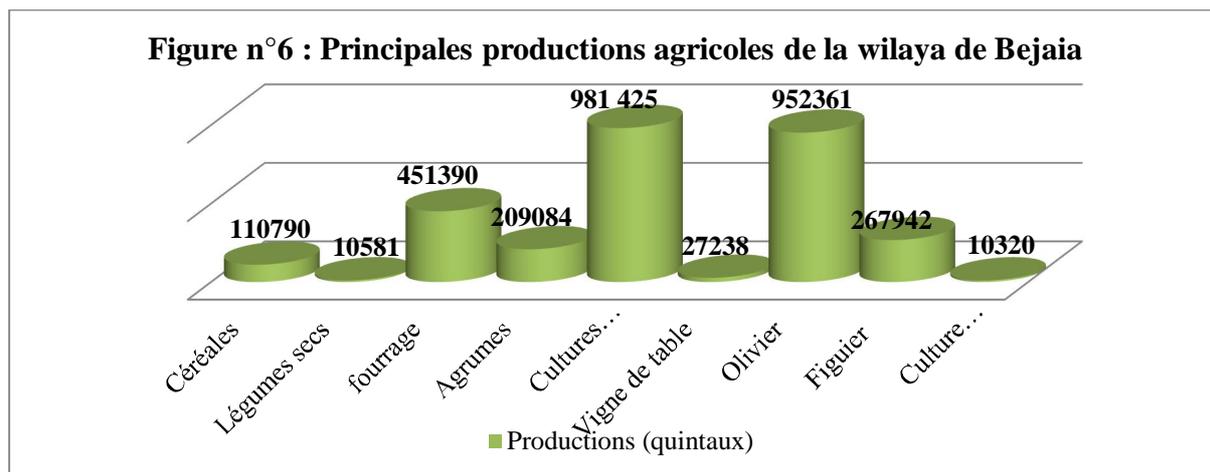
Concernant les activités d'élevages et de production de viande, la wilaya de Bejaia ne se trouve pas à la pointe de son potentiel. Le tableau suivant présente les principales données liées à ces deux activités.

¹ Elle est source de la sécurité alimentaire

² De tous les pays africains, seule la Mauritanie qui a eu l'autosuffisance alimentaire

³ Pour plus de détails, d'informations, le lecteur peut consulter les écrits des économistes suivants : Hamid NAIT-AMARA, Abdelmadjid DJENNANE, Slimane BEDRANI, Salah Eddine CHERAD, Hamid KHERBACHI, Mohamed DAHMANI.

⁴ L'Algérie connaît un déficit énorme en matière de surface agricoles ; de toute la surface de territoire d'Algérie, elle ne compte que **23 % de (SAU)**



Source : établis par nous-même, à partir des données de la DPSB/Bejaïa, 2013

Tableau n°3 : Principales données de l'élevage et ses productions dans la wilaya de Bejaïa

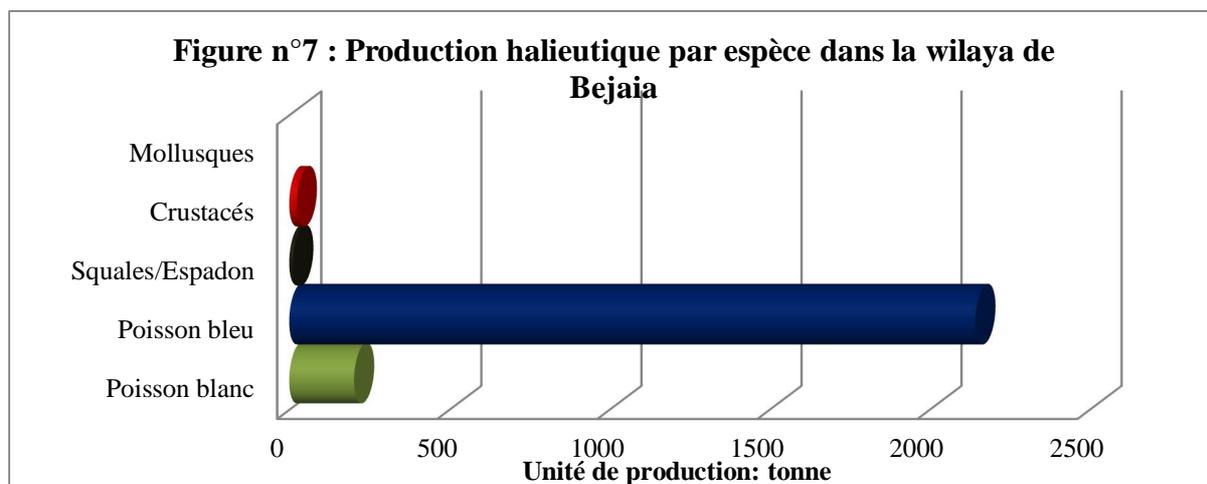
| | | | |
|--------------------------------|------------------|-----------------------|------------------|
| Gros élevages | Bovins | 38 144 têtes | |
| | Ovins | 9 267 têtes | |
| | Caprins | 41 130 têtes | |
| Petits élevages | Apiculture | 41 854 ruches pleines | |
| | Aviculture | Chair | 3 301 390 sujets |
| | | Ponte | 1 677 250 sujets |
| Principales productions | Lait | 45 704 litres | |
| | Miel | 1950 quintaux | |
| | Laine | 1 151 quintaux | |
| | Œufs | 344 417 unités | |
| | Viandes rouges | 32 171 quintaux | |
| | Viandes blanches | 127 400 quintaux | |

Source : établis par nous-même, à partir des données de la DPSB/Bejaïa, 2013

Quant au secteur de la pêche¹, la wilaya de Bejaïa qui dispose d'une façade maritime de plus de 100 Km, n'exploite qu'une petite frange côtière et n'explore pas ou peu les potentialités de la pêche au large. En outre, la wilaya dispose d'un stock de pêche estimé à 10 000 tonnes par an auquel s'ajoute les possibilités de pêche continentales. En matière d'infrastructures maritimes la wilaya de Bejaïa dispose 2 ports de pêche, l'un à Bejaïa et l'autre à Tala Guilef. Le premier, celui du port de pêche môle de sidi-Abdelkader (Bejaïa), dispose d'une capacité d'accueil de 110 postes d'accostage, avec des appontements allant de 62 à 85,50 m de long pour différentes embarcations (sardiniers, chalutiers et petits métiers). Le seconde est le port de pêche et de plaisance de Tala Guilef, il est doté de 40 postes d'accostages pour les petits métiers, 30 pour les sardiniers, 15 pour les chalutiers, 15 pour les bateaux hauturiers et 50 postes pour les embarcations de plaisance. Le personnel exploitant

¹ Plus d'information sur le secteur de la pêche en Algérie, veuillez consulter les contributions effectuées en la matière notamment par Said-Chawki CHAKEUR

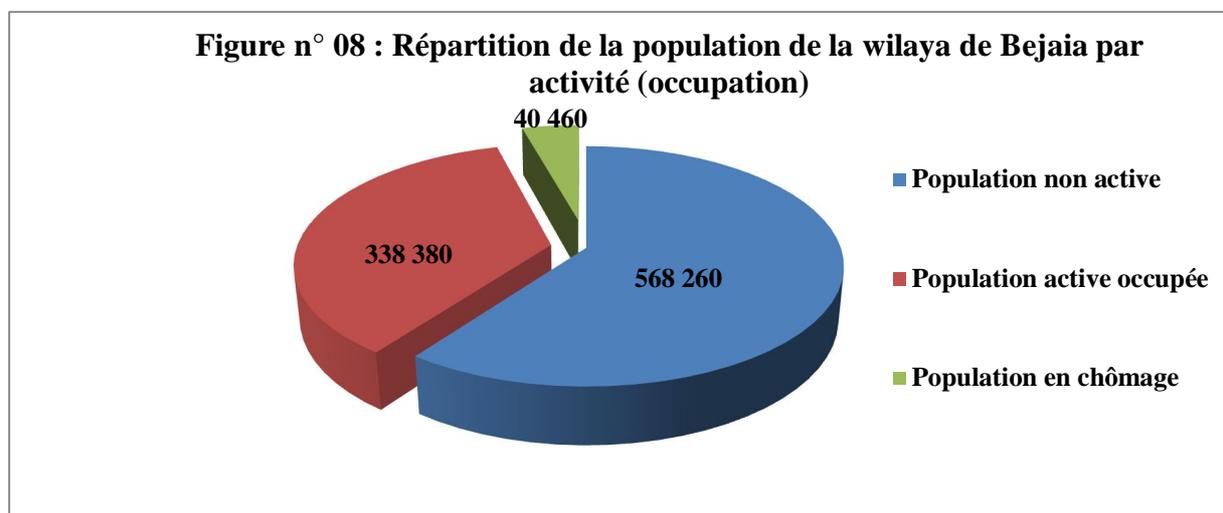
ces structures, quant à lui, se compose de 251 patrons, de 70 mécaniciens et 795 marins (non diplômés). La production halieutique de la wilaya est en deçà de ses capacités qu'elle offre et qui atteint seulement 2 2425 tonnes par an. (Voire le tableau ci-dessous)



Source : établis par nous-même, à partir des données de la DPSB/Bejaïa, 2013

1.2.4. L'emploi, la PME et l'industrie

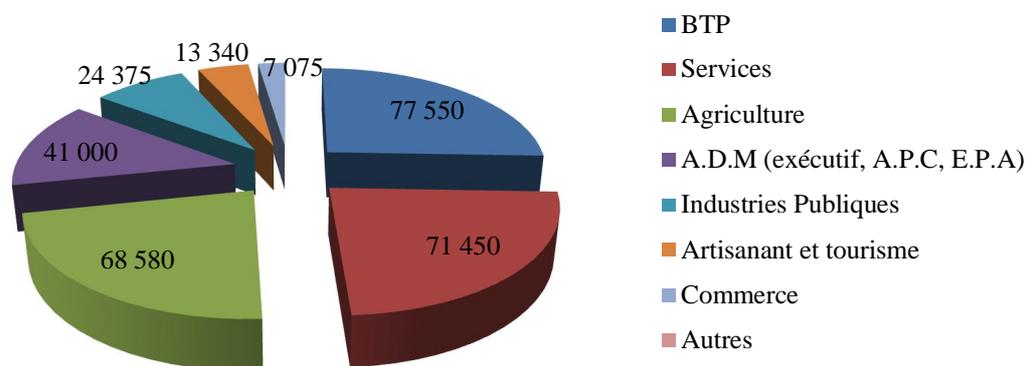
Sur les 947 100 habitants de la wilaya de Bejaïa, seule 40% d'entre eux sont en âge et en mesure d'occuper un poste de travail, soit 378 840 personnes actives. Parmi cette population active, 338 380 individus occupent un poste de travail faisant en sorte que 40 460 personnes en situation de chômage, soit un taux de 12 %. La figure ci-dessous résume les principales données liées à l'emploi.



Source : établis par nous-même, à partir des données de la DPSB/Bejaïa, 2013

La répartition par grands secteurs d'activité, de la population active occupée de la wilaya de Bejaïa travaillant dans les deux secteurs privés et public se caractérise par la prédominance des secteurs du bâtiment et Travaux publics (BTP) et des services respectivement. L'agriculture occupe la troisième place. La figure 12 ci-après donne un aperçu sur cette répartition.

Figure n° 09 : Répartition de la population active occupée de la wilaya de Bejaia par grands secteurs d'activité



Source : établis par nous-même, à partir des données de la DPSB/Bejaia, 2013

Quant à la contribution de la petite et moyenne entreprise (PME), particulièrement, privé, à l'emploi dans la wilaya de Bejaia, les données fournies par la direction de l'industrie, de la petite et moyenne entreprise et de la promotion de l'investissement (DIPMEPI, 2010), indiquent que le nombre de PME dans la wilaya de Bejaia est de **51 unités totalisant 13 846 emplois.**

Quant à la répartition des PME par commune, celle-ci montre que certaines communes se caractérisent par l'existence d'une dynamique entrepreneuriale plus marquée que dans le reste de la wilaya. Cette dynamique s'explique principalement par la situation stratégique de ces communes ainsi que l'existence de zones aménagées par l'installation des PME dans certaines d'entre elles. Nous avons ainsi élaboré le classement (Tableau ci-dessous) des 10 premières communes de la wilaya en termes de nombre de PME ainsi que leur classement en termes de nombre d'emploi.

Tableau n°4 : Classement des 10 premières communes en termes de nombre de PME

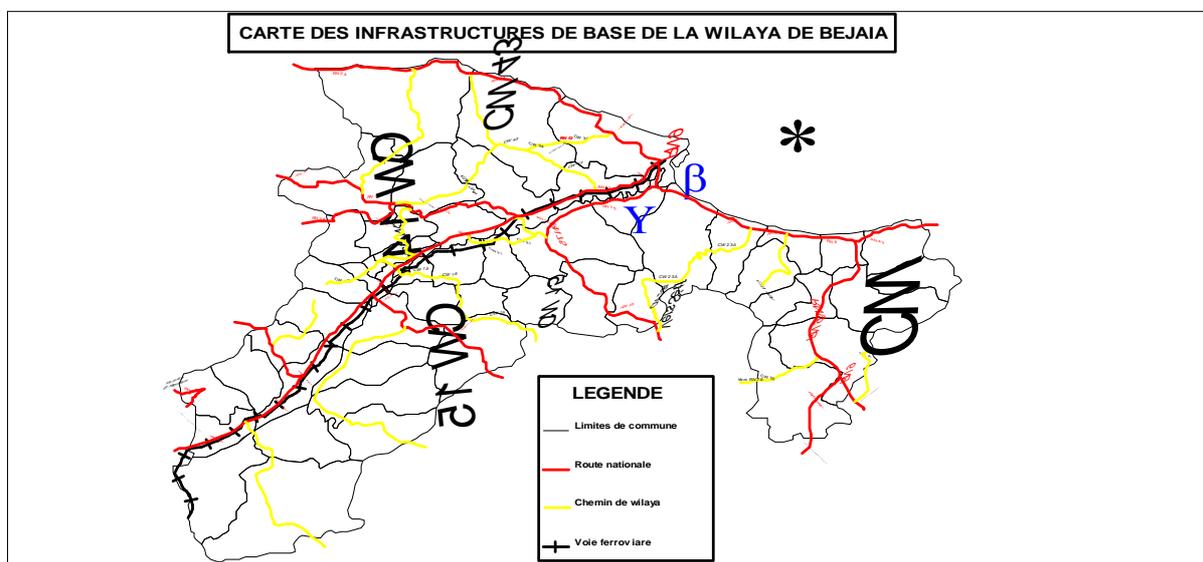
| Position | Commune | Nombre de PME | % | Nombre d'emploi | % |
|--------------|------------------|---------------|-------|-----------------|-------|
| 1 | Bejaia | 5044 | 33.60 | 12 045 | 25.64 |
| 2 | Akbou | 1364 | 09.09 | 6920 | 14.73 |
| 3 | Tazmelt | 586 | 03.90 | 1496 | 03.18 |
| 4 | El-kseur | 561 | 03.07 | 2496 | 05.31 |
| 5 | Kherrata | 451 | 03.00 | 1223 | 02.60 |
| 6 | Sidi-Aiche | 432 | 02.88 | 1171 | 02.49 |
| 7 | Timezrit | 448 | 02.98 | 1218 | 02.59 |
| 8 | Souk El-tenine | 346 | 02.30 | 1101 | 02.34 |
| 9 | Amizour | 406 | 02.70 | 1339 | 02.85 |
| 10 | Aokas | 317 | 02.11 | 1232 | 02.62 |
| - | Ifri-Ouzellaguen | 288 | 01.92 | 1171 | 02.49 |
| Total wilaya | | 15 000 | 100 | 46 974 | 100 |

Source : établis par nous même, à partir des données de la DIPMEPI/Bejaia, 2012

Dans ce classement, nous remarquons que la commune de Bejaïa -qui est le chef lieu de la wilaya- occupe la première position et englobe à elle seule près d'un tiers des PME et des emplois de la wilaya. Nous constatons également que les quartes premières communes dans ce classement détiennent à elles seules près de la moitié du nombre de PME et environ 56,4 % des emplois de la wilaya de Bejaïa. Elles constituent de ce fait les communes les plus dynamiques de la wilaya.

1.2.5. Transports et infrastructures de base

Sur les quartes modes de transport existant à Bejaïa¹, les voies routières de la wilaya se composent de **444,2 Km** de routes nationales, de 659 Km de chemins de wilaya et de 3 064,06 Km de chemins communaux. Quant à la voie ferroviaire, celle-ci est d'une longueur de **90 Km** reliant entre le chef lieu de Bejaïa et Beni-Mansour au long de laquelle se trouvent 09 gares ayant servis pour le transit de quelques 257 997 voyageurs pour l'année 2013. La wilaya de Bejaïa est également dotée d'un port et d'un aéroport international.



Source : DPSB (Bejaïa), 2012

Ces modes de transport ont servi, jusqu'au 31/12/2013, transporter des milliers de voyageurs et des millions de tonnes de marchandises. Le tableau ci-après résume les principaux trafics.

Concernant les infrastructures de base, en plus des réseaux routiers et ferroviaires mentionnés ci-dessous, la wilaya de Bejaïa possède un port maritime et un aéroport international. Le port de Bejaïa considéré comme un atout stratégique², est constitué de trois bassins : le port pétrolier d'une superficie de 75 ha, le port destiné aux navires commerciaux et au transport de voyageurs d'une superficie de 55 ha. Cinq jetées d'une longueur totale de 3400 m cernent les trois bassins du port qui est doté de 2730 m de quais d'accostage.

¹ Consulter Mokhtar KHELADI, Matouk BELATAF et Baya ARHAB : « *le transport urbain à Bejaïa* », cahiers du CREAD, N° 54, 4^{ième} trimestre 2000, page 35-54

² D'imminents économiste tel que Robert BARRO ont, depuis les années 90, démontré que l'infrastructure est source de croissance économique. La wilaya de Bejaïa disposait d'infrastructures importantes telles que le port (classée comme le 2^{ième} port le plus attractif en Algérie), l'aéroport.

L'infrastructure aéroportuaire, que constitue l'aéroport, permet de relier la wilaya de Bejaïa à divers wilaya de l'Algérie et à l'étranger notamment l'Europe. Une aérogare de 250 passagers/jours, une aire de stationnement de 24 576 m² et une piste d'atterrissage de 2400 m de longueur et de 45 m de largeur sont les principales composantes de l'aéroport de Bejaïa. Les principales données liées aux deux infrastructures ont été présentées dans le tableau suivant.

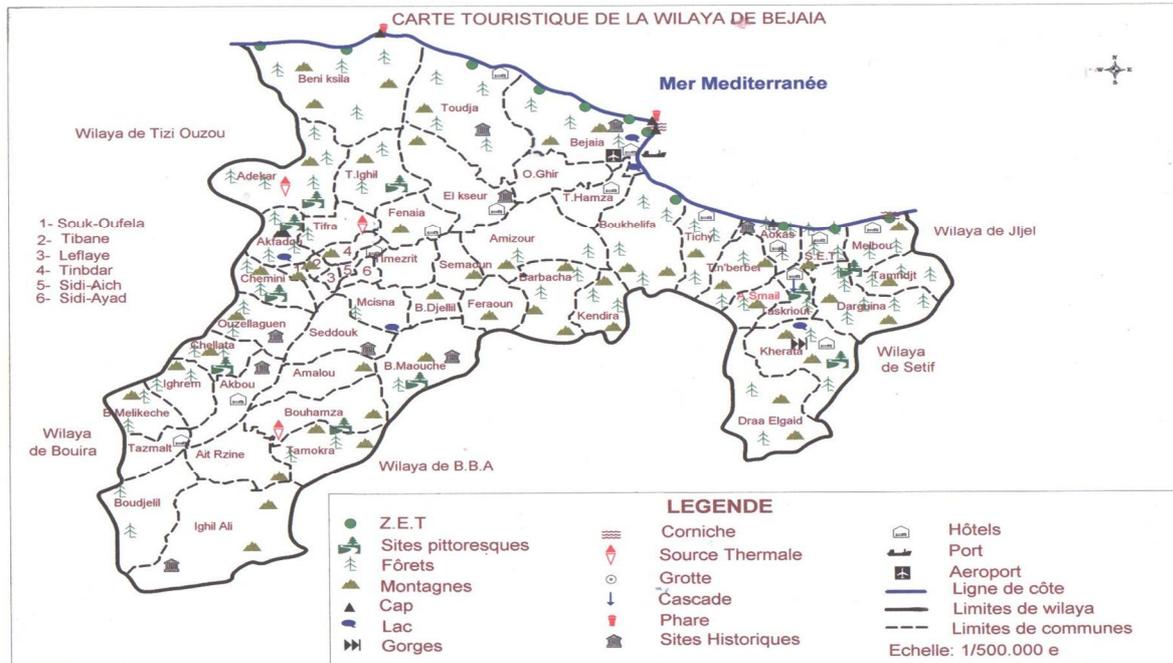
Tableau n° 05 : les principaux trafics pour les quatres modes de transports dans la wilaya de Bejaïa

| | | | | | | | | | |
|-----------------------|---------------------------------|-------------------------|-----------------------|--------------------------------|-----------------------|-------------------|-----------------------|-----------|-----------------------|
| Transport routier | De voyageurs | / | Nombre de Véhicules | Nombre de places ou de tonnage | Nombre de lignes | | | | |
| | | Public | 36 | 3176 places | / | | | | |
| | | Privé | 3 059 | 69 881places | 621 | | | | |
| | Total | 3 095 | 73 057 | 621 | | | | | |
| | De Marchandises | Public | 6 | 104,98 tonnes | / | | | | |
| | | Privé | 10 000 | 109 406,81tonnes | / | | | | |
| total | | 10 006 | 109 511,79 | | | | | | |
| Transport Ferroviaire | De voyageurs | Nombre de gares | | Nombre de voyageurs | | | | | |
| | | 09 | | 257 997 | | | | | |
| Transport aériens | De voyageurs | international | | | | National | | | |
| | | départ | N ^{bre} vols | arrivée | N ^{bre} vols | départ | N ^{bre} vols | arrivée | N ^{bre} vols |
| | | 108 247 | 1009 | 102 725 | 1009 | 45 327 | 834 | 38 610 | 834 |
| Transport maritime | De voyageurs (Bejaïa-Marseille) | Passagers embarqués | | Passagers débarqués | | Total | | | |
| | | 5 627 | | 4116 | | 9 743 | | | |
| | De marchandises | Marchandises embarquées | | Marchandises débarquées | | Total | | | |
| | | 9 139 817 tonnes | | 11 004 667 tonnes | | 20 144 484 Tonnes | | | |

Source : élaboré par nous-même, à partir des données de la DPSB/Bejaïa, 2013

1.2.6. Le secteur touristique à Bejaia

La situation géographique de la wilaya de Bejaia (sa position coincée entre la mer et les montagnes) et la richesse de son histoire lui confèrent de fortes potentialités touristiques vu l'offre diversifiée d'activités touristique qu'elle peut proposer : tourisme balnéaire, tourisme de montagne, activités touristiques et culturelles... le dénombrement de ces potentialités nous conduit à faire le point sur l'offre touristique de la wilaya.



Le tourisme balnéaire à Bejaia¹ a bénéficié d'une côte de plus de 100 km de longueur alternant entre criques rocheuses et plages de sable fin et dispose ainsi de quelques 46 plages dont 36 sont autorisées à la baignade. Ces derrières sont répartis sur deux cotes : les plages de la cote Ouest composée des communes de Boukhelifa, Tichy, Aokas, Souk El-Tenine et Melbou et les plages de la cote Est composées des communes de Bejaia, Toudja et Beni Ksila. Pour contenir la demande touristique, qui a atteint en 2013, 5 803 560 estivants, la wilaya de Bejaia disposait de 70 hôtels (voire tableau ci-dessous), 11 Zones d'Expansion Touristiques (ZET) couvrant les deux cotes Est et Ouest sur une superficie totale de 745 ha.

Tableau n° 06 : offre hôtelière dans la wilaya de Bejaia jusqu'au 31/12/2013

| | Hôtels classés | Non classés | Total |
|----------------|----------------|-------------|-------|
| Hôtels publics | 2 | / | 2 |
| Hôtels privés | 23 | 45 | 68 |
| Total wilaya | 25 | 45 | 70 |

Source : établi par nous, à partir des données de la DPSB/Bejaia, (2013)

¹ Un travail autour du tourisme dans la wilaya de Bejaia à été effectué déjà par Mokhtar KHELLADI enseignant à l'université de Bejaia

Le tourisme de montagne, quant à lui, bénéficie des trois quarts de la superficie total de la wilaya et recèle d'importantes richesses. Hormis, ses ressources hydriques que constituent les différents lacs, la wilaya de Bejaia est dotée d'une faune et d'une flore importante. En effet, elle renferme divers espèces animales et végétales à l'instar du singe-Magot, des renards, des sangliers, des porcs-épics, des rapaces, des oliviers, des figuiers, des chênes, des pins et autres espèces. D'autres sites constituent également des points d'attraction touristiques par excellence comme le mont Gouraya à Bejaia, le Pic des singes, le cap Carbon, les grottes féeriques d'Aokas, les cascades de Kefrida...ajouté à cela, Bejaia dispose de 03 sources thermales que représentent Sidi-Yahia l'Aidly (Bouhamza), Sillal (Sidi Aiche) et Kiria (Adekar).

Pour le tourisme historique et culturel, la wilaya de Bejaia, de par son histoire riche, offre plusieurs sites historiques dont nous citerons à titre d'exemple la Casbah, Bordj Moussa, les remparts Hammadites, le fort Gouraya, le fort de Sidi Abdelkader, Bab El bahr, les ruines de Tiklat, l'aqueduc romain de Toudja ...D'autres évènements locaux suscitent également la curiosité des visiteurs que sont la fête de l'orange à Amizour, de la figue à Beni Maouche, de l'olive à Akbou et la fête du miel à Bejaia.

Enfin, pour contenir l'ensemble des activités touristiques, la wilaya de Bejaia présente une offre hôtelière jugée en deçà de la demande exprimée en la matière. Au total la wilaya de Bejaia contient 70 hôtels tous types confondus. Elle ne dispose que de 25 hôtels classés d'une capacité de 1942 lits. En autres, la concentration géographiques des hôtels est observée dans les zones coutières de la wilaya, hormis quelques hôtels qui se sont dispersées dans les zones industriels (Akbou, Tazmelt, Ouzellaguen...) et montagneuses (Adekar, Kherrata). Le tableau suivant présente la répartition hôtelière au sein de la wilaya de Bejaia.

Tableau n° 07 : offre hôtelière par commune dans la wilaya de Bejaia

| | Hôtels classés | | | Hôtels non classés | | |
|-----------------------|-----------------|-------------------|----------------|--------------------|-------------------|----------------|
| | Nombre d'hôtels | Nombre de chambre | Nombre de lits | Nombre d'hôtels | Nombre de chambre | Nombre de lits |
| Bejaia | 14 | 432 | 881 | 12 | 389 | 691 |
| Tichy | 6 | 332 | 618 | 3 | 154 | 318 |
| Melbou | 2 | 93 | 328 | / | / | / |
| Aokas | 1 | 13 | 19 | 3 | 115 | 215 |
| Kherrata | / | / | / | 1 | 12 | 20 |
| Akbou | / | / | / | 4 | 103 | 166 |
| Souk El-tenine | 1 | 46 | 80 | / | / | / |
| Tazmelt | / | / | / | 3 | 39 | 71 |
| Ouzellaguen | 1 | 12 | 16 | / | / | / |
| Elkseur | / | / | / | 2 | 24 | 48 |
| Sidi Aiche | / | / | / | 1 | 8 | 16 |

| | | | | | | |
|---------------------|----|-----|------|----|------|-----|
| Adekar | / | / | / | 15 | 216 | 482 |
| Toudja | / | / | / | 1 | 24 | 48 |
| Total Wilaya | 25 | 928 | 1942 | 45 | 1084 | 275 |

Source : établi par nous, à partir des données de la DPSB/Bejaïa, 2013

Enfin, l'observation de la répartition sectorielle des PME, selon les données des différents annuaires de la DPSB, indique que l'investissement dans ce territoire s'inscrit dans une logique nationale.

2. Appréciation synthétique du niveau de développement de la wilaya de Bejaïa

Nous essaierons au cours de cette section, en s'appuyant sur des études préalables sur le développement local dans la wilaya de Bejaïa, de synthétiser la situation globale de différentes communes –rurales et urbaines- que constitue cette wilaya. Nous essaierons de toucher en un clin d'œil à la situation du développement rural dans cette wilaya étant donné que la majorité des communes que compte ce territoire sont presque quasiment rurales.

2.1. La wilaya de Bejaïa : un développement rural déséquilibré

Selon le document du ministère de l'agriculture, intitulé « *le renouveau rural* », qui a retracé la situation des communes de la wilaya de Bejaïa, « *La situation pour la wilaya de Bejaïa est significative d'un développement rural déséquilibré* »¹. De même, le rapport du bureau national des études pour le développement rural (BNEDER) signale aussi quelques insuffisances. On peut y lire sous le titre « *Manques en infrastructures socioéconomiques* » : « *insuffisance en infrastructures socio-éducatives et de santé en zones rurale, qui sont concentrés généralement au niveau des chefs-lieux des communes* »². De même les normes appliquées en matière d'équipement sont les mêmes que celle de la plaine, les normes en vigueur ne répondent aux besoins et spécificités montagnaises ». Ce même constat est contredit aussi par l'appréciation positive émise par **A-M. Djenane** sur le développement local dans cette wilaya, à la fin de la période de l'ajustement structurel. Sous le sous-titre « *Au niveau des infrastructures locales : la fixation de la population, un pari gagné* », l'auteur écrit : « *la politique de désengagement de l'Etat au niveau local s'est soldé globalement par de nouvelles formes d'intervention de ce même Etat en matière des services publics. La rapidité d'extension du service public en milieu rural où des performances sont réalisées s'explique par la nature et la taille des infrastructures mises en place. Faisant face à la politique d'austérité mise en place. L'Etat adopte en milieu rural comme en milieu urbain une politique d'investissement qui privilégie la multiplication de l'infrastructure légère, peu coûteuse en termes financiers. C'est dire que le pari de fixer la population rurale est*

¹ Bureau national des études pour le développement rural (BNEDER) : « *Schéma directeur de développement agricole et rural de la wilaya de Bejaïa* », Phase IV, mars 2005

² Idem. p.3

gagné »¹ la faible progression de la population urbaine dans *la wilaya*, relativement au niveau national, entre les recensements semble lui donner raison.

2.2. Évaluation de développement des communes de la Wilaya de Bejaïa

A Bejaïa, sur 52 communes, 33 sont considérées comme pauvres², selon le rapport sur la pauvreté élaboré par le PNUD. Mais le nombre de communes dépendantes des subventions de l'Etat est plus élevé. L'annuaire de la DPSB avance le chiffre de 48. Paradoxalement, et comme le signale les rédacteurs de l'annuaire statistique de la DPSB de Bejaïa, seules 13 communes de cette wilaya sont incluses dans la liste des zones à promouvoir (ZAP) prévues dans le cadre de l'article 51 de la loi n°87-03 du 27 janvier 1987 relative à l'aménagement du territoire

Nous reproduisons ci-après la liste des communes classées comme pauvres dans l'étude réalisée par le ministère de la solidarité nationale, le PNUD et l'ANAT en 2001. Nous signalerons qu'ici ne figurent que les communes pauvres pour le ratio de richesse mesuré par le niveau de recettes fiscales par habitant alors que la carte de la pauvreté est, elle, élaborée sur la base d'un indice synthétique comprenant l'éducation, la santé, le logement et le ratio de richesse. Pour les indices de l'éducation et du logement aucune commune de la wilaya de Bejaïa ne figure dans les listes des communes pauvres alors que celui de la santé seule la commune d'Ait-Smail est mentionnée.

Tableau n°8 : Ratio de richesse des communes pauvres de Bejaïa en 2008

| commune | Ration de richesse (DA/hab/an) | Classe | commune | Ration de richesse (DA/hab/an) | Classe |
|----------------|--------------------------------|--------|--------------|--------------------------------|--------|
| Feraoun | 188 | 2 | Souk-Oufella | 494 | 3 |
| Taourirt-Ighil | 185 | 2 | Tibane | 340 | 3 |
| Chellata | 176 | 2 | Tala Hamza | 427 | 3 |
| Timezrit | 404 | 3 | Barbache | 419 | 3 |
| Sidi-said | 142 | 2 | Beni-Ksila | 353 | 3 |
| Tinebddar | 193 | 2 | Bouhamza | 236 | 2 |
| Semaoun | 407 | 3 | Akfadou | 136 | 2 |
| Kendira | 348 | 3 | Leflay | 398 | 3 |
| Tifra | 295 | 2 | Draa Elkaid | 204 | 2 |
| Amalou | 319 | 3 | Tamerdjit | 147 | 2 |
| Ighil-ali | 453 | 3 | Ait-Smail | 341 | 3 |
| Toudja | 324 | 3 | Boukhelifa | 264 | 2 |
| Sidi-Ayad | 136 | 3 | Tizi Nberber | 137 | 2 |
| Beni-Djelil | 160 | 2 | Beni Maouche | 278 | 2 |

¹ Abdelmadjid DJENANE : « *Ajustement structurel et développement des services publics dans une région montagneuse : la wilaya de Bejaïa (1987-1977)* », Cahiers du CREAD n°50, 1999, p. 161

² RADP, Ministère de l'action sociale et de la solidarité nationale-PNUD, *Carte de la pauvreté en Algérie*, ANAT, mai 2001, Annexe A5, pp. 87-88

| | | | | | |
|-----------|-----|---|-----------|-----|---|
| Adekar | 436 | 3 | Oued-Ghir | 333 | 3 |
| Ait-Rzine | 438 | 3 | / | / | / |
| Cheminé | 262 | 2 | / | / | / |

Source : RADP, Ministère de l'action sociale et de la solidarité nationale-PNUD, carte de la pauvreté en Algérie, ANAT, mai 200, Annexe A.5, pp87-88

Pour apprécier les ratios de richesses de ces communes, il faut les restituer dans le cadre national. En fonction du niveau de recettes fiscales par habitant, les communes sont classées en cinq classes :

| Classes | Niveau de recettes fiscales/hab |
|----------|---------------------------------|
| Classe 1 | < 500 DA |
| Classe 2 | 500 à 1 302 |
| Classe 3 | 1 330 à 4 520 |
| Classe 4 | 4 590 à 8 050 |
| Classe 5 | > 10 000 |

En vertu de cette échelle, 967 communes sont classées dans la classe 1 soit 62,75% des communes dont 33 font partie de la wilaya de Bejaïa, pour les autres classes le document ne fournit pas de détails par wilaya mais par région-plan. Au sein de cette classe sont distingués des sous-groupes selon le tableau suivant :

Tableau n° 09 : répartition des communes pauvres en Algérie et à Bejaïa par niveau de richesses

| Sous-groupe | Nombre de communes (dont communes de Bejaïa) | En pourcentage du total de la classe |
|--------------------|---|---|
| Inférieur à 100 DA | 153 (0) | 15,8 |
| 100 à 199 | 294 (9) | 30,4 |
| 200 à 299 | 233 (7) | 24,1 |
| 300 à 399 | 152 (10) | 15,7 |
| 400 à 500 | 135 (07) | 14,0 |
| Total | 967 (33) | 100 |

Source : carte de la pauvreté, op.cit. p.63.

Les données ci-dessus sont valables pour l'année 1998 et ne sont pas encore actualisées. Nous disposons cependant de quelques chiffres plus récents. Ainsi, le ratio de recettes fiscales moyennes pour Bejaïa était de 1 432,2DA/habitant (contre 1 269,8 au niveau national) en 2004 alors que les dépenses ordinaires moyennes/habitants étaient de 23 897,1DA/hab. (contre 25 130,8 au niveau national)¹. Tous ces chiffres montrent l'impotence des subventions de l'Etat aux budgets des communes pour qu'elles puissent faire face aux besoins de développement. Ainsi, selon un travail réalisé par *Samir Boumoula* sur un

¹ Banque mondiale, une revue des dépenses publiques : à la recherche d'un investissement public de qualité, rapport n°36270-DZ, volume II, septembre 2007, p.143

échantillon de 18 communes de la wilaya de Bejaia, la part des ressources propres dans le budget communal varie en moyenne entre 36% (en 1995) et 29,53% (en 2000) pour les communes rurales (au nombre de 14) de l'échantillon et entre 74,25% (en 1995) et 76,75% (en 200) pour les communes urbaines (au nombre de 4)¹.

Tableau n°10 : classification des communes rurales de Bejaia selon leur situation

| Niveau de développement socioéconomique | | |
|---|---------------|---------------|
| Intermédiaire | Pauvres | Déshéritées |
| Boudjellil | Feraoun | Bouhamza |
| El Flaye | Barbacha | Beni Djelil |
| Timezrit | Amalou | Tinebdar |
| Semaoun | M'cisna | Beni Mlikeche |
| Oued Ghir | Fenaia | Tamridjt |
| Tala Hamza | Toudja | Draa Elkaïd |
| Darguina | Sidi-Ayad | Chellata |
| Melbou | Adekar | Tifra |
| Taskrioult | Beni Ksila | T-Ighil |
| | Akfadou | Tamokra |
| | Tibane | |
| | Souk oufela | |
| | Beni Maouche | |
| | Ighil Ali | |
| | Ait Rzine | |
| | Boukhelifa | |
| | Ighram | |
| | Ait Smail | |
| | Tizi N berber | |
| 09 | 19 | 11 |

Source : Document des services des forets de la wilaya de Bejaia.

Mais le problème des collectivités locales, et notamment des communes ne réside pas uniquement dans leur dépendance financière de l'Etat, mais aussi dans leur faible encadrement, qu'il soit administratif ou technique, qui fait qu'elles sont incapables de mener une politique de développement locale. Ainsi, à titre d'illustration, voici la répartition du personnel communal de Bejaia en comparaison avec le niveau national.

Tableau n°11 : répartition par catégorie du personnel communal

| Catégorie de personnel | | Agents d'encadrement | | Agents de maîtrise | | Agents d'exécution | |
|------------------------|-----------|----------------------|------|--------------------|------|--------------------|------|
| territoire | Nombre de | Effectifs | Taux | Effectif | Taux | Effectif | Taux |

¹ Samir BOUMOULA : « la problématique de la décentralisation à travers l'analyse des finances publiques communales de la wilaya de Bejaia, Mémoire de Magister, Université de Bejaia, 2002, p.184.

| | communes | | (%) | | (%) | | (%) |
|----------------|----------|------|------|--|-------|---------|--------|
| Bejaia | 52 | 332 | 3.80 | | 28.04 | 2.781 | 31.85* |
| Algérie | 1542 | 2654 | 1.88 | | 12.70 | 120.887 | 80 |

*le total des pourcentages n'est pas égal à 100% car ceux-ci ont été calculés par rapport au personnel total y compris les vacataires !

Source : Annuaire de la DPSB/Bejaia ; et, Mohamed Yassine Ferfera : « *Décentralisation, gouvernance et développement local ; acteurs et logiques* », communication au colloque « *la décentralisation au service du développement local* », université Mouloud Mammeri, Tizi-Ouzou, 27 et 28 novembre 2004, p.4

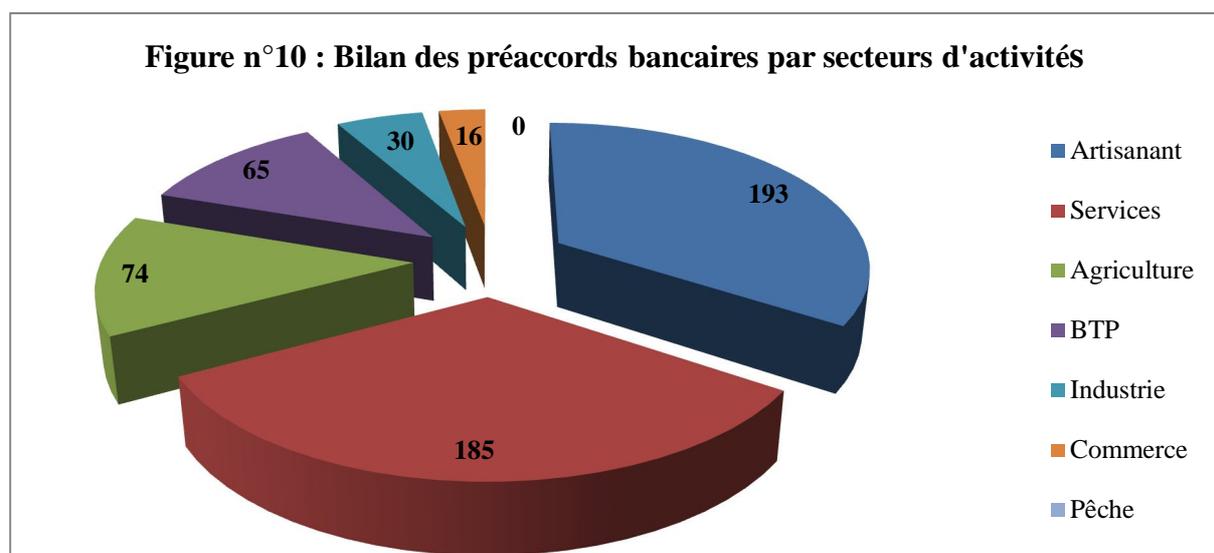
Même si les ratios pour Bejaia sont faussés par la non prise en considération des catégories du personnel vacataire qui représente une proportion importante (36%), le taux d'encadrement reste insuffisant eu égard au nombre de missions (250 selon M-Y Ferfera¹).

3. Mesure de l'effort d'investissement dans la wilaya de Bejaia : quel bilan ?

Nous essaierons de voir l'orientation de l'investissement dans la wilaya Bejaia par secteur d'activité, en précisant la logique de la sélection des domaines d'investissement (BTP, tourisme, Artisanat). Ensuite, nous essaierons de présenter l'affectation des crédits d'investissement pour les entrepreneurs locaux. Il s'agit de voir est ce que le choix des projets est orienté envers les potentialités du développement de la wilaya de Bejaia ou, au contraire, ils s'inscrivent dans la logique nationale de l'investissement.

3.1. La stimulation et l'orientation des crédits d'investissement: vers quelle logique ?

En utilisant les données de l'agence nationale de gestion de microcrédit (ANGM), nous avons ressorti quelques données relatives au financement de l'investissement (voire la figure n°10). Ceci, nous permettra de déduire le l'orientation des crédits dans cette wilaya, par conséquent, nous déterminerons le type de l'investissement ciblée.



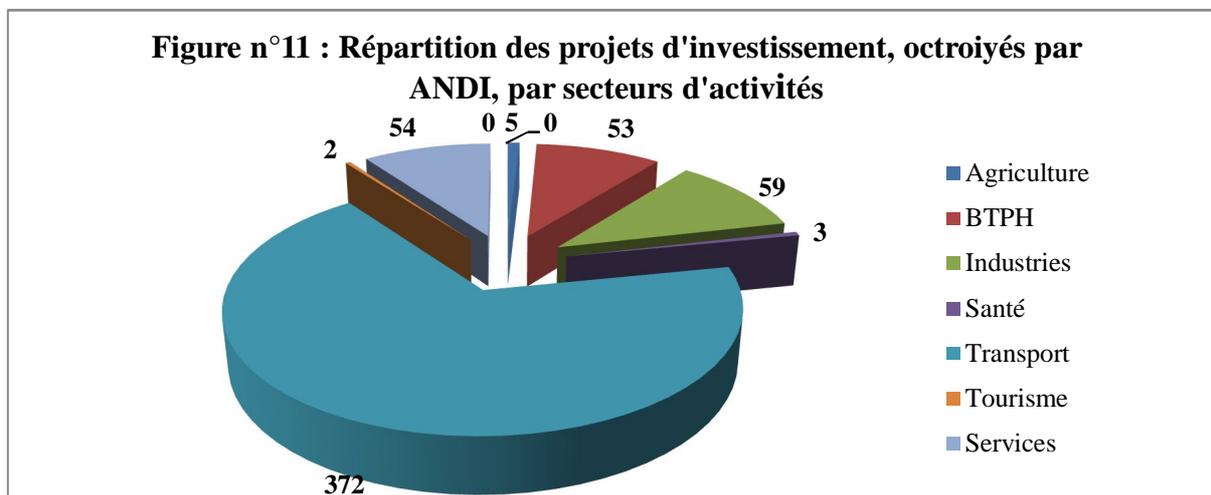
¹ M-Y FERFERA, op. Cit. p4

Source : ANGEM (Bejaia), 2013

De la lecture de la répartition des crédits il ressort que le secteur de l'artisanat a eu une part assez conséquente d'accords de crédits, soit 193 accords, marquant un taux de 34,28% de total des accords ce qui permettra de puiser dans le patrimoine et les ressources locales. Néanmoins, l'absence de donnée sur les crédits réellement octroyer aux agents économiques ne privera d'une observation complète sur cet outil de financement des activités économique (micro-activité) dans cette wilaya. D'ailleurs, pour y remédier nous allons voir l'orientation des projets d'investissement dans ce qui suit.

3.2. L'orientation spatiale et sectorielle des projets d'investissement

Les informations sur lesquelles nous avons pu maitre la main, ce sont celles de la DPSB (Bejaia), seule direction qui nous a communiqué les données relatives à cette wilaya. De tous les chiffres relatifs aux projets de l'investissement, nous avons synthétisé l'orientation des projets et leur répartition par commune. Il s'avère que le nombre de projets financé par l'agence nationale de soutien à l'emploi de jeunes (ANSAJ), durant l'année 2013, par commune, dans la wilaya de Bejaia est de 69 projets, soit 1.33 projets/ par commune, une proportion qui reste en deçà de capacités que comporte la wilaya. Cependant, l'agence nationale de développement de l'investissement (ANDI), compte 548 projets dans son bilan (voire la figure n°11, ci-dessous). La répartition des projets par secteur d'activité indique que le secteur du transport a accaparé le taux le plus élevée, soit 67.88 % de projets financés ; puis, celui de l'industrie qui est de 10.77 % ; enfin, le plus bas taux est enregistré dans le secteur du tourisme 0.36 %. Nous observons que le secteur du tourisme dont lequel recélait des potentiels énormes n'a eu que 2 projets sur l'ensemble des projets.



Source : ANDI (Bejaia), 2013

Enfin, Nous n'avons pas pu satisfaire notre gout d'observation et de recherche vue la limites et l'absence de certaines statistiques que toute économiste jugera indispensable pour aboutir à des conclusions solides.

3.3. Évolution et géographie des PME dans la wilaya de Bejaia : quelle tendance ?

L'observation de la population de PME, en Algérie, montre qu'elles sont inégalement réparties à travers le territoire national. Ainsi, pour l'année 2013, il ressort des statistiques relevant du ministère de la PME que douze wilayas accaparent la moitié des PME, soit un taux de 53 % du total¹. (Voir le tableau ci-dessous). En termes d'évolution de ces dernières, les wilayas ayant enregistré les taux de croissance les plus élevés sont les wilaya de Tipaza (+ 10,76%), Blida (+10,50 %), Sétif (+ 10,06 %), Boumerdes (+ 9,87 %), Bejaia (+ 9,60%) et Tizi-Ouzou (+ 9,14%).²

Tableau n° 12 : Classement des 10 premières wilayas par nombre de PME, en Algérie

| Classement | Wilayas | 2012 | 2013 | Part en % | Évolution (%) |
|------------|-----------------|---------|---------|-----------|---------------|
| 01 | Alger | 47 253 | 50 887 | 11 ,51 | 7,69 |
| 02 | Tizi-Ouzou | 24 068 | 26 267 | 5,94 | 9,14 |
| 03 | Oran | 19 200 | 20 759 | 4,70 | 8,12 |
| 04 | Bejaïa | 18 872 | 20 684 | 4,68 | 9,60 |
| 05 | Sétif | 18 044 | 19 859 | 4,49 | 10,06 |
| 06 | Tipaza | 16 350 | 18 109 | 4,10 | 10, 76 |
| 07 | Boumerdes | 14 463 | 15 891 | 3,60 | 9,87 |
| 08 | Blida | 13 620 | 15 050 | 3,41 | 10,50 |
| 09 | Constantine | 13 010 | 14 002 | 3,17 | 7,62 |
| 10 | Batna | 10 314 | 11 194 | 2,53 | 8,53 |
| 11 | Annaba | 10 357 | 11 066 | 2,50 | 6,85 |
| 12 | Chleff | 10 040 | 10 676 | 2,42 | 6,33 |
| / | S/Total | 215 591 | 234 444 | 53,05 | 8,74 |
| / | Total (Algérie) | 407 779 | 441 964 | 100 | 8,38 |

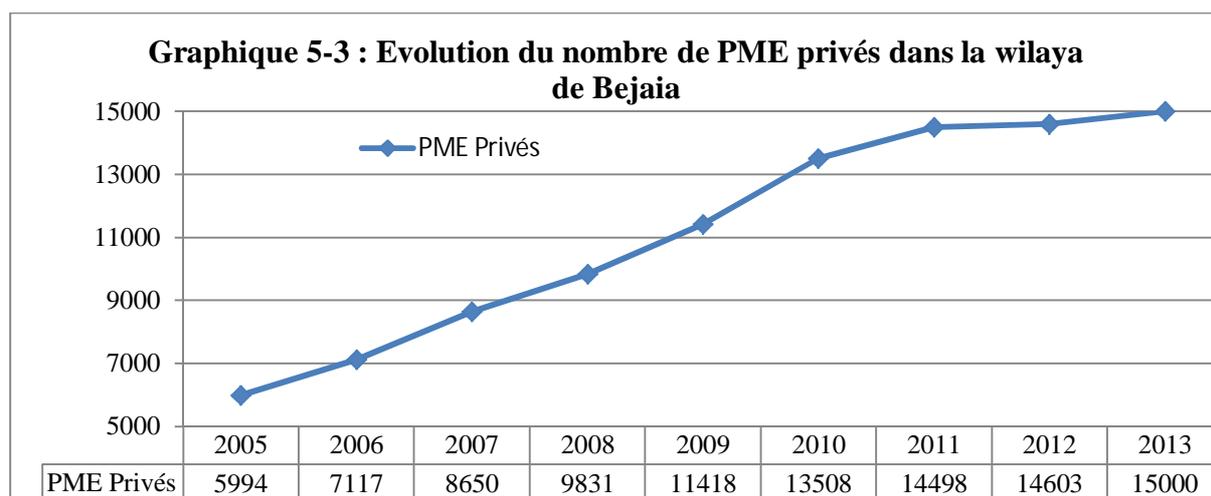
Source : Bulletin d'information statistique de la PME, n°23, Novembre 2013, in <http://www.mipmepi.gov.dz>

La wilaya de Bejaia occupe la quatrième place concernant le nombre de PME³, après Alger, Oran et Tizi-Ouzou. Elle compte à la fin de l'année 2013, 20 000 PME soit 4,68 du nombre total des PME enregistrés en Algérie. Dans ce sillage nous constatons que le secteur de la PME privée, à Bejaia, a connu une évolution graduelle depuis 2005, pour atteindre 15 000 en 2013 (Voir le graphique ci-dessous). Cette croissance s'explique par l'importance accordée à l'initiative privée rendue possible par le processus de libéralisation croissant de l'économie algérienne ; les dispositifs de soutiens de l'Etat visant la promotion de l'entrepreneuriat privé tels que ANSEJ, ANDI, ANGEM, CNAC...

¹ La quasi-totalité des PME sont localisées au Nord de l'Algérie ; ceci s'explique par la proximité des facteurs de production (main d'œuvre qualifiée, matières premières...) ; la proximité du marché (80% de la population est au nord...) ; l'agglomération (les entrepreneurs choisissent les pôles de production pour bénéficier des économies d'échelles) ; la disponibilité des infrastructures (ports, aéroports, routes ...) ; enfin, les facteurs de répulsion (les conditions naturelles du sud comme le climat, coûts de transports...)

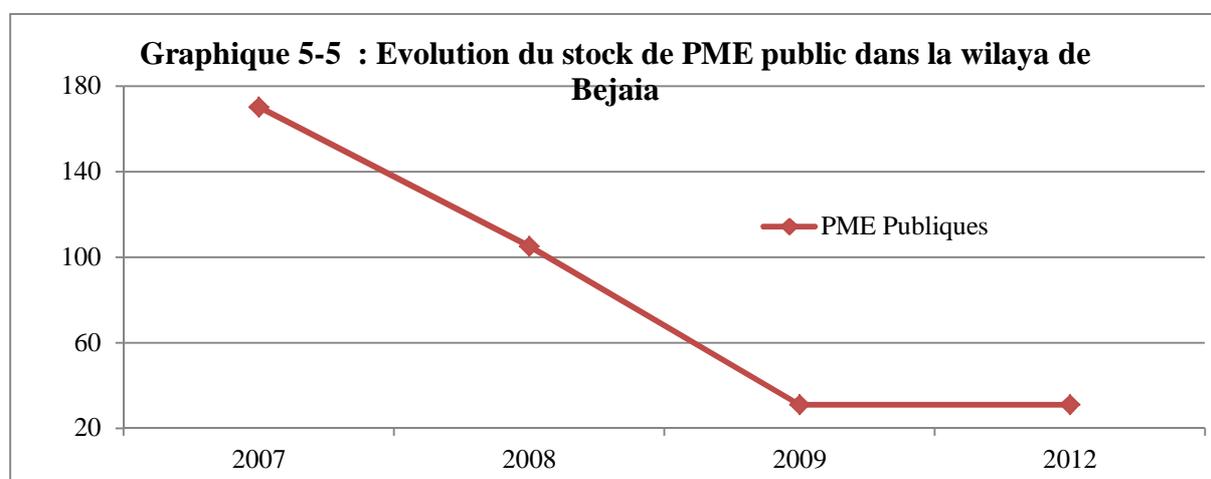
² Notons que ce sont les wilayas côtières qui attirent plus de PME (proximités des ports, aéroports, métropoles comme Alger Annaba, Oran, ...)

³ Les PME de la wilaya de Bejaia sont de vocation Agroalimentaire et Bâtiments et travaux publics.



Source : Construit par nous-même, à partir des données de la CNAS, Bejaïa

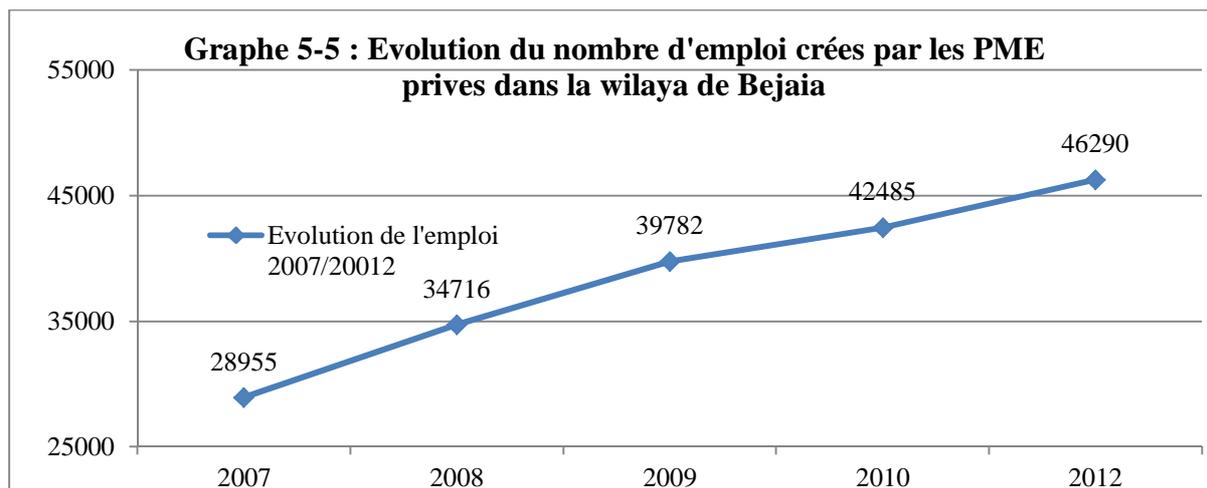
Les PME du secteur public ne représentent qu'une infime partie de la sphère de la PME. Ainsi, contrairement à la tendance montante des PME privés, les PME publics ont enregistrés une diminution graduelle de 2005 à 2012. Après avoir atteint un stock de 170 PME en 2007, une baisse remarquable s'est enregistrée à 31 PME, à partir de 2009, soit un taux de 81,76 %. (Voir le graphique ci-dessous). Entre 2009 et 2012, le nombre de PME est resté constant. Cette situation est expliquée par la restructuration et la réorganisation du secteur public tablant autrefois sur la privatisation des entreprises.



Sources : Construit par nous à partir des données de la CNAS, Bejaïa

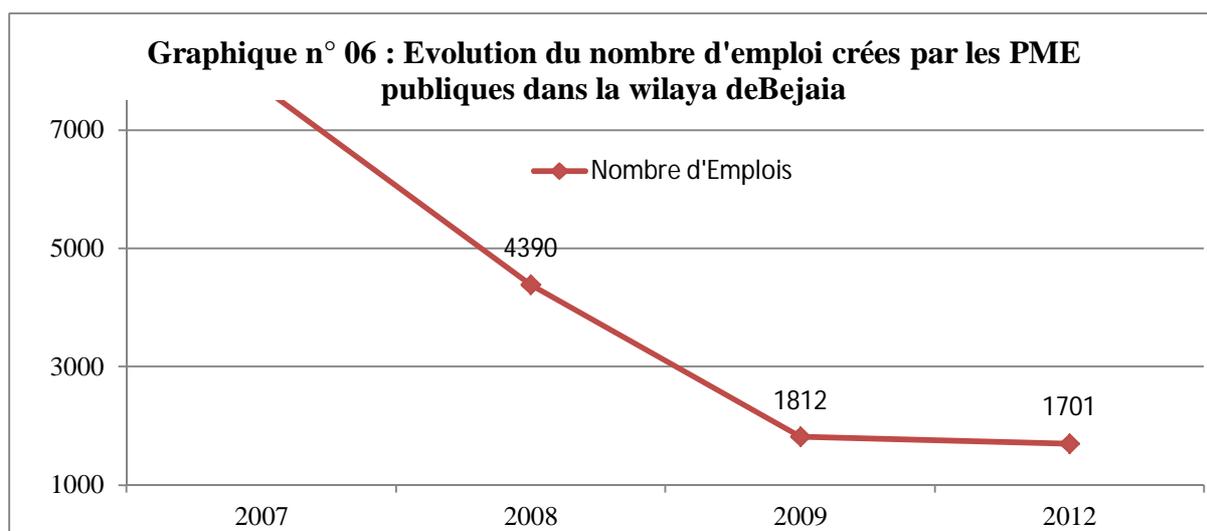
En 2013, les emplois créés ont atteint 13 896 emplois par la PME privée contre 2 984 emplois pour les PME publiques. Soit une diminution de 0,20 % (13 925 emplois, en 2012)¹. Les statistique ont montré en outre que le secteur des BTP est celui qui a attiré plus de PME, ceci s'expliqué par l'absence de la concurrence étrangers et le gain rapide (**Bouyakoub, 2004**)

¹ Selon les données de la DPAT (Bejaïa)



Source : construit par nous, à partir des données de la DPSB

Les PME publiques tablent sur un effectif d'emplois de 1812 à la fin de 2009 contre 4390 en fin de 2008 et 7380 à la fin de 2007. Ainsi, le nombre d'emplois créés par les PME public suit une tendance baissière, enregistrant une perte de 2578 emplois entre 2008 et 2009 contre 3340 emplois entre 2007 et 2008. (Voir le graphique ci-dessous). Cette situation s'expliquait par le délaissement de l'initiative privé¹.



Source : construit par nous à partir des données de la CNAS, Bejaïa

Quant à la distribution des PME privées, elle se caractérise par la concentration dans la région du centre de la wilaya avec 5 813 PME. Cela présente un taux de 50,91 % du nombre total des PME. La région du Sud se situe en deuxième position avec 3 895 PME, soit un taux de 38,95%. En troisième position il y a la région de l'Est avec environ 14,97 % du total. Comme elle est représenté dans le tableau suivant, les différentes explications de cette répartition est que la zone centre a plus d'opportunités, d'infrastructures (le port, aéroport). La zone du Sud se situe dans la deuxième place, à cause de la situation géographique dans la

¹ Plus d'information autour de marche de l'emploi dans cette wilaya, consulter : Baya ARHAB : « *l'évolution de marché de l'emploi dans la wilaya de Bejaïa : entre le formel et l'informel* », In revues CREAD, N° 68 et 69, 2^{ème} et 3^{ème} trimestre 2004

grande vallée, proche des wilayas du centre du pays, tandis que la zone de l'Est est encore moins placée ; le manque des infrastructures, la situation montagneuse et la densité démographique réduite sont les principaux facteurs qui entravent la PME dans cette zone.

Enfin, malgré l'existence d'un tissu de PME en Algérie et les efforts consécutives pour les promouvoir, elles s'inscrivent en majorité dans les secteurs tels que le BTP, les services et s'éloignant alors du secteur technologique et techniques¹, source de concurrence, de compétitivité et de croissance. D'ailleurs, la mondialisation exige des entreprises innovantes² agressives, des produits basés sur la connaissance pour se maintenir dans la course mondiale.

Conclusion

Dans ce chapitre, nous avons essayé d présenter la région sur laquelle se réalisera notre étude de cas. Cette présentation a concerné les aspects géographiques, administratifs, démographiques et économiques. Ce dernier aspect nous a permis de nous pencher sur les possibilités de développement de ce territoire. En outre, le présent chapitre complète les chapitres théoriques développés précédemment, il représente la confrontation des hypothèses spécifiques, émises au début de ce travail, face au terrain. Il constitue les différents éléments nécessaires à leurs éclaircissements et à la présentation d'une réponse pour notre problématique.

La présentation de la wilaya de Bejaïa, forte de quelques 924 280 habitants dont 33,24 % sont des acteurs actifs, de quelques 12 643 PME privées prenant de plus en plus d'importance, nous a permis de conclure qu'elle recèle de forte potentialité économiques.

L'analyse des différentes données recueillis lors de notre enquête de terrain ainsi que des différentes institutions telles que la DPSB et la DIPMEPI, nous permettra de vérifier la portée des hypothèses émises au début de ce travail et de vérifier si l'exploitation des potentialités qu'offre la wilaya dépend réellement de la nature des relations entre les différents acteurs. Les résultats de notre enquête nous indiquerons, par ailleurs, l'existence ou non d'une décentralisation effective dans la wilaya de Bejaïa et ses implications sur le développement local.

L'orientation de l'investissement dans la wilaya de Bejaïa s'inscrit dans la logique (politique) nationale du développement. Les crédits d'investissement sont orientés vers le BTP, services). Le secteur de bâtiments et travaux publique (BTP) est le secteur dans lequel 90 % des PME activent. Enfin, La spécificité de la wilaya de Bejaïa (tourisme, agroalimentaire, port) secteurs-source du développement n'attire pas plus d'entreprises.

¹ Les exportations de l'Algérie sont à hauteur de **98,5 %** en matières premières notamment le pétrole, le gaz naturel, le fer

² **L'innovation technologique** constitue, actuellement, le seul facteur de la compétitivité et de la survie des entreprises dans le marché mondial.

Chapitre 6

**APPRECIATION DE
L'IMPLICATION DE LA
DECENTRALISATION DANS LE
DEVELOPPEMENT LOCAL
DANS LA WILAYA DE BEJAÏA**

Introduction

Après avoir effectué une brève synthèse, dans le chapitre IV autour de la politique du développement local et de décentralisation en Algérie, ce qui nous a permis de retracer l'historique du développement de l'Algérie ainsi que les actions qu'elle a menées dans le but d'asseoir une décentralisation au service du développement local. La principale action entreprise était la promulgation des lois 11-10 et 12-07 (du 22 juin 2011 et 21 février 2012) relatives, respectivement, au code de la commune et de la wilaya. Néanmoins, l'application de ces deux textes de lois, portant eux-mêmes des lacunes, n'as pas donnée les résultats escomptés : un développement local décentralisé. Cela nous a incités à vouloir dresser un état des lieux sur le développement local et la décentralisation en Algérie. Cependant, vue l'étendue du terrain d'étude et les contraintes que cela poserait en termes temporels et financiers, nous avons réduit notre terrain d'étude à la wilaya de Bejaïa.

Une fois notre terrain d'étude est défini, il nous importe de nous doter des outils nécessaires pour l'approche du terrain. Cela, nécessite par la suite une méthodologie d'approche du terrain adaptée à nos objectifs. Ces derniers résident, pour nous, dans la détermination de l'existence ou non d'une décentralisation dans la wilaya de Bejaïa et l'implication de celle-ci dans l'aboutissement et la réussite des projets de développement local, ainsi que la détermination des facteurs influençant le choix d'action des acteurs locaux. À cet effet, nous avons opté pour la conduite d'une enquête de terrain visant à confronter les hypothèses émises au début de notre travail à la réalité. L'enquête de terrain nous paraît être l'outil le plus adéquat pouvant nous aider à rependre à une partie de notre problématique, car elle consiste à aller au contact des acteurs concernés par le processus de la décentralisation et de développement local et de recueillir des informations nécessaires à la formulation d'une réponse partielle à la problématique de recherche.

Dans cette optique, nous avons organisé le présent chapitre en trois sections. La première section est consacrée à la présentation d'une démarche méthodologique utilisé pour mener à bien l'enquête de terrain et de confronter nos hypothèses au terrain. Elle sert du cadre préalable à la collecte d'information. La deuxième section constitue une présentation des résultats du traitement des données et informations recueillies du terrain. Elle vise notamment à introduire les premiers résultats obtenus. Enfin, la dernière section aura pour objet la présentation des résultats de l'analyse des informations recueillies. Elle servira d'appuis à la vérification de nos hypothèses et à la formulation des éléments de réponse finale à notre problématique.

1. METHODOLOGIE D'APPROCHE DU TERRAIN

La vérification des hypothèses de ce travail nécessite d'effectuer une enquête de terrain et d'aller à la rencontre des acteurs dans l'objectif de recueillir les informations nécessaire à notre travail, qui nous permettra, par conséquent de confirmer ou d'infirmer nos hypothèses. Ainsi, l'approche du terrain doit être faite dans le respect de certaines règles

méthodologiques¹. L'enquête du terrain doit tout d'abord répondre à des objectifs tracés. Puis, l'enquêteur doit définir sa population cible dans laquelle son échantillon sera extrait. Ensuite, quelques outils de collecte des informations auprès de l'échantillon choisi doivent être sélectionnés en vue d'approcher les individus de l'échantillon. L'enquêteur définira, par la suite, sa méthode d'approche des acteurs et prévoir le déroulement de son enquête. Enfin, l'enquêteur présentera les caractéristiques de son échantillon final afin de remarquer toute spécificité pouvant être prise en compte dans son analyse.

Ces étapes méthodologiques seront appliquées tout au long de la présentation de notre enquête du terrain.

11. Les objectifs visés par cette enquête du terrain

L'enquête du terrain que nous avons menée constitue le complément essentiel du développement théorique de sujet d'étude. Elle vise l'identification des éléments pouvant contribuer à la clarification de la problématique centrale de notre travail. L'objectif principal est de répondre à notre problématique et de confirmer ou d'infirmer nos (ou notre) hypothèses. Par ailleurs, elle se donne pour autres objectifs de collecter le maximum d'éléments d'informations liées à notre terrain d'étude, de dégager les données et caractéristiques principales concernant les acteurs ciblés et d'explorer la perception des acteurs quant aux problématiques de développement local et de décentralisation (et de gouvernance territoriale).

En somme, les questions touchant au développement local, à la décentralisation paraissent d'avantage d'ordre pratique ? il est nécessaire de se rapprocher des acteurs clés de sujet étudié afin de clarifier notre problématique de recherche et dire ,oui ou non, il existe une décentralisation effective dans la wilaya de Bejaïa et l'impact de celle-ci sur l'émergence et la réussite des projets de développement local.

12. La population cible et l'échantillonnage / la population de l'enquête

Avant de déterminer les échantillons à étudier, nous soulignerons qu'il est nécessaire de délimiter le périmètre de la population cible pour laquelle nous souhaiterons collecter l'information dont nous avons besoin pour notre analyse. La population ciblée est constituée des acteurs de la wilaya de Bejaïa à savoir les élus locaux (APC et APW), les administrations Déconcentrées de l'Etat (Différents directions de la wilaya), les entreprises et les associations.

Ensuite, pour cibler les acteurs, nous signalerons qu'il nous était difficile, voire impossible, de déterminer le nombre exacte de la population total ni de la cibler dans son ensemble. C'est pourquoi nous avons procédé à l'échantillonnage de la population en deux étapes. La première a consistée en l'application de la méthode dite d'« échantillonnage stratifié ». Celle-ci nous a permis de dégager des classes les plus homogènes possible pour notre travail. Nous avons obtenus quatre catégories d'acteurs qui

¹ Voir Omar AKTOUF. (1987) : « *Méthodologie des sciences sociales et approche qualitative des organisations : une introduction à la démarche classique et une critique* », Presse de l'université de Québec, HEC presse, Sillery, Montréal 1987. Consultable sur le site des classiques des sciences sociales <http://classiques.ugac.ca/>

Chapitre VI : Appréciation de l'implication de la décentralisation dans le développement local de la wilaya de Bejaïa

sont les élus locaux (APC et APW), les administrations déconcentrées de l'Etat (ADE), les entreprises et les associations. Ensuite, vu la méconnaissance de la taille exacte de la population cible ni de la taille exacte de chaque strate, il nous était impossible de poursuivre l'échantillonnage stratifié et de déterminer les quotas à respecter dans chaque catégorie. Il nous a semblé plus judicieux de poursuivre notre échantillonnage en appliquant la méthode « aléatoire » dans la seconde étape. Celle-ci, se trouve être la plus appropriée afin d'éviter le problème de non respect de la représentativité des acteurs de chaque catégorie. Elle a consisté en la sélection aléatoire d'un nombre d'acteurs à cibler dans chaque catégorie en essayant toutefois de toucher le maximum de sujets afin de faire face à l'éventuel problème de « non réponse ».

Ainsi, nous avons effectué les deux étapes de notre échantillonnage et nous avons sélectionné pour chaque catégorie un nombre d'acteur à viser sur le terrain. Nous avons sélectionné, par conséquent, un nombre total de 85 acteurs répartis sur les quatre catégories. Nous ferons remarquer ici, que le nombre total de notre échantillon est de 65 acteurs dont presque la moitié est la catégorie des élus locaux. Le tableau ci-après donne le nombre d'acteurs visés pour chaque catégorie ainsi que le nombre et le taux de réponse.

Tableau n°13 : Taille et structure de l'échantillon visé

| Catégorie | Nombre d'acteurs visés | Nombre d'acteurs ayant répondu | Taux de réponse (%) |
|--|-------------------------------|---------------------------------------|----------------------------|
| 20 APC | 25 Elus locaux | 20 | 80 |
| APW | 15 Elus locaux | 10 | 66.66 |
| Administrations Déconcentrées de l'Etat | 12 | 10 | 60 |
| Entreprises | 20 | 17 | 72 |
| Associations | 13 | 9 | 40 |
| Totales | 85 | 65 | 65 |

Source : Établis par nous-même

1.3. Les outils méthodologiques de l'enquête

Afin d'approcher les acteurs de l'échantillon final, nous avons jugé nécessaire de recourir à l'utilisation d'un questionnaire d'enquête et d'entretiens avec différents acteurs.

1.3.1. Élaboration du questionnaire d'enquête

Pour bien mener notre enquête, nous avons élaboré un questionnaire destiné aux différents acteurs de notre échantillon. Notre questionnaire (voire annexe 3) se compose de cinq axes concernant les différents aspects liées à la problématique du développement local et de la décentralisation. Le premier axe concerne la présentation des acteurs (Nom, qualité, activité, localisation géographique). Le second axe traite de l'approche de la valorisation des ressources et du patrimoine locales. Le troisième cible l'interaction entre le développement local et la décentralisation. Enfin, le quatrième axe cible l'approche gouvernance territoriale. Enfin, le dernier axe est spécifiquement conçu et destiné aux élus locaux afin de cerner les

questions de décentralisation en mettant l'accent beaucoup plus sur l'autonomie locale de faite que celle-ci constitue l'indicateur fondamental de la décentralisation.

En outre, le questionnaire que nous avons élaboré a été fait de la manière la plus simplificatrice pour les répondants. Ainsi, nous avons introduit notre problématique de recherche à l'aide d'une fiche de présentation exposant les objectifs et finalités de la recherche et, le souci que nous portons au respect de la confidentialité et de l'utilisation aux seuls fins de recherche des informations recueillies.

1.3.2. Les entretiens

L'entretien est un outil permettant d'explorer le point de vue de l'acteur enquêté. Il est par conséquent non structuré et laisse libre accès à l'acteur de choisir son point de vue. L'acteur s'exprime, dans ce cas, à travers un discours qu'il faut analyser. Selon les cas, l'entretien peut prendre trois formes. Il peut être directif (guidé par l'enquêteur à travers des questions précises). Semi-directif (l'enquêteur pose des points de repère concernant son sujet et laisse libre cours au répondant de s'exprimer sur ces points) ou non directif¹ (l'enquêteur expose le sujet traité et s'efface pour laisser le répondant développer les points dont il a envie)

En ce qui concerne notre enquête, nous avons pu réaliser quelques entretiens avec certains élus locaux (et compris les secrétaires généraux), chercheurs, responsables d'entreprises et d'associations (voire annexe n° 01). Nous avons choisi de mener, dans la plus part des cas, des entretiens non directifs afin de pouvoir explorer le point de vue de ces acteurs concernant notre thématique du développement local et de la décentralisation et leur donner la liberté de développer les points qu'ils jugent importants.

1.4. Administration de questionnaire et déroulement de l'enquête

Pour la collecte des informations dans le travail d'enquête, deux méthodes existent pour l'administration du questionnaire. La première est dite « administration directe du questionnaire » dans laquelle l'enquêteur n'est pas présent lors de remplissage du questionnaire, c'est le répondant qui reporte lui-même ses réponses. La seconde est dite « administration indirecte de questionnaire ». Elle se caractérise par la présence de l'enquêteur lors de remplissage du questionnaire, c'est lui-même qui pose les questions et qui reporte directement les réponses du répondant.

Dans notre cas, pour collecter des informations, nous nous sommes déplacés sur le terrain à la rencontre des acteurs pour l'administration du questionnaire. Dans nos démarches, nous avons sollicité les responsables à effectuer une administration indirecte du questionnaire, dans laquelle nous assisterons le répondant dans ses réponses afin de lui expliciter les questions qu'il jugerait floues ou vagues et pour conduire des entretiens non directifs sur le sujet. Cependant, vu l'indisponibilité des répondants à nous dégager un intervalle du temps estimé à 35 minutes, nous avons été contraints, dans la plus part des cas, à effectuer une administration directe (remplissage du questionnaire sans notre présence) et de déposer le

¹ Voir Alain BLANCHET et Anne GOTMANE : « *L'enquête et ses méthodes. L'entretien* », éditions Armond et Colin

Chapitre VI : *Appréciation de l'implication de la décentralisation dans le développement local de la wilaya de Bejaïa*

questionnaire pour le récupérer dans une date ultérieure. Nous soulignons, toutefois, que nous avons dû insister et rappeler les acteurs à maintes reprises afin qu'ils prennent le soin de répondre à notre questionnaire. Dans d'autres cas, nous avons pu réaliser soit un entretien avec le responsable en plus de l'administration directe du questionnaire, soit effectuer une administration indirecte du questionnaire (remplissage de questionnaire avec notre présence). Ainsi, nous avons pu réaliser des entretiens avec 15 acteurs et des administrations indirectes avec 20 acteurs.

Au début de notre enquête, nous avons eu recours à l'utilisation de certaines bases de données que nous avons pu obtenir de la part de la direction de la planification et du suivi budgétaire (DPSB) de Bejaïa, concernant l'ensemble des acteurs. En plus de ces bases de données nous avons consulté des études antérieures (étude du ministère de l'agriculture sur le développement rural, articles de A. Djenane ; M. Khelladi ; M. Belataf). Cependant, la distribution du questionnaire ne s'est pas déroulée de la même manière pour l'ensemble des acteurs. Pour les ADE cela a été facile. La majorité de ceux-ci sont concentrés au niveau d'un seul bloc administratif situé au chef lieu de la wilaya. De même pour les élus locaux que nous avons pu questionner au sein du siège de leurs APC respectives. Les difficultés que nous avons rencontrées ont été avec les autres catégories d'acteurs principalement pour le manque d'une base de données exposant l'emplacement de ces acteurs. Ainsi, hormis les entreprises situées dans les zones connues, les autres entreprises, les associations ont été rapprochées de manière aléatoire, c'était le fruit de nos recherches personnelles. Enfin, le refus de certaines administrations de nous fournir les données, comportant les différents budgets locaux, relatives aux communes de ladite wilaya, malgré notre insistance, cela constitue un obstacle majeur pour notre enquête et un comportement néfaste à la recherche scientifique.

Au terme de notre enquête de terrain qui a duré environ six (06) mois, nous avons pu administrer aux différents acteurs 85 questionnaires au total. Les réponses formulées à l'égard de notre demande de participation à l'enquête de terrain ont différé d'un acteur à l'autre. Cependant, nous avons remarqué une situation qui nous a posé beaucoup de difficulté et qui consiste en « la méfiance » exprimée à l'égard du questionnaire. En effet, un bon nombre d'acteurs ont refusé de répondre soit parce qu'ils redoutent le sort destinés aux informations qu'ils auront à fournir (exploitation des informations à d'autres fins que celle de la recherche), soit parce qu'ils ne disposent pas de l'autorisation à fournir les informations dont nous avons besoin (certains acteurs ont affiché une volonté à remplir notre questionnaire mais n'ont pas été autorisés par leur patrons).

Ainsi, nous avons pu récupérer 65 questionnaires au total dont 65 étaient exploitables et 5 autres nous ont été remis vierges après un long délai d'attente. L'abandon de 15 questionnaires a été nécessaire vu le délai extrêmement long imparti durant lequel tous nos essais de récupérer les questionnaires ont été vains vu l'indisponibilité des acteurs, qui nous formulaient souvent la réponse « *j'ai du travail !* ». De même, l'élimination d'un (01) questionnaire, que nous avons jugé « non crédible » vu les réponses formulées lors de notre administration indirecte du questionnaire.

Chapitre VI : *Appréciation de l'implication de la décentralisation dans le développement local de la wilaya de Bejaïa*

Au final, notre échantillon exploitable contient 65 sujets représentant **76,47 %** de l'échantillon total visé et assure ainsi la représentativité des réponses. Le tableau ci-après récapitule la procédure d'obtention de l'échantillon final ainsi que le taux de réponse dans chaque catégorie.

Tableau n°14 : taille et structure des échantillons final

| Catégorie | Nbre acteurs visés | Nbre abandon | Taux abandon (%) | Nbre vierge | Taux vierge (%) | Nbre acteurs final | Taux Final |
|--------------|--------------------|--------------|------------------|-------------|-----------------|--------------------|--------------|
| Total | 85 | 20 | 23.52 | 5.88 | 10 | 76,47 | 70.58 |

Source : enquête (2014)

Nous constatons de la lecture du tableau, que l'échantillon final est constitué pour la moitié des élus dont la plupart sont des élus d'APC. Ce taux de 50 % d'élus locaux est justifié par le respect de la représentativité de la population cible. Le tableau ci-après donne la répartition des élus selon le critère spatial (urbain et rurale) et institutionnel (APC et APW)

Tableau n°15 : Répartition des élus de l'échantillon selon la dimension spatiale et institutionnelle

| | APC Rurales | APC Urbaines | APW |
|----------------------|-------------|--------------|-----|
| Nombre d'élus | 12 | 8 | 10 |
| Total | | 30 | |

Source : enquête (2014)

Nous remarquons, aussi, que l'échantillon comporte peu d'acteurs de la société civile et laisse penser qu'il présente un biais. Cependant, le bas pourcentage de participation de la société civile à l'enquête s'explique par le manque de représentativité de cette catégorie d'acteurs dans la population cible elle-même. En effet, il existe un peu d'associations sur le terrain, peu d'organisations syndicales. Quant aux administrations déconcentrées de l'Etat et aux élus d'APW, ce sont des acteurs représentant pour l'ensemble de la wilaya (terrain d'étude) et sont à un nombre réduit, nous les avons pris par conséquent dans leur ensemble.

La composition de notre échantillon final est présentée dans l'annexe 6. Il est constitué des acteurs ayant favorablement répondu à notre questionnaire

2. traitement et analyse des données de l'enquête

Nous essaierons au cours de cette section à la fois de présenter les données recueillis lors de notre enquête et de procéder à leurs interprétations, traitement et analyses.

2.1. Valorisation des ressources et du patrimoine locale : Réalités et pratiques

Dans cette section, nous essaierons d'identifier dans quelle mesure les acteurs locaux, approchés lors de cette enquête, inscrivent des actions de valorisation du patrimoine et des ressources locales. En effet, la décentralisation des pouvoirs et prérogatives aux échelons locaux serait efficiente si seulement si les acteurs locaux ont eu conscience des faiblesses,

potentialité et perspectives de leur territoire¹. Dès lors la tendance à valoriser ou pas les potentialités du territoire nous donne un signe en matière de décentralisation en d'autres mots la valorisation des ressources locales par les acteurs constitue un des signe à plus de décentralisation.

• **Acteurs locaux et valorisation des ressources et du patrimoine local**

Nous essaierons d'identifier l'attitude des acteurs locaux envers les ressources locales, sachant que la valorisation du patrimoine et des ressources locales est considérée par les économistes du développement un préalable dans tout processus de la construction de « la ressource territoriale » et un des signes d'appropriation du territoire par les acteurs locaux. Alors nous avons interrogé les acteurs locaux pour voir est ce qu'ils ont établis des actions ayant pour but la valorisation des ressources locales. Ainsi, les réponses obtenues semblent confirmer une attitude de valorisation du patrimoine et de la ressource locale. (Voir le tableau ci-dessous).

Tableau n°16 : Réponses des acteurs selon qu'ils ont organisé ou non des actions de valorisation du patrimoine et des ressources locales

| Valorisation des ressources et du patrimoine | Effectif | Fréquences (%) |
|--|-----------|----------------|
| Oui | 33 | 50,76 |
| Non | 18 | 27,76 |
| Aucune réponse | 15 | 23,07 |
| Total | 65 | 100 |

Source : enquête (2014)

Il ressort de ce tableau que la plupart des acteurs locaux ont réussi à inscrire des actions de valorisation du patrimoine et des ressources locales, soit une proportion de 46, 15 % de notre échantillon. Cependant, ils sont, 28,57 % à non pas inscrire dans leurs agendas des actions qui s'inscrivent dans le cadre de valorisation du patrimoine, nous y retrouvons les entrepreneurs, qui considèrent que ceux-ci, ne relève pas de leurs objectifs. Enfin, nous avons enregistré un taux de 23,80 % comme une mention de non réponse.

Ceci montre que les acteurs du territoire de la wilaya de Bejaïa s'inscrivent dans la tendance d'appropriation de leur territoire et expriment leurs volontés de le mettre en valeur. Ce constat est partagé, par ailleurs, par **ZORELI. M (2013)**, qui partage ce constat en soulevant l'émergence des actions de valorisation conduite par les acteurs de la wilaya de Bejaïa².

Des entretiens, également, effectuées auprès des acteurs locaux pour mieux ressortir l'engagement des acteurs. Voilà comment MC, président d'une association du tourisme explique son attitude vis-à-vis de la valorisation des ressources locales : « *Malgré le manque des moyens, nous ferons de notre mieux, en organisant des actions et des évènements visant à promouvoir et à faire connaître nos espaces touristiques* ». (**Entretien, 2013**). Dans ce sillage un entrepreneur nous livre un point de vue concernant l'apport de la valorisation des ressources locales « *Développer les produits du terroir constitue en lui-même une source de développement local. C'est une stratégie efficace pour la valorisation des produits*

¹ Voir Pierre-Antoine LANDEL et Christen COOPE

² Voir : Zoroli (M-A) : « *La wilaya de Bejaïa, vers le développement durable et global par la construction d'une intelligence territoriale* », février 2013.

Chapitre VI : *Appréciation de l'implication de la décentralisation dans le développement local de la wilaya de Bejaïa*

traditionnels d'origine. Tous les territoires contiennent des produits de terroir, dont la diversité s'explique par différents facteurs : leur ancrage dans différentes sociétés locales, leur distribution géographique et les échelles de production pouvant passer d'une production domestique à une véritable production industrielle » (entretien ; 2014). Seuls les institutions élus locales peuvent prêter attention et apporter un encouragement¹ au *savoir faire local*. Ces propos, exprimes l'émergence des volontés de la communauté (société civile) qui prennent, de plus en plus, les questions relevant de leurs territoires (Pecqueur, 2004).

Interrogés sur la fréquence des activités de valorisation des ressources et du patrimoine local, nous avons enregistré les taux suivant : une proportion de 12.50 % indiquent qu'ils les organisaient « souvent » ; 50% occasionnellement ; 18,75 % rarement et 18.75 % n'ont organisé aucune action. Certains évènements, expositions et fêtes locales² ne nécessitent pas les reproduire souvent d'où le taux d'ailleurs de 50%.

• La coopération et co-développement internationale

La mondialisation a banni les frontières entre les pays régions, pays et villes du monde, leurs permettant ainsi de collaborer, coopérer et de s'associer pour leurs développement respectif. Les collectivités du monde s'organisent et partagent leurs expériences dans des organisations mondiales telles que le forum mondial du développement local, cités et gouvernement locaux unis. Cependant, les acteurs enquêtés (notamment, les collectivités locales) ne comptent une portion infime d'action de valorisation de dimension internationale dans leurs bilans, ratant ainsi une opportunité en or de coopération internationale³.

Tableau n°17 : actions de valorisation inscrites à l'extérieur

| | Collectivités | ADE | Associations | Entreprises | Total | Fréquences (%) |
|-----|---------------|-----|--------------|-------------|-------|----------------|
| Oui | 1 | 2 | 0 | 1 | 4 | 11.81 |
| Non | 15 | 4 | 8 | 10 | 37 | 88.19 |

Source : enquête (2014)

De la lecture de ce tableau, nous constatons que la majeure partie **88.19 %**, qui sont conscient de leurs patrimoine et ressources locales, n'ont pas pu participer dans des actions internationales de valorisation du patrimoine. Cependant, **11.81%** des acteurs ont pu s'inscrire dans la coopération internationale ; ce taux est enregistré par les PME locales.

¹ Un exposant rencontré lors de « *la fête des cerises* » de la commune de Larbaa-Nathirathen, à Tizi-Ouzou affirmait que seulement l'APW y contribuait, par un montant de 600.000. Da

² Nous avons observé une tendance montante des fêtes locales ayant pour bute la valorisation des ressources locales. Nous en avons enregistré *la fête du figuier* de la commune de Beni-Maouche ; celle d'*huile d'olive* de la commune d'Akbou et celle *du miel* de la commune de Bejaïa, enfin, *la fête d'orange* de la commune d'Amizour.

³ Nous avons remarqué ces dernières années une tendance montante des programmes de coopération internationale décentralisée, non seulement dans le cadre de valorisation des ressources locales mais dans différents domaines tel que l'environnement, l'aménagement du territoire.

Interrogés sur les causes de leurs absence dans la coopération internationales ; la majorité des acteurs disent qu'ils n'ont pas eu, ni l'occasion, ni l'autorisation ; d'autres évoquent les obstacles d'ordres administratifs¹, juridiques.

La coopération et le co-développement internationaux constituent l'une des chances offertes par la mondialisation et l'un des moyen de penser global et d'agir local. Ainsi, les collectivités locales en Algérie ratent une chance de s'inscrire dans la mondialisation, tel que nous l'avons observé dans les expériences des cités et gouvernements locaux unis, le forum mondial du développement local, exemples phares de la coopération internationale décentralisée.

D'autres évènements locaux suscitent également la curiosité des chercheurs et de l'université, ils s'agissaient notamment de la fête des figuiers de la commune de Beni-Maouche, de la fête de l'orange de la commune d'Amizour, de la fête du miel de Bejaïa.

Enfin, nous pourrions affirmer l'existence d'une tendance montante de « *valorisation du territoire* » par les acteurs locaux. Ceci, ce manifeste à travers *la connaissance et l'appropriation du territoire*

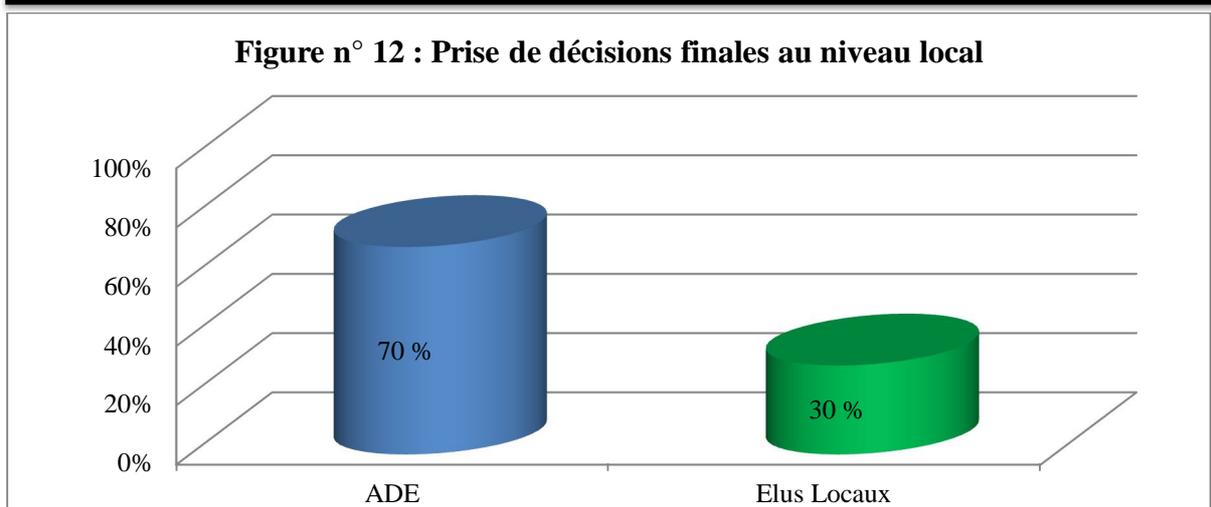
2.2. De l'autonomie locale dans la wilaya de Bejaïa : Mythes ou réalités !

i. Les institutions élues locales

Il ressort des résultats de notre enquête que la plus part des acteurs, soit un taux de 86, 50 % considèrent le fait d'accélérer les réformes de la décentralisation pourrait améliorer l'autonomie locale. En effet, les élus locaux ayant répondu favorablement à notre enquête affirment qu'ils ne sont pas autonomes dans l'exercice de leurs fonctions, soit une proportion de 79, 50 % de notre échantillon. Ainsi, ils sont 70 % à déclarer que l'étape actuelle de la décentralisation est «formelle».

En fait, la décentralisation permettra à la commune de fonctionner comme un « petit Etat dans un Etat ». Cependant, l'évaluation du processus de la décentralisation dans le cas de la wilaya de Bejaïa, montre que plus d'efforts restent à faire, elle demeure toujours inachevée. D'ailleurs les élus de la wilaya de Bejaïa estiment que les décisions finales reviennent généralement à l'acteur public, qui est les administrations déconcentrées de l'Etat à hauteur de 70 %. (Voir la figure ci-dessous).

¹ Abdelhamid ABERKAN, ex ministre de la santé et actuellement maire de la commune d'El-Kroub, de Constantine a affirmé lors d'un entretien qu'il a eu un refus catégorique, à la fois, de la part de wali et du ministère de l'intérieur lorsque il a essayé de signer un accord de partenariat entre sa commune et celle de Marseille, de France.

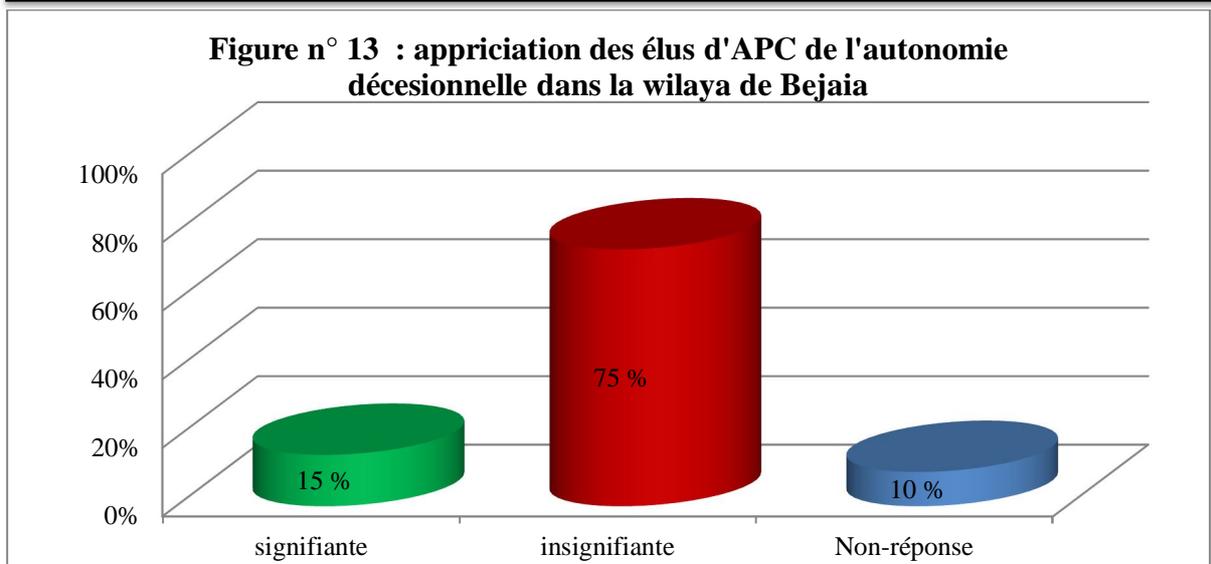


Source : Enquête (2014)

Les carences de l'autonomie de l'échelon local sont observable en matière des capacités décisionnelle des collectivités locales, d'ailleurs les institutions élues locales se trouvaient toujours sous les directives de la tutelle, comme il a été déjà mentionné par Samir Boumoula lors d'une étude réalisées sur les communes de cette wilaya, celui-ci a conclu que « *l'acte fondamental qui devrait caractériser l'autonomie des communes, à savoir l'élaboration et l'exécution du budget est conditionnée par les approbations préalables obligatoires des services de l'Etat ou ses représentants* »¹. Dès lors, il conclut qu'« *il est difficile de parler de décentralisation dans de pareilles conditions* »². Un élu a affirmé lors de notre entretien que « *La révision récente des codes communal et de wilaya qui remis en cause les maigres acquis des deux lois de 1990, en dépouillant les P/APC et les P/APW de l'essentiel de leurs prérogatives au profit des services déconcentrés de l'Etat et en confiant au wali un pouvoir exorbitant, nous édifié sur les limites de la gouvernance algérienne* » (entretien, 2013). Cet état de fait est confirmé par ailleurs dans l'analyse de **BOUTALEB. K (2006 ; 06)**, qui écrit, « *dans le passé, les communes ont longtemps été placées, en effet, dans des rapports de type quasi hiérarchique avec la Wilaya. En dépit des pouvoirs explicites qui leur avaient été conférés par la loi, les autorités communales s'étaient accoutumées à observer une attitude de soumission aux décisions et instructions émanant de la « tutelle », et étaient considérées de ce fait comme de simples prolongements locaux des services de l'État.* ». Cette situation est résumé par la figure ci-après qui représente l'estimation des élus d'assemblées populaires communales de quelques communes de la wilaya de Bejaïa.

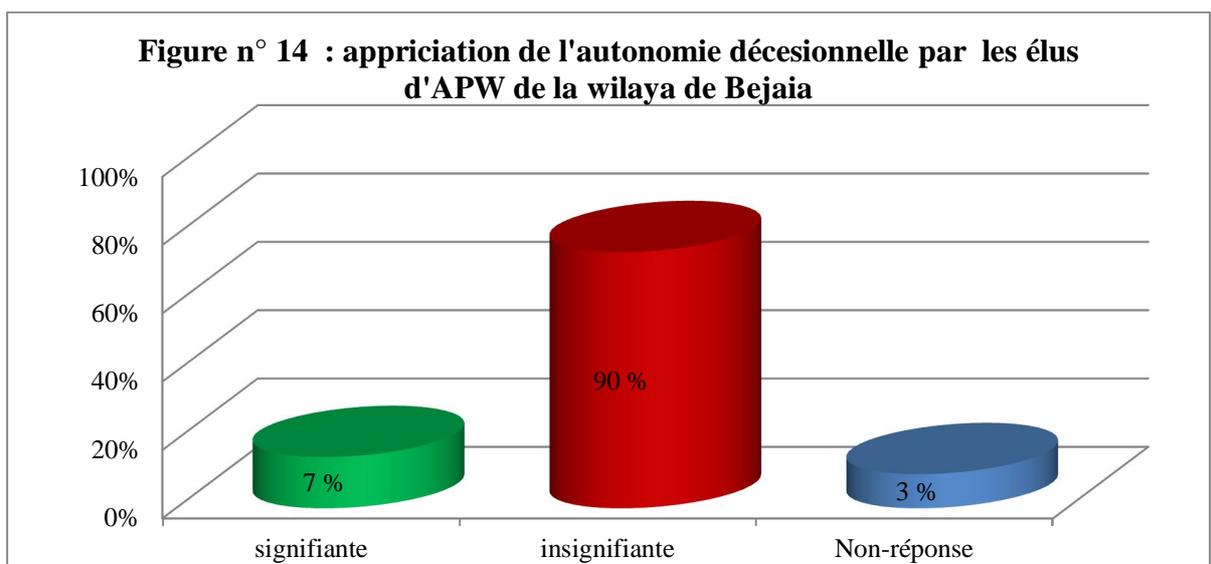
¹ Samir Boumoula, (2008), Op. Cit. p. 18

² Samir Boumoula, (2011), Op. Cit. p. 56



Source : Enquête (2014)

La lecture du code de la wilaya quant à lui traduit « les pouvoirs présidentiels » dans jout le wali dans sa wilaya, comme le montre notamment par exemple l'article 102 qui stipule que « *le Wali veille à la publication et à l'exécution des délibérations de l'assemblée populaire de Wilaya* ». Ainsi, ceci signifié que la dernière décision relève toujours du ressort du Wali qui décide d'exécuter ou non les décisions prises par l'institution élue, comme il a été confirmé d'ailleurs par l'article 104 du même code, sui stipule que « *dans l'intervalle des sessions, le wali tiens régulièrement informé le président de l'Assemblée populaire de wilaya de l'état d'exécution des recommandations formulées par l'Assemblée, dans le cadre de la législation et de la règlementation en vigueur* ». D'où enfin l'estimation des élus d'assemblée populaire de la wilaya (APW) de Bejaïa qualifiant l'étape actuelle de la décentralisation d'inachevée (Voir la figure ci-après).



Source : Enquête (2014)

En effet, la décentralisation financière constitue l'exemple par excellence, des carences observées, en la matière. Or, pratiquement dans toutes les expériences de décentralisation menées montrent, précisément, l'importance de l'autonomie financière des

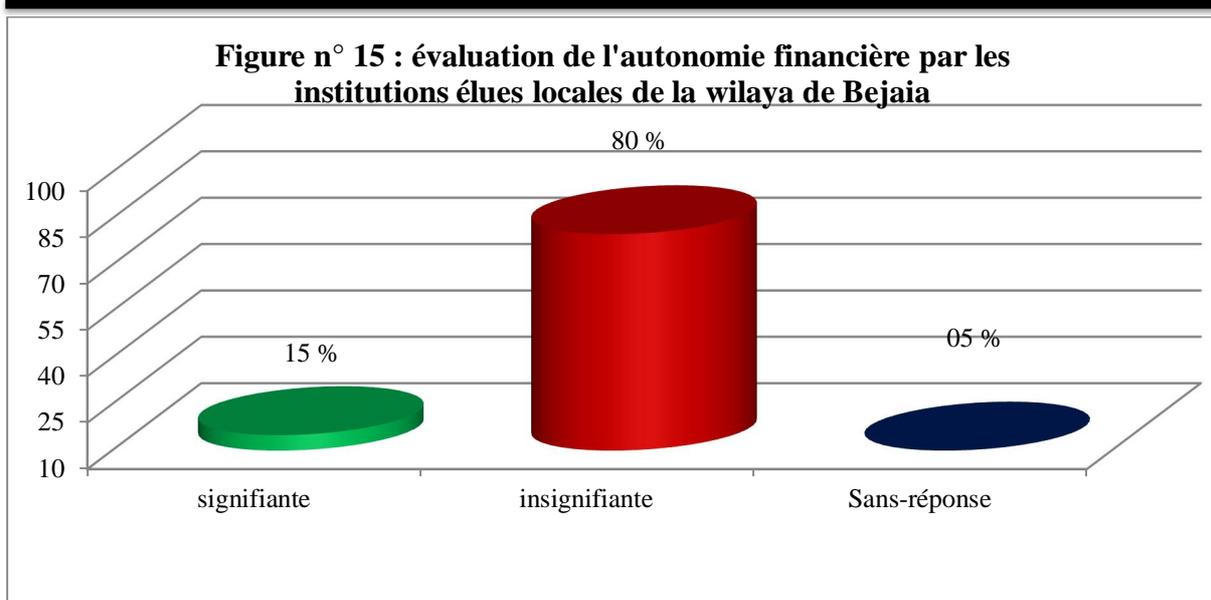
Chapitre VI : Appréciation de l'implication de la décentralisation dans le développement local de la wilaya de Bejaïa

collectivités locales, constituant ainsi l'enjeu, voir même le nerf de la décentralisation. Ainsi, comme le rappelle avec insistance un élu d'APC : « *le problème fondamental est celui des ressources financière, c'est difficile de mener des projets du développement local sans ressources suffisantes* » (entretient, 2014). Concernant les plans de financement du développement local attribués aux collectivités locales, notamment les plans communaux du développement (PCD), ceux-ci en effet ne répond pas aux aspirations et besoins exprimés par l'échelon local étant donné qu'ils représentent de petits montant alloué par l'Etat aux collectivités locales. D'ailleurs à ce propos, un élu d'APW dit ceci : « *les plans communaux du développement (PCD) sont dotés par l'Etat et gérés par l'APW, ce sont de petites miettes et ne règlent aucun problème, contrairement aux programmes sectoriels déconcentrés (PSD) ; sont gérés par le Wali et les services déconcentrés de l'Etat associés au ministères. Ici, l'élu est exclu de tout avis concernant les PSD* » (entretient, 2013).

Après plusieurs réformes le constat demeure le même en matière d'affectations, d'ailleurs à ce propos, en évaluant les affectations financière **N. BOUZIDI** affirme que « *les enveloppes financières sont décidées centralement et octroyés aux échelons locaux par déconcentration. Le pouvoir de décision reste du domaine exclusif des organes centraux et ce en dépit de la reconnaissance officielle de la nécessité d'une décentralisation effective* »¹. Cette situation est confirmée d'ailleurs par l'article 56 de la loi 11-10 portant code communal dont nous lisons ceci, « *ne sont exécutoire qu'après été approuvées par le Wali, les délibérations portant sur : les budgets et les comptes ; l'acceptation de dons et legs étrangers ; les conventions de jumelage ; les aliénations du patrimoine communal* ». Dès lors un segment important de la décentralisation est absent comme l'ont exprimé les élus locaux de la wilaya de Bejaïa dans le graphique suivant.

Toujours en matière de l'autonomie financière dans le de l'assemblée populaire de Wilaya (APW), l'article 107 de la loi 12-07 annonce que « *le wali élabore le projet du budget et la wilaya en assure l'exécution, après son adoption par l'assemblée populaire de wilaya. Il est l'ordonnateur* ». En effet cet article nous renseigne que les décisions, choix et options opérées par les élus dépendent donc principalement de la volonté du l'instance exécutive, qui le Wali, qui se chargera de les communiquer à autorités de la tutelle. Dès lors, nous constatons clairement que les élus locaux n'ont pas un pouvoir effectif en matière d'élaboration du budget de la wilaya. D'ailleurs, la figure ci-après nous éclaire sur l'appréciation porté par les élus locaux sur l'étape actuelle de la décentralisation financière.

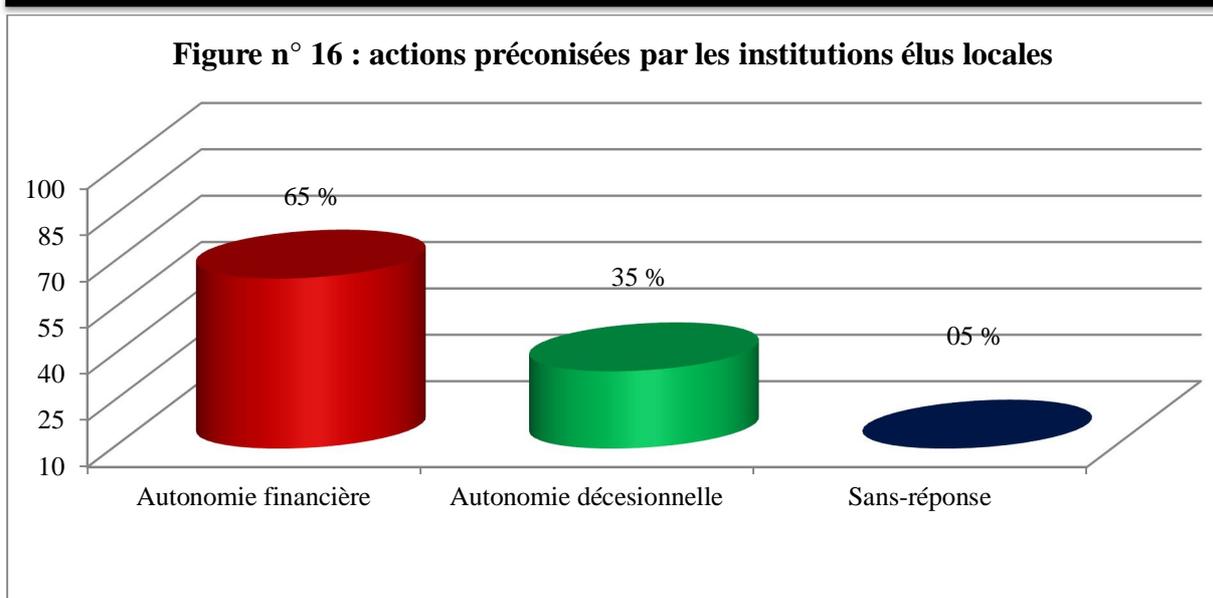
¹ N. BOUZIDI, (2003), Op cit, P112.



Source : Enquête (2014)

En outre, élaboré et présenté par le wali, le Budget de la Wilaya, selon *l'article 160 de la loi 12-07* relative au code de Wilaya, reprenant l'énoncé des lesdites lois : « *le projet du budget de la wilaya est préparé et présenté par le Wali, à l'assemblée populaire de la wilaya qui le vote et l'adopte dans les conditions prévues par la présente loi. Il est approuvée par le ministre chargé de l'intérieur, conformément aux dispositions de l'article 55 ci-dessus* ». Cela, laisse constater une décentralisation financière rigide, de fait que les assemblées élus ne conserve qu'un rôle d'approbation, l'éloignant ainsi de la gestion des finances publiques locales. Ce constat est déjà soulevé déjà par *GREFFE. X (1986, P96)*, insistant que « *la redéfinition du rôle des collectivités territoriales conduit logiquement à repenser le statut de leurs principaux acteurs : les élus et les fonctionnaires locaux* ». Ceci dit, que les acteurs locaux auraient de plus en plus de prérogatives dans la gestion publique locale, ce qui n'est pas le cas.

Enfin, il paraît clairement, que les dispositifs législatifs déployés actuellement en matière de la décentralisation financière renforcent la dominance de l'acteur institutionnel (État central) et son maintien dans une position de force. Ils ouvrent uniquement un droit de regard sur la gestion des affaires sans possibilité d'intervenir. Concernant les actions préconisées par les élus locaux ceux-ci semble opter pour une décentralisation financière accélérée, comme il a été mentionné dans la figure ci-dessous.



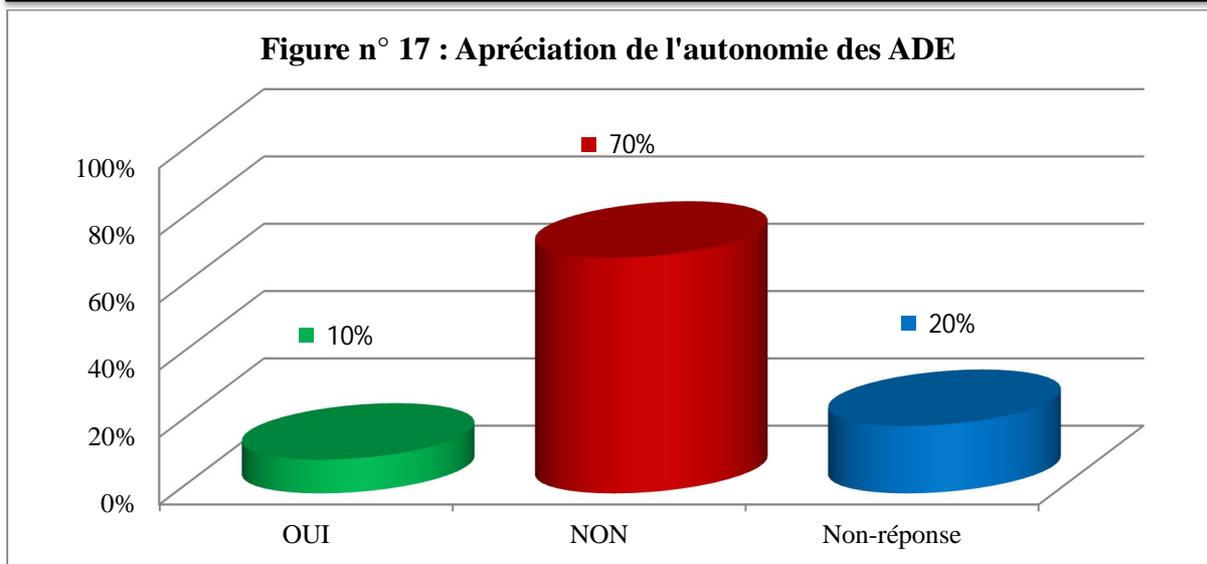
Source : Enquête (2014)

En matière de l'autonomie institutionnelle, malgré l'affirmation de la décentralisation en Algérie, et ce depuis des décennies les communes n'ont pas eu ce pouvoir. Même « *Actuellement la rigidité des textes qui régissent les finances locales s'opposent à une possibilité d'une mobilisation importante des ressources au niveau local. Les communes n'ont pas autorité pour prélever des impôts locaux exception faite de certains textes communales même les impôts locaux dont bénéficie la commune sont décidé par le pouvoir central.* » **BOUZIDI. N (2003, P111).** C'est aussi donc le problème de la réforme institutionnelle locale qu'il s'agit de prendre en charge effectivement, une réforme dont la nécessité depuis 3 décennies est constamment soulevée tant par les travaux consacrés au développement local que par les réclamations des élus locaux.

Enfin nous constatons que les codes en vigueur renforcent les pouvoirs attribués à l'administration centrale et limitent les prérogatives attribués aux élus locaux, qui sont portant les piliers de la décentralisation. La seule obligation que doit assumer le wali c'est l'information du président de l'assemblée de l'activité des services de l'État (ADE).

- **Décentralisation et déconcentration dans la wilaya de Bejaïa : les ADE sous l'emprise de l'Etat central !**

Enfin, après avoir constaté la non-coopération entre les ADE et les collectivités locales nous avons approchés les ADE à la fois par voie de questionnaire et d'entretien. Les résultats nous ont permis, par conséquent, de ressortir la position des Administrations Déconcentrées de l'Etat (ADE) dans la gestion publique locale ; notre but est précisément de révéler la marge de manœuvre dont disposent ces dernières dans la gestion locale. Il s'est avéré que ces dernières ne remplissent qu'une tâche : l'exécution (voire la figure ci-dessous).



Source : Enquête (2014)

Il ressort de notre enquête que la majorité des ADE approchées soit un taux de 70 % affirmaient remplir uniquement la tâche d'exécutant ; cependant, les 10 % restants stipulent qu'ils ont eu à combler la tâche de décideur. Enfin, les 20 % restants n'ont mentionné aucune remarque.

Approché lors d'un entretien et interrogé sur les marges de manœuvre dont disposait son administration, l'administrateur affirmait ceci : « *je suis sous la direction du ministère et du wali, notre rôle consiste à exécuter les directives et instructions émanant de ces derniers* » (*entretien ; 2014*), d'ailleurs, l'article 127, de la loi 12-07, semble confirmer ces dires : « *la wilaya dispose d'une administration placée sous l'autorité du Wali. Les différents services déconcentrés de l'Etat en font partie. Le Wali en assure l'animation, la coordination et le contrôle* ». Or, la redéfinition du rôle des acteurs locaux est nécessaire, comme il a été déjà soulevé par **GREFFE. X (1986, P96)**, en insistant que « *la redéfinition du rôle des collectivités territoriales conduit logiquement à repenser le statut de leurs principaux acteurs : les élus et les fonctionnaires locaux* ». Ceci dit, que les acteurs locaux qu'ils soient administrateurs, techniciens ou élus locaux devraient s'investir, de plus en plus de prérogatives et de marges de manœuvre dans la gestion publique locale, ce qui n'est pas le cas des administrateurs approchés lors de notre enquête¹. Rappelant que l'un des piliers de la gouvernance est la coordination entre les acteurs publics (**J-P GILLY, I. Leroux et F. WALLET, 2004**), celle-ci, se concrétise à travers la cohérence et l'harmonie qui se tisse entre ces acteurs. Or les résultats du terrain nous montrent la dominance de l'administration centrale.

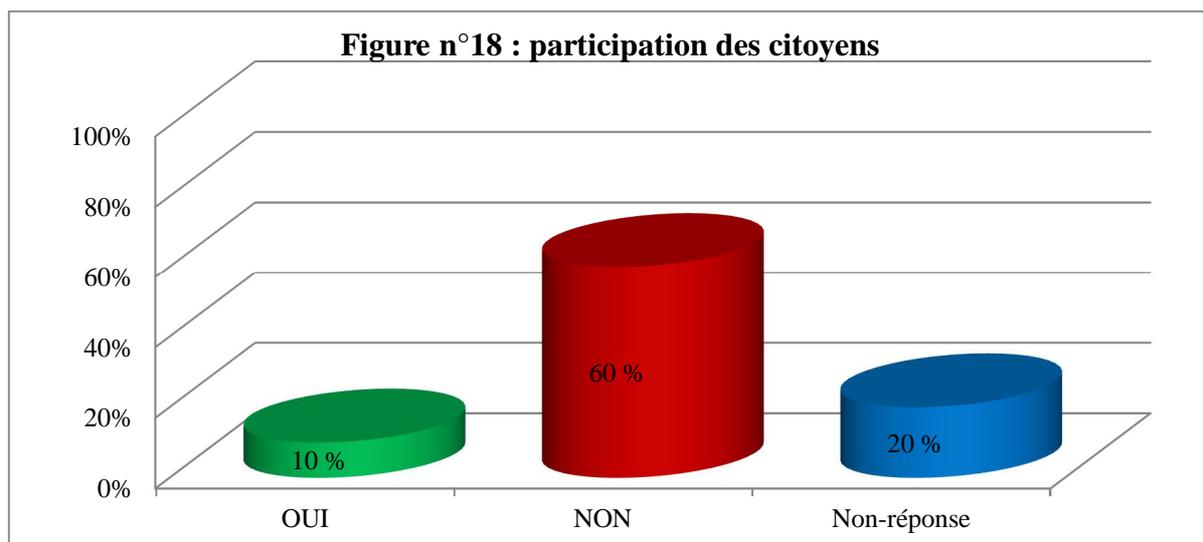
Enfin, nous constatons que les administrations de l'Etat demeurent *sous l'emprise de l'Etat central*, laissant ainsi peu de marges et d'initiatives aux administrateurs locaux.

¹ Un administrateur local nous exprimé son attitude en disant ceci : « *il serait mieux de passer à la modernisation de la gestion des administrations publics en leur octroyant plus d'autonomie, tel qu'il a été remarqué dans les pays réellement décentralisés* »

2.3. Bejaïa : Quid de la démocratie participative !

La situation de la démocratie participative nécessite une explication, ce qui nous a amené à interroger certains acteurs locaux, -notamment, les collectivités locales, les ADE- sur la participation de différents acteurs notamment les citoyens et les associations. La confrontation du terrain, par le biais de notre enquête, nous a montrés et éclairé que les associations n'étaient pas consultés ni prise en considérations dans la gestion publique locale.

Lors de notre entretien un administrateur d'une direction déconcentrée de l'État nous a dit ceci : « *Assez de projets octroyés pour la wilaya de Bejaïa ont été bloqués soit par les citoyens ou par les associations y activant dans le même territoire.* » (**Entretien 2014**). Cela, sous-entend que les citoyens n'étaient pas ni consulté, ni associé par les administrations locales, dans la gestion publique locale. Or la démocratie participative nous enseigne que la participation des acteurs locaux qu'ils soient citoyens, associations, entrepreneurs dans la gestion publique locale constitue un des facteurs de réussite de tout projet du développement local (**Pecqueur, 2004**). Ainsi, l'association de la société civile dans la gestion publique aurait au moins minimisé, voir même éviter ces situations¹. Interroger sur la participation des citoyens dans la gestion publique locale, les acteurs locaux affirment que les citoyens n'y sont pas associés. (Voir la figure ci-dessous).



Source : Enquête (2014)

Il ressort de la figure ci-dessus que 60 % des acteurs affirment que les citoyens n'étaient pas associés dans la gestion locale. Une proportion, qui reste insignifiante, soit 10 % affirme que les citoyens y participent. Enfin, 20 % des acteurs n'ont exprimé aucune réponse. Après avoir été consultés par la voie de questionnaires et d'entretiens, les associations² n'étaient pas associées, ni par les administrations déconcentrées de l'Etat (ADE), ni par les

¹ Les écrits du forum mondial du développement local nous montrait que les citoyens sont continuellement consultés par les collectivités locales et par les administrations territoriales dans la gestion publique locale par exemple dans la primauté des projets de développement local, les horaires d'ouverture et de fermeture des administrations.

² Vu nos moyens limités, nous n'avons pas consulté les citoyens de la wilaya de Bejaïa sur leur participation dans la gestion publique locale. Alors, pour y remédier nous avons interrogé les associations car elles constituent le représentant par excellence des citoyens.

Chapitre VI : Appréciation de l'implication de la décentralisation dans le développement local de la wilaya de Bejaïa

collectivités locales dans la planification local. Ce constat est remarqué dans la mise en œuvre des programmes régionaux du développement et d'aménagement (PRDA), en France, tel qu'il a été mentionné par **GREFFE. X (1999)**, en écrivant : « *Les collectivités locales se limitaient à afficher les programmes qu'elles envisagent d'exécuter pendant la période en question, ce qui les réduisait à des catalogues de dépenses publiques sans rapport soutenu avec les aspirations locales* ».

Enfin , nous concluons que la wilaya de Bejaia n'a pas, encore, atteint le stade de la démocratie participative, qui prend en considération, en amont et en aval, des préoccupations, avis et appréciation des différents acteurs, notamment les citoyens. Nous pouvons tout de même constater une forme de résistance de la part des élus locaux à faire évoluer leur rôle et leurs pratiques de la démocratie représentative et la démocratie participative.

• Causes d'inertie de la démocratie participative

La notion de la participation citoyenne telle qu'elle a été institutionnalisée notamment dans le code communal¹ actuel, n'expliquait pas d'une manière détaillée et explicite les modalités et la conduite de la gestion participative. Ainsi, un élu local nous confirme cet état de fait en déclarant ceci : « *la loi en vigueur la permet, le problème c'est que la loi ne prévoit pas les moyens relatifs à sa mise en place et à son fonctionnement et ne précise pas ses prérogatives et la portée de ces décisions, sont-elles exécutoires ? Qu'en est-il si l'assemblée refuse de les appliquer autant de questions sans réponses* » (**entretien, 2014**)

Favoriser le recours aux TIC pour améliorer la gouvernance locale et par conséquent, la participation. Ainsi, comme il a été évoqué par l'OCDE, « *Appliquer ces technologies à la gouvernance peut être un moyen utile d'améliorer la démocratie au niveau local. Elles permettent par exemple, de faciliter les élections, de rendre l'information aisément accessible, de suivre l'évolution des principaux indicateurs urbains, de rendre le processus de décision plus transparent est plus contrôlable. Il appartient notamment aux pouvoirs publics de veiller à ce que les nouvelles technologies soient accessibles à toutes les catégories socio-économiques* » (**OCDE, 2001 : 247**). En effet, le recours au TIC dans la gestion publique locale est très restreint, dans toutes les étapes de la politique publique, soit en matière d'élaboration, de suivi ou d'exécution des projets.

En outre, les acteurs rencontrés évoquent parfois une crise de confiance entre les élus, les acteurs publics et citoyens. Un certain nombre de difficultés sont soulevées : l'éloignement des élus et des acteurs privés des réalités quotidiennes des personnes, le désintéressement des élus et acteurs publics pour le sort de la population. D'ailleurs les résultats de notre enquête soit un échantillon de 60,50 % des acteurs mentionnent que les citoyens ne sont pas généralement associés dans la gestion publique locale (la prise de décision) et presque un taux de 55 % des acteurs reprochés stipulent que les citoyens devraient être consultés et associés

¹ L'article 11 de la loi 11-10 portant code communal stipule que « la commune constitue le cadre institutionnel d'exercice de la démocratie au niveau local et de gestion de proximité. L'assemblée populaire communale prend toute mesure pour informer les citoyens des affaires les concernant et les consulter sur les choix des priorités d'aménagement et de développement économique, social et culturel, dans les conditions définies par la présente loi. Dans ce domaine, notamment, les supports et les médias disponibles peuvent être utilisés. L'assemblée populaire communale peut également présenter un exposé sur ses activités annuelles devant les citoyens »

Chapitre VI : *Appréciation de l'implication de la décentralisation dans le développement local de la wilaya de Bejaïa*

dans la gestion publique locale. Enfin, les principales causes ont été énumérées dans le tableau ci-dessous.

Tableau n°18 : Motifs de l'inertie de la participation

| Classement | Motifs | Taux (%) |
|------------|---|----------|
| 1 | Communication des collectivités locales | 65 |
| 2 | Absences des TIC | 60 |
| 3 | Associations citoyennes | 50 |
| 4 | Éloignement citoyens | 50 |

Source : enquête (2014)

Pour y remédier à cette situation d'inertie de mécanismes de la démocratie participative, de la non association des citoyens et notamment d'éloignement de ces derniers de toute action publique locale nous avons sélectionné quelques alternatives que nous avons énuméré ci-dessous (voir le tableau ci-dessous)

Tableau n°19 : Quelques alternatives pour améliorer la démocratie participative

| Classement | Motif | Taux (%) |
|------------|-----------------------------------|----------|
| 1 | Association effective des usagers | 55, 50 |
| 2 | Introduction des TIC | 40 |
| 3 | Échange d'information | 30 |

Source : enquête (2014)

En effet, la plus part des acteurs, soit 55, 50% attribuent au fait d'association effective des usagers la première position étant donnée que ceci pourrait mettre les citoyens au cœur de la gestion publique. L'introduction des technologies d'information et de la communication (TIC) occupait le second rang selon 40 % d'acteurs de notre échantillon. Enfin, l'échange d'information revient à la dernière place selon 30 % des acteurs. Des actions s'inscrivant dans ce cadre ont été initiés en 2012 par Le Conseil National Économique Et Sociale¹ (CNES) à travers le territoire national. Cependant, celles-ci ne ciblent que les chefs-lieux de wilayas oubliant ainsi sa périphérie.

2.4. Etat des lieux de la gouvernance locale dans la wilaya de Bejaïa

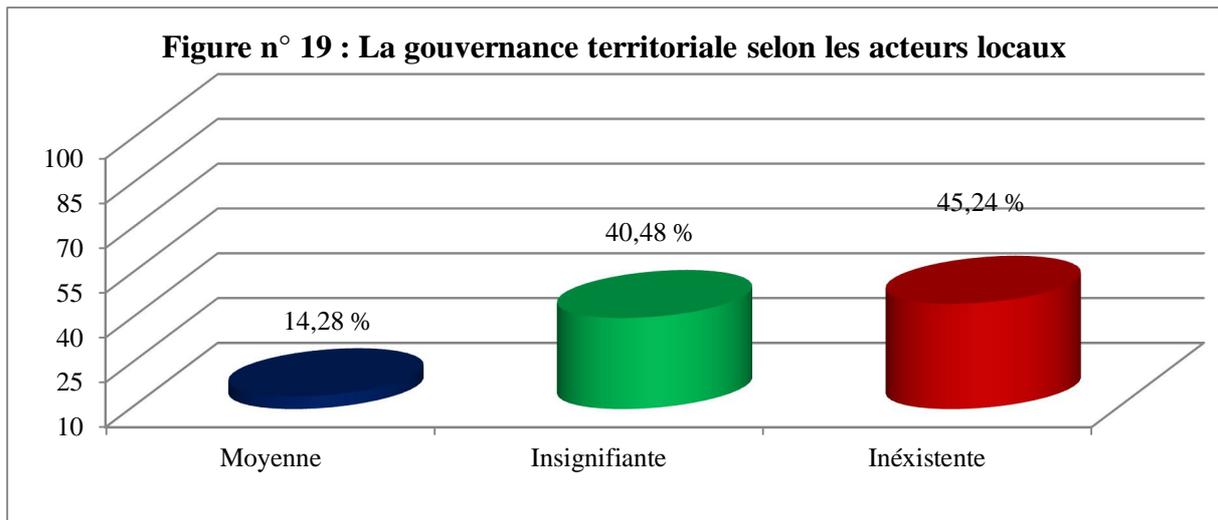
Il semblerait que l'étape actuelle de la gouvernance locale est intimement liée au stade actuel de la décentralisation, elle constitue d'ailleurs son corollaire. À ce propos un élu local nous a bien exprimé l'impact de l'étape actuelle de la décentralisation sur la gouvernance en disant ceci : « *ces deux lois, [lois 11-10 et 12-07] adoptées en 2012 ; ont vidé de leur substance les anciennes lois qui avaient connu relativement une certaine avancée dans le fonctionnement de ces institutions car adoptées à des assemblées plurielles. Ces deux textes ont vidé de leur sens la gouvernance local dans la mesure où ils consacrent l'hégémonie et la mainmise administrative, donc de l'Etat central, sur le local, sur le local et du fait que les*

¹ Ces actions ont été menées principalement par le président du conseil lui-même, Mohand-Chérif Bebbes, sous formes de rencontres et de cellule d'écoute avec la société civile.

Chapitre VI : Appréciation de l'implication de la décentralisation dans le développement local de la wilaya de Bejaïa

structures communales sont laminées par les hiérarchies verticales et horizontales de toutes sorte »¹

En effet, il ressort de notre enquête que les acteurs locaux de la wilaya de Bejaïa considèrent la gouvernance dans leur wilaya d'insignifiante. D'ailleurs, un pourcentage de presque 50 % d'acteurs considère l'étape actuelle de la gouvernance « insignifiante », cependant, le reste des acteurs supposent au contraire qu'il existe une certaine gouvernance locale dans ce territoire, comme le montre ainsi la figure ci-dessous.



Source : enquête (2014)

En effet, le développement local nécessite l'implication directe des acteurs dans les préoccupations et questions relevant de leur territoire, or les réformes entreprises ne le permettaient pas. Un administrateur local affirme à ce propos qu' « *il est urgent de concevoir des institutions qui restituent l'administration à sa vocation d'instrument de l'épanouissement de la société et non à son contrôle. La redéfinition des missions de l'Etat au plan local pour donner un sens à la bonne gouvernance et à la décentralisation* » (entretien, 20013). Ainsi, le rôle remplis par les acteurs locaux se résumé essentiellement aux fonctions d'exécutants, de consultants ou de subissant l'action, les acteurs preneurs de décision sont très minoritaires. Il s'agit principalement des acteurs institutionnels que sont les administrations déconcentrées de l'Etat, les élus et les organismes publics. Or la logique du développement local nécessite la participation des acteurs locaux à la gestion de l'espace le concernant (M-Y. Ferfera, 2004) car se sont eux qui connaissent les spécificités de leur territoire. Cette situation est résumée dans le tableau suivant.

Tableau n°20 : Rôle des acteurs locaux dans la de gouvernance locale dans la wilaya de Bejaïa

| Fonction | Taux (%) |
|---|----------|
| Pourcentage total d'acteurs locaux preneurs de décision | 19 |
| Pourcentage total d'acteurs locaux consultant | 35 |
| Pourcentage total d'acteurs locaux exécutants | 35 |

¹ Hakim SAHAB, élu local (Député à l'assemblée populaire nationale), in le quotidien le Soir d'Algérie, édition du

Chapitre VI : Appréciation de l'implication de la décentralisation dans le développement local de la wilaya de Bejaïa

| | |
|---|----|
| Pourcentage total d'acteurs locaux subissant l'action | 21 |
| Pourcentage total d'acteurs locaux ayant aucun rôle | 21 |
| Aucune-réponse | 2 |

Source : enquête (2014)

Concernant, les causes de l'insignifiance de l'étape actuelle de la gouvernance locale dans la wilaya de Bejaïa, plusieurs raisons ont été soulevées notamment par les acteurs locaux. La décentralisation formelle dessinée par les réformes actuelles constitue en effet l'une des raisons principales de faite que les décisions sont prises par l'Etat central empêchant par conséquent les acteurs concernés à participer à la prise de décisions les concernant. Par ailleurs, d'autres raisons constituent des freins à la bonne gouvernance locale telle que la bureaucratie, la corruption et l'encadrement. Enfin, le tableau ci-après résume les principales raisons selon les acteurs locaux de la wilaya d'étude.

Tableau n°21 : Motifs d'insignifiance de la gouvernance locale dans la wilaya de Bejaïa

| Classement | Motif | Taux (%) |
|------------|---|----------|
| 1 | La bureaucratie | 73,81 % |
| 2 | La décentralisation | 59,52 |
| 3 | La corruption | 57,14 |
| 4 | Encadrement et suivi des projets du développement local | 54,76 |
| 5 | Implication des acteurs | 52,38 |
| 6 | Vide juridique en la matière | 26,20 |
| 7 | Financement des projets du développement local | 23,81 |

Source : enquête (2014)

• Quelques mesures d'appui à la bonne gouvernance locale dans la wilaya de Bejaïa

Le concept de gouvernance local permet de renouveler la réflexion sur le gouvernement des territoires, leurs modes de gestion et d'administration (*N. Bertrand, 2004 ; P. Mouquay, 2004*), d'ailleurs, aujourd'hui il semble que la réussite de tout projet du développement local nécessite en effet d'assoir les mécanismes de la bonne gouvernance, afin de réussir à associer les acteurs locaux dans leurs diversité dans la gestion de leur territoire. « *il faut savoir que ces réformes sont aux antipodes des exigences de bonne gouvernance* » (entretient, 2013). Non seulement les réformes peuvent y remédier mais aussi l'introduction des technologies d'information et de la communication.

En effet, les TIC représentent un potentiel important en matière de développement¹ et de gouvernance. Elles peuvent permettre d'accroître la transparence des décisions et des financements publics ; de faciliter la participation active des citoyens et de la société civile

¹ Les TIC peuvent constituer un facteur du développement très important. Ainsi, en milieu rural, elle représente une opportunité pour sortir d'un certain isolement géographique préjudiciable au développement économique ou pour aider à la relance d'activités traditionnelles et, dans certains cas, pour crée de nouvelles. En effet, avec un bon usage des TIC, la distance n'est plus nécessairement un facteur handicapant pour l'offre de services publics : bien équipé, des lieux publics (postes et bibliothèques) permettant déjà dans quelques pays d'accomplir différentes démarches et formalités administratives à distance par l'intermédiaire d'un guichet électronique. Dans même certaines collectivités locales ont développé avec succès des projets de télé-enseignement ainsi que de télémédecine. Par ailleurs, l'adoption des TIC par les PME locales contribue à ouvrir de nouveaux débouchés sur les marchés à travers Internet.

Chapitre VI : Appréciation de l'implication de la décentralisation dans le développement local de la wilaya de Bejaïa

dans son ensemble aux prises de décisions les concernant ; et enfin d'exercer un contrôle sur l'action publique en général (OCDE, 2001 : 27). Dès lors plusieurs procédés y sont utilisés, on trouve par exemple le développement des services à distance, c'est-à-dire la délocalisation d'activités immatérielles telles que les centres d'appels, traitement de données et développement de logiciels, réduites possibles par l'économie en réseaux.

Ainsi, les expériences nous montrent que parmi ceux qui ont réussi à s'inscrire dans la e-gouvernance sont majoritairement en Amérique du Nord et l'Europe. Enfin, mettre les TIC au profit de la gouvernance territoriale nécessite par conséquent de miser beaucoup plus sur deux canaux, celui de l'éducation et la recherche pour assurer la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée pour les nouvelles tâches à assurer, celui de l'infrastructure des télécommunications permettant une utilisation optimale des TIC dans tout le territoire.

Plusieurs actions en outre permettent d'améliorer la gouvernance locale (Voir le tableau ci-après) ont été enfin suggérées par les acteurs locaux telles que l'accélération des réformes portant sur la décentralisation. Cette dernière donne la possibilité d'ailleurs aux différents acteurs locaux d'exprimer leurs points de vue, suggestions, ce qui donnera par conséquent plus d'efficacité aux décisions prises et se répercutera positivement sur le développement local.

Tableau n°22 : actions prioritaires pour le rétablissement d'une situation de bonne gouvernance

| Classement | Actions prioritaires à mener | Taux (%) |
|-------------------|--|-----------------|
| 1 | Le renforcement de la décentralisation | 60,90 |
| 2 | implication des acteurs locaux dans la prise de décision | 23,50 |
| 3 | la communication entre les acteurs locaux | 31 |
| 4 | Usage des TIC | 24 |
| 5 | Amélioration de la gestion publique | 10 |
| 6 | Favorisation des projets associatifs | 30 |

Source : enquête (2014)

• Appréciation de la gouvernance locale par les entreprises

Le succès foudroyant de PME leur vaut un préjugé favorable qui autorise même l'espoir qu'elles puissent offrir une alternative crédible, comme voie de développement locale à travers son rôle de valorisation économique des ressources locales spécifiques et génériques. De ce fait, pour accompagner l'entreprise qui est notamment source de la croissance et du développement local une place lui a été réservée, par conséquent, dans la gestion du territoire, c'est-à-dire en matière de la gouvernance locale.

Il ressort de notre étude que 80 % des entreprises enquêtées remplissaient le rôle d'exécutant, c'est-à-dire elles se contentent seulement de leurs rôles de réalisation des projets. Concernant, la gestion publique locale, soit 60 % des entreprises enquêtées stipulent, en effet, qu'elles ne sont pas ni consultées ni associées. Enfin, les entreprises de notre échantillon, soit un taux de 65, 25 % préconisent la décentralisation pour une meilleure imbrication de cet acteur dans le processus de la gouvernance locale.

3. Défis et perspectives

L'émergence des initiatives et/ou projets locaux de développement est tributaire de certaines réformes de l'Etat et des collectivités locales. Dans ce sillage, nous allons exposer certains aspects, remarques et conclusions issues de notre confrontation du terrain de l'étude.

3.1. L'attribution de nouvelles compétences doit s'accompagner de transfert des ressources et moyens dont l'Etat disposait jusqu'alors pour les exercer¹.

Le délaissement de prérogatives, de pouvoir et de fonction, auparavant détenus par l'Etat central, au profit de l'échelon local nécessitera le transfert des fonds pour permettre une décentralisation efficiente, efficace et réelle.

Cependant, l'assemblée populaire de wilaya (APW) ne dispose pas d'assez de prérogatives en matière de gestion du budget de wilaya, comme il a été observé dans des pays décentralisés à l'instar de la Suisse, l'France et la France ces dernières années. Cela est constaté par exemple, dans *l'article 168 de la même loi* qui octroie au wali la tache d'adopter le budget de wilaya et au ministère de l'intérieur de l'approuvé.

3.2. Aucune collectivité ne doit exercer de tutelle sur une autre

Les collectivités locales doivent disposer d'une autonomie financière et décisionnelle plein et entière, or lors de notre confrontation des acteurs locaux nous nous sommes rendu compte de l'intervention à la fois de la wilaya et de la daïra dans certains missions et prérogatives de la commune. Ceci, pourra porter limites au fonctionnement de cette dernière.

3.3. Décliner le schéma national d'aménagement du territoire au niveau local

Le Schéma National D'aménagement Du Territoire (SNAT) n'est pas suffisamment vulgariser au niveau des autorités locales. Les programmes du développement doivent s'inscrire dans un schéma d'ensemble tout en répondant aux besoins spécifiques des populations locales.

3.4. De l'importance du capital humain (formation)

L'attribution de nouveaux statuts aux élus et aux fonctionnaires locaux doit s'accompagne par des formations de perfectionnement et de mise à niveau au profit de ces derniers². Ainsi, **GREFFE. X (1986, P. 96)** l'a remarqué en écrivant « *S'ils [les élus et les fonctionnaires locaux] sont conduit à assumer de nouveaux pouvoirs et de nouvelles fonctions, ils doivent disposer de possibilités de formation et avoir des plans de carrières*

¹ L'expérience française de la décentralisation, matérialisée par la loi de 1982, est un exemple illustratif à plus d'un titre.

² Lors des entretiens effectués auprès des élus locaux, il paraît que la plupart des élus reconnaissent qu'ils n'ont pas connue ou voir même entendus des disciplines tels que « *Nouveau Mangement Publique (NMP), Marketing territorial(MT)* » au moment même ou les collectivités locales des pays développés fonctionnés selon ces mêmes paradigmes.

meilleurs que ce qu'ils étaient avant ». Cela dit, qu'une décentralisation avancée nécessitera des élus, administrateurs et techniciens qualifiés.

La majorité des élus locaux à la fois entretenus et ceux qui ont répondu, au questionnaire, notamment aux questions relevant du « **projet du développement local** », tracée pour leurs communes respectives, s'embles confondre entre le projet du développement local proprement dit et la mise en œuvre des équipements de l'État, tel que l'adduction en eau potable, le revêtement d'une route. Ceci, corrobore avec le constat, de **GREFFE X (1986,47)**, qui énonce que « *Les élus ne s'intéressent que aux équipements collectifs, voire au « béton », et n'auraient que peu d'inclination à se pencher sur les problèmes économique qui risque de les placer dans une situation beaucoup plus difficile, les intérêts étant beaucoup plus contradictoires devant l'activité économique que devant les équipements collectifs* ».

À la question quelle est votre projet (stratégie) du développement pour votre commune, voila ce que dit un élu d'APC : « *notre politique du développement local consiste, à titre d'exemple, en l'adduction en eau potable et le revêtement des routes menant à certaines villages relevant de notre commune* » (**Entretien, 2013**). Un autre élu local ajoute que « *la stratégie du développement local consiste en l'instauration d'infrastructures* ». (**Entretien, 2014**). Ce constat est partagé par le ministère de l'intérieur et des collectivités locales qui semble reconnaître les carences en matière des ressources humaines dans un rapport sur le diagnostic¹ de l'encadrement des collectivités locales² (wilaya, daïra et communes). Cependant, dans les pays développés, à titre illustratif, dans le cas français, des diplômés d'écoles et d'universités³ sont formés destinés uniquement au pilotage des collectivités locales.

3.5. Créer des organisations en faveur du développement local

La confrontation du terrain nous a permet d'observer le manque d'association ayant pour objet la promotion des capacités productives que recèle la wilaya qu'elles soient agraires, industrielles ou de services. **Essaid TAIB (2005)** a de même soulevé l'importance des associations et autres formes d'organisations locales dans le développement local.

3.6. Promouvoir l'usage des Technologies d'information et de la communication (TIC)

Les Technologies d'Information et de Communication (TIC) peuvent constituer outil d'apprentissage et de concrétisation de la démocratie participative en offrant des canaux de participation aux citoyens, associations et entreprises, via des services en lignes tels que internet, centres d'appels. Les TIC permettront l'émergence et l'expression d'opinions, de

¹ Ministère de l'intérieur et des collectivités locales, direction générale et des ressources humaines, Août 2011

² Le rapport du Ministère de l'intérieur affiche : un sous-encadrement remarquable des collectivités locales : taux d'encadrement moyen très faible de de l'ordre de **1,6 %** ; Une précarité d'emploi : **80%** des personnels sont contractuels (CDD) et relève souvent du dispositif filet social, des emplois d'attente : contrats de pré-emploi, emploi de jeunes.

³ A titre d'exemple voir le site <http://iae.univ-pau.fr> de l'une des universités françaises qui nous renseigne sur les différentes, formations, disciplines et spécialités dispensées aux étudiants destinés à piloter les collectivités et les administrations locales.

points de vue, d'idées de projets, de marchés (*Market place*) opportunités à saisir, réflexions, analyses et critiques permettant à la société d'évoluer.

De même, la mise en place d'une base de données dédié au développement local comprenant des données et des informations les plus récentes, sur la performance réalisée dans les domaines thématiques majeurs de la décentralisation et de la gouvernance locale, tels que les réformes entreprises, les informations publiques, les projets locaux permettra de s'inscrire dans la *e-gouvernance*.

3.7. Elite locale-Décentralisation

Il est reproché à la centralisation la fuite des élites¹ locales qui, ne trouvant pas leurs place, opte alors pour d'autres horizons. Un expert en génomique et en biologie cellulaire² témoigne : « *j'ai sollicités les autorités locales pour installer un laboratoire de recherche à Bejaia et il se trouve que les décisions ne relèvent pas de leurs ressort, alors j'ai sollicité le ministère, ils m'ont exigé Alger. J'ai refait une requête en leur proposant Tizi-Ouzou ou Bouira et je n'ai eu aucune suite ! J'ai donc opté pour la Tunisie* »³. Ainsi, la centralisation des décisions figurait parmi les causes qui poussent les cerveaux à s'expatrier.

Conclusion

Ce chapitre complète le chapitre empirique développé précédemment et constitue une synthèse récolté lors de notre travail du terrain effectué au près des acteurs de la wilaya de Bejaia. Au terme de notre enquête nous constatons que l'échelon local n'a jamais pu s'émanciper du centre comme unité de décision autonome dans les projets du développement local, constituant ainsi le prolongement de l'échelon central.

En effet, l'affirmation de l'autonomie de décision des collectivités locales n'est guère assortie de la condition indispensable à l'exercice de l'autonomie décisionnelle : l'accession des collectivités locales à l'autonomie financière, à la disponibilité des ressources propres.

Ainsi, l'analyse des données de l'enquête de terrain nous a permis de déterminer qu'il existe une certaine gouvernance territoriale dans la wilaya de Bejaia. Cependant, celle-ci, est de qualité médiocre qui se rapproche davantage de l'inexistence totale. L'insignifiance de la gouvernance territoriale se trouve être expliqué davantage par l'existence des le manque de décentralisation. De même, les résultats de notre enquête ont démontré que le manque de mécanismes de gouvernance impacte négativement le déroulement des projets de développement local.

Au final, nous avons démontré que le semblant de gouvernance territoriale qui existe dans la wilaya de Bejaia se caractérise par la dominance de l'acteur institutionnel lui conférant par là le caractère « publique ». Nous avons pu constater que cette gouvernance publique est défailante et ce, notamment, à cause du fait que les administrations manquent à

¹ Outre l'appellation « *fuite de l'élite* », nous retrouvons dans la littérature économique : la fuite des scientifiques, la fuite des cerveaux. Notons que l'Algérie n'est pas épargnée de cette hémorragie, selon certains économistes tels que Mohamed Saïbe MUESETTE, Omar AKTOUF et Hocine KHELFAOUL.

² Plus d'informations consulter le site de rassemblement des algériens universitaires du Canada : <http://www.rauc-dz.ca>

³ Idem

Chapitre VI : Appréciation de l'implication de la décentralisation dans le développement local de la wilaya de Bejaïa

leur tâche de « coordinateur » entre acteurs et se contentent d'assumer leur tâche d'« exécutants » de l'Etat central au niveau local. Les résultats nous ont aussi démontré que les mécanismes et dispositifs actuels renforcent la dominance et le rapport de force de l'acteur public en évinçant tout autre acteur du processus de prise de décision et en n'ouvrant aucun droit participatif ni critique sur la gestion des affaires publiques, le seul droit existant est celui de regard dont la suite est réservée est du ressort de l'administration centrale.

Conclusion générale

CONCLUSION GENERALE

Dans cette conclusion finale, et après avoir rappelé les principaux points de notre problématique, nous reviendrons sur les principaux résultats de notre recherche et les recommandations qui en découlent en matière de décentralisation, puis nous signalerons les insuffisances de ce travail et les éventuelles directions et perspectives à lui donner.

Dans ce travail nous sommes penchés sur l'étude du lien « *décentralisation et développement local* » et dans quelle mesure les réformes actuelles s'inscrivent dans le cadre d'une décentralisation effective. Ainsi, pour déployer et développer le sujet, il nous fallait commencer par camper en revenant avec le détail nécessaire sur les aspects qui peuvent sembler évident à première vue mais qui ne le sont pas en réalité : le développement local, la décentralisation en Algérie.

Les trois premiers chapitres nous ont permis de comprendre que décentralisation constitue un des facteurs du développement local, en permettant aux acteurs du développement local d'autogérer son espace, de valoriser et d'exploiter les ressources et les spécificités locales. Celle-ci, permet de s'inscrire dans le l'économie-monde, en pensant local et en agiront global. La décentralisation constitue un des facteurs de la bonne gouvernance (locale) et de la démocratie représentative et participative. Ces derniers, d'ailleurs, constituent à leurs tours un des facteurs du développement local. De nombreux pays ou qu'ils soient développés tels que l'Italie, l'Allemagne, la Suisse et la France ou qu'ils soient en développement tels que la chine, l'Afrique du sud et même le Sénégal sont avancée en matière de décentralisation : Mais quid de l'Algérie ? Avant d'en venir au cas de la wilaya de Bejaia, l'examen du cas de l'Algérie a montré qu'à la faveur des lois 11-10 et 12-07, relatives à la commune et à la wilaya, les collectivités ont été considérées comme étant des échelons décentralisées. Il ressort de notre étude du cas de l'Algérie que certains obstacles freinent la jonction développement-décentralisation tels que la qualité du capital humain (administrateur et l'administré). Ceci est expliqué par la théorie du capital humain qui insiste sur la « formation à vie ». Nous déduisons, au terme de notre travail, que l'Algérie est en face de chantiers multiples : nouveaux droits et libertés aux collectivités territoriales, nouvelles répartition des compétences, nouveaux instruments de financement et de planification, autant de transformations sur lesquelles il faudra agir au profit du développement local.

La réalisation de la condition fondamentale qu'exige une réelle autonomie décisionnelle, soit l'indépendance financière des collectivités locales en l'absence de l'autonomie financière, comment pourraient émerger les compétences, l'esprit d'initiative et d'innovation qui permettraient d'apporter des solutions aux problèmes locaux ? C'est donc le problème de la réforme de la fiscalité locale qu'il s'agit de prendre en charge effectivement, une réforme dont la nécessité depuis 3 décennies est constamment soulevée tant par les travaux consacrés au développement local que par les réclamations des élus locaux.

Il est cependant évident que l'assouplissement des procédures de prélèvement des impôts locaux bénéficiera surtout aux communes riches ; aussi un découpage des

circonscriptions administratives fondées sur le principe de complémentarité entre communes riches et communes pauvres est également à rechercher.

Nous sommes penché sur l'étude de l'impact de l'étape actuelle de la décentralisation sur le développement local. Nous avons choisi, par conséquent de s'intéresser à un cas concret et théâtre de la décentralisation. Nous avons alors opté pour la wilaya de Bejaia. Le choix de celle-ci se justifie essentiellement par la proximité de terrain de l'étude à notre égard (notre présence sur le territoire de la wilaya de Bejaia), par la présence des différents acteurs (institutionnels, économiques et sociaux)

Les résultats de notre enquête font ressortir que la valorisation du patrimoine est en marche, rendue possible notamment par les fêtes locales ; il s'agit de la fête d'olives, de figuier et des cerises matérialisées par le territoire étudié, montrant ainsi une tendance montante de la volonté des acteurs locaux d'approprier leur territoire. Ceci, constitue un argument sans conteste, prônée par les spécialistes du développement local, pour pousser les marches de la décentralisation au profit des acteurs locaux. Ce qui leur permettra au final de revaloriser, d'innover dans leur territoire. Notre étude du terrain nous a permis en outre de mesurer, d'évaluer la question du financement du développement local. De tous les plans utilisés tels que PCD, PSD. Il nous paraît nécessaire de revenir aux PCD, ce qui concrétisera plus de projets (agricultures, routes) demandés par les acteurs locaux. Celui-ci, constitue un des plans qui prend en main les véritables préoccupations des acteurs locaux. Il est aussi pertinent d'octroyer plus de prérogatives, de marges d'interventions pour un autre acteur essentiel, il s'agit des administrations de l'Etat qui se trouvent sous l'emprise de l'Etat central.

Force est de constater que le processus de la décentralisation est inachevé, plus de réformes, d'aménagement des codes des collectivités locales devraient être prise en mesure par le législateur. Il s'agit d'une autre voie, de philosophie permettant à l'échelon local de gouverner lui-même, telle que nous l'avons observée dans les expériences internationales. Cela débouchera et engendrera de nouvelles sources de croissance économique et une autre alternative à l'économie rentière.

Les résultats de notre enquête nous ont alors démontré que, sur le territoire de la wilaya de Bejaia, existe une décentralisation insignifiante vue la dominance et le rapport de force que détient l'échelon central par le wali et la tutelle (ministère). Celle-ci, demeurent les seuls acteurs ayant la pouvoir de décision dans la wilaya. Cette dernière, en dépit des potentialités dont elle recèle, notamment touristiques souffre du manque en termes du manque des projets du développement local. L'insignifiante des mécanismes de la gouvernance due à la défaillance de l'administration ne permet pas d'orienter les efforts de développement vers l'exploitation des ressources locales et constitue de ce fait un facteur dont dépend la réussite des projets du développement.

Il paraît alors, clairement, que des changements doivent être opérés. Ceux-ci concernent les trois niveaux territoriaux constituant la wilaya, la daïra et la commune. Au niveau de la commune, la consécration d'un nouveau code communal répondant aux vrais besoins de la décentralisation, notamment à travers la délégation d'avantages de prérogatives aux élus locaux et d'autonomie financière sera le déclencheur d'une nouvelle force. Toutefois la formation des élus à la gestion des affaires publiques dès leur prise de fonction semble nécessaire. Au niveau de la daïra la consécration de l'intercommunalité devra être de mise.

Les prérogatives de cette instance devraient être reconsidérées vers plus d'activités du développement que du contrôle des élus locaux. Enfin, au niveau de wilaya, une meilleure coordination entre les services de l'Etat (Administrations déconcentrées de l'Etat) doit être prônée. De même, les élus locaux doivent jouir de plus de prérogatives concernant les activités du développement. L'assemblée populaire de wilaya doit être l'organe d'exécution des délibérations et non l'organe du contrôle du wali. Ainsi, dans l'objectif de renforcer les initiatives du développement, des banques ou des caisses du développement, financée sur le budget de la wilaya et avec la participation des communes, peuvent être créées. Elles permettraient de renforcer la solidarité entre les communes et l'instauration d'une vision collective et d'orientation du développement dans la wilaya.

Au final, nous devons reconnaître deux limites ayant trait à ce travail ; des limites inhérentes à la revue de la littérature qui consistent en l'absence et/ou l'indisponibilité de certains documents de recherche nous a privés du privilège de mieux se documenter et de lire beaucoup de travaux (ouvrages de spécialité, articles, rapports des colloques) ; ajouté à cela mes capacités financières ne me permettent pas de me procurer certains documents. Malgré nos essais de procurer certains documents se trouvant à l'étranger, des difficultés inhérentes au système de paiement (système bancaire algérien) nous empêche de les avoirs. Alors, il nous a fallu demander l'aide de notre communauté établis à l'étranger. Enfin, limites inhérentes à l'enquête du terrain consistent en l'étroitesse de l'échantillon dont lequel nous n'avons pas intégré les différents services des collectivités locales (services techniques, secrétaires généraux des APC), les laboratoires de recherches publiques et privés, l'université (les enseignants chercheurs)

Enfin, malgré les limites que nous avons citées ci-dessus, nous avons démontré dans ce travail que l'insignifiance de la décentralisation a impacté négativement le développement local dans cette wilaya. En outre, nous avons pu dégager certaines pistes de recherches qui méritent l'intérêt de l'université. D'abord, « La qualité du capital humain au service de la décentralisation » constitue la première piste ; Schutz nous montre l'apport de la formation au PIB, autrement dit plus la durée d'étude des individus est longues, plus le PIB sera important (le PIB augmente). Par raisonnement analogique plus les acteurs locaux (élus, administrateurs, entrepreneurs, citoyens) auraient une durée d'étude plus longue, plus la mise en œuvre de la décentralisation (gestion publique) réussira. Enfin, la dernière est intitulée « La gestion décentralisée du tourisme en Algérie ». L'Algérie disposait de ressources touristiques qui pourraient être une alternative à l'économie (rentière) de l'Algérie, dès lors, la décentralisation constitue un des facteurs qui peuvent redynamiser ce secteur, si important de l'économie. La gestion de ce secteur mérite l'intérêt des chercheurs au moment même ou certains pays, en voie de développement, tels que les pays méditerranéen (Tunisie, Turquie) qui sont inscrits dans le marché touristique mondial (l'offre du tourisme mondial). L'Algérie exprime une demande touristique absorbée par l'offre des pays euro-méditerranéens tels que l'Espagne, l'Italie, la France, la Tunisie et la Turquie. C'est pour quoi la gestion publique du tourisme mérite, vivement, l'intérêt du chercheur.

Références bibliographiques

Références bibliographiques

Ouvrages

1. ADJAHO. R. (2002) : « Décentralisation au Bénin, en Afrique et ailleurs dans le monde. État sommaire », 1^{ière} édition COPE, Cotonou (Bénin), 125 page.
2. Ahmed BOUYAKOUB : « *les PME en Algérie : dynamisme et limites institutionnelle* ». In Bouyakoub, Madoui et alii : « De la gouvernance PME/PMI, regards croisés France Algérie », l'Harmattan, Paris 2008.
3. ALBERTINI J-B. (1997) : « la déconcentration, l'administration territoriale dans la réforme de l'Etat, Éditions Économica, Paris 1997.
4. AKTOUF O. (1987) : « Méthodologie des sciences sociales et approche qualitative des organisations : une introduction à la démarche classique et une critique », Presse de l'université de Québec, HEC presse, Sillery, Montréal 1987. In <http://classiques.uqac.ca/>
5. AUTES M. (2001) : « *les politiques publiques locales* », in « *les nouvelles politiques locales* », Éditions l'Harmattan, Paris 2001
6. BLANCHET Alain et GOTMAN Anne (2008) : « l'enquête et ses méthodes : L'entretien », Éditions Armond & colin. Paris 2008.
7. De Tocqueville (Alexis) : « de la démocratie en Amérique », première et deuxième partie. Une édition électronique réalisée à partir de la 13^{ième} édition parue du vivant d'Alexis de Tocqueville du livre d'Alexis de Tocqueville, (1840), De la démocratie en Amérique II. Collection réalisée dans le cadre des classiques des sciences sociales. Accessible sur http://classiques.uqac.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales_/index.html
8. Vincent BAUDRANT et Gérard MARY-HENRY, (2006) : « la mondialisation », éditions Studyrama, Paris 2006.
9. DERYCKE P-H et GILBERT G (1988) : « *Economie publique locale* », éditions economica, Paris 1988.
10. DERYCKE PH. (1992) : « *Espaces et dynamiques territoriales* », éditions Économica, Paris 1992
11. DANZELOT(J), cité par J-R. MOUROZ : « Pouvoir local, régionalisme, décentralisation, enjeux territoriaux et territorialité En Amérique latine », Éditions Idéal, Paris.
12. DELCAMP A. (1994) : « *principes de subsidiarité et décentralisation* », in Nemery. J : « *le renouveau du l'aménagement du territoire* ». Éditions Économica, Paris, 1994
13. FOIRRY J-P. (1997) : « *Analyse économique des décisions publiques* », Éditions Hachette. Sup, Paris 1997.
14. GALLEGOS F.R. (2005), « Dispositifs délibératifs pour le développement local en Équateur : le cas des municipalités indigènes », dans BACQUE M-H, REY H. SINTOMER Y. (sous la direction de) (2005)
15. GRUBER A. (1996) : « *la décentralisation et les instances administratives* », 2^{ième} édition Armand colin, Paris 1996.

16. GREFFE X. (1984): « *Territoires en France : les enjeux économiques de la décentralisation* », Éditions Économica, Paris 1984.
17. GREFFE X. (1992) : « *la décentralisation* », Éditions la découverte, Paris 1992.
18. GREFFE X. (1997) : « *Economie des politiques publiques* », Éditions Dalloz, Paris 1997.
19. GARNIER L. (1999) : « une expression organisationnelle du développement durable », dans BENHAYOUN G. GAUSSIÉ N. PLAQUE B. (sous la direction de) (1999).
20. GUENGANT A, cité par Henri ISAIA et Jacques SPINDLER. (1988) : « Développement local et autonomie financière des collectivités locales : quelques réflexions sur les perspectives d'avenir », in Isaia. Henri et Jacques SPINDLER : « *Histoire du droit des finances publiques, les grands thèmes des finances locales* », Éditions economica, Paris 1988.
21. PECQUEUR Bernard, (2000) : « le développement local, pour une économie des territoires ». 2ème Éditions Syros, Paris 2000.
22. PONDAVEN C. (1994) : « *Economie des décisions publiques* ». Éditions Vuibert, 1994
23. KHELADI M. (2012) : « *le développement local* ». OPU. Alger, 2012
24. MARIE (Anne) et Gerin GRATALOUP, (1995) : « Précis de géographie », éditions Nathan, Paris 1995.
25. THOEING J-C. (1999) : « *la sociologie des organisations face au local* », in A. MABILEAU : « *la recherche du local* », éditions l'Harmattan, Paris 1999.

Articles et revues

1. AINOUCHE. M-C, (1997) : « Nécessité d'une réforme structurelle des finances publiques locales » in revue CNEAP, n°12, Alger, 1997
2. Agrawal. A et Ribot J. (1999): « Accountability in decentralization: A framework with south Asian and African cases. Journal of Development Areas (Summer), pp473-502
3. AHMED ZAID-CHERTOUK (Malika) : « Le développement local à travers une analyse critique des finances communales de la wilaya de Tizi-Ouzou », In revues Campus, université de Tizi-Ouzou, 2007.
4. ANDREWS C-W et VRIEES M-S. (2007) : « *Des attentes nombreuses pour des résultats variables : la décentralisation et la participation au Brésil, au Japon, en Russie et en Suède* », Revues internationale des sciences administratives (RISA), 2007/03. Vol. 73, p. 469-497. DOI : 10. 3917/risa.733.0469. Article disponible en ligne à l'adresse suivant : <http://www.cairn.info/revue-internationale-des-sciencesadministratives-2007-3-page-469.htm>
5. ANDRE L, VARET G et THISSE J-F. (1997) : « Economie publique locale et Economie géographique », annales d'économie et de statistique-N°45-1997
6. ARAHAB B, (2004) : « La décentralisation comme moyen de mobilisation pour le développement » dans : FERGUENE Ameziane : « Gouvernance locale et développement territoriale : le cas des pays du sud », Éditions l'harmattan, Paris, 2004.
7. ARHAB. B, (2004) : « l'évolution de marché de l'emploi dans la wilaya de Bejaia : entre le formel et l'informel », In revues CREAD, N° 68 et 69, 2^{ème} et 3^{ème} trimestre 2004
8. BELMIHOUB M-C. (2001) : « *la gouvernance et le rôle économique et social de l'Etat : entre exigences et résistances* », Revue IDARA, volume 11, numéro 1, Alger 2001

9. BELMIHOUD M-C. (2004) : « Modernisation de l'administration publique : éléments de réflexion autour de la notion de gouvernance et des conditions de son implantation au niveau local » dans FERGUENE Améziane (Ed) (2004)
10. BEN-ABDELLAH. Y et MOULAI. K (2011) : « le changement institutionnel dans une économie de rente : cas de l'Algérie », Colloque international- Algérie, cinquante ans d'expériences de développement Etat-Economie-Société.
11. BOCQUET. R, MOTHE. C. (2009) : « Gouvernance et performance des pôles de PME », Revue Française de Gestion, n°190, Lavoisier
12. BOUMOULA S. (2008) : « la problématique des finances publiques locales en Algérie : Décentralisation réelle ou supposée ». Revue des sciences économiques et de gestions N° 08/2008
13. BOUMOULA S. (2011) : « la fiscalité locale en Algérie : nécessité d'une réforme en profondeur », Revue nouvelle économie N° : 04 septembre 2011
14. BOUTALEB K. (2005) : « la problématique du développement socioéconomique et les objectifs d'une authentique réforme de l'Etat en Afrique », 11° assemblée générale, « Repenser le développement africain : Au-delà de l'impasse les alternatives », 6-10 décembre 2005
15. BOUTALEB K. (2006) : « *La problématique de la décentralisation et la démocratisation de la gestion des espaces urbains dans l'optique d'un développement durable : le cas de l'Algérie* », Secondes rencontres internationales CIDEGEF /Ville management Douala (Cameroun), 20-24 novembre 2006.
16. BOUTALEB K. (2006), « les nouveaux acteurs du développement à l'ère de la mondialisation : quelques éléments théoriques et pratiques », université de Bejaia, communication au colloque international : « Articulation Espace local-Espace mondial », Bejaia, 21 et 22 juin 2006, Université de Bejaia.
17. BOUTALEB K. (2006), « les nouveaux acteurs du développement à l'ère de la mondialisation : le rôle local de la société civile », université de Bejaia, communication au colloque international : « Articulation Espace local-Espace mondial », Bejaia, 21 et 22 juin 2006, Université de Bejaia.
18. BOUZIDI N. (2003) : « La problématique du développement en Algérie : le rapport Etat-Collectivité locales », Revue IDARA, volume 13, numéro 2-2003, n°26, Alger 2003.
19. CHRISTINA W. ANDREWS et VRIEES M-S (2007) : « Des attentes nombreuses pour des résultats variables : la décentralisation et la participation au Brésil, au Japon, en Russie et en Suède », Revues internationale des sciences administratives (RISA), 2007/03. Vol. 73, p. 469-497. DOI : 10. 3917/risa.733.0469. Article disponible en ligne à l'adresse : <http://www.cairn.info/revue-internationale-des-sciencesadministratives-2007-3-page-469.htm>
20. Campbell (Bannie), (2000) : « Gouvernance : un concept apolitique », communication prononcée lors du séminaire d'été du Haut Conseil de la coopération Internationale, Dourdan (France), 29 aout 2000
21. DJENANE A-M. (1999) : « Ajustement structurel et développement des services publics dans une région montagneuse : la wilaya de Bejaia », Cahiers du CREAD n° 50, 4ième trimestre 1999, pages 155-173.

22. Dinette Michel, union nationale des acteurs et structures de développement local (France), « Pour une mondialisation de la fraternité. Fondements et axes des coopérations internationales », Economie et humanisme (1999), N° 350, Lyon.
23. DERYCKE H. (1999): « le « local » dans l'analyse économique », in A. MABILEAU : « la recherche du « local » », Edition l'Harmattan, Paris 1999, p 92-108
24. DJAWE J. (2009) : « Investissements Directs Étrangers (IDE) et Gouvernance : les pays de la CEMAC sont –ils attractifs ? », Revue africaine d'intégration, Vol.3, N°1, Janvier 2009
25. DUBRESSON .A et FAURE Y-A : « Décentralisation et développement local : un lien à repenser », éditions Armand colin, Paris
26. EBEL et YILMAZ. (2001) : « le concept de décentralisation fiscale et survol mondial, Symposium international « commission sur l'équilibre fiscal », 13 au 14 septembre 2001, Québec.
27. ECREMENT M. (1986), « Indépendance politique et libération économique : un quart de siècle du développement de Algérie », Entreprise Algérienne de Presse (Alger), Office des Publications Universitaires (Alger) et Presses Universitaires de Grenoble (France).
28. FERFERA M-Y. (2004) : « Décentralisation, gouvernance et développement local : acteurs et logique », Colloque International : « *La décentralisation au service du développement local* » Université Mouloud Mammeri, Tizi-Ouzou, 27-28 novembre 2004
29. FERGUENE A. (2003) : « ensemble localisés de PME et dynamique territoriales : SPL et développement « par les bas » dans les pays du sud », colloque international sur « gouvernance local et développement territorial : le cas des pays méditerranéens », Constantine, les 26 et 27 avril 2003, Algérie.
30. Forsé (Michel) : « Définir et analyser les réseaux sociaux », les enjeux de l'analyse structurelle, Information sociales, 2008/3 n°147, p. 10-19.
31. FORD J. (1999) : « Constitutional, legal and regulatory framwork for decentralization, in Litvack J et Seddon J (ed), decentralization briefing notez, World Bank Institute, Washington
32. Friedman John 1985 « auto développement ou auto dépendance », dans Boisvert et Hamel, 289-300
33. GILLY.J-P, LEROUX. I, WALLET. F. (2004) : «Gouvernance et proximité », dans PECQUEUR B, ZIMMERMANN J-B. (sous la direction de), « Economie de proximité », Hermès, Lavoisier, Paris
34. GIANLUCA. C MISURACA. (2007): « *E-Governance en Africa, from theory to action : a handbook on ICTS for local governance.*, AFRICA WORLD PRESS (Trenton, New Jersey) and International Development Research Centre (Ottawa, Canada), 2007
35. GRANIER. L (1999), « une expression organisationnelle du développement durable », dans Ben HAYOUN G, GAUSSIÉ. N, PLANQUE. B, (sous la direction de) (1999), « l'ancrage territoriale du développement durable : de nouvelles perspectives », collection emplois, industrie et territoires, l'Harmattan, Paris.
36. GUEHAIRIA A. (2007): « *Les acteurs de la mondialisation : Avantages et inconvénients* », communication présenté au colloque international intitulé : « *Mondialisation et développement* » : Mondes d'hier et monde de demain, Annaba, Algérie, 10 et 11 septembre 2007.

37. GAUDIN J-P, (2002) : « pour quoi la gouvernance ? », Bibliothèque de citoyen, Presses de sciences Po, Paris.
38. Hammadou. I : « le financement du développement local, la fiscalité local : « le nerf de la guerre », in revue profils, n°5, Tizi-Ouzou, 2005.
39. KHELADI M. (2008) : « le développement local : une réponse à plusieurs problèmes », contribution au colloque international intitulé « développement local et gouvernance des territoires » effectué, à Jijel, du 03 au 05 novembre 2008. Algérie.
40. KHELLOUFI R. (2005) : « Réflexions sur la décentralisation à travers l'avant projet du code de la wilaya », In revue IDARA, N°30, Alger
41. Krugman. P, (1991): "Geography and Trade", Cambridge, MA, MIT Press, 1991.
42. LANDEL P-A et KRISTEN K. (2011) : « *Le développement local : Mécanismes, stratégies et gouvernance* », Proposition de communication : de l'animation locale à l'ingénierie territoriale, Agadir (Maroc), 2011
43. LAZEGA E. (1994) : « *Analyse de réseaux et sociologie des organisations* », revue Française de sociologie, XXXV, 1994, 293
44. LE FLOCH R (2004) : « Démocratie participative : attendus et contradictions », Economie et Humanisme, numéro 371, décembre 2004
45. LE GALES P. (2003), « le retour des villes européennes : sociétés urbaines, mondialisation, gouvernement et gouvernance », Presses de sciences Po, Paris.
46. LEBED N. (2004) « le droit administratif : l'action administrative », Ed, Lebed
47. MARCHAND J. (1997) : « *la nouvelle donne des comportements budgétaires régionaux depuis la décentralisation* », RERU, n°02, Paris 1997.
48. MICHEL F. (2008) : « Définir et analyser les réseaux sociaux », les enjeux de l'analyse structurelle, Information sociales, 2008/3 n°147, p. 10-19
49. MOQUAY.P. (2004) « la gouvernance locale, un retour à la proximité », Economie rurale, N° 280, mars-avril 2004
50. MOUSSA. Z, (1998) : « les finances locales : une tentative d'approche, in revue l'unité de recherche Afrique-Monde Arabe, vol 11, Constantine, (Algérie).
51. NEU D. (2003) : « *Développement local et décentralisation, Points de vue* », les notes méthodologiques n° 4, Direction scientifique GRET, mai 2003.
52. PECQUEUR B. (1989) : « Le développement local : mode ou modèle ? », 2^{ième} éditions Syros Alternatives, Paris, 1989.
53. PECQUEUR B. (2000) : « le développement local, pour une économie des territoires ».2^{ème} édition Syros, Paris, 2000
54. PECQUEUR B. (2002) : « le développement territorial comme préambule à l'économie sociale », dans les cahiers de l'économie sociale N°3 : entreprendre autrement, « Economie sociale et développement local », colloque franco-qubécois, 9,10 et 11 décembre 2002, Grenoble 2002, cahier coordonné par DEMOUSTIER.
55. PECQUEUR B. (2005) : « les territoires créateurs de nouvelles ressources productives : le cas de l'agglomération grenobloise », Géographie Economie Société, 2005/3, Vol. 73, p. 257 (2005)
56. PECQUEUR B. (2005) : « le développement territorial : une nouvelle approche des processus de développement pour les économies du sud » ; (2005)

57. PECQUEUR (Bernard) : « le tournant territorial de l'économie global ». Espaces et sociétés N° 124-125.
58. PREVOST G. (2001) : « Introduction à l'étude de concept de gouvernance », revue IDARA, volume 11, numéro 1, Alger 2001
59. REQUIER et DESJARDINS D. (2000), « Décentralisation et dynamiques locales de production dans les pays en développement ».C3ED/UVSQ. téléchargeable sur <http://mapage.noos.fr/RVD/denisJuillet2.htm>
60. PAYE. O, (2005), « La gouvernance : d'une dynamique polysémique à un concept politologue », éditions internationales, Vol 36, n°01, 2005
61. PRUD'HOMME R. (1995) « The dangers of decentralization, The World bank Researches sur les systèmes agraires et le développement, n° 33.
62. PAULY.M-V, (1973), « Income distribution as a local public good » journal of economics, Vol. 2, pp. 35-38.
63. Radcliffe-Brown : « *The Elements of social theory* » London, UCL Press, 1995
64. SADOUDI. M, (2001) : « Développement local et décentralisation », Université de Tizi-Ouzou, Algérie.
65. SADOUDI. M, (2003), « Problématique de la réforme des entreprises publiques en Algérie », In revue d'économie et des statistiques appliquées. INPS, n°03-2003.
66. SCHNEIDER H. (1999) : « Gouvernance participative : le chaînon manquant dans la lutte contre la pauvreté, cahier de Politique Economique, n° 17, OCDE.
67. SEBAHARA (Pamphile) : « Acteurs et enjeux de la décentralisation et du développement local, expériences d'une commune du Burkina Faso », Document de réflexion ECDPM n°21, Maastricht, Pays-Bas, consultable sur <http://ecdpm.org>
68. SEN. A-K (1981) : « Poverty and famines, an essay on entitlements and deprivation, Oxford, Clarendon,
69. STIGLER G. J (1957) « The tenable range of functions of local governments, in Joint Economic Committee, Federal expenditure of policy for economic growth and stability, Washington, DC,
70. Torre (André) et Wallet (Frédéric), (2011) : « La gouvernance territoriale au service des processus et politiques de développement des territoires », in Resmini L, Torre A. (eds), competitivita Territoriale et politique, Franco Angeli, Milan : Deterp.9
71. TAYEB E. (2005): « société civile et gouvernance », In revue IDARA, n°30
72. TESSA (Ahmed). (2006) : « la fiscalité : un instrument de financement du développement local », Université de Bejaia, Communication présenté lors du colloque international : « Articulation Espace-local-Espace mondial », Bejaia 21 et 22 juin 2006, Université de Bejaia, Laboratoire « Recherche et Développement ».
73. THOMAS.O. (2003), « Gouvernement des villes et démocratie participatives : quelle antinomies ? », Revue Pouvoirs Locaux 2003/1, n°104
74. Zouaimia R. (2002) : « L'introuvable pouvoir local », Revue ISANIYAT, 16/2002, PP 31-53, consultable sur <http://insaniyat.revues.org>
75. Zoroli M-A. (2013) : « La wilaya de Bejaia, vers le développement durable et global par la construction d'une intelligence territoriale », février 2013.

76. Weaver. C (1981), « La théorie du développement et la question régionale : une critique de la planification spatiale et de ses détracteurs ». Aix-Provence, Notes de recherche du CER, 1

Documents et Rapports

1. Annuaire statistique de la wilaya de Bejaia (DPSB), 2012
2. Annuaire statistique de la wilaya de Bejaia (DPSB), 2013
3. ANAT : SNAT 2000, document, 1988
4. Bureau national des études pour le développement rural (BNEDER) : « Schéma directeur de développement agricole et rural de la wilaya de Bejaia », Phase IV, mars 2005
5. Cabinet Alcimed. (2008) : « les clusters américains » : Cartographie, enseignements, perspectives et opportunités pour les pôles de compétitivités françaises. Rapport pour le compte du ministère français de l'économie, Paris, octobre 2008
6. Banque mondiale. (2007) : une revue des dépenses publiques : « à la recherche d'un investissement public de qualité », rapport n°36270-DZ, volume II, septembre 2007
7. BRAHIMI A (2011) : « un texte inspirée d'une philosophie centralisatrice anachronique », Journal hebdomadaire El Watan ECONOMIE, rubrique DOSSIER, propos recueillis par BERKOUK Safia, semaine de 28 mars au 03 avril 2011
8. Département des affaires étrangères, Direction du développement et de la coopération (DDC) : « *Décentralisation : Document d'orientation* » DDC, Berne 2001. Document accessible sur le lien suivant : [http:// www.deza.admin.ch](http://www.deza.admin.ch) ou sur celui-ci : e-mail : gouvernance@deza.admin.ch
9. Direction du développement et de de coopération (DDC) : « *Décentralisation et gouvernance locale* », « *Module 1 : Définitions et concepts* », Ressources thématiques, Section Gouvernance. Document de travail sur la gouvernance locale. Novembre 2007. Document consultable sur : [http:// www.deza.admin.ch](http://www.deza.admin.ch) ou sur celui-ci : e-mail : gouvernance@deza.admin.ch
10. DENIEUIL P-N. (1999) : « *introduction aux théories et à quelques pratiques du développement local et territorial : analyse et synthèses bibliographique en écho au séminaire de Tanger (25 et 27 novembre 1999)* », document de travail N° 70, Bureau international de travail, Genève.
11. Douglass C. NORTH : « les fondements de la nouvelle économie institutionnelle », in centre international pour l'entreprise privé (CIPE), Washington DC, USA, p 4. Document accessible sur www.developmentstudies.org
12. Gianluca. C MISURACA. (2007) : « E-Governance en Africa, from theory to action : a handbook on ICTS for local governance., AFRICA WORLD PRESS (Trenton, New Jersey) and International Development Research Centre (Ottawa, Canada), 2007
13. Institut de la décentralisation (2012) : « *De la décentralisation des compétences au changement des règles de la décentralisation* », contribution de l'institut de la décentralisation dans le cadre des États généraux de la démocratie territoriale, les états généraux de la démocratie territoriale, Cahier d'acteurs, Paris, mars 2012
14. MAUCOURANT J. (2013) : « Nouvelle économie institutionnelle ou socio-économie des institutions ? » : Revue d'histoire des facultés de droit et de la culture juridique du monde

- des juristes et du livre juridique, 32(2012)407-424. Halshs-00804622, version 1-8 Apr. 2013
15. OCDE (2006) : « villes, compétitivité et mondialisation », examens territoriaux de l'OCDE. Paris
 16. HOUÉE. P, (2003) : « Le développement local au défi de la mondialisation », Éditions l'Harmattan, Paris 2003 – cité par CASAGRANDE Claude : « Le rôle des collectivités locales dans le développement local », document consultable et téléchargeable sur le site : <http://ipc.sabanciuniv.edu>
 17. PREVOST (Paul) : « *le développement local : contexte et définition* », cahiers de recherche IREC 01-03, institut de recherche et d'enseignement pour les coopératives de l'université de Sherbrooke (IRECUS).
 18. Rapport, Institute for Industrial Promotion Research Department. Rome, 2007
 19. VILATTE (Jean-Christophe) : « Méthodologie de l'enquête par questionnaire », laboratoire Culture & communication, université d'Avignon. Accessible sur internet
 20. Rapport du colloque « Développement local », organisé par l'université A. Mira de Bejaia. Bejaia, 2006.
 21. Zimmermann J-B. et al (1998), « *construction territoriale et dynamique productives* », rapport d'étude pour le commissariat général du plan, Convention d'étude n°18/1997

Documents officiels

1. Ministère des finances, Directions Générale des Impôts (2010), « *code des imports directs et taxes assimilées* », Alger
2. Ministère des finances, Directions Générale des Impôts (2010), *code des imports directs et taxes assimilées* », Alger.
3. L'ordonnance N°67-24 du 18 Janvier 1967 portant code communal
4. L'ordonnance N° 69 – 38 du 28 mai 1969 portant code de la wilaya
5. Loi 90-08 du 07-04-1990, portant code de la commune
6. Loi 90-09 du 07-04-1990, portant code de la wilaya
7. Loi 81-09 du 04 juillet 1981 modifiant et complétant l'ordonnance 67-24 portant code communal
8. Loi n°01-20 du 12 décembre 2001 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire
9. Loi du 11-10 du 22-06-2011 portant code communal
10. Loi du 12-07 du 21-02-2012 portants code de la wilaya
11. RADP, Ministère de l'action sociale et de la solidarité nationale-PNUD, *Carte de la pauvreté en Algérie*, ANAT, mai 2001, Annexe A5
12. Ministère de l'équipement et de l'aménagement du territoire (MEAT), rapport « demain l'Algérie » tome I « l'Algérie aujourd'hui » 1994
13. Ministère de l'industrie, de la PME et de la promotion de l'investissement (2012), Bulletin d'information statistique de la PME, n°22, Avril 2012, in <http://www.mipmepi.gov.dz>
14. Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (2004), « Projet SNAT 2025 : Jeux des Acteurs et éléments de régulation », mission1, rapport 5, ABI 21.

15. Ministère de la culture et de la communication, (France), Direction de l'administration générale, département des études et de la prospective : « la valorisation économique du patrimoine : mesures et outils », « le développement culturel », bulletin N° 141, septembre 2003, accessible sur <http://www.culture.gouv.fr/dep>

Thèses et Mémoires

1. HOUNMENO G-B. (2006) : « *Décentralisation, gouvernance participative et dynamique locale de développement : étude de cas en milieu rural au Bénin* », Thèse de Doctorat ès sciences économiques, université de Versailles Saint-Quentin-En-Yvelines,
2. BADIANE E. (2004) : « *Développement urbain et dynamiques des acteurs locaux : le cas KAOLACK AU SENEGAL* », thèse de doctorat en GEOGRAPHIE-AMENAGEMENT, université de Toulouse- le Mirail, Equipe de recherche CIRUS-CIEU CNRS (UMR 51-93).
3. Ali Ziane « les finances publiques locales : analyse et perspective dans une économie en transition : cas de l'Algérie » Thèse de Doctorat, Alger 2001
4. LEROUX. I. (2002) : « la négociation dans la construction du territoire : approche institutionnaliste », thèse de doctorat e sciences économiques, présenté et soutenue le 14 novembre 2002, Université des sciences sociales de Toulouse I

Sites internet

1. Conseil national économique et social CNES (Algérie) : www.cnes.dz
2. CREAD : www.cread.edu.dz
3. Ministère de l'intérieur et des collectivités locales
4. www.deza.admin.ch
5. gouvernance@deza.admin.ch
6. Banque mondiale : www.wb.com
7. Fonds d'équipement des nations unies www.unctf.com
8. Programme des nations unies pour le développement : www.pnud.com
9. Institut de la décentralisation : www.idcentralisation.asso.fr
10. Cultures et Conflits (Revue. Org) : consultable sur les liens suivants : <http://www.revues.org>, ou sur <http://conflits.revues.org>
11. : Cités et gouvernements locaux unies, Barcelona (Espagne) : consultable sur le site www.cities-localgovernments.org
12. Base de données CAIRN : www.cairn.info.fr
13. J-stor : <http://www.jstor.org/stable/2626876>
14. Elsevier: www.elsevier.com/locate/econbase
15. NATIONAL BUREAU OF ECONOMIC RESEARCH (NBER): Massachusetts Avenue Cambridge, MA 02138 <http://www.nber.org/papers/w7503>
16. Global forum on local development : Avinyo 15, 08001 Barcelona, www.cities-localgovernments.org

Liste des illustrations

Liste des illustrations

1. Liste des tableaux

| | |
|--|-----|
| Tableau n° 01 : principaux indicateurs de l'éducation pour les trois cycles dans la wilaya de Bejaia | 113 |
| Tableau n° 02 : encadrement sanitaire dans les établissements publics et privés dans la wilaya de Bejaia | 115 |
| Tableau n° 03 : principales données de l'élevage et ses productions dans la wilaya de Bejaia.. | 118 |
| Tableau n° 04 : Classement des 10 premières communes en termes de PME | 120 |
| Tableau n° 05 : Les principaux trafics pour les quatre modes de transport dans la wilaya de Bejaia | 122 |
| Tableau n° 06 : Offre hôtelière dans la wilaya de Bejaia..... | 123 |
| Tableau n° 07 : Offre hôtelière par communes dans la wilaya de Bejaia | 124 |
| Tableau n° 08 : Ratio de richesse des communes pauvres de Bejaia en 2008 | 126 |
| Tableau n° 09 : répartition des communes pauvres en Algérie et à Bejaia par niveau de richesses | 127 |
| Tableau n° 10 : classification des communes rurales de Bejaia selon leur situation..... | 128 |
| Tableau n° 11 : Répartition par catégorie du personnel communal..... | 128 |
| Tableau n° 12 : Classements de 10 premières wilayas par le nombre de PME..... | 131 |
| Tableau n° 13 : Taille et structure de l'échantillon visé | 117 |
| Tableau n° 14 : Taille et structure de l'échantillon final..... | 140 |
| Tableau n° 15 : Répartition des élus enquêtés selon la dimension spatiale et institutionnelle | 140 |
| Tableau n° 16 : Répartition des réponses des acteurs selon qu'ils ont organisé ou non des actions de valorisation des ressources locales..... | 141 |
| Tableau n° 17 : Actions de valorisation inscrites à l'extérieur | 142 |
| Tableau n° 18 : Motifs de l'inertie de la participation citoyenne | 152 |
| Tableau n° 19 : Quelques alternatives pour améliorer la démocratie participative..... | 152 |
| Tableau n° 20 : Rôle des acteurs locaux dans la gouvernance locale dans la wilaya de Bejaia | 153 |
| Tableau n° 21 : Motifs d'insignifiance de la gouvernance locale | 154 |
| Tableau n° 22 : Actions prioritaires pour le rétablissement de la bonne gouvernance..... | 155 |

2. Liste des figures

| | |
|---|-----|
| Figure n° 01 : Répartition de la population de la wilaya de Bejaia par daïra | 111 |
| Figure n°02 : Répartition de la population de la wilaya de Bejaia par daïra et par dispersion géographique | 112 |
| Figure n°03 : pyramide des âges de la population de la wilaya de Bejaia | 112 |
| Figure n°04 : Répartition des étudiants inscrits à l'université de Bejaia par sexe et par faculté | 114 |
| Figure n°05 : stocks d'infrastructures dans la wilaya de Bejaia..... | 116 |
| Figure n°06 : principales productions agricoles de la wilaya de Bejaia..... | 118 |
| Figure n°07 : production halieutique par espèces dans la wilaya de Bejaia | 119 |
| Figure n°08 : Répartition de la population de la wilaya de Bejaia par activité | 119 |

| | |
|--|-----|
| Figure n°09 : Répartition de la population active de la wilaya de Bejaia par grands secteurs d'activité | 120 |
| Figure n°10 : Bilan des préaccords bancaires par secteurs d'activité..... | 129 |
| Figure n°11 : Répartition des projets d'investissement, octroyés par ANDI, par secteurs d'activité | 130 |
| Figure n° 12 : Prise de décisions au niveau local..... | 114 |
| Figure n° 13 : Appréciation de l'autonomie décisionnelle par les élus d'APC de Bejaia ... | 145 |
| Figure n° 14 : Appréciation de l'autonomie décisionnelle par les élus d'APW de Bejaia ... | 145 |
| Figure n° 15 : Évaluation de l'autonomie financière des institutions élues de Bejaia | 147 |
| Figure n° 16 : Actions préconisées par les institutions élues locales..... | 148 |
| Figure n° 17 : Appréciation de l'autonomie des ADE de Bejaia..... | 149 |
| Figure n° 18 : Participation des citoyens dans la wilaya de Bejaia | 150 |
| Figure n° 19 : la gouvernance locale dans la wilaya de Bejaia | 153 |
| 3. <u>Liste des graphiques</u> | |
| Graphique n° 01 : (%) des recettes affectées au FCCL..... | 91 |
| Graphique n° 02 : Tendances déficitaires des communes au cours de la décennie 90 | 95 |
| Graphique n° 03 : Évolution du nombre de PME privée dans la wilaya de Bejaia | 132 |
| Graphique n° 04 : Évolution du stock de PME publiques dans la wilaya de Bejaia | 132 |
| Graphique n° 05 : Évolution du nombre d'emploi créés par les PME privés à Bejaia | 133 |
| Graphique n° 06 : Évolution du nombre d'emploi créés par les PME publiques à Bejaia .. | 133 |
| 4. <u>Liste des cartes géographiques</u> | |
| Carte n° 01 : carte géographique de la wilaya de Bejaia..... | 109 |
| Carte n° 02 : Carte de réseau hydraulique de la wilaya | 117 |
| Carte n° 03 : Carte des infrastructures de base de la wilaya de Bejaia..... | 121 |
| Carte n° 04 : Carte touristique de la wilaya de Bejaia | 123 |
| 5. <u>Liste des schémas</u> | |
| Schéma 1-1 : Structure des échelons intermédiaires en Algérie | 17 |
| Schéma 1-2 : Schéma récapitulatif des acteurs du développement local | 20 |
| Schéma 1-3 : Types des ressources locales..... | 20 |
| Schéma 3-1 : Lien décentralisation, gouvernance locale et développement locale | 64 |
| Schéma 3-2 : Indicateurs de la bonne gouvernance | 67 |
| Schéma 3-3 : Schéma synthétique du passage de la politique publique à l'action publique ... | 72 |
| Schéma 3-4 : Innovation institutionnelle | 75 |
| Schéma 3-5 : Obstacles à la démocratie participative | 80 |

Annexes

Annexes

Annexe n° 01 : Liste des entretiens effectués

| Nombre | Code | Qualité d'Acteurs | Institution |
|--------|------|-------------------|-------------|
| 01 | W1 | Elu local | APW |
| 02 | W2 | Elu local | APW |
| 03 | W3 | Elu local | APW |
| 04 | W4 | Elu local | APW |
| 05 | C1 | Elu local | APC |
| 06 | C2 | Elu local | APC |
| 07 | S1 | SG | Commune |
| 08 | S2 | SG | Commune |
| 09 | A1 | Membre | Association |
| 10 | A2 | Association | Association |
| 11 | A3 | Association | Association |
| 12 | E1 | Entrepreneur | Entreprise |
| 13 | E2 | Entrepreneur | Entreprise |
| 14 | U1 | Chercheur | université |
| 15 | U2 | Chercheur | université |
| 16 | U3 | Chercheur | université |

Annexe n° 2 : Guide d'entretien destiné aux élus locaux

Q1: La loi 11-10 (ou 12-07) accordent-elle plus de prérogatives aux collectivités locales ?

.....
Aménagement du territoire

Q2 : Selon l'article 118 de la loi 11-10, l'APC peut inscrire des actions liées à l'aménagement d'infrastructures dans le cadre de ses compétences. De ce cas, en avez-vous déjà initié ?

.....
Q3 : Dans le cadre de ladite loi, Disposez-vous d'autonomie en matière d'aménagement du territoire (PAS, POS, PDAU)?

Politique du développement local (rurale/urbaine)

Q4 : Élaborez-vous votre politique du développement local ?

.....
Q5 : Selon l'article 111 de la loi 11-10, l'APC, la commune peut initier des plans de développement (les politiques du développement) s'inscrivant dans le cadre de ses potentialités, Prend également des mesures pour encourager l'investissement. Est-ce que vous disposez de ressources pour en élaborer ?

Budget communal

Q6 : disposez-vous de *l'autonomie de gestion* de Budget communal ?

.....

Fiscalité locale

Q7 : Qu'en dites vous de la fiscalité locale ?

.....

Loi 12-07 (APW)

Q7 : selon, l'article 116, de la loi 12-07, disposez-vous d'autonomie financière en matière d'élaboration du budget ?

.....

Q8 : selon l'article 121 qui stipule que le wali est l'ordonnateur ?

.....

Annexe n° 3 : questionnaire d'enquête

Axe N°1 présentation des répondants

Q1 : Vous êtes une

- Collectivité locale
- Entreprise
- Association
- Administration

Q2 : votre organisme se situe dans un espace

- rural
- urbain

Q3 : Quels sont les objectifs de vos activités ?

- Économiques
- Sociales
- Culturelles
- Autres, précisez....

Q4 : Disposez-vous de

- Internet
- Centres d'appels téléphoniques
- Bases de données et d'informations
- Autres,....

Q5 : communiquez-vous des informations, données et renseignements par

- Services en lignes (internet)
- Centres d'appels téléphoniques
- Bases de données et d'informations
- Autres,...

Axe N°2: valorisation du patrimoine et des ressources locales

Q1: Organisez-vous, des actions pour la valorisation du patrimoine local ?

- Oui Non

Q2 : Si oui, lesquels ?

- Forums (agraires, industriels,...)
- Expositions (publicités,)
- Fêtes locales
- Autres, précisez ...

Q3 : ces actions sont organisées

- Rarement
- Occasionnellement
- Souvent
- Autres, précisez...

Q4: Avez-vous initié des organisations en faveur du développement local ?

- Oui
- Non

Q5 : Si oui lesquels ?

- Comités de quartiers
- Comités de villages
- Associations
- Autres, précisez....

Q6 : Avez-vous déjà participé dans des activités de coopération internationales ?

- Oui
- Non

Q7 : Si, non pourquoi ?

- Absence d'opportunités
- Absence de conventions
- Blocages administratifs
- Autres, veuillez précisez...

Q 8: si oui dans quels domaines ?

- Economique
- Environnemental
- Culturel
- Autres, précisez ...

AxeN°3: interaction décentralisation- développement local

Q1 : Considérez-vous nécessaire la participation des citoyens dans la gestion publique locale?

- Oui
- Non

Q2 : les citoyens prennent-ils dans la gestion publique locale ?

- Oui
- Non

Q3 : si non, quels facteurs entravant la participation des citoyens la gestion publique locale ?

- Manque de communication des collectivités locales
- Absence des technologies d'informations et de la communication (TIC)
- Éloignement des citoyens
- Absence des associations citoyennes

Q4 : quels sont les mécanismes que préconisiez dans la gestion du développement local?

- Association effective des usagers
- Introduction des TIC (centres d'appels, sites internet, bases de données locales)
- L'échange d'informations
- Autres, précisez...

Q5 : comment définissiez-vous vos relations avec les différents acteurs ?

| | Conflictuelles | Normales | Coopération | Inexistantes |
|---|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Administrations déconcentrées de l'Etat | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Elus locaux (APC/APW) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Entreprises | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Chambre de commerce/ d'industrie | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Q6 : Quel rôle jouez-vous dans la gestion des affaires publiques ?

- Preneur de décision
- Consultant
- Exécutant
- Partie subissant l'action

Q7 : Est-ce que vous êtes informés de ce qui se passe sur la gestion des projets de développement local à Bejaia ?

- Oui
- Non

Q8 : pensez-vous que la décentralisation est une condition essentielle pour la réussite et l'aboutissement des projets de développement local ?

- Oui
- Non

Q9 : Selon vous, quelles sont les conditions nécessaires pour la réussite des projets de développement local ?**Axe N°4 : gouvernance locale****Q1 : parmi les acteurs ci-dessous et selon vous, quels sont les premiers concernés par le processus de gouvernance territoriale ? (classez de 1 à 7 selon la priorité ?)**

- Administrations déconcentrées de l'Etat
- Elus locaux
- Partis politiques
- Entreprises
- Chambre de commerce, d'industrie
- Organismes syndicales
- Associations
- Autres, précisez ...

Q2 : selon vous, existe-il une gouvernance territoriale dans la wilaya de Bejaia ?

- Oui
- Non

Q3 : Si oui, comment la jugez-vous ?

- Insignifiante
- Moyenne
- Bonne

Q4 : Si non, ou médiocre, cela est du au :

- manque de décentralisation
- la bureaucratie
- la corruption
- manque d'encadrement et de suivi
- vide juridique en la matière
- manque d'implication des acteurs
- Autres, citez...

Q5 : Quelles sont, pour vous, les actions prioritaires pour rétablir une situation de bonne gouvernance ? (classez de 1 à 7 selon les priorités)

- Le renforcement de la décentralisation
- Amélioration de la gestion des projets du développement local
- Plus d'implication des citoyens et d'autres acteurs dans la prise de décision
- Amélioration de la communication entre acteurs à travers des rencontres
- Favorisation des projets associatifs
- Favorisation des projets productifs et des regroupements d'entreprises
- Le renforcement des actions de sensibilisation et d'information des acteurs
- Autres, précisez...

Q6 : La collaboration avec les acteurs locaux est :

- Fréquente
- Moyenne
- Rare
- absente
- Autres, précisez ...

Q7 : Si oui ; quels sont ces acteurs avec qui vous collaborez ?

- Les entreprises
- Les associations (professionnelles, de quartier, du village)
- Citoyens
- Les administrations
- Autres acteurs, Précisez...

Q8 : Quel genre de projets dans lesquels les autres acteurs participent-ils ?

- Sélection des projets prioritaires (l'eau, l'assainissement, loisirs, sports)
- La gestion des biens publics (horaires d'ouverture, ...)
- Autres, précisez...

Q9: Les acteurs répondent-ils favorablement à vos initiatives ?

- Oui Non

Q10 : Si non, pourquoi ?

.....

Q11 : Êtes-vous consulté par l'État dans le choix d'aménagement du territoire (SNAT, PDAU, POS)?

- Souvent
- Rarement
- Non
- Autre, précisez...

Axe N°5 : élus locaux-décentralisation (à remplir uniquement par les élus locaux)

Q1 : Dans la prise de décision, votre institution est

- Peu autonome
- Très autonome
- Autres, précisez...

Q2 : la décentralisation, selon vous, est

- Effective (signifiante)

- Formelle (insignifiante)

Q3 : Si, elle est formelle, cela est due à

- L'absence de l'autonomie décisionnelle
 L'absence de l'autonomie financière
 L'autonomie institutionnelle
 Autres, précisez...

Q4 : quels types de décentralisation, selon vous, doit-on renforcer ?

- La décentralisation institutionnelle
 La décentralisation financière

Q5 : la décentralisation financière est insignifiante, cela est due à :

- La Centralisation de la gestion des ressources fiscales
 La Centralisation de la gestion des transferts de l'Etat
 La Centralisation de la gestion des ressources domaniales

Q6 : quels sont selon vous les actions qui pouvant accélérer la décentralisation ?

- Autonomie décisionnelle
 Autonomie financière

Q7 : une décentralisation avancée peut améliorer

- L'exploitation des potentialités locales
 La révélation des ressources locales
 Plus d'investissement local
 Plus d'implication des acteurs locaux

Q8 prenez-vous des décisions sans avoir l'aval du Wali ou de l'administration ?

- Souvent
 Rarement
 Non

Annexe n° 3 : Répartition de la population de la wilaya de Bejaia par sexe, commune et daïra au 31/12/2013

| Commune | FEMININ | MASCULIN | TOTAL |
|--------------------|----------------|----------------|----------------|
| Bejaia | 90 866 | 93 856 | 184 722 |
| Oued Ghir | 9 700 | 10 380 | 20 080 |
| Total daïra | 100 566 | 104 236 | 204 802 |
| Amizour | 18 952 | 20 030 | 38 982 |
| Feraoun | 7 930 | 8 140 | 16 070 |
| Semaoun | 6 927 | 7 205 | 14 132 |
| Beni Djellil | 3 990 | 4 100 | 8 090 |
| Total daïra | 37 799 | 39 475 | 77 274 |
| Timezrit | 12 819 | 14 010 | 26 829 |
| Total daïra | 12 819 | 14 010 | 26 829 |
| Souk El tenine | 7 038 | 7 539 | 14 577 |
| Melbou | 5 870 | 5 956 | 11 826 |
| Tamridjet | 4 333 | 4 398 | 8 731 |
| Total daïra | 17 241 | 17 893 | 35 134 |
| Tichy | 8 340 | 8 830 | 17 170 |
| Tala Hamza | 5 824 | 6 293 | 12 117 |

| | | | |
|--------------------|---------------|---------------|---------------|
| Boukhelifa | 4 360 | 4 739 | 9 099 |
| Total daïra | 18 524 | 19 862 | 38 386 |
| Ighil Ali | 4 899 | 4 989 | 9 888 |
| Ait R'zine | 7 450 | 7 664 | 15 114 |
| Total daïra | 12 349 | 12 653 | 25 002 |
| Darguina | 7 152 | 7 528 | 14 680 |
| Taskriout | 8 243 | 8 510 | 16 753 |
| Ait SMail | 5 978 | 6 250 | 12 228 |
| Total daïra | 21 373 | 22 288 | 43 661 |
| Aokas | 8 191 | 8 404 | 16 595 |
| Tizi N'berber | 6 437 | 6 665 | 13 102 |
| Total daïra | 14 628 | 15 069 | 29 697 |
| Adekar | 6 762 | 6 800 | 13 562 |
| Taurirt Ighil | 3 449 | 3 456 | 6 905 |
| Beni k'sila | 2 232 | 2 319 | 4 551 |
| Total daïra | 12 443 | 12 575 | 25 018 |
| Akbou | 27 347 | 27 950 | 55 297 |
| Chellata | 4 997 | 5 143 | 10 140 |
| Tamokra | 2 005 | 2 162 | 4 167 |
| Ighram | 6 440 | 6 416 | 12 856 |
| Total daïra | 40 789 | 41 671 | 82 460 |

| | | | |
|--------------------|---------------|---------------|---------------|
| Seddouk | 10 508 | 10 840 | 21 348 |
| M'cisna | 4 080 | 4 160 | 8 240 |
| Amalou | 4 366 | 4 560 | 8 926 |
| Bouhamza | 4 540 | 4 927 | 9 467 |
| Total daïra | 23 494 | 24 487 | 47 981 |
| Tazmalt | 14 870 | 15 115 | 29 985 |
| Beni Melikeche | 4 384 | 4 434 | 8 818 |
| Boudjellil | 5 879 | 6 042 | 11 921 |
| Total daïra | 25 133 | 25 591 | 50 724 |
| Chemini | 7 778 | 8 074 | 15 852 |
| Souk Oufela | 4 435 | 4 834 | 9 269 |
| Tibane | 2 593 | 2 658 | 5 251 |
| Akfadou | 3 708 | 3 930 | 7 638 |
| Total daïra | 18 514 | 19 496 | 38 010 |
| Barbacha | 8 654 | 8 887 | 17 541 |
| Kendira | 2 768 | 2 799 | 5 567 |
| Total daïra | 11 422 | 11 686 | 23 108 |
| Ouzellaguen | 11 560 | 12 018 | 23 578 |
| Total daïra | 11 560 | 12 018 | 23 578 |

| | | | |
|---------------------|----------------|----------------|----------------|
| Sidi Aich | 6 930 | 7 365 | 14 295 |
| Tinebdhar | 2 860 | 3 172 | 6 032 |
| Tifra | 4 220 | 4 498 | 8 718 |
| Sidi Ayad | 2 655 | 2 967 | 5 622 |
| El flaye | 3 273 | 3 403 | 6 676 |
| Total daïra | 19 938 | 21 405 | 41 343 |
| El kseur | 14 978 | 15 995 | 30 973 |
| F. El Mathen | 5 933 | 6 340 | 12 273 |
| Toudja | 4 960 | 5 237 | 10 197 |
| Total daïra | 25 871 | 27 572 | 53 443 |
| Kherrata | 17 760 | 18 640 | 36 400 |
| Draa El kaid | 14 805 | 15 525 | 30 330 |
| Total daïra | 32 565 | 34 165 | 66 730 |
| Beni Maouche | 6 846 | 7 074 | 13 920 |
| Total daïra | 6 846 | 7 074 | 13 920 |
| Total Wilaya | 463 874 | 483 226 | 947 100 |

Source : DPRB de Bejaia (2013)

Annexe 4 : Classement des piliers de la compétitivité basée sur l'économie de la connaissance, une échelle de 134 pays

| Classement sur une échelle de 134 pays de la qualité des institutions | |
|---|---------|
| Institutions et Gouvernance | Algérie |
| Transparence dans l'établissement des politiques gouvernementales | 112 |
| Audit et normes comptables | 125 |
| « Marché de travail et système financier » | |
| Relation paie et productivité | 132 |
| Utilisation des talents et fuite des cerveaux | 123 |
| Sophistication du marché financier | 130 |
| Soundness of banks | 134 |
| « Capacité d'absorption technologique » | |
| Disponibilité et utilisation des technologies récentes | 117 |
| « Efficience du marché des biens modernité industrielle » | |
| Niveau du développement des Clusters | 120 |
| <i>Value chain breadth</i> | 132 |
| Nature de l'avantage compétitif | 130 |
| Sophistication du processus de production | 122 |
| Autres paramètres | |
| Capacité d'innover | 133 |
| Qualité des institutions de la recherche scientifique | 108 |
| Acquisition des produits technologique par l'Etat | 118 |
| Disponibilité des scientifiques et des ingénieurs | 41 |

Source : Construit à partir des données du Rapport du Forum Economique Mondial 2009

Annexe 5: L'indice de décentralisation et ses composantes

| Indice de décentralisation | Agrégats | Sous-indices | Indicateurs |
|---|-------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|
| Indice de décentralisation (100) | Décentralisation des décisions (60) | Décentralisation administrative (12) | UE (2) |
| | | | Employés (10) |
| | | Décentralisation fonctionnelle (25) | Pouvoir de prise de décision (16.8) |
| | | | Pouvoir d'exécution (6.3) |
| | | | Territoire (1.9) |
| | | Décentralisation politique | Parlement national (3) |
| | | | Interrelation politique (11) |
| | | | Consultations régionale (1) |
| | | | Gouvernement régional (4) |
| | | Décentralisation verticale (3) | Répartition du pouvoir politique (1) |
| | | | Nombre de niveaux (1) |
| | | | Éléments par niveau (1) |
| | Structure hiérarchique (0.5) | | |
| | Autonomie résiduelle (0.5) | | |
| | Décentralisation financière (40) | Décentralisation financière (40) | Système de péréquation (1.4) |
| | | | Incitations (6) |
| | | Pouvoir d'imposition (5.6) | |
| | | Dettes (2) | |
| | | Revenus (10) | |
| | | Dépenses (6) | |
| | | Consommation publique (4) | |
| | | Bilan financier (2) | |
| | | Péréquation financière (3) | |
| 1 | 2 | 5 | 23 |

Source : Assemblée des régions d'Europe : « *De la subsidiarité à la réussite : l'impact de la décentralisation sur la croissance économique* », une étude commanditée par l'Assemblée des Régions d'Europe (ARE). Mais 2009. Accessible sur www.aer.eu

Annexe n° 06 : Structure de l'échantillon final

| Assemblées populaires communales (APC) | Communes Rurales | Communes urbaines |
|---|-------------------------|--------------------------|
| | Elus APC Amalou | Elus APC Amizour |
| | Elus APC Ait-Smail | Elus APC Aokas |
| | Elus APC Akfadou | Elus APC Barbacha |
| | Elus APC Beni Ksila | Elus APC Bejaia |
| | Elus APC Beni-Djellil | Elus APC El-kseur |
| | Elus APC Bouhamza | Elus APC Tazmelt |
| | Elus APC Leflaye | Elus APC Souk-Eltnine |
| | Elus APC Feraoun | Elus APC Timezrit |
| | Elus APC Kendira | |
| | Elus APC Semaoun | |
| | Elus APC Sidi-Ayad | |
| | Elus APC T-Ighil | |

| | | |
|---|---|--|
| APW | Elus APW Bejaia | |
| Directions déconcentrées de l'Etat (ADE) | Direction de la planification et du suivi Budgétaire (DPSB) | |
| | Direction de l'industrie, de la petite et moyenne entreprise et de la promotion de l'investissement (DIPMEPI) | |
| | Direction de l'administration locale (DAL) | |
| | Direction de la construction et d'urbanisme (DUC) | |
| | Direction de la réglementation et des affaires générales (DRAG) | |
| | Direction de la culture (DC) | |
| | Direction de la concurrence et des prix (DCP) | |
| | Direction du tourisme et de l'artisanat (DTA) | |
| | Direction de la jeunesse et des sports (DJS) | |
| Entreprises | Entreprises publiques | Entreprises privées |
| | EPE/SPA SOCERCA Amizour | SPA CEVITAL |
| | Société industrielle Boulonnerie de l'Est Algérien (SIBEA), | Sarl DANONE DJURJURA |
| | AFAGECO | Sarl RAMDY, ZAC Akbou |
| | SIMAF | GADOUCHE BOULAME |
| | Les Moulins de la Soummam | Sarl Ibrahim et fils « IFRI » |
| | Laiterie Amizour | Semoulerie SOUMMAM GRINI, GOLDEN DRINK ET CIE |
| | Sarl ALEXO (Amizour) | Moulex El-kseur |
| | APA SENTEX | AGRO CERALEs Le Moulin Royal Bejaia Emballage |
| Associations | Association touristique (Aokas) | |
| | Union nationale des entrepreneurs Algériens (Wilaya de Bejaia) | |
| | Association des producteurs de lait d'Amizour (commune Amizour) | |
| | Association des artisans pêcheurs de la wilaya (Commune Bejaia) | |
| | Association DÉFI (Aokas) | |
| | Association culturelle Feraoun (Commune de Feraoun) | |
| | Association Etoile Culturelle d'Akbou (Commune Akbou) | |
| | Association des sardiniers (Commune de Bejaia) | |
| Association socioculturelle Adekar (commune Adekar) | | |

Table des matières

TABLE DES MATIÈRE

| | |
|---|-----|
| Remerciement | i |
| Sommaire | ii |
| Liste des abréviations | iii |
| Introduction générale | 01 |
| CHAPITRE I : le développement local : quelques notions théoriques et pratiques | 08 |
| Introduction | 08 |
| 1. Quelques éléments de conceptualisation du développement local | 09 |
| 1.1. Le développement local : genèse et éléments de définition | 09 |
| 1.1.1. Genèse du développement local | 12 |
| 1.1.2. Le développement local : quelles définitions ? | 14 |
| 1.2. Que devient l'Etat à l'ère de la décentralisation ? | 14 |
| 1.3. Plusieurs dénominations : un seul paradigme ! | 14 |
| 2. Les acteurs du développement local | 16 |
| 2.1. Les acteurs institutionnels | 16 |
| 2.1.1. La commune : le socle de la décentralisation | 16 |
| 2.1.2. Les échelons intermédiaires | 17 |
| 2.2. Les acteurs économiques | 17 |
| 2.2.1. L'expérience italienne ou La troisième Italie ! | 18 |
| 2.2.2. L'expérience française | 18 |
| 2.2.3. L'expérience des États Unis d'Amérique | 18 |
| 2.2.4. L'expérience algérienne : un bilan mitigé | 19 |
| 2.3. La communauté : un acteur vague | 19 |
| 3. Facteurs de développement local | 20 |
| 3.1. La (s) spécificité (s) | 20 |
| 3.1.1. La spécificité sociale: Facture sociologique | 20 |
| 3.1.2. La spécificité culturelle: facteur Anthropologique | 21 |
| 3.1.3. La spécificité spatiale: facteur spatial | 21 |
| 3.1.4. La spécificité historique : facteur historique | 22 |
| 3.2. La décentralisation : un facteur institutionnel | 23 |
| 4. Financement et mesure du développement local : vers quels outils ? | 23 |
| 4.1. Vers de nouvelles finances publiques locales ? | 23 |
| 4.2. Vers de nouveaux circuits financiers ? | 24 |
| 4.3. Quelques expériences internationales du financement du développement local : Quels enseignements ? | 24 |
| 4.4. La mesure du développement local : quel défi ? | 26 |
| 5. les enjeux du développement local | 27 |
| 5.1. Répondre aux besoins des populations placées en situation de responsabilité | 27 |
| 5.2. Assurer un développement socioéconomique cohérent, négocié et durable | 27 |
| 5.3. Lutte contre la pauvreté, les inégalités et promotion des actions de proximité | 28 |
| 5.4. Articuler entre développement local et aménagement du territoire | 28 |

| | |
|---|----|
| 5.5. Le développement local : une alternative à la mondialisation | 28 |
| Conclusion | 29 |

CHAPITRE II : La décentralisation au service du développement local: fondements théoriques

| | |
|---------------------------|----|
| Introduction | 31 |
|---------------------------|----|

1. Étude Conceptuelle, formes et justification de la décentralisation

| | |
|--|----|
| 1.1. Le cadre conceptuel de la décentralisation..... | 32 |
| 1.1.1. Définition de la décentralisation | 32 |
| 1.1.2. Définition de l'autonomie financière | 33 |
| 1.1.3. La perception de la décentralisation dans l'économie publique..... | 34 |
| 1.2. Les formes de la décentralisation ou les décentralisations ! | 35 |
| 1.2.1. La décentralisation politique | 36 |
| 1.2.2. La décentralisation administrative | 36 |
| 1.2.3. La décentralisation financière..... | 36 |
| 1.2.4. La décentralisation du marché (ou économique)..... | 37 |
| 1.2.5. La décentralisation technique et territoriale : une autre conception de la décentralisation | 37 |

2. La justification du local à travers la vision de la décentralisation

| | |
|--|----|
| 21. La subsidiarité | 38 |
| 22. La proximité | 39 |
| 23. La démocratie locale..... | 39 |
| 24. La gouvernance | 40 |
| 25. la décentralisation comme jonction entre le territoire et développement local..... | 41 |

3. Théories économiques de la décentralisation.....

| | |
|---|----|
| 3.1. Le modèle de Tiebout | 44 |
| 3.2. La théorie des clubs | 44 |
| 3.3. Le théorème de la décentralisation | 44 |
| 3.4. Le courant institutionnaliste | 45 |
| 3.4.1. Que sont les institutions ?..... | 46 |
| 3.4.2. L'économie institutionnaliste | 46 |
| 3.4.3. La distinction entre la vieille et la nouvelle économie institutionnaliste | 47 |

4. La décentralisation : avantages et limites

| | |
|--|----|
| 4.1. Les avantages de la décentralisation | 48 |
| 4.1.1. Le transfert de pouvoir aux institutions locales..... | 48 |
| 4.1.2. Le rapprochement des populations des centres de décision | 49 |
| 4.1.3. Facteur de participation et moyen de lutte contre la pauvreté au plan local | 50 |
| 4.1.4. Amélioration de l'action collective et apprentissage de la gouvernance | 50 |
| 4.2. Les limites de la décentralisation | 51 |
| 4.2.1. Le risque de la « balkanisation » des collectivités locales | 51 |
| 4.2.2. L risque d'ignorance de l'efficacité de l'offre | 52 |
| 4.2.3. Le risque de rétrécissement du centre | 52 |
| 4.2.4. Le risque de la corruption..... | 52 |
| 4.2.5. Le risque de marginalisation des territoires..... | 52 |

| | |
|---|----|
| 5. Organisations et tendances internationales de la décentralisation | 53 |
| 5.1. Les tendances internationales de la décentralisation : vers plus de la décentralisation ? | 53 |
| 5.2. Les organisations internationales en faveur de la décentralisation | 54 |
| 5.2.1. Les cités et gouvernements locaux unies (CGLU) | 54 |
| 5.2.2. Conférence africaine de la décentralisation (CAD) | 55 |
| 5.2.3. Le forum mondial du développement local (FMDL)..... | 55 |
| 5.2.4. L'association internationale du développement (AID)..... | 56 |
| 5.2.5. Le programme des nations unies pour le développement (PNUD)..... | 56 |
| Conclusion | 57 |
| | |
| CHAPITRE III : Décentralisation, gouvernance locale et démocratie participative | 58 |
| Introduction | 58 |
| | |
| 1. Quelques notions sur la gouvernance | 59 |
| 1.1. Histoire de la gouvernance | 59 |
| 1.2. Du strict sens de la gouvernance | 61 |
| 1.3. De la notion de la « gouvernance » à celle de la « gouvernance locale » | 61 |
| 1.4. Développement local, décentralisation et gouvernance locale : Quel lien ?..... | 63 |
| 1.4.1. La décentralisation facteur de la gouvernance locale..... | 63 |
| 1.4.2. Le lien entre le DL, la décentralisation et la gouvernance territoriale | 63 |
| 2. La bonne gouvernance | 64 |
| 2.1. Les caractéristiques de la bonne gouvernance | 65 |
| 2.2. Les indicateurs de la bonne gouvernance..... | 66 |
| 2.3. Évaluation des cadres la gouvernance territoriale | 67 |
| 2.3.1. Amélioration de l'action publique | 68 |
| 2.3.2. La coopération horizontale | 68 |
| 2.3.3. La participation | 68 |
| 2.3.4. Nouvelles structures publiques | 69 |
| | |
| 3. Actions publique et démocratie participative | 69 |
| 3.1. De la politique publique à l'action publique | 70 |
| 3.2. De l'action publique et ses succès | 70 |
| 3.3. Les structures locales et leurs rôles sans le développement | 72 |
| 3.3.1. La fonction de médiation des structures locales | 72 |
| 3.3.2. La fonction de construction progressive des partenariats | 73 |
| 3.3.3. Les modalités organisationnelles | 73 |
| 3.4. Démocratie participative et développement local | 74 |
| 3.5. Les instances de la démocratie participative : aspects théoriques et pratiques | 76 |
| 3.6. La démocratie participative : quels obstacles ?..... | 79 |
| | |
| Conclusion | 80 |
| | |
| CHAPITRE IV : Décentralisation et développement local en Algérie | 81 |
| Introduction | 81 |
| | |
| 1. L'expérience de la décentralisation en Algérie : persistance du centralisme affirmée 82 | |
| 1.1. La phase de centralisme affirmé..... | 82 |
| 1.2. Les réformes des années 1980..... | 83 |
| 1.3. Les réformes des années 1990..... | 83 |

| | |
|---|------------|
| 1.4. Les réformes actuelles..... | 84 |
| 1.4.1. Le code de la wilaya : regard critique | 84 |
| 1.4.1.1. L'intervention de l'autorité de la tutelle et du wali dans l'organisation et le fonctionnement de l'assemblée populaire de la wilaya | 84 |
| 1.4.1.2. Les outils de financement de la wilaya..... | 85 |
| 1.4.2. Code communal : analyse critique..... | 86 |
| 1.4.2.1. L'absence de la spécificité | 87 |
| 1.4.2.2. De la suprématie de la tutelle : Quid de l'autonomie communale ! | 87 |
| 1.4.2.3. La commune et l'aménagement du territoire : Quelle est la tâche assignée aux communes ?..... | 87 |
| 1.4.2.4. La commune et les politiques du développement local : Quel rôle ? | 88 |
| 1.4.2.5. Les ressources communales : le nerf de l'économie locale !..... | 89 |
| | |
| 2. L'expérience algérienne du développement local | 92 |
| 2.1. Les stratégies du développement local en Algérie : Mythes ou réalités ? | 92 |
| 2.1.1. Le développement local dans l'ère postcoloniale | 93 |
| 2.1.2. Le développement local dans le cadre des industries industrialisantes..... | 93 |
| 2.1.3. Le développement local à l'ère de la restructuration de l'économie algérienne .. | 94 |
| 2.1.4. L'ajustement structurel : ou la rupture avec le DL ! | 94 |
| 2.1.5. Le développement local dans le cadre des politiques de la relance économique : Absence de l'échelon local ! | 96 |
| 2.1.4.1. Le plan de soutien à la relance économique (PSRE)..... | 96 |
| 2.1.4.2. Les programmes complémentaires de soutien à la croissance économique (PCSE) | 96 |
| 2.1.4.3. Les programmes spéciaux..... | 97 |
| 2.1.4.3.1. Le Programme spécial du développement des régions du Sud (PSDS) . | 97 |
| 2.1.4.3.2. Le Programme spécial du développement des régions Hauts-plateaux (PSDRS) | 97 |
| 2.1.6. Le développement local dans l'ère actuelle | 98 |
| 2.2. La problématique du financement du développement local en Algérie | 99 |
| 2.2.1. Les affectations exclusives aux collectivités locales | 100 |
| 2.2.2. Les affectations partielles aux collectivités locales | 101 |
| 2.2.3. Analyse des moyens de financement du développement local..... | |
| | |
| 3. Les politiques d'aménagement du territoire en Algérie : quelle place pour l'échelon local ? | 103 |
| 3.1. Les acteurs et les différents niveaux d'aménagement | 103 |
| 3.2. La logique du SNAT-2025- : ou une logique centralisatrice | 104 |
| 3.3. La loi portant aménagement du territoire en Algérie : essai d'une lecture critique | 104 |
| 3.4. Le découpage territorial en Algérie : nécessité d'un nouvel ordre territorial | 105 |
| Conclusion | 106 |
| | |
| CHAPITRE V : Analyse socioéconomique du territoire de l'étude « la wilaya de Bejaia » | 108 |
| Introduction..... | 108 |
| 1. Présentation des caractéristiques globales du terrain d'étude « La wilaya de Bejaia » | 108 |
| 1.1. Bejaia : géographie et démographie | 109 |
| 1.1.1. Situation géographique de la wilaya de Bejaia..... | 109 |
| 1.1.2. Démographie de la wilaya de Bejaia..... | 110 |
| 1.2. Présentation socioéconomique de la wilaya de Bejaia | 112 |

| | |
|--|------------|
| 1.2.1. L'éducation, la formation professionnelle et l'enseignement supérieur..... | 113 |
| 1.2.2. La santé, la culture, la jeunesse et les sports..... | 115 |
| 1.2.3. L'agriculture, ressources hydriques et la pêche..... | 116 |
| 1.2.4. L'emploi, la PME et l'industrie..... | 119 |
| 1.2.5. Transports et infrastructures de base..... | 121 |
| 1.2.6. Le secteur touristique..... | 123 |
| 2. Appréciation synthétique du développement de la wilaya de Bejaia..... | 125 |
| 2.1. La wilaya de Bejaia : un développement rural déséquilibré..... | 125 |
| 2.2. Évaluation de développement des communes de la wilaya de Bejaia..... | 126 |
| 3. Mesure de l'effort d'investissement dans la wilaya de Bejaia : quel bilan ?..... | 129 |
| 3.1. La stimulation et l'orientation des crédits d'investissement : vers quelle logique ?..... | 129 |
| 3.2. L'orientation spatiale et sectorielle des projets d'investissement..... | 130 |
| 3.3. Évolution de la PME dans la wilaya de Bejaia : quelle tendance ?..... | 131 |
| Conclusion..... | 134 |
| | |
| CHAPITRE VI : Appréciation de l'implication de la décentralisation dans le développement local dans la wilaya de Bejaia..... | 135 |
| Introduction..... | 135 |
| 1. méthodologie d'approche du terrain..... | 135 |
| 1.1. Les objectifs visés par cette enquête du terrain..... | 136 |
| 1.2. La population cible et l'échantillonnage..... | 136 |
| 1.3. Les outils méthodologiques de l'enquête..... | 137 |
| 1.3.1. Élaboration du questionnaire de l'enquête..... | 137 |
| 1.3.2. Les entretiens..... | 138 |
| 1.4. Administration de questionnaire et déroulement de l'enquête..... | 138 |
| 2. Traitement et analyse de donnée..... | 140 |
| 2.1. Valorisation du patrimoine et des ressources locales..... | 140 |
| 2.2. L'autonomie locale dans la wilaya de Bejaia..... | 143 |
| 2.3. Bejaia : Quid de la démocratie participative..... | 150 |
| 2.4. Etat des lieux de la gouvernance locale dans la wilaya de Bejaia..... | 152 |
| 3. Défis et perspectives..... | 156 |
| 3.1. Attribution de nouvelles compétences doit s'accompagner de transfert des ressources et moyens dont l'Etat disposait jusqu'alors pour les exercer..... | 156 |
| 3.2. Aucune collectivité ne doit exercer de tutelle sur une autre..... | 156 |
| 3.3. De l'impotence du capital humain..... | 156 |
| 3.4. Créer des organisations en faveur du développement local..... | 156 |
| 3.5. Créer des organisations en faveur du développement local..... | 157 |
| 3.6. Promouvoir l'usage des technologies d'information et de la communication..... | 157 |
| Conclusion..... | 158 |
| Conclusion générale..... | 160 |
| Références bibliographique..... | 163 |
| Liste des illustrations..... | 172 |
| Les annexes..... | 174 |
| Table des matières..... | 184 |

Résumé

La décentralisation est perçue en sciences économiques comme l'un des fondamentaux du développement local. Celui-ci, est considéré d'ailleurs, actuellement, comme l'une des réponses pertinentes aux espaces marginalisés et délaissés par la mondialisation. En effet, dans ce mémoire, l'efficacité de la décentralisation a été analysée par rapport à trois questions phares liées respectivement à l'autonomie décisionnelle, l'émergence de la gouvernance locale et la démocratie participative en tant que résultante de la décentralisation. Ces questions sont étudiées dans le cadre de l'enquête du terrain que nous avons menée auprès d'un échantillon d'acteurs de la wilaya de Bejaia. Les résultats de notre enquête nous ont révélé que les réformes actuelles se caractérisent par l'absence de l'autonomie décisionnelle des collectivités locales dans l'exercice de leurs compétences ; d'insignifiance de la gouvernance locale ; et, d'absence de la participation. Finalement, l'analyse de l'expérience algérienne de décentralisation montre combien est encore grand l'effort qui reste à faire en la matière.

Mots clés : Décentralisation, Développement locale, gouvernance locale, démocratie participatives, Bejaia.

Abstract

Decentralization is discerned in economics as one of the fundamental of the local development. This one is considered besides, currently, as one of the applicable answers to the marginalized spaces and forsaken by globalization. Indeed, in this memory, the efficiency of decentralization has been analyzed in relation to three leading questions bound respectively to the autonomy decisional, the emergence of the local governance and the democracy participative as consequence of decentralization. These questions are studied in the setting of the investigation of the land that we led by a sample of actors of the department of Bejaia. The results of our investigation have revealed us that the present reforms are characterized by the absence of the autonomy decisional of the local collectivities in the exercise of their competences; of insignificance of the local governance; and, of absence of the involvement. Finally, the analysis of the Algerian experience of decentralization shows how much is even big the effort that remains to make on the subject.

Keywords: Decentralization, local development, local governance, participative democracy, Bejaia

ملخص

تعتبر اللامركزية من أحد العوامل الأساسية للتنمية المحلية، و تعد بدورها وسيلة لدعم المناطق المهمشة من طرف العولمة. لقد تطرقنا في هذه المذكرة لدراسة دور اللامركزية من ثلاث جوانب أساسية ، حرية اتخاذ القرارات، ظهور الحوكمة المحلية و الديمقراطية التشاركية

أظهرت نتائج هذا البحث في إطار دراسة ولاية بجاية أن الإصلاحات الحالية تتميز بإنعدام حرية إتخاذ القرارات من طرف الجماعات المحلية، ضعف الحوكمة المحلية و إنعدام الديمقراطية التشاركية، الشيء الذي أدى إلى ضعف النمو المحلي في ولاية بجاية

الكلمات المفتاحية

اللامركزية, التنمية المحلية, الحوكمة المحلية, الديمقراطية التشاركية, بجاية

Résumé

La décentralisation est perçue en sciences économiques comme l'un des fondamentaux du développement local. Celui-ci, est considéré d'ailleurs, actuellement, comme l'une des réponses pertinentes aux espaces marginalisés et délaissés par la mondialisation. En effet, dans ce mémoire, l'efficacité de la décentralisation a été analysée par rapport à trois questions phares liées respectivement à l'autonomie décisionnelle, l'émergence de la gouvernance locale et la démocratie participative en tant que résultante de la décentralisation. Ces questions sont étudiées dans le cadre de l'enquête du terrain que nous avons menée auprès d'un échantillon d'acteurs de la wilaya de Bejaia. Les résultats de notre enquête nous ont révélé que les réformes actuelles se caractérisent par l'absence de l'autonomie décisionnelle des collectivités locales dans l'exercice de leurs compétences ; d'insignifiance de la gouvernance locale ; et, d'absence de la participation. Finalement, l'analyse de l'expérience algérienne de décentralisation montre combien est encore grand l'effort qui reste à faire en la matière.

Mots clés : Décentralisation, Développement locale, gouvernance locale, démocratie participatives, Bejaia.

Abstract

Decentralization is discerned in economics as one of the fundamental of the local development. This one is considered besides, currently, as one of the applicable answers to the marginalized spaces and forsaken by globalization. Indeed, in this memory, the efficiency of decentralization has been analyzed in relation to three leading questions bound respectively to the autonomy decisional, the emergence of the local governance and the democracy participative as consequence of decentralization. These questions are studied in the setting of the investigation of the land that we led by a sample of actors of the department of Bejaia. The results of our investigation have revealed us that the present reforms are characterized by the absence of the autonomy decisional of the local collectivities in the exercise of their competences; of insignificance of the local governance; and, of absence of the involvement. Finally, the analysis of the Algerian experience of decentralization shows how much is even big the effort that remains to make on the subject.

Keywords: Decentralization, local development, local governance, participative democracy, Bejaia

ملخص

تعتبر اللامركزية من أحد العوامل الأساسية للتنمية المحلية، و تعد بدورها وسيلة لدعم المناطق المهمشة من طرف العولمة. لقد تطرقنا في هذه المذكرة لدراسة دور اللامركزية من ثلاث جوانب أساسية ، حرية اتخاذ القرارات، ظهور الحوكمة المحلية و الديمقراطية التشاركية

أظهرت نتائج هذا البحث في إطار دراسة ولاية بجاية أن الإصلاحات الحالية تتميز بإنعدام حرية إتخاذ القرارات من طرف الجماعات المحلية، ضعف الحوكمة المحلية و إنعدام الديمقراطية التشاركية، الشيء الذي أدى إلى ضعف النمو المحلي في ولاية بجاية

الكلمات المفتاحية
اللامركزية, التنمية المحلية, الحوكمة المحلية, الديمقراطية التشاركية, بجاية